

NATIONS UNIES
 CONSEIL
 DE SECURITE



Distr.
 GÉNÉRALE
 S/14905
 15 mars 1982
 FRANCAIS
 ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE DU CONSEIL DE SECURITE CREEE
 EN APPLICATION DE LA RESOLUTION 496 (1981) DU CONSEIL

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
LETTRE DATEE DU 15 MARS 1982, ADRESSEE A LA PRESIDENTE DU CONSEIL DE SECURITE PAR LES MEMBRES DE LA COMMISSION D'ENQUETE DU CONSEIL DE SECURITE CREEE EN APPLICATION DE LA RESOLUTION 496 (1981) DU CONSEIL		5
I. INTRODUCTION	1 - 44	6
A. Création de la Commission d'enquête	1 - 5	6
B. Composition et mandat de la Commission	6 - 8	7
C. Organisation des travaux et calendrier d'activités	9 - 44	8
II. SEJOUR DANS LA REGION (21 JANVIER-6 FEVRIER 1982)	45 - 229	12
A. Séjour aux Seychelles (24-30 janvier 1982) ...	45 - 146	12
1. Entrevue avec le Président de la République des Seychelles	45	12
2. Premières rencontres avec divers ministres du Gouvernement seychellois	46 - 59	12
a) Comité de coordination des Seychelles	46 - 47	12
b) Ministre du développement et de la planification économiques	48 - 55	12
c) Ministre de la jeunesse et de la défense	56 - 59	14
3. Rencontres d'autres responsables gouvernementaux	60 - 68	14
4. Réunions avec les chefs des missions diplomatiques aux Seychelles	69 - 70	17

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
5. Auditions des témoignages des mercenaires capturés	71 - 102	18
6. Interrogatoire des témoins	103 - 107	25
7. Interrogatoire des membres de l'équipage de l'avion d'Air India qui a été détourné	108 - 120	26
8. Inspection de l'aéroport et des installations endommagées	121 - 123	28
9. Examen des armes et des munitions abandonnées par les mercenaires et des autres pièces à conviction	124 - 125	29
10. Séance de récapitulation avec le Ministre des affaires étrangères	126 - 146	30
B. Séjour au Swaziland (30 janvier-2 février 1982)	147 - 180	34
1. Entrevue avec le Premier Ministre	147 - 151	34
2. Entrevues avec des ministres du Gouvernement swazi	152 - 157	34
a) Ministre de la Justice	152 - 153	34
b) Ministre des travaux publics, de l'énergie et des communications	154 - 157	35
3. Rencontre avec d'autres fonctionnaires ...	158 - 161	35
4. Entretiens avec des fonctionnaires de l'immigration et des douanes ainsi qu'avec d'autres témoins	162 - 163	36
5. Entretiens avec des responsables des agents de la Royal Swazi Airlines	164 - 171	36
6. Entretien avec la représentante du Service des ventes de la Royal Swazi Airlines à Johannesburg (Afrique du Sud)	172 - 178	37
7. Inspection de l'aéroport	179 - 180	39
C. Séjour en Afrique du Sud (3-6 février 1982) ..	181 - 229	40
1. Entretiens avec des ministres du Gouvernement sud-africain	182 - 201	40
a) Ministre des affaires étrangères et de l'information	182 - 189	40
b) Ministre de la police	190 - 195	42
c) Ministre de la Justice	196 - 201	43

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
2. Entretien avec le Procureur général du Natal	202 - 212	44
3. Entretiens avec d'autres personnalités gouvernementales	213 - 220	46
a) Directeur du Service national de renseignements	213 - 216	46
b) Chef des Services de renseignements militaires	217 - 220	46
4. Entretien avec le Directeur de l'Agence de voyage Budget Tours	221 - 229	47
III. AUTRES CONTACTS AVEC DES GOUVERNEMENTS	230 - 238	49
A. Contacts avec le Gouvernement kényen	230 - 234	49
B. Lettre du Chargé d'affaires de la Mission permanente du Swaziland auprès de l'Organisation des Nations Unies	235 - 236	50
C. Contacts avec le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique	237 - 238	50
IV. AUTRES FAITS A SIGNALER	239 - 254	51
Entretiens avec certaines personnes au Siège ...	239 - 254	51
V. EXPOSE SUCCINCT DE L'AGRESSION MENEES PAR DES MERCENAIRES LE 25 NOVEMBRE 1981 CONTRE LES SEYCHELLES	255 - 270	54
VI. RESULTATS DE L'ENQUETE ET CONCLUSIONS DE LA COMMISSION	271 - 292	56
A. Origine, antécédents et financement	271 - 286	56
B. Evaluation des dommages économiques	287 - 292	58
VII. RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION	293	59

TABLE DES MATIERES (suite)

Annexes

- I. Communications envoyées ou reçues par la Commission d'enquête
- II. Rapport du Commissaire à la police de la République des Seychelles concernant l'agression menée par des mercenaires le 25 novembre 1981 contre les Seychelles
- III. Rapport du Directeur par intérim de l'Aviation civile aux autorités de police concernant l'agression menée par des mercenaires le 25 novembre 1981 contre les Seychelles
- IV. Documents établis et présentés à la Commission d'enquête par le Gouvernement de la République des Seychelles sur les dommages économiques causés par l'agression menée par des mercenaires le 25 novembre 1981 contre les Seychelles
- V. Liste des mercenaires
- VI. Transcription des auditions des mercenaires capturés
- VII. Liste descriptive des armes et munitions prises aux mercenaires
- VIII. Rapport établi à l'intention des autorités seychelloises concernant les violations de l'espace aérien des Seychelles
- IX. Série de photographies fournies à la Commission par les autorités seychelloises

LETRE DATEE DU 15 MARS 1982, ADRESSEE A LA PRESIDENTE DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LES MEMBRES DE LA COMMISSION D'ENQUETE DU CONSEIL
DE SECURITE CREEE EN APPLICATION DE LA RESOLUTION 496 (1981) DU
CONSEIL

Nous avons l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport de la Commission
d'enquête du Conseil de sécurité créée en application de la résolution 496 (1981)
du Conseil, conformément au paragraphe 3 de ladite résolution.

(Signé) C. OZORES TYPALDOS
(Panama), Président

(Signé) J. M. CRAIG (Irlande)

(Signé) K. SEZAKI (Japon)

Rapport de la Commission d'enquête du Conseil de sécurité créée
en application de la résolution 496 (1981) du Conseil

I. INTRODUCTION

A. Création de la Commission d'enquête

1. Par une lettre datée du 9 décembre 1981 (S/14783), le Chargé d'affaires de la Mission permanente des Seychelles auprès de l'Organisation des Nations Unies a demandé que le Conseil de sécurité soit convoqué d'urgence afin d'examiner la question de l'invasion de la République des Seychelles, le 25 novembre 1981, par 44 mercenaires, ainsi que de la menace que cette situation faisait peser sur la paix et la sécurité internationales. Il était déclaré dans ladite lettre que les mercenaires, qui venaient d'Afrique du Sud, avaient lancé une attaque à l'aéroport international des Seychelles, provoquant ainsi de grands dommages, et avaient pris des otages. Les forces de défense seychelloises avaient alors refoulé les envahisseurs, et ceux d'entre eux qu'on n'avait pas pu capturer s'étaient enfuis en détournant un avion d'Air India dont ils avaient contraint le pilote à les ramener en Afrique du Sud.

2. Le Conseil de sécurité a examiné la question intitulée "Plainte des Seychelles" à sa 2314^{ème} séance, tenue le 15 décembre 1981.

3. A ladite séance, la représentante des Seychelles a retracé les événements du 25 novembre 1981 comme suit : à 14 h 30 GMT, le jour dit, un groupe de 44 mercenaires étrangers avaient atterri à l'aéroport international des Seychelles à bord d'un vol régulier de la Royal Air Swazi via les Comores. La Royal Air Swazi avait confirmé par la suite que les mercenaires étaient arrivés à l'aéroport de Matsapha, au Swaziland, en car, d'Afrique du Sud, se faisant passer pour les membres d'un club sportif. Les mercenaires avaient débarqué dans la République des Seychelles en se faisant passer pour les membres d'un congrès de buveurs de bière. Alors qu'ils passaient la douane, les fonctionnaires des douanes, qui nourrissaient des soupçons après avoir découvert une mitraillette dans la valise de l'un des membres du groupe, avaient alerté les forces de sécurité. Ayant compris que leur complot avait été éventé, les mercenaires avaient sorti leurs armes et s'étaient emparé de l'aéroport, y compris de la tour de contrôle. Ils avaient également pris en otage tous ceux qui se trouvaient sur les lieux, soit un total de 70 personnes. Les forces défensives des Seychelles s'étaient alors mises en position et avaient contraint les mercenaires à rester à l'aéroport. Les mercenaires étaient cependant parvenus à tromper le pilote d'un appareil d'Air India qui s'approchait de l'aéroport et l'avaient fait atterrir; ils s'étaient saisis de l'avion, donnant ordre au pilote de les conduire à Durban, en Afrique du Sud, avec tous les passagers à bord. En tout, 43 mercenaires avaient embarqué sur l'avion en direction de Durban, emportant avec eux un mort; deux d'entre eux étaient gravement blessés. Ils avaient abandonné les membres de l'arrière-garde de la force des mercenaires, qui s'étaient infiltrés dans le pays avant l'arrivée du groupe des 44. Six d'entre eux avaient été capturés et étaient détenus. Il s'agissait d'étrangers; ces hommes avaient participé au combat. La représentante des Seychelles a déclaré que l'attaque des mercenaires s'était soldée par des morts, des blessés et de graves difficultés pour l'ensemble de la population des Seychelles,

et avait causé des dommages matériels importants qui avaient eu de graves répercussions sur l'économie du pays; les pertes s'élevaient à environ 40 millions de dollars. Elle a déclaré en outre qu'il y avait toute raison de croire que l'Afrique du Sud pourrait avoir participé à l'organisation de l'invasion.

4. A la même séance, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité, en tant que résolution 496 (1981), un projet de résolution (S/14793) qui avait été élaboré au cours des consultations tenues par le Conseil.

5. Le dispositif de la résolution 496 (1981) est libellé comme suit :

"Le Conseil de sécurité,

...

1. Affirme que l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de la République des Seychelles doivent être respectées;

2. Condamne l'agression menée récemment par des mercenaires contre la République des Seychelles et le déroutement d'aéronef qui a suivi;

3. Décide d'envoyer une commission d'enquête composée de trois membres du Conseil de sécurité pour enquêter sur l'origine, les antécédents et le financement de l'agression menée par des mercenaires le 25 novembre 1981 contre la République des Seychelles, chiffrer et évaluer les dommages économiques et présenter au Conseil de sécurité, le 31 janvier 1982 au plus tard, un rapport accompagné de recommandations;

4. Décide que les membres de la Commission d'enquête seront nommés après consultations entre le Président et les membres du Conseil de sécurité et la République des Seychelles;

5. Prie le Secrétaire général de fournir l'assistance nécessaire à la Commission d'enquête;

6. Décide de demeurer saisi de la question."

B. Composition et mandat de la Commission

6. Dans une note datée du 24 décembre 1981 (S/14816), le Président du Conseil de sécurité a déclaré qu'après consultation des membres du Conseil, il avait été convenu que la Commission d'enquête créée en application du paragraphe 3 de la résolution 496 (1981) serait composée de représentants de l'Irlande, du Japon et de Panama. Le représentant de l'Irlande serait M. Jeremy Craig, celui du Japon M. Katsumi Sezaki, et celui du Panama M. Carlos Ozores Typaldos, ambassadeur.

7. Il a été convenu par la suite, au cours de consultations entre les membres de la Commission, que M. Ozores Typaldos présiderait la Commission.

8. La Commission a tenu au Siège, du 11 au 21 janvier 1982, quatre séances au cours desquelles elle a examiné son mandat, défini la procédure à suivre pour la conduite de ses travaux et fixé un calendrier d'activités.

C. Organisation des travaux et calendrier d'activités

9. La Commission a constaté que, pour s'acquitter de son mandat, elle devait se rendre dans la région afin de prendre directement connaissance de la situation. En conséquence, par des lettres datées du 12 janvier, la Commission a informé le Chargé d'affaires de la Mission permanente des Seychelles auprès de l'Organisation des Nations Unies et les Représentants permanents de l'Afrique du Sud et du Swaziland auprès de l'Organisation qu'elle avait l'intention de se rendre dans leurs pays respectifs à brève échéance, et a demandé que leurs gouvernements lui prêtent leur concours à cette fin.
10. Dans une réponse datée du 14 janvier, la représentante des Seychelles a informé la Commission que le Gouvernement seychellois était prêt à la recevoir et l'a assurée de l'entière coopération de ce dernier. De même, par une lettre datée du 15 janvier, le représentant du Swaziland a informé la Commission que le gouvernement de son pays lui ferait bon accueil. Au moment de son départ, la Commission n'avait reçu aucune réponse du Gouvernement sud-africain.
11. La Commission avait initialement organisé son séjour dans la région sur la base de ces deux réponses; elle prévoyait de séjourner du 23 au 30 janvier aux Seychelles, puis du 31 janvier au 2 février au Swaziland.
12. Alors qu'elle était en route, la Commission a cependant reçu une lettre du représentant de l'Afrique du Sud datée du 22 janvier 1982. Le texte de ladite lettre, ainsi que les communications qui ont été échangées par la suite entre l'Afrique du Sud et la Commission, sont reproduites dans l'annexe I du présent rapport. C'est à la lumière de cet échange de communications que la Commission a pris des dispositions pour se rendre en Afrique du Sud du 3 au 6 février 1982.
13. Avant de quitter New York, elle a discuté des questions soulevées par son mandat en vertu de la résolution 496 (1981) du Conseil de sécurité.
14. A sa 2ème séance, le 12 janvier, la Commission a constaté que, si son mandat découlait spécifiquement du paragraphe 3 de la résolution 496 (1981), qui ne lui demandait pas d'enquêter sur le détournement lié à l'affaire dont elle était saisie, ce détournement de l'appareil d'Air India le 25 novembre 1981 par les mercenaires en fuite constituait bien un élément de l'agression menée contre la République des Seychelles. En conséquence, la Commission a estimé qu'en discutant avec les témoins du détournement, elle pourrait découvrir certains indices qui l'aideraient à s'acquitter de son mandat. Le Président a donc demandé de vive voix au Représentant de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies que des dispositions soient prises pour que la Commission puisse s'entretenir avec l'équipage de l'appareil d'Air India qui avait été détourné. La Commission a reçu l'assurance de l'entière coopération du Gouvernement indien à cette fin.
15. En procédant aux préparatifs de son séjour dans la région, la Commission s'est rendu compte qu'elle ne serait pas en mesure de faire rapport au Conseil de sécurité le 31 janvier 1982 au plus tard, comme celui-ci le lui demandait au paragraphe 3 de la résolution 496 (1981). En conséquence, son Président a demandé au Président du Conseil de sécurité qu'un délai supplémentaire lui soit accordé pour terminer son rapport, qu'elle espérait pouvoir présenter au début de mars 1982.

16. A l'issue de consultations officieuses avec les membres du Conseil de sécurité, le Président du Conseil a informé le Président de la Commission qu'aucun membre du Conseil ne s'opposait à la demande de la Commission.
17. La Commission a quitté New York le 21 janvier et est arrivée aux Seychelles le dimanche 24 janvier en début de matinée. Ses membres ont été accueillis à l'aéroport de Mahé par M. Jacques Hodoul, ministre des affaires étrangères, et Mme Giovinella Gonthier, chargé d'affaires de la Mission permanente des Seychelles auprès de l'Organisation des Nations Unies. Le même jour, la Commission a tenu une réunion liminaire avec le Comité de coordination des Seychelles pour discuter du programme de travail et du calendrier d'activité de la Commission durant son séjour aux Seychelles.
18. Le 25 janvier, les membres de la Commission ont été reçus par M. France Albert René, président de la République des Seychelles.
19. Le même jour, la Commission a rencontré M. James Pillay, commissaire de police, qui lui a fait un compte rendu détaillé des circonstances de l'agression menée par les mercenaires le 25 novembre 1981. Le 25 janvier toujours, la Commission, secondée par les experts qui l'accompagnaient, a visité l'aéroport où elle a constaté les dommages causés aux installations par suite de l'action militaire des 25 et 26 novembre 1981, et a entendu les explications de M. Loustau-Lalanne, directeur par intérim de l'aviation civile.
20. Le 26 janvier, la Commission a été reçue par le Ministre du développement et de la planification de l'économie, M. Maxime Ferrari, et plus tard par le Ministre de la jeunesse et de la défense, M. Ogilvy Berlouis. Par la suite, les membres de la Commission, avec l'aide de l'expert militaire, ont examiné les armes abandonnées par les mercenaires ou retrouvées ultérieurement par la police.
21. Le 27 janvier, la Commission a passé toute la journée à entendre le témoignage des sept mercenaires capturés.
22. Le 28 janvier, la Commission a consacré la majeure partie de la journée à entendre le témoignage du capitaine et des membres de l'équipage de l'avion d'Air India détourné par les mercenaires le 26 novembre 1981. Les membres de la Commission ont également rendu une visite de courtoisie aux représentants diplomatiques de membres permanents du Conseil de sécurité.
23. Le dernier jour de son séjour aux Seychelles, la Commission a tenu une réunion avec le Ministre des affaires étrangères et d'autres hauts fonctionnaires. Plus tard le même jour, elle a entendu le témoignage de certaines des personnes retenues en otage à l'aéroport dans la nuit du 25 au 26 novembre 1981. Enfin, au Ministère de l'information, la Commission a examiné divers objets pris aux mercenaires.
24. A son arrivée au Swaziland, dans la matinée du 30 janvier, la Commission a immédiatement tenu une réunion préparatoire avec la délégation du Swaziland dirigée par le Secrétaire permanent du Ministère des affaires étrangères et composée de hauts fonctionnaires du Ministère, du Secrétaire permanent par intérim du Ministère des travaux publics, de l'énergie et des communications, du Ministre de la justice, de l'adjoint au Préfet de police, du chef de l'aviation civile, et de responsables de la Royal Swazi National Airways Corporation.

25. Le 31 janvier, la Commission a entendu le témoignage de M. E. C. Hillary, adjoint au Préfet de police. Plus tard, au cours de la même séance, la Commission a interrogé plusieurs témoins, dont des fonctionnaires des services des douanes et de l'immigration et des membres de l'équipage et du personnel au sol de la Royal Swazi Airlines.

26. Le 1er février, les membres de la Commission ont été reçus par Son Altesse le prince Mabandla Dlamini, premier ministre du Royaume de Swaziland, et par M. Polycarpe Dlamini, ministre de la justice. Le même jour, la Commission a rencontré M. Victor Leibrandt, ministre des travaux publics, de l'énergie et des communications, qui était accompagné du chef de l'aviation civile, M. D. F. Litchfield.

27. Le même jour également, elle a rencontré M. Daniel Langeler, chef des services administratifs de la Royal Swazi National Airways Corporation.

28. Le 2 février, la Commission a interrogé Mme Colette Hamer, représentante de la Royal Swazi Airlines à Johannesburg (Afrique du Sud).

29. Peu avant de quitter le Swaziland, le 3 février, les membres de la Commission, accompagnés par l'adjoint au Préfet de police, ont examiné les dispositifs de sécurité de l'aéroport.

30. La Commission est partie le même jour pour l'Afrique du Sud. Comme les membres du Gouvernement sud-africain se trouvaient au Cap pour la session parlementaire, elle s'est d'abord rendue dans cette ville pour rencontrer les personnalités compétentes.

31. Le 4 février, la Commission a été reçue par M. R. F. Botha, ministre des affaires étrangères de l'Afrique du Sud.

32. Plus tard le même jour, elle a rencontré le Ministre de la police, M. L. Legrange et le Ministre de la justice, M. H. J. Coetsee, de même que le chef du Service des renseignements nationaux, M. Lucas D. Barnard.

33. La Commission s'est ensuite rendue à Johannesburg, où elle a rencontré le Ministre de la justice du Natal, M. C. Rees, puis le chef du Service des renseignements militaires, le général P. van der Westhuizen.

34. Le 6 février, la Commission a interrogé le Directeur de la Budget Tours Travel Agency, dont les mercenaires avaient utilisé les services pour organiser leur voyage aux Seychelles du 25 novembre 1981.

35. La Commission, ayant terminé sa visite dans la région, est repartie pour New York.

36. Elle a tenu par la suite deux réunions et un certain nombre de séances de travail officielles au Siège, et elle a adopté son rapport au Conseil de sécurité le 15 mars 1982.

37. Le présent rapport se fonde dans une large mesure sur l'enquête que la Commission a pu mener au cours de sa visite aux Seychelles, au Swaziland et en Afrique du Sud.

38. La Commission a bénéficié de l'entière coopération de la plupart des gouvernements concernés, mais son enquête a dû être soumise aux contraintes indiquées plus loin, aux paragraphes 272 à 275.

39. En outre, après son retour à New York, elle a examiné des éléments d'information supplémentaires se rapportant à sa mission. Ces faits nouveaux font l'objet des chapitres III et IV.

40. La Commission tient à exprimer sa profonde gratitude au Gouvernement seychellois pour le large concours qu'il lui a prêté dans l'exercice de son mandat.

41. De même, la Commission est très reconnaissante au Gouvernement swazi pour son entière coopération.

42. Elle apprécie également l'aide que lui a apportée le Gouvernement de l'Afrique du Sud pour faciliter ses contacts avec divers hauts fonctionnaires. Mais elle regrette de n'avoir pu rencontrer les mercenaires en Afrique du Sud, ce qui a considérablement réduit l'efficacité de ses travaux, qui visaient à déterminer les antécédents et le financement de l'agression menée le 25 novembre contre les Seychelles.

43. La Commission remercie le Gouvernement indien et les responsables d'Air India d'avoir permis au capitaine et à l'équipage de l'avion détourné de témoigner devant elle.

44. Enfin, la Commission remercie tous les autres gouvernements qui ont coopéré avec elle dans l'accomplissement de son mandat.

II. SEJOUR DANS LA REGION (21 JANVIER-6 FEVRIER 1982)

A. Séjour aux Seychelles (24-30 janvier 1982)

1. Entrevue avec le Président de la République des Seychelles

45. Le 26 janvier, les membres de la Commission ont rendu une visite de courtoisie à M. France Albert René, président de la République des Seychelles, qui a souhaité la bienvenue à la Commission et l'a assurée de son total soutien. Il lui a recommandé de rechercher tout élément d'information qui puisse servir à l'accomplissement de son mandat et s'est enquis en particulier des plans de déplacement de la Commission dans d'autres pays de la région. Le Président de la Commission a expliqué que ses projets n'étaient pas encore définitivement arrêtés.

2. Premières rencontres avec divers ministres du Gouvernement seychellois

a) Comité de coordination des Seychelles

46. Peu de temps après son arrivée aux Seychelles, le 24 janvier, la Commission a rencontré le Comité de coordination des Seychelles pour discuter de son programme de travail et de son calendrier d'activité pendant son séjour. La rencontre a été présidée par le Ministre des affaires étrangères; y ont également participé le Secrétaire principal ainsi que d'autres responsables du Ministère des affaires étrangères, des responsables du Ministère du développement et de la planification économiques, le Directeur de l'aviation civile et le Ministre de la justice.

47. Après l'allocation de bienvenue du Ministre des affaires étrangères, le Président a, au nom de la Commission, remercié le Comité de coordination, les autorités et la population des Seychelles de leur chaleureux accueil et des installations qu'ils avaient mis à sa disposition. Il a ensuite fait quelques remarques préliminaires concernant certains aspects du programme de travail de la Commission pendant son séjour aux Seychelles. Prenant en considération ces remarques et les discussions qui ont suivi avec le Comité de coordination, on a établi un programme de travail très souple, qui laissait à la Commission, dans une large mesure, le soin d'en arrêter les détails. Il a également été convenu que le Ministre des affaires étrangères ferait ultérieurement une déclaration importante, avant que la Commission ne quitte les Seychelles.

b) Ministre du développement et de la planification économiques

48. Le 26 janvier 1982, les membres de la Commission ont rencontré M. Maxime Ferrari, ministre du développement et de la planification économiques. Ont également assisté à cette réunion, M. Robert Grancourt, secrétaire principal de ce ministère, et M. Faure, économiste principal.

49. Dans sa brève allocution liminaire, le Ministre a souhaité la bienvenue aux membres de la Commission et les a informés que son Ministère avait établi un document complet concernant les conséquences de l'attaque du 25 novembre 1981 pour l'ensemble

de l'économie des Seychelles, et en particulier pour ce secteur crucial : l'industrie touristique. Il a informé les membres de la Commission que ce document était à leur disposition et il les a invités à l'étudier soigneusement. Le document soulignait l'extrême vulnérabilité d'un petit pays comme les Seychelles face à une attaque de mercenaires comme celle du 25 novembre 1981. En raison de cette attaque, l'activité économique du pays s'était considérablement ralentie. Afin de ne pas rester totalement dépendantes du tourisme, les Seychelles s'efforçaient de diversifier l'économie, notamment dans les domaines de l'agriculture et de la pêche.

50. En réponse aux questions des membres de la Commission et de l'expert économiste qui les accompagnait, le Ministre a indiqué que l'aéroport international des Seychelles avait dû être fermé pendant neuf jours à la suite de l'attaque. Il a également indiqué qu'au cours de cette période, près de 1 000 touristes avaient été immobilisés dans divers hôtels des Seychelles et que le gouvernement avait dû prendre des dispositions particulières à leur sujet.

51. Le Ministre a déclaré que le gouvernement avait prévu une baisse de 3 p. 100 du nombre des touristes à la suite de la réévaluation de 15 p. 100 de la roupie des Seychelles en mars 1981, mais que cette mesure n'avait pas eu l'effet néfaste escompté et avait contribué par ailleurs à réduire le taux d'inflation aux Seychelles. Le grave déclin enregistré dans l'industrie du tourisme s'était produit après le 25 novembre 1981.

52. Dans le cas particulier des touristes sud-africains, le Ministre a indiqué que l'attaque ne semblait pas avoir eu d'effet notable mais qu'il fallait s'attendre à l'avenir que leur nombre diminue. Il a ajouté que le Gouvernement seychellois n'envisageait pas d'interdire l'entrée des touristes en provenance de l'Afrique du Sud.

53. Interrogé au sujet des demandes d'assistance que le Gouvernement seychellois avait déjà formulées, le Ministre a répondu que des démarches avaient été entreprises auprès de la Communauté économique européenne (CEE) en vue de l'obtention d'une aide d'urgence pour réparer les installations aéroportuaires endommagées, et d'une assistance budgétaire. Il a cependant souligné qu'en dehors de la Suède qui s'était engagée à octroyer 1,5 million de couronnes, on ne savait pas encore très bien sur quel volume d'assistance on pouvait compter. Il a en outre déclaré que d'autres pays, dont le Japon et l'Australie, avaient été pressentis à ce sujet, et que la Jamahiriya arabe libyenne et les Etats-Unis d'Amérique avaient apporté une contribution modeste. Par ailleurs, le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord avait autorisé le décaissement immédiat d'une somme de 1,5 million de livres, qui avait été accordée, deux ans plus tôt, à la République des Seychelles pour lui permettre de réduire le déficit de sa balance des paiements.

54. Le Secrétaire principal du Ministère a également répondu aux questions des membres de la Commission. Il a indiqué en particulier qu'avant l'attaque du 25 novembre, le Gouvernement seychellois s'efforçait, grâce à une énergique campagne de publicité et à une réorganisation profonde, de relancer l'industrie du tourisme en déclin. Il a assuré la Commission que des renseignements supplémentaires à ce sujet lui seraient communiqués.

55. A la fin de la réunion, le Président a, au nom de la Commission, remercié le Ministre et les fonctionnaires de leur concours.

c) Ministre de la jeunesse et de la défense

56. Le 26 février, la Commission a rencontré brièvement M. Ogilvy Berlouis, ministre de la jeunesse et de la défense.

57. En réponse aux questions des membres de la Commission, le Ministre a déclaré que selon les informations dont il disposait, les mercenaires avaient pour objectif de capturer tous les dirigeants du pays lorsqu'ils assisteraient, comme à l'habitude, à la réunion du Bureau central exécutif. La tenue de ces réunions était connue de tous et il était donc facile aux mercenaires d'en avoir connaissance à l'avance.

58. A propos des armes utilisées lors de l'attaque, le Ministre a déclaré que les mercenaires, qui avaient détourné un avion pour quitter les Seychelles, avaient remporté avec eux bon nombre de celles qu'ils avaient apportées. Les armes qu'ils avaient abandonnées derrière eux étaient, pour la plupart, des mitrailleuses de fabrication roumaine, ainsi que quelques munitions. Certains avaient affirmé que les armes leur avaient été fournies par M. Khashoggi, connu pour son amitié avec M. James Mancham, ancien président des Seychelles, mais le gouvernement n'avait pas encore pu confirmer cette information.

59. En réponse à une autre question, le Ministre a déclaré qu'à la suite de l'attaque menée par les mercenaires, les Seychelles se verraient dans l'obligation d'accroître le budget de la défense.

3. Rencontres avec d'autres responsables gouvernementaux

60. La Commission a tenu deux autres réunions avec le Commissaire à la police. Lors de la première, qui a eu lieu le 25 janvier 1982, le Commissaire était accompagné du Ministre de la justice de la République des Seychelles. Le Commissaire a fait un récit détaillé de la préparation et de la tentative d'exécution du coup d'Etat qui visait à renverser le Gouvernement de la République des Seychelles et qui avait été monté par des mercenaires sous la direction de Michael Hoare 1/, scénario qui avait été reconstitué grâce aux preuves matérielles découvertes par les autorités seychelloises chargées de l'enquête. Son récit se fondait en grande partie sur le rapport de l'enquête menée sous sa direction jusqu'à ce jour, dont un exemplaire a été remis à la Commission. Bien que ce rapport soit encore provisoire, la Commission a décidé, eu égard à son importance et à sa pertinence, de le reproduire in extenso dans son propre rapport 2/, en complément du résumé de la déclaration du Commissaire à la police, qui apparaît ci-après.

1/ Michael Hoare a traversé le territoire du Swaziland et est entré aux Seychelles sous le nom de Thomas Michael Boarel : son passeport aurait été maquillé et son nom de famille transformé en "Boarel", au lieu de "Hoare", probablement afin de pouvoir entrer aux Seychelles (comme d'ailleurs dans tous les autres pays africains) sans être repéré, car ses activités de mercenaire étaient de notoriété publique.

2/ Voir l'annexe II du présent rapport.

61. Le Commissaire à la police a déclaré à la Commission que les événements qui s'étaient déroulés le 25 novembre 1981 à l'aéroport international des Seychelles résultaient d'un complot international visant à renverser le gouvernement et à réinstaller l'ancien président du pays, James Mancham. Selon lui, une réunion avait eu lieu à Londres en septembre 1981 entre Mancham et Michael Hoare, citoyen irlandais résidant en Afrique du Sud, qui avait ensuite établi le plan d'exécution du complot. Il avait recruté un certain nombre d'hommes appartenant ou ayant appartenu à l'armée, notamment parmi les soldats d'élite de l'Afrique du Sud et de l'ancienne Rhodésie du Sud; il avait apparemment organisé l'achat des armes par l'intermédiaire d'un négociant bien connu, Adnan Khashoggi, qui contrôle l'utilisation des fonds destinés aux frais et à la rémunération des mercenaires, et mis au point le plan de l'opération. Plusieurs réunions avaient eu lieu dans la ville de Hilton où il habitait et à Durban, dans la province du Natal, en Afrique du Sud, en septembre, octobre et novembre 1981, au cours desquelles les détails de ce plan avaient été examinés par divers groupes des mercenaires recrutés.

62. D'après les conclusions du Commissaire à la police, le plan consistait à envoyer aux Seychelles en reconnaissance un groupe de mercenaires qui se feraient passer pour des touristes et auxquels des tâches précises seraient affectées. Huit hommes et une femme avaient été désignés à cet effet. Ils étaient partis pour les Seychelles à diverses dates en octobre et en novembre 1981, avant le 25, jour où le gros des mercenaires devait arriver aux Seychelles pour exécuter le plan. Dans le premier groupe, Robert Sims (Sud-Africain), beau-frère de Michael Hoare, et Susan Ingle (sujette britannique résidant en Afrique du Sud), compagne de Robert Sims, avaient été chargés de gérer les fonds destinés aux frais et à la rémunération des mercenaires, ce pourquoi ils avaient ouvert aux Seychelles des comptes bancaires à leurs noms, sur lesquels avait été versé un montant équivalent à 10 000 dollars des Etats-Unis provenant d'une banque suisse. Ils devaient également trouver aux Seychelles une "planque" qui servirait de base aux opérations préparatoires. Un autre membre de ce groupe, Martin Dolinschek (Sud-Africain) qui, d'après les services de renseignements sud-africains 3/, était un officier supérieur de renseignements, avait été chargé de rassembler aux Seychelles les informations nécessaires et de les traduire en renseignements. Les autres membres du groupe, Des Botes (Sud-Africain), Aubrey Brooks (Zimbabwéen), Bernard Carey (Britannique), Kenneth Dalglish (Britannique), Charles Dukes (Américain) et Roger England (Zimbabwéen) s'étaient vu attribuer d'autres tâches, dont la surveillance de l'emplacement et des dispositifs de sécurité des bâtiments clefs, et la sécurité et le confort du groupe principal dès son arrivée aux Seychelles. Les membres du premier groupe avaient reçu des sacs contenant dans un double fond des fusils mitrailleurs et des munitions, en plus d'autres matériels, pour qu'ils les apportent aux Seychelles 4/.

3/ National Intelligence Services (NIS), ancien Bureau of State Security (BOSS).

4/ Il faut préciser qu'après l'échec de l'opération, le 25 novembre 1981, tous les mercenaires du premier groupe sauf trois (Des Botes, Kenneth Dalglish et Charles Dukes) et un membre du groupe principal (Cornelius Puren) ont été arrêtés et se trouvent en prison aux Seychelles.

63. Le plan prévoyait également que le groupe principal de mercenaires devait arriver aux Seychelles à temps pour monter l'opération le jour dit. Les hommes auraient été divisés en groupes pendant l'opération, avec instruction de s'emparer de points et de bâtiments stratégiques, en particulier le State House, le quartier général de l'armée, l'aéroport international et le camp militaire de Pointe Larue, près de l'aéroport. En fait, le groupe principal, arrivé aux Seychelles le 25 novembre 1981, avait dû passer à l'action prématurément, le fusil mitrailleur caché dans le sac de l'un des membres du groupe ayant été découvert par accident. Si l'opération s'était déroulée comme prévu, a déclaré le Commissaire à la police, le Gouvernement de la République des Seychelles aurait été renversé par les mercenaires, une bande enregistrée passée à la radio nationale aurait annoncé le retour de l'ancien président et, selon des informations attribuées à Michael Hoare, l'ancien président lui-même, accompagné de complices qui auraient pu devenir membres du futur gouvernement, ainsi que de contingents de soldats et de policiers, serait arrivé aux Seychelles dans un avion affrété du Kenya. Conformément aux conditions d'engagement des mercenaires, chacun avait reçu 1 000 rands 5/ au comptant et devait toucher 9 000 rands une fois l'opération menée à bien.

64. Le Commissaire à la police a ensuite fait un exposé rapide des événements qui ont conduit le 25 novembre 1981 à l'affrontement armé à l'aéroport international des Seychelles. Il a déclaré que le groupe principal de mercenaires composé de 45 hommes s'était rendu par la route ce jour-là d'Afrique du Sud au Swaziland, où grâce à des réservations faites préalablement par une agence de voyage sud-africaine établie, ils avaient pris un vol régulier de la Royal Air Swazi pour les Seychelles se faisant passer pour les membres d'une association de buveurs de bière, dite Ancient Order of Froth Blowers (AOFB). Chacun avait dans ses bagages un sac à double fond contenant un fusil mitrailleur et des munitions. Arrivés à l'aéroport des Seychelles à 17 h 40 environ (heure locale), ils avaient été accueillis par leurs collègues du premier groupe à la sortie de l'aérogare, et tout semblait se dérouler comme prévu jusqu'au moment où un douanier vigilant avait remarqué qu'une arme dépassait visiblement du sac déchiré de l'un des derniers mercenaires à passer la douane. Il y avait eu une débandade immédiate et voyant leur complot découvert, les mercenaires avaient rapidement monté leurs fusils mitrailleurs et ouvert le feu sur les forces de sécurité de l'aéroport, et, plus tard, sur les soldats de la caserne de Pointe Larue. La fusillade nourrie qui avait éclaté alors s'était poursuivie de façon sporadique toute la nuit, et tard dans la matinée. Un soldat seychellois et un mercenaire avaient été tués. En désespoir de cause, les mercenaires avaient pressé le commandant de bord de l'avion de la Royal Air Swazi qui se trouvait à son hôtel de retourner à l'aéroport pour les faire sortir des Seychelles, mais il s'y était refusé. De toute façon, l'avion avait été trop gravement endommagé pendant la fusillade pour pouvoir décoller.

65. A 22 h 45, a conclu le Commissaire à la police, un vol régulier d'Air India, en provenance de Salisbury (Zimbabwe) et allant à Bombay (Inde) avait été amené à effectuer un atterrissage périlleux par les mercenaires qui avaient investi la tour

5/ Monnaie sud-africaine : le taux de change moyen du rand en octobre 1981 était de 1 rand pour 1,0365 dollar des Etats-Unis (FMI : Statistiques financières internationales, décembre 1981).

de contrôle. Peu de temps après, le groupe avait réquisitionné l'avion, le contraignant à ramener les mercenaires, dont un mort, en Afrique du Sud. Le vol d'Air India avait quitté les Seychelles à 1 h 30 du matin, le 26 novembre 1981, pour atterrir finalement le même jour à l'aéroport Louis Botha de Durban.

66. En réponse aux questions de la Commission, le Commissaire à la police a déclaré que c'était le mercenaire fait prisonnier, Robert Sims, et non pas Martin Dolinschek, qui avait indiqué pendant l'interrogatoire que, selon Mike Hoare, le Gouvernement sud-africain avait sanctionné l'opération des mercenaires contre les Seychelles. Dolinschek a témoigné qu'il faisait bien partie des services de renseignements du Gouvernement sud-africain, mais qu'il était à ce moment-là en congé et que son gouvernement n'avait eu aucune connaissance de l'affaire dans laquelle il était impliqué.

67. La deuxième réunion avec le Commissaire à la police a eu lieu le 28 janvier 1982. Il s'agissait essentiellement d'une réunion d'organisation au cours de laquelle la Commission a demandé l'avis du Commissaire pour l'aider à choisir les témoins les plus appropriés aux fins d'interrogatoire. Pendant cette réunion, elle a appris que, lorsque les mercenaires avaient réquisitionné l'avion d'Air India, ils avaient proféré des menaces à l'encontre de la soixantaine d'otages qui se trouvaient alors dans le bâtiment de l'aéroport; les autorités seychelloises avaient décidé de laisser décoller l'avion plutôt que de risquer la vie des otages. Au moment du départ, personne ne savait exactement combien de mercenaires étaient parvenus à monter à bord, et combien étaient restés aux Seychelles.

68. Le Commissaire à la police a mis à la disposition de la Commission des photocopies de certaines pièces à conviction, notamment des fiches d'immigration et des documents de voyage abandonnés par les mercenaires ou saisis sur eux, ainsi que des photographies des bâtiments de l'aéroport montrant les dommages causés, et les témoignages des mercenaires faits prisonniers.

4. Réunions avec les chefs de missions diplomatiques aux Seychelles

69. La Commission a jugé bon de rendre visite aux chefs des missions diplomatiques des membres permanents du Conseil de sécurité aux Seychelles.

70. Le 28 janvier, elle a rendu visite à l'ambassadeur de France, au Haut Commissaire du Royaume-Uni et aux chargés d'affaires de la République populaire de Chine et des Etats-Unis. Elle ne s'est pas rendue à l'ambassade de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, ayant appris que l'ambassadeur ne se trouvait pas aux Seychelles.

5. Auditions des témoignages des mercenaires capturés

71. Le 27 janvier, la Commission, avec l'accord et l'appui du Gouvernement seychellois, a interrogé chacun des sept mercenaires faits prisonniers ou arrêtés par les forces de sécurité seychelloises à la suite de l'agression du 25 novembre 1981. Dans chaque cas, le Président a présenté les membres de la Commission et rappelé les termes de son mandat. Il a dit à chacun des mercenaires que la Commission espérait qu'il ou elle répondrait au mieux de ses connaissances et de son plein gré aux questions qu'elle pourrait poser.

72. Après avoir répondu aux questions posées par le Président sur leur identité, leur nationalité, leur domicile habituel et leur profession, chacun des mercenaires a été invité à faire une déclaration. Etant donné l'importance capitale de leur témoignage, la Commission a décidé de reproduire intégralement dans son rapport le procès-verbal de l'entrevue qu'elle a eue avec chacun d'eux 6/, en complément du résumé de leur déposition donné ci-après.

Jeremiah Cornelius Puren 7/ (Sud-Africain, résidant à Johannesburg et Durban, directeur de société)

73. Jeremiah Cornelius Puren a déclaré qu'il avait été recruté par Michael Hoare (qu'il appelle colonel Mike Hoare) pour l'accompagner aux Seychelles afin de renverser le gouvernement et d'y rétablir l'ancien président James Mancham. Il s'était rendu au domicile de Michael Hoare à Hilton, aux environs de Pietermaritzburg, dans la province du Natal, où les détails du projet avaient été mis au point et où on lui avait dit de rejoindre un groupe acquis à la cause pour se rendre par la route à Manzini, dans le Swaziland, et de là prendre l'avion pour les Seychelles.

74. Pour ce voyage, a-t-il dit, il était chargé de pointer les noms des membres du groupe sur une liste pour vérifier que chacun était à bord. Il ne connaissait personne d'autre dans le groupe que Michael Hoare. Il a confirmé que ce dernier était indubitablement le chef avec Peter Duffy comme "maître des cérémonies" et qu'il était lui-même l'adjoint de Peter Duffy. Décrivant les préparatifs de l'expédition aux Seychelles, il a dit qu'il avait déposé au Ministère de l'intérieur à Durban le lundi 22 novembre une demande de passeport et qu'il l'avait obtenu le mercredi 25 novembre 1981 juste à temps pour prendre la route avec ses camarades pour le Swaziland.

75. Michael Hoare lui avait laissé entendre que les armes à utiliser se trouvaient déjà aux Seychelles; aussi avait-il été surpris d'apprendre le dernier jour, trop tard pour se retirer de cette aventure, que les membres du groupe devaient porter leurs propres armes et munitions. Toutefois, a-t-il dit, il avait refusé tout rôle de combattant dans l'opération et n'avait donc pas de sac à armes en arrivant aux Seychelles : le sien était seulement rempli de jeux de plage qui devaient servir à faire croire aux intentions sportives du groupe.

6/ Voir l'annexe VI du présent rapport.

7/ Le seul prisonnier appartenant au groupe principal, arrivé aux Seychelles le 25 novembre 1981.

76. Quant au financement de l'opération, là encore Michael Hoare avait laissé entendre que l'argent proviendrait de sources privées et avait été collecté par James Mancham. En ce qui concerne la participation d'autres gouvernements à ce plan, Michael Hoare, a-t-il dit, ne lui en avait pas parlé.

77. En réponse aux questions de la Commission, il a dit qu'il avait servi dans l'armée de l'air sud-africaine pendant la guerre, dans la Royal Air Force après la guerre et dans l'armée de l'air katangaise pendant la guerre civile du Congo en 1961. Aux Seychelles, il devait s'emparer de la tour de contrôle et en prendre la direction le jour prévu pour l'opération. En fait, lorsque les choses avaient commencé à mal tourner à l'aéroport, il s'était retrouvé en train de rassembler et d'enfermer les otages, de téléphoner au commandant de bord de la Swazi pour demander l'évacuation, et d'implorer Michael Hoare de négocier un cessez-le-feu vu la situation désespérée entraînée par le déclenchement prématuré et accidentel de l'opération. Plus tard, a-t-il déclaré, il s'était enfui dans la montagne où il avait erré pendant 17 jours, ignorant, jusqu'à ce qu'il se rende, que la plupart de ses camarades s'étaient enfuis en Afrique du Sud à bord d'un avion d'Air India.

78. Il a reconnu s'être engagé comme mercenaire mais il a nié l'avoir fait pour de l'argent. Il a déclaré avoir agi par amitié pour Michael Hoare qu'il connaissait depuis l'époque de leur expédition au Congo

Martin Dolinschek C, alias Anton Lubic (Sud-Africain, agent de renseignements auprès des services sud-africains de renseignements (NIS), affecté à Durban)

79. Martin Dolinschek a déclaré qu'il ne se considérait pas comme un mercenaire mais comme un honorable agent des services de renseignements du Gouvernement sud-africain 9/. Il avait été recruté par Michael Hoare pour des activités de reconnaissance et de renseignements en vue d'une opération contre les Seychelles à un moment où il se trouvait libéré de ses fonctions officielles. Il avait fait la rencontre de Michael Hoare en 1974 lorsque, sur instruction des autorités sud-africaines, il lui avait remis un message officiel l'avertissant d'abandonner les opérations qu'il était soupçonné d'organiser unilatéralement en Rhodésie du Sud. Depuis lors, ils étaient devenus amis.

8/ Selon la déposition qu'il a faite devant les autorités seychelloises pendant son interrogatoire, il a obtenu un passeport officiel sous le pseudonyme d'"Anton Lubic", ce qu'il a répété devant la Commission. En réponse à une question posée au Parlement sud-africain le 19 février 1982, le Ministre de l'intérieur, M. Heunis, a reconnu que les autorités avaient effectivement délivré un passeport à Martin Dolinschek sous le nom d'Anton Lubic.

9/ Selon des communiqués de presse publiés début décembre 1981, Dolinschek était également connu sous le nom de "Martin Donaldson"; un agent du NIS aurait déclaré que Dolinschek avait travaillé pour les services de renseignements qu'il avait quittés environ deux mois plus tôt.

80. Il n'avait pas averti ses supérieurs de ce plan contre les Seychelles, a-t-il dit, supposant que ceux-ci étaient déjà au courant. Il a déclaré en outre que le Gouvernement sud-africain savait depuis le début que des plans étaient en cours pour renverser le Gouvernement des Seychelles : le coup mené le 25 novembre 1981 n'était qu'une tentative parmi d'autres fomentées depuis le coup d'Etat qui avait eu lieu aux Seychelles en 1977. Il dit avoir fait lui-même un rapport sur le dernier plan dont il avait eu vent en 1980, qu'il l'avait remis au Général au quartier général des services de renseignements et n'en avait plus entendu parler depuis. Il ne savait pas s'il avait été approuvé ou non. Il a expliqué également que s'il n'avait pas rendu compte du plan du 25 novembre c'était aussi parce que Michael Hoare avait tout ce qu'il fallait pour cette opération - les annuus, l'argent et le matériel - et n'avait donc nul besoin d'assistance. A son avis, le Gouvernement sud-africain n'avait pas participé au plan mais avait donné son accord tacite.

81. Il a déclaré qu'il avait agi pour des motifs à la fois idéologiques, pratiques et professionnels. En Afrique du Sud, les Seychelles passaient pour être sous un régime de stricte obédience marxiste dirigé de l'extérieur; l'Afrique du Sud estimait donc rendre un grand service au peuple seychellois en le délivrant d'un tel régime. Depuis son arrivée aux Seychelles, a-t-il dit, il n'avait cependant rien constaté qui confirmait cette théorie.

82. Du point de vue pratique, il a indiqué qu'au vu des rapports de ses services de renseignements, l'Afrique du Sud s'inquiétait des résultats des prochaines élections à Maurice; dans l'éventualité d'un changement de gouvernement, l'Afrique du Sud, a-t-il dit, n'aurait aucune garantie de conserver, pour ses services long-courrier vers l'Orient, l'Extrême-Orient et l'Australie, le droit de faire escale et de se ravitailler en carburant dans ce pays. Elle n'avait pas la certitude non plus de pouvoir utiliser la base militaire américaine de Diego Garcia. Il était donc souhaitable de pouvoir compter sur un régime ami aux Seychelles, qui serait tenu d'accorder les services nécessaires l'Afrique du Sud, à charge de revanche au besoin.

83. Il a dit ensuite ce qu'il savait du plan qui avait été prévu pour la mise en place d'un nouveau gouvernement après le coup d'Etat dont étaient chargés les mercenaires. D'après Michael Hoare, un contingent de 60 à 70 militaires et policiers en provenance du Kenya devaient arriver par avion aux Seychelles pour assurer le maintien de l'ordre. Les mercenaires devaient alors repartir immédiatement à bord de l'avion qui avait amené les forces de sécurité du Kenya de manière que l'opération passe pour un coup monté entièrement par des Noirs africains; sinon, elle aurait eu l'air d'une agression sud-africaine. Il était certain de ce qu'il avançait, a-t-il dit, car on lui avait à un moment demandé de trouver un moyen de se procurer un avion après l'échec de la tentative d'affrètement de Michael Hoare. Selon sa déclaration, Dolinschek avait découvert que la compagnie à laquelle il pensait s'adresser à cet effet avait fait faillite. Toutefois, avant de partir le premier pour les Seychelles, Michael Hoare lui avait dit de ne pas s'inquiéter car le Gouvernement kényen s'occuperait de tout. Il pensait que sans l'intervention du Kenya l'affaire serait un fiasco. Il ne pouvait dire s'il y avait eu une coordination directe entre les Gouvernements kényen et sud-africain à ce sujet.

84. A propos du financement, il a dit que Michael Hoare lui avait confié qu'ils disposaient d'un million de dollars pour l'opération. D'après ce qu'il avait cru comprendre, chaque mercenaire devait recevoir 1 000 rands au moment de son engagement avec promesse de toucher 10 000 dollars, soit 12 000 rands, par la suite. Quant à lui il n'avait reçu aucune compensation financière, excepté le remboursement de ses frais aux Seychelles. Il ne voulait pas accepter d'argent : Mike Hoare pouvait payer pour la défense des autres, mais lui ne voulait rien prendre. Il n'accepterait d'argent que si son gouvernement était disposé à payer pour sa défense, ce qui, pensait-il, était de son devoir.

85. En réponse aux questions concernant les armes utilisées par les mercenaires, Dolinschek a déclaré qu'il était possible que le Gouvernement sud-africain les ait fournies. Il a cité l'exemple de la récente incursion sud-africaine en Angola au cours de laquelle, a-t-il indiqué, les forces sud-africaines avaient capturé plusieurs camions contenant des armes et des munitions fabriquées en Europe de l'Est. Toutefois, il a ajouté qu'il était très facile d'acheter des armes en Afrique du Sud, surtout celles qui sont fabriquées dans les pays d'Europe de l'Est et qui se vendent très bon marché. On pouvait aussi se les procurer facilement en Afrique du Sud. Il n'était donc pas difficile pour le gouvernement de fournir les armes.

86. A propos des événements qui se sont passés à l'aéroport pendant l'agression menée par les mercenaires, il a dit que, lorsque les hostilités avaient éclaté, il était retourné à son hôtel proche de l'aéroport, d'où il avait été témoin des événements de la soirée et du lendemain.

Robert Charles Sims (Sud-Africain, résidant à Hillcrest (Natal), entraîneur de chevaux)

87. Robert Sims a déclaré à la Commission qu'il avait été engagé par son beau-frère, Michael Hoare, pour se rendre aux Seychelles un mois à l'avance et participer à une opération visant à renverser le Gouvernement de la République des Seychelles, qui devait normalement se passer sans effusion de sang, mais qu'il ne savait pas que l'objectif était de rétablir l'ancien président. Il ne savait rien au sujet de la participation éventuelle d'un gouvernement quelconque au plan.

88. Sa tâche propre était la gestion des comptes bancaires ouverts aux Seychelles pour faciliter l'opération, mais il avait également fait entrer deux armes dans le pays. Il avait déjà remis des fonds aux membres du groupe d'avant-garde, selon les instructions. Il a dit que, si l'opération s'était déroulée selon le plan, il aurait remis les armes et les fonds aux personnes indiquées et son rôle dans l'opération aurait pris fin. En réponse à une question concernant les motifs qui l'avaient poussé à participer à une telle opération, il a déclaré qu'il n'était animé par aucune conviction politique; il avait simplement été attiré par la perspective de passer un mois de vacances aux Seychelles "tous frais payés". Il avait touché un premier acompte de 5 000 rands, avec promesse d'un autre versement de 5 000 rands lorsque l'opération aurait été menée à bien. Il a ensuite admis avoir été recruté comme mercenaire.

89. Au sujet de ses rapports avec Martin Dolinschek, il a dit l'avoir rencontré pour la première fois lorsqu'ils s'étaient rendus, chacun dans sa voiture, sur un terrain de tir en Afrique du Sud, où les armes achetées pour les mercenaires étaient mises à l'essai. Sims lui-même avait participé non seulement à l'essai des armes, mais également à leur remontage conformément aux spécifications fournies par Michael Hoare. Ce n'est qu'après l'arrivée de Dolinschek aux Seychelles, a-t-il dit, que celui-ci avait déclaré qu'il s'occupait des intérêts de son gouvernement. Le jour où le groupe principal était arrivé aux Seychelles, il s'était rendu à l'aéroport pour les accueillir, mais, entendant un coup de feu, il avait repris sa voiture et était reparti.

Susan Josephine Ingle (ressortissante britannique résidant en Afrique du Sud, ménagère)

90. Susan Josephine Ingle a déclaré à la Commission qu'elle s'était rendue aux Seychelles avec Robert Sims, mais ne savait absolument pas ce qui allait réellement se passer, bien que Michael Hoare leur ait donné l'assurance, à elle-même et à Robert Sims, qu'il n'y aurait pas d'effusion de sang. Tout ce qu'elle savait, a-t-elle dit, c'était qu'elle devait gérer un compte bancaire aux Seychelles au profit d'elle-même et de son conjoint de facto, Robert Sims.

91. Robert Sims lui avait dit qu'un petit groupe arriverait aux Seychelles le 25 novembre 1981. Sims s'était rendu à l'aéroport pour l'accueillir, mais elle était restée dans la maison. Elle a déclaré que, pendant leur séjour aux Seychelles, elle-même et Robert Sims avaient reçu des appels téléphoniques de Mme Hoare, qui transmettait des messages de Michael Hoare.

Roger England (ayant la double nationalité britannique et zimbabwéenne, résidant à Durban (Afrique du Sud), sans emploi au moment de l'opération)

92. Roger England a déclaré à la Commission que Barry Gibbon avait pris contact avec lui au sujet de l'opération et qu'il avait accepté d'être recruté à cause des avantages matériels offerts - à savoir 1 000 rands d'acompte et 10 000 rands par la suite - car il était à ce moment-là en chômage et cherchait désespérément du travail. Il a dit n'avoir jamais rencontré Michael Hoare jusque-là, bien qu'ayant entendu parler de lui à cause de ses exploits bien connus au Congo. Lorsqu'il était parti pour les Seychelles comme membre du groupe d'avant-garde, dont, a-t-il dit, Barney Carey avait été désigné commandant, on lui avait remis un sac à porter, dans lequel il soupçonnait qu'il y avait une arme, d'après son poids. Il connaissait bien les mitraillettes AK-47, car il en avait utilisé pendant son service militaire dans l'armée de la Rhodésie du Sud. On lui avait demandé de se trouver à l'aéroport des Seychelles le jour de l'arrivée du groupe principal des mercenaires, seulement pour le cas où les choses tourneraient mal, afin d'investir l'aéroport. Lorsque les choses avaient effectivement mal tourné le 25 novembre 1981, Michael Hoare lui avait en fait donné l'ordre d'accompagner trois autres mercenaires pour essayer de s'emparer de la caserne de l'armée à Pointe-Larue.

93. Il a indiqué qu'avant de partir pour les Seychelles comme membre du groupe d'avant-garde, il avait participé à plusieurs réunions préparatoires et séances d'instruction, sous la direction de Michael Hoare. C'était à ces séances d'instruction qu'il avait été vaguement informé de la structure de commandement et des affectations pour l'opération : Michael Hoare était le commandant en chef et Peter Duffy son adjoint. Il y aurait trois groupes, dont deux placés sous les ordres de Peter Duffy et de Barney Carey. England était dans le groupe I qui avait pour mission de s'emparer de l'armée, de la caserne et de la station de radio, d'où un message préenregistré devait être diffusé. Le groupe II devait prendre le quartier général de l'armée et le State House. Le groupe III devait s'emparer de l'aéroport, des bâtiments de l'aérogare et de la caserne de l'aéroport. Il y avait encore un ou deux autres objectifs; le centre de télécommunications situé en ville devait devenir le centre de commandement de Mike Hoare, avec trois hommes en poste. Ils ne s'attendaient pas à rencontrer de la résistance car on leur avait dit qu'une grande partie de l'armée et de la population leur serait favorable.

94. Roger England s'est rappelé avoir entendu Mike Hoare dire lors de deux séances d'instruction que le Gouvernement sud-africain avait fourni une aide précieuse. Hoare avait également déclaré que, s'il y avait des difficultés à propos des armes en Afrique du Sud, ils devraient lui téléphoner et qu'il s'adresserait à qui de droit. Hoare avait ajouté que, dans les 24 heures suivant la réussite de l'opération, des troupes pourraient être envoyées du Kenya. England estimait que le coût total de l'opération pourrait s'élever à quelque deux millions de dollars et il se souvenait également que Mike Hoare lui avait dit que l'argent était fourni par James Mancham.

Aubrey Frank Brooks (Zimbabwe, résidant en Afrique du Sud, imprimeur de son métier)

95. Au début de son témoignage, Aubrey Brooks a exposé les motifs qui l'avaient poussé à participer à l'opération menée par les mercenaires : sa femme et lui avaient récemment perdu l'entreprise d'imprimerie qui leur appartenait en commun et ils avaient désespérément besoin de capitaux pour faire démarrer une nouvelle affaire. Il avait été recruté par un certain Ken Dalgliesh, qui l'avait ensuite présenté à Mike Hoare.

96. Il a décrit en détail les réunions préparatoires qui s'étaient tenues en Afrique du Sud avant son départ pour les Seychelles comme membre du groupe d'avant-garde. En plus des activités de reconnaissance qu'il devait effectuer avec ses collègues du groupe d'avant-garde, a-t-il déclaré, il avait également comme tâche spéciale de passer à la radio deux messages préenregistrés lorsque le gouvernement aurait été effectivement renversé. Il avait reçu l'assurance que l'opération se ferait sans effusion de sang car pratiquement toute la population souhaitait vivement un changement de gouvernement.

97. Il a dit que le jour de son départ pour les Seychelles avec trois camarades (Des Botes, Barney Carey et Ken Dalgliesh), on lui avait remis un sac de voyage à porter et il s'était rapidement rendu compte que le sac contenait une arme dissimulée, bien que Mike Hoare l'ait assuré que les armes destinées à l'opération se trouvaient déjà dans l'île.

98. En ce qui concerne les détails précis du plan, il a dit que ses connaissances étaient plutôt vagues car Mike Hoare, qui était le personnage central de toute l'opération, ne leur communiquait que le minimum de détails essentiels concernant leurs tâches respectives. Toutefois, il se souvenait avoir entendu Hoare dire que deux gouvernements appuyaient l'opération, sans que le nom de ces gouvernements soit mentionné. Pour l'ensemble du groupe, il n'était pas au courant d'une structure de commandement bien définie: selon lui, elle avait peut-être été laissée vague à dessein; mais en ce qui concerne le groupe d'avant-garde dont il faisait partie, il estimait que Barney Carey était le responsable.

99. Au sujet de sa participation aux événements du 25 novembre 1981 à l'aéroport, il a déclaré que lorsque les hostilités avaient éclaté à la suite de la découverte d'une arme dans un sac porté par un mercenaire, Mike Hoare lui avait donné l'ordre de se rendre avec trois autres hommes à la caserne de l'aéroport occupée par l'armée et de bloquer la porte afin d'empêcher quiconque de sortir. Il a raconté qu'à cet endroit l'armée avait ouvert le feu sur eux et lui-même avait été blessé à la jambe, après quoi ils s'étaient repliés. Il avait erré dans les collines pendant la nuit et, le matin suivant, il s'était rendu à la police.

Bernard Stanley Carey (Britannique, résidant en Afrique du Sud, homme d'affaires)

100. Bernard Carey a déclaré à la Commission qu'il avait été recruté par Mike Hoare, qui l'avait chargé de transporter aux Seychelles le 31 octobre 1981 une arme dissimulée, à titre d'essai, mission qu'il avait accomplie avec succès, remettant ensuite cette arme à Robert Sims aux Seychelles. Au cours d'une deuxième mission, il était retourné aux Seychelles le 21 novembre 1981 en tant que responsable du groupe d'avant-garde des mercenaires, en attendant l'arrivée du groupe principal le 25 novembre 1981.

101. Il a déclaré qu'il ne savait pas grand-chose de l'ensemble du plan: il n'avait assisté qu'à quatre réunions à Durban et près de Pietermaritzburg, mais il estimait que Mike Hoare avait pas mal d'argent pour l'opération et il avait l'impression que l'avion de la Swazi qui avait amené le groupe principal aux Seychelles avait été affrété par Hoare. On lui avait également laissé entendre que l'opération n'aurait pas un caractère militaire car, d'après Mike Hoare, la grande majorité de la population, y compris l'armée, s'empresserait de l'appuyer. Hoare lui aurait dit: "Vous n'entendrez pas un coup de feu".

102. Bernard Carey a ensuite décrit en détail les événements qui s'étaient produits à l'aéroport après l'arrivée du groupe principal le 25 novembre 1981. Après la découverte de l'arme transportée par un des mercenaires et les coups de feu qui avaient suivi, quatre membres du groupe d'avant-garde avaient été envoyés à la caserne de l'aéroport avec mission de s'en emparer. Entre-temps, le premier contingent du groupe principal se dirigeait déjà vers l'hôtel à bord d'un mini-bus, suivi par la voiture de Carey qui emmenait Mike Hoare chez lui. Mais les quatre hommes qui avaient été envoyés vers la caserne ayant essuyé des coups de feu et les combats se poursuivant à l'aéroport, Hoare avait décidé que

et le monde devait y retourner. A ce moment-là, ils avaient tous remonté leurs armes et étaient passés à l'action. Peu de temps après, l'appareil d'Air India était arrivé et Mike Hoare avait négocié un cessez-le-feu avec quelqu'un par téléphone; de cette manière, il avait réussi à évacuer la plupart des mercenaires à bord de l'avion d'Air India. Carey lui-même n'avait pas accepté l'offre de s'enfuir à bord de l'avion parce qu'il voulait aller à la recherche de Brooks qui était blessé. Il avait cherché Brooks toute la nuit. Il avait passé la matinée à mi-chemin des collines d'où, a-t-il dit, il pouvait observer clairement des tirs nourris d'armes et d'artillerie qui se poursuivaient à l'aéroport. Il était ensuite tombé entre les mains des soldats seychellois et avait été arrêté.

6. Interrogatoire des témoins

103. Le 29 janvier 1982, la Commission après avoir consulté le Commissaire à la police et avec le concours du Ministre de la défense, a interrogé individuellement ou en groupes 10 des personnes détenues en otages par les mercenaires, le 25 novembre 1981. Il s'agissait d'un fonctionnaire de l'aviation civile en poste à l'aéroport, de trois agents de sécurité de service ce jour à l'aéroport, d'une contrôleuse de la circulation aérienne et de cinq militaires, dont un commandant, qui avaient pris part à l'engagement contre les mercenaires.

104. Les témoins ont raconté leur expérience personnelle et ont rendu compte des événements survenus à l'aéroport depuis l'arrivée du vol de Royal Swazi jusqu'au moment où ils avaient été libérés, le lendemain. Tous se sont accordés à décrire les mercenaires comme pris de panique et affolés, une fois leur véritable identité découverte. Dès qu'ils s'étaient rendu compte que l'affaire prenait mauvaise tournure, ils avaient, de l'avis de certains témoins, cherché à prendre contact avec les forces de sécurité seychelloises et les avaient suppliées d'accepter un cessez-le-feu. Certains des mercenaires qui s'étaient entretenus avec les otages auraient prétendu que le but de l'opération était de ramener au pouvoir l'ancien président James Mancham, qui, selon eux, devait revenir aux Seychelles sous peu.

105. Les trois agents de sécurité ont donné des détails sur les circonstances qui avaient conduit à la découverte d'une arme dans le sac de l'un des mercenaires et sur les événements qui, par la suite, avaient entraîné un échange de coups de feu entre les mercenaires et les forces de sécurité. Les premiers coups de feu auraient été tirés par les mercenaires, qui semblaient avoir la situation en main jusqu'à l'arrivée des renforts militaires venus de la caserne de Pointe-Larue. Un des agents de sécurité aurait réussi à joindre le siège de la police et la caserne militaire par téléphone. Les cinq militaires ont décrit leur engagement contre les mercenaires, notamment la tentative qu'avaient faite ces derniers pour prendre la caserne d'assaut et gagner les soldats à leur cause.

106. La contrôleuse de la circulation aérienne a raconté qu'un groupe de cinq mercenaires avait pénétré de force dans la tour de contrôle. Après leur avoir signalé l'arrivée imminente d'un vol régulier d'Air India, elle les avait avertis

que, vu les circonstances, elle se sentait obligée d'aviser le commandant de bord de ne pas atterrir. Toutefois, a-t-elle ajouté, les mercenaires lui avaient dit de n'en rien faire et d'agir comme si de rien n'était.

107. D'une manière générale, il semble que les 10 témoins n'aient pas échangé plus de quelques paroles avec les mercenaires et n'aient pas fait de gros efforts pour établir leur identité. Un grand nombre d'entre eux se sont rappelés toutefois avoir fréquemment entendu prononcer le nom et le rang de "Tom" (Mike Hoare) et ont eu clairement l'impression qu'il était à la tête du groupe de mercenaires.

7. Interrogatoire des membres de l'équipage de l'avion d'Air India qui a été détourné

108. Comme indiqué au paragraphe 14 du présent document, avant son départ du Siège, la Commission a envisagé, en faisant appel aux bons offices du Représentant permanent de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies, la possibilité d'interroger l'équipage du vol régulier 224 de Salisbury (Zimbabwe) à Bombay (Inde), via les Seychelles, le 25 novembre 1981, avion qui, après avoir atterri aux Seychelles, avait été détourné par les mercenaires pour leur retour en Afrique du Sud. La Commission espérait que le personnel navigant d'Air India pourrait fournir des informations utiles sur l'identité, les motifs et le comportement des mercenaires.

109. Durant son séjour aux Seychelles, la Commission a eu la possibilité d'interroger le représentant d'Air India aux Seychelles et l'équipage du vol en question, qui s'était déplacé à cet effet. La Commission tient de nouveau à remercier vivement les autorités indiennes et le personnel d'Air India de la coopération qu'ils lui ont apportée dans cette affaire.

110. Lors de l'entretien qui a eu lieu le 28 janvier 1982, le représentant local et le personnel navigant d'Air India étaient accompagnés d'un avocat représentant la compagnie. Outre le représentant local et l'avocat, le groupe se composait de sept personnes : le commandant de bord, son second, un second surnuméraire, le navigateur, le mécanicien navigant, le mécanicien d'entretien et deux membres du personnel commercial de bord. Dans son résumé ci-après des témoignages du personnel d'Air India, la Commission a réservé une attention particulière aux éléments qui intéressaient directement l'objet de son enquête.

111. Le représentant local d'Air India a informé la Commission que le 25 novembre 1981, vers 18 h 45, il avait reçu à son domicile un message téléphonique de son adjoint, l'avisant de troubles à l'aéroport, qui aurait été occupé par des éléments hostiles débarqués de l'avion de Royal Swazi. Une fusillade avait éclaté et le gouvernement avait imposé un couvre-feu à partir de 19 heures. Sérieusement alarmé pour le vol régulier d'Air India en provenance de Salisbury, dont l'arrivée à l'aéroport était prévue à 22 heures, il avait frénétiquement essayé pendant près de deux heures de contacter par téléphone

toutes les autorités possibles mais n'avait pu obtenir de plus amples détails sur les événements qui se déroulaient à l'aéroport. Il avait alors vainement tenté de joindre son directeur régional à Nairobi pour lui demander de relayer un message au commandant de bord de l'avion d'Air India, lui conseillant de ne pas atterrir aux Seychelles. Il a ajouté qu'il n'avait pu quitter son domicile en raison du couvre-feu.

112. L'avocat d'Air India a assuré la Commission que les initiatives du représentant local d'Air India indiquaient clairement que la compagnie n'avait aucune connaissance préalable de la situation à l'aéroport des Seychelles le 25 novembre 1981 et qu'il n'était nullement dans son intention de prêter volontairement assistance aux mercenaires.

113. Le commandant de bord de l'avion d'Air India a décrit en détail les circonstances de son atterrissage à l'aéroport des Seychelles et les événements qui ont suivi. Bien que n'ayant pas reçu de réponse aux signaux qu'il avait envoyés à la tour de contrôle jusqu'au moment de l'atterrissage, il ne soupçonnait rien d'anormal, la fermeture de l'aéroport par exemple, car lors de ses contacts avec le centre d'information de vol de Nairobi, qui contrôle la circulation aérienne aux Seychelles, et avec d'autres terminaux durant le vol, il n'avait jamais été avisé de l'existence d'une situation alarmante.

114. Il n'avait pas connaissance de l'emploi de fusées, de balles traçantes ou autres tentatives de la part des forces de sécurité de le dissuader d'atterrir. Quoi qu'il en soit, connaissant la topographie des Seychelles, il n'aurait pu, au-dessous d'une certaine altitude, courir le risque d'éviter l'atterrissage. Par ailleurs, en contact permanent avec la tour de contrôle, il recevait des instructions qui semblaient normales et techniquement correctes.

115. L'atterrissage s'était produit dans des conditions dangereuses. Au moment de poser l'appareil, il s'était rendu compte que la piste était en partie barrée par deux véhicules militaires camouflés; il avait essayé d'éviter une collision, mais n'avait pu empêcher qu'un volet heurte le second véhicule et l'aile de l'appareil avait été endommagée.

116. Une fois l'avion parvenu au point d'arrivée, il avait reçu l'ordre de se rendre au bâtiment de l'aéroport où, avec son second, il avait été placé sous la garde d'éléments armés. A partir de ce moment, l'appareil était tombé entre les mains des mercenaires qui, après avoir fait le plein de carburant, l'avaient contraint, sous la menace des armes, à décoller à destination de l'Afrique du Sud avec 65 passagers et les 14 membres de l'équipage de l'avion. Le commandant de bord a fait remarquer qu'avant le décollage il avait surpris une conversation téléphonique de Mike Hoare qui offrait de laisser repartir l'avion et ses passagers si les forces de sécurité seychelloises acceptaient d'arrêter leur tir et de dégager la piste. Le commandant de bord avait reçu l'ordre de parler au Préfet de police dans ce sens, sans faire allusion, toutefois, à la demande des mercenaires d'être transportés par air en Afrique du Sud.

117. Le commandant de bord a déclaré qu'après le décollage il avait été dans l'impossibilité d'entrer en liaison avec le centre d'information de vol de Nairobi, mais était parvenu à contacter Maurice, qui avait alerté Johannesburg. Le commandant de bord avait pu faire savoir à Johannesburg que son avion avait été détourné sur Durban. En réponse, Johannesburg l'avait informé que l'aéroport de Durban était fermé pour la nuit, mais peu après, lui avait assuré qu'il pourrait malgré tout y atterrir.

118. A l'arrivée à l'aéroport Louis Botha de Durban, les mercenaires avaient demandé la présence d'un médecin et des "responsables des services de sécurité". Il avait été surpris de constater que, dès l'atterrissage, l'avion avait été entouré d'un cordon de gardes nationaux armés.

119. Les autres membres de l'équipage de l'avion d'Air India ont donné un compte rendu analogue des incidents. En réponse à diverses questions de la Commission, ils ont tous affirmé ne pas avoir lié conversation avec les mercenaires, ni avoir surpris de propos révélateurs quant à l'origine, l'organisation et le financement de l'agression commise par eux.

120. S'agissant de l'allusion aux "responsables des services de sécurité", un des membres du personnel technique de bord de l'avion d'Air India s'est souvenu que l'un des mercenaires lui avait donné l'ordre, dans le poste de pilotage, de demander la présence de "fonctionnaires supérieurs des services de sécurité" et non de "responsables". Il a également fait observer que les personnes et les mercenaires qui s'étaient rencontrés sur la piste d'envol de l'aéroport de Durban semblaient se connaître.

8. Inspection de l'aéroport et des installations endommagées

121. Le 25 janvier 1982, la Commission a fait une tournée d'inspection de l'aéroport international, sous la conduite du Directeur par intérim de l'aviation civile, accompagné de l'officier chargé de la défense de l'aéroport. Elle a pu voir les dégâts matériels causés par l'attaque lancée par les mercenaires. Les installations de l'aéroport les plus touchées étaient : la tour de contrôle, le bâtiment de contrôle de la circulation aérienne, le bâtiment du fret, le bâtiment de l'administration, l'atelier d'entretien des appareils, le service météorologique, le service d'entretien électrique et mécanique, le hall des départs et des arrivées, le bâtiment réservé aux personnalités, la zone de manutention des bagages, ainsi que l'aire de manoeuvre des vols internationaux. Plusieurs véhicules avaient été endommagés et une camionnette contenant de l'équipement de valeur avait été complètement détruite. Le matériel électrique et les machines endommagés au cours des combats avaient d'autant plus souffert que de fortes pluies s'étaient abattues sur l'aéroport les jours qui avaient suivi l'attaque. La Commission a également pu voir les parties des bâtiments et les installations qui avaient depuis lors été réparées ou remplacées afin de rendre l'aéroport à nouveau opérationnel. La disparition d'un certain nombre d'objets portables avait été constatée lors de l'inventaire effectué par les autorités civiles après l'incident, et ils devraient être remplacés.

122. La Commission a également vu l'avion de la Royal Swazi, à bord duquel le groupe principal des mercenaires était arrivé aux Seychelles. Il était immobilisé sur l'aire de manoeuvre de l'aéroport et était visiblement endommagé.

123. Après avoir inspecté l'aéroport, la Commission a eu une entrevue avec le Directeur par intérim de l'aviation civile qui avait été pris en otage par les mercenaires. Celui-ci a retracé les événements survenus à l'aéroport au cours de l'attaque, dont il avait été témoin. Il avait déjà présenté aux autorités de police un rapport écrit sur ces événements et il en a remis un exemplaire à la Commission. En raison du caractère détaillé de ce compte rendu et de la personnalité du témoin, la Commission a décidé d'inclure le texte in extenso du rapport du Directeur par intérim de l'aviation civile, dans son propre rapport 10/.

9. Examen des armes et munitions abandonnées par les mercenaires et des autres pièces à conviction

124. Le 26 janvier 1982, la Commission a pu voir, au P.C. de la police, une série d'armes et de munitions prises aux mercenaires lors des combats à l'aéroport, ou bien trouvées par la suite ou saisies sur le groupe d'avant-garde. L'expert militaire qui accompagnait la Commission a procédé à un examen approfondi des armes et des munitions. Celles-ci comprenaient : 19 pistolets mitrailleurs AKM 11/, dont 6 de fabrication hongroise et 13 de fabrication roumaine, ainsi que plusieurs cartouches de munitions, certaines prêtes à être utilisées, d'autres encore dans un emballage intact. L'expert militaire a établi, pour la Commission, une liste descriptive de ces armes et de ces munitions, accompagnée d'explications techniques, qui est jointe au présent rapport (annexe VII).

125. Le 29 janvier 1982, au Ministère de l'information, la Commission a inspecté des preuves matérielles consistant en divers objets, qui avaient été abandonnés par les mercenaires ou saisis sur eux. Il s'agissait d'un certain nombre de sacs de sport, au fond desquels se trouvaient des caches dans lesquelles les mercenaires avaient dissimulé les armes, des vêtements tachés de sang, des sacs de voyage, des livres, des jeux et jouets, des photocopies de documents de voyage et autres. On trouvera à l'annexe IX des photos de certains de ces articles, que la Commission a sélectionnées parmi les documents remis par les autorités seychelloises.

10/ Voir l'annexe III du présent rapport.

11/ Des témoins ont selon les cas identifié ces armes comme des pistolets mitrailleurs ou des fusils d'assaut. Ces deux descriptions semblent en fait pouvoir s'appliquer à la même arme.

10. Séance de récapitulation avec le Ministre des affaires étrangères

126. Le 29 janvier, la Commission a rencontré M. Jacques Hodoul, ministre des affaires étrangères, qui était accompagné du secrétaire principal de son ministère et du Directeur par intérim de l'aviation civile.

127. Evoquant tout d'abord les relations de son pays avec l'Afrique du Sud, le Ministre a déclaré que celle-ci avait de très bonnes raisons de vouloir déstabiliser les Seychelles et renverser le gouvernement actuel. En effet, elle aimerait voir installé aux Seychelles un régime qui soit plus favorable à ses intérêts et à sa politique d'apartheid. C'était pour l'Afrique du Sud une tradition bien établie de commettre des actes d'agression contre les pays qui suivaient une politique d'indépendance, et ces actes d'agression devenaient d'autant plus violents que l'indépendance de la Namibie approchait. Une autre raison de l'hostilité de l'Afrique du Sud pourrait bien être l'active campagne menée par le Gouvernement seychellois en faveur de la proposition tendant à faire de l'océan Indien une zone de paix. En outre, les Seychelles avaient fermé leur Office du tourisme à Johannesburg et déjoué les plans de l'Afrique du Sud visant à faire de l'aéroport des Seychelles un aéroport de transit pour la South Africa Airways, ce qui lui aurait permis d'éviter de transiter par le continent africain.

128. L'hostilité de l'Afrique du Sud envers les Seychelles et d'autres pays de la région s'était manifestée de diverses façons, que ce soit par des articles dans la presse officielle ou par une propagande insidieuse dans d'autres revues. L'Afrique du Sud se servait de ses relations commerciales pour infiltrer le pays.

129. Avant le 25 novembre 1981, il y avait déjà eu d'autres tentatives de coup d'Etat, montées par des mercenaires, mais ces complots avaient été éventés à temps et dénoncés publiquement avant de pouvoir aboutir. Quant au dernier en date, le Gouvernement seychellois était convaincu qu'il avait fallu au moins un an et demi pour le mettre au point. Le Ministre a suggéré que la Commission demande aux services de renseignement de certaines des grandes puissances s'ils en avaient eu connaissance, d'autant plus que la tentative de coup d'Etat avait eu lieu alors que l'opération "Bright Star" était encore en cours.

130. Tous ces événements étaient liés à la politique suivie par l'actuel Gouvernement seychellois, qui était arrivé au pouvoir en juin 1977. Avant cette date, les Seychelles avaient un régime néo-colonial corrompu qui avait des relations très étroites, mais non diplomatiques, avec l'Afrique du Sud, et l'ancien président entretenait, d'après certains rapports de presse, des relations personnelles avec certaines personnalités sud-africaines.

131. En réponse à leurs questions, le Ministre a informé les membres de la Commission que l'actuel régime des Seychelles avait hérité de ces relations commerciales avec l'Afrique du Sud, auxquelles il n'avait pas encore été en mesure de mettre fin. Toutefois, sa politique déclarée était de réduire les liens commerciaux avec l'Afrique du Sud en recherchant d'autres partenaires.

Dans le cas particulier du tourisme, sa politique actuelle était de ne pas interdire aux touristes sud-africains l'entrée du territoire des Seychelles.

132. Abordant ensuite le second thème de la discussion, ayant trait au Kenya, le Ministre a déclaré que beaucoup de choses avaient été écrites à ce sujet, qui ne reflétaient pas toujours l'analyse de son gouvernement ni celle du Gouvernement kényen. Toute l'affaire avait commencé lorsque le Kenya avait été mentionné au cours d'une réunion avec des journalistes, et avait été grossie de façon démesurée par la presse mondiale. Afin d'empêcher que les relations entre les deux Etats ne soient menées par les journalistes et par la presse, le Président de la République des Seychelles avait décidé d'envoyer son Ministre des affaires étrangères en mission spéciale auprès du président Moi du Kenya et avait personnellement écrit à ce dernier. Le Ministre ne pouvait divulguer la teneur de cet entretien, mais il tenait à assurer la Commission que le président Moi avait affirmé qu'il ferait personnellement tout ce qui était en son pouvoir pour éclaircir au mieux cette affaire.

133. Les allégations dont il était question portaient sur le rôle de l'ancien président Mancham et sur ses activités à Nairobi peu de temps avant l'attaque du 25 novembre 1981. On avait prétendu que M. Mancham devait quitter Nairobi pour les Seychelles dès que le plan aurait été mené à bien, qu'il aurait alors lancé un appel à l'aide auprès de pays amis, et que des troupes - dont la nationalité n'était pas précisée - auraient été acheminées par avion à partir du Kenya.

134. Le Gouvernement seychellois estimait que même si ces allégations étaient fondées, le Gouvernement kényen n'était pas nécessairement impliqué. Le Kenya et les Seychelles avaient pu tout simplement être victimes de leur proximité géographique.

135. Cependant, la Commission pourrait peut-être vérifier certains points, avec le concours du Gouvernement kényen. Le premier concernait la présence de M. Mancham à Nairobi en novembre 1981, et les entretiens qu'il était censé y avoir eus avec certaines personnes; le deuxième l'identification du message enregistré que l'un des mercenaires devait diffuser à la radio; le troisième l'avion Beechcraft Kingair qui avait été loué auprès de la compagnie Sunbird Charters, et qui aurait dû décoller pour les Seychelles peu de temps après les événements.

136. Répondant à d'autres questions de la Commission, le Ministre a déclaré qu'il n'avait pas posé de questions précises au président Moi lors de leur entretien, mais que le Président des Seychelles lui avait écrit depuis. Il a ajouté que les autorités seychelloises continuaient à rassembler des informations. Le Ministre a également précisé qu'en dehors des allégations des mercenaires ou de certains autres, le Gouvernement seychellois ne possédait aucun renseignement concret associant directement l'ancien président Mancham au projet présumé de son retour aux Seychelles à partir de Nairobi. En revanche, a-t-il dit, c'était un fait bien connu aux Seychelles que M. Mancham avait des amis à Nairobi.

137. Répondant à des questions de caractère technique concernant le vol du Beechcraft affrété, le Directeur par intérim de l'aviation civile a déclaré qu'il

ne pouvait pas encore confirmer la date exacte à laquelle la première demande d'autorisation d'atterrir avait été reçue ou si l'avion devait décoller de Nairobi ou de Mombasa. Il a ajouté que pour que ce type d'appareil puisse effectuer un vol direct du Kenya aux Seychelles un certain nombre de facteurs devaient être réunis.

138. Le troisième point soulevé par le Ministre concernait la violation de l'espace aérien des Seychelles par un avion non identifié. Le Gouvernement seychellois était très inquiet de ces violations. Le Ministre a mentionné trois cas précis dont l'un s'était produit juste avant l'agression des mercenaires du 25 novembre 1981 et les deux autres peu après. Le premier incident avait fait l'objet d'un rapport à l'intention des autorités seychelloises 12/.

139. Le Gouvernement seychellois considérait que les deux autres cas de violation étaient encore plus graves, puisqu'ils s'étaient produits coup sur coup, deux jours de suite, après l'agression elle-même, alors que l'état d'urgence avait été déclaré sur l'ensemble du territoire seychellois. Le Ministre a rappelé à la Commission que dans une lettre datée du 1er décembre 1981 (S/14777), adressée au Secrétaire général de l'ONU, son gouvernement avait appelé l'attention sur le fait qu'il y avait eu violation de son espace aérien et lancé un avertissement pour le cas où cela se reproduirait. Ces infractions n'avaient cessé que lorsque le gouvernement avait annoncé qu'il tirerait sur tout appareil qui pénétrerait sans autorisation dans son espace aérien.

140. Répondant aux questions qui lui étaient posées à ce sujet, le Directeur par intérim de l'aviation civile a indiqué que les trois incidents s'étaient produits après la tombée de la nuit et que le premier avait eu lieu le 15 novembre. Les Seychellois n'étaient pas équipés à l'époque pour suivre techniquement les appareils en vol, mais ceux-ci volaient assez bas pour que le contrôleur principal puisse entendre le bruit qu'ils faisaient et reconnaître un certain type de moteur. Le Directeur par intérim a également indiqué que les deux premiers appareils arrivés aux Seychelles après le 25 novembre venaient de Tanzanie; cela s'était passé au début de l'après-midi du 26 novembre. Les autorités seychelloises étaient au courant de ces vols, qui avaient été normalement autorisés. Les instruments techniques de l'aéroport ne fonctionnaient pas tous à ce moment-là, mais la tour de contrôle pouvait cependant communiquer avec les pilotes à partir d'une distance d'environ 60 milles et leur donner les renseignements de navigation essentiels. Le Directeur par intérim a en outre indiqué que les autorités seychelloises étaient en train d'établir une zone de contrôle de leur espace aérien s'étendant dans un rayon de 150 milles nautiques. Toutes les autorités intéressées seraient informées de cette mesure et de la nécessité d'obtenir une autorisation préalable pour pouvoir survoler cet espace ou pour atterrir.

12/ La Commission a reçu copie du rapport établi par le Contrôleur principal de la circulation aérienne. En transmettant ce rapport au Ministre de la jeunesse et de la défense, le Directeur par intérim de l'aviation civile avait formulé l'avis que, selon toute probabilité, l'avion en question était du type Orion P3B de l'Armée de l'air américaine. Les textes de la lettre jointe au rapport et du rapport lui-même sont reproduits à l'annexe VIII du présent rapport.

Le Ministre a soulevé un dernier point, concernant la Royal Air Swazi. Le Gouvernement swazi, a-t-il dit, s'était dès le début montré très coopératif. Il restait des points à éclaircir, en particulier à propos de la suspension de certains vols de la Royal Air Swazi sur les Seychelles.

Ayant demandé à être entendu, le Directeur par intérim de l'aviation civile a retracé pour la Commission l'historique des relations qui existaient entre le Swaziland et les Seychelles en matière d'aviation civile, et il a répondu aux questions.

Il a précisé que le Swaziland avait pour la première fois demandé une réunion pour engager des négociations en vue d'un accord de liaison aérienne entre les deux pays en mars 1977, alors que M. Manham était encore président. Mais, pour quelque temps, rien n'avait été fait jusqu'en mai 1980, date à laquelle une autre demande dans le même sens avait été présentée par un service officiel swazi établi à Nairobi. Les deux gouvernements avaient alors officiellement conclu un accord bilatéral. Celui-ci prévoyait notamment que la Royal Air Swazi assurerait toutes les semaines (vendredi et mercredi) des vols à destination des Seychelles via Tananarive. Mais dès le premier vol, qui avait eu lieu le 5 mai, le Swaziland avait demandé certains changements concernant l'itinéraire et la fréquence de ces vols. Il avait d'abord demandé que Moroni (Comores) remplace Tananarive. La raison en était que le Gouvernement malgache avait refusé à la compagnie swazie l'exercice du droit d'embarquer des passagers sur le territoire de ce pays. Le Swaziland avait ensuite demandé qu'il y ait quatre vols supplémentaires, les dimanche 13, 27 décembre et 3 janvier, en expliquant que ces vols correspondaient à la haute saison d'hiver, époque à laquelle la compagnie devait transporter un plus grand nombre de passagers. Enfin, les vols réguliers n'avaient pas été assurés régulièrement. Celui des 25/26 novembre, en particulier, avait été annulé, puis remplacé sans que cela soit annoncé autrement que par une "notification verbale" sans respecter les règles couramment appliquées.

4. En réponse à une question, le Directeur par intérim de l'aviation civile a expliqué que pour autant qu'il savait la compagnie swazie avait des difficultés financières sur cette ligne.

5. Au terme de l'entrevue, le Ministre a réaffirmé que son gouvernement souhaitait aider la Commission dans son enquête et il a émis l'espoir que celle-ci permettrait d'établir certains faits que le Gouvernement seychellois avait pu lui-même déterminer.

6. Le Président de la Commission a remercié le Ministre de sa déclaration et a exprimé la reconnaissance de la Commission pour la coopération et l'hospitalité qu'elle avait bénéficié.

B. Séjour au Swaziland (30 janvier-2 février 1982)

1. Entrevue avec le Premier Ministre

147. Dans l'après-midi du 1er février, les membres de la Commission ont été reçus par S. Exc. le prince Mabandle Dlamini, premier ministre du Royaume du Swaziland.

148. Le Premier Ministre a fait une déclaration dans laquelle il a insisté sur l'importance que son gouvernement attachait aux relations de bon voisinage.

149. Il a déploré que le Swaziland, en raison des dimensions de son territoire et parce que cette affaire était sans précédent, n'ait pas été en mesure d'éventer ce qui allait se passer le 25 novembre 1981. Un pays frère, les Seychelles, et sa population avaient grandement souffert du fait de cet incident; le Swaziland en avait pâti lui aussi, puisqu'il avait perdu son seul avion commercial et que son nom était désormais associé à cette tentative. La population du Swaziland se félicitait que les mercenaires aient maintenant à rendre des comptes.

150. Le Premier Ministre a aussi déclaré que l'on commençait à comprendre que l'Afrique s'unissait pour essayer de faire entendre une seule voix. Le Swaziland s'inquiétait fort de voir certains éléments malfaisants tenter par tous les moyens de déstabiliser les pays africains et de rompre leur unité. Le Premier Ministre se félicitait de la visite de la Commission; il espérait qu'elle allait vérifier tous les faits et contribuer à faire la lumière sur ce déplorable incident.

151. Le Président de la Commission a remercié le Premier Ministre de l'hospitalité, de l'obligeance et de la coopération dont le Gouvernement swazi faisait preuve à l'égard de la Commission dans l'exercice de son mandat.

2. Entrevues avec des ministres du Gouvernement swazi

a) Ministre de la justice

152. Le 1er février à midi, la Commission a été reçue par S. Exc. M. P. L. Diamini, ministre de la justice, en l'absence du Ministre des affaires étrangères, indisposé. Le Ministre de la justice s'est félicité de la venue de la Commission, déplorant que des éléments subversifs se soient servis à leurs propres fins de la compagnie aérienne nationale. Il a insisté sur le fait que le Swaziland était absolument contre toutes activités subversives dirigées contre d'autres Etats. Tout comme les Seychelles, son pays frère, il avait pâti des événements du 25 novembre.

153. Le Président de la Commission a remercié le Ministre de sa déclaration, et a également remercié le Gouvernement swazi d'avoir prêté son concours pour que la Commission puisse s'entretenir avec toutes les personnes qui avaient un rapport avec son enquête sur l'agression lancée le 25 novembre 1981 contre les Seychelles par des mercenaires.

b) Ministre des travaux publics, de l'énergie et des communications

154. Dans la matinée du 1er février, la Commission a eu une entrevue avec S. Exc. M. Leibrandt, ministre des travaux publics, de l'énergie et de la communication, et avec M. Litchfield, directeur de l'aviation, qui étaient accompagnées de leurs collaborateurs immédiats.

155. Le Ministre et M. Litchfield ont informé la Commission que le Gouvernement swazi avait entrepris en 1977 la mise en place d'une compagnie aérienne nationale. Celle-ci était entrée en activité le 1er août 1978 avec un seul appareil, un Fokker F28.

156. Le Ministre a indiqué que ses services s'étaient mis en relation avec le Gouvernement seychellois en 1977 afin de conclure un accord qui permettrait à la Royal Swazi Airlines de desservir la ligne Swaziland-Seychelles. Mais le Gouvernement seychellois avait fait savoir qu'il n'était pas prêt à engager des négociations à ce sujet. En 1980, le Swaziland était revenu sur cette question et un accord avait été conclu le 13 février 1981. La Royal Swazi Airlines avait effectué son premier vol entre le Swaziland et les Seychelles le 1er mai suivant. Le gouvernement lui accordait chaque année d'importantes subventions. Il y avait peu de passagers sur cette ligne encore trop récente, et le gouvernement tenait à mettre la compagnie en mesure de démontrer sa rentabilité.

157. Le Président de la Commission a remercié le Ministre et ses collaborateurs de leur concours.

3. Rencontre avec d'autres fonctionnaires

158. Dans la matinée du 31 janvier 1981, la Commission a rencontré M. Hillary, commissaire de police adjoint du Swaziland. Celui-ci a informé la Commission de l'enquête que les autorités du Swaziland avaient menée après avoir appris, le 25 novembre au soir, que la Royal Swazi Airlines avait transporté des mercenaires aux Seychelles.

159. L'enquête avait révélé que ces mercenaires étaient venus au Swaziland en autocar, qu'ils étaient entrés dans le pays au poste frontière de Mgwanya le 25 novembre 1981 au matin et que le jour-même ils étaient partis pour les Seychelles de l'aéroport de Matsapa à bord de l'appareil de la Royal Swazi.

160. Au poste frontière de Mgwanya, ils s'étaient fait passer pour un groupe de touristes et c'était la raison pour laquelle les gardes n'avaient pas ouvert leurs bagages. Des touristes s'étaient plaints dans le passé des retards subis à la frontière du fait de la fouille de leurs bagages, le Gouvernement swazi, soucieux de promouvoir le tourisme, avait décidé qu'on ne fouillerait plus désormais les touristes voyageant en groupe. Si les intéressés étaient entrés séparément dans le pays, on aurait tout naturellement vérifié leurs bagages.

161. Les mercenaires ont fait enregistrer leurs valises à l'aéroport de Matsapa. A la différence des bagages à main qui sont passés aux rayons X, d'habitude les bagages enregistrés ne sont pas fouillés.

4. Entretiens avec des fonctionnaires de l'immigration et des douanes ainsi qu'avec d'autres témoins

162. Après avoir entendu le Commissaire de police adjoint, la Commission s'est entretenue, individuellement ou en groupe, avec les fonctionnaires de l'immigration et des douanes qui étaient de service au poste frontière ou à l'aéroport le 25 novembre 1981, ainsi qu'avec le personnel au sol de service à l'aéroport ce jour-là. Les renseignements fournis par les uns et les autres sur le groupe de voyageurs en question ont confirmé les dires du Commissaire de police adjoint. Bien qu'il n'ait rien remarqué d'anormal, le personnel au sol qui avait enregistré les bagages avait constaté que toutes les valises des membres du groupe avaient à peu près le même poids, et que la même personne, un M. Duffy, les avait posées sur la balance.

163. Le Président a remercié les intéressés de leurs déclarations.

5. Entretiens avec des responsables des agents de la Royal Swazi Airlines

164. Le 1er février, la Commission s'est entretenue avec des responsables de la Royal Swazi Airlines.

165. M. Daniel Langeler, citoyen néerlandais et directeur exécutif de la Royal Swazi a travaillé 20 ans au Libéria pour Africa Air en tant que pilote, puis un an au Royaume-Uni pour une compagnie aérienne de transport de fret, la Trade-Winds, après quoi il est entré à la Royal Swazi. M. Langeler a dit à la Commission que normalement les voyageurs à destination des Seychelles étaient peu nombreux et que s'il n'y en avait que deux ou trois, le vol était annulé. C'était une agence de voyages sud-africaine, Budget Tours, qui avait fait les réservations pour ce groupe de 44 passagers sur le vol du 25 novembre 1981. C'était la première fois que la Royal Swazi recevait des réservations fermes pour tout un groupe sur ce trajet. Le 25 novembre 1981, M. Langeler était passé brièvement à l'aéroport au moment où l'avion allait partir.

166. Il a également dit à la Commission que le président de Budget Tours, M. Geldenhuys, qui s'était chargé des réservations, avait à l'origine demandé des places pour le vol du 18 novembre, mais que le 10 novembre il avait fait savoir à la Royal Swazi que, n'ayant pas pu assurer l'hébergement du groupe, il souhaitait reporter le départ au 25 novembre, avec retour le 10 décembre. En réponse à une question, M. Langeler a indiqué que la Royal Swazi avait prévu pour décembre 1981 un certain nombre de vols charters en plus des vols réguliers, de manière à satisfaire à la demande de billets de groupe d'une autre agence de voyages.

167. M. Langeler, qui avait appris le 25 novembre vers 20 h 30 l'attaque lancée par les mercenaires aux Seychelles, avait immédiatement transmis la nouvelle au Commissaire de police adjoint du Swaziland. Il s'était tenu en rapport avec diverses personnalités officielles des Seychelles, notamment avec le Ministre de la défense, M. Berlouis, qui lui avait demandé une liste des passagers, liste que M. Langeler avait communiquée par télex dans le courant de la nuit.

168. M. Friedlander, conseiller juridique de la Royal Swazi Airlines, a expliqué à la Commission que cette compagnie appartenait pour moitié au gouvernement et pour moitié à la nation par l'intermédiaire du roi. Il a également indiqué à la Commission le montant estimatif des réparations à faire sur l'appareil swazi endommagé et immobilisé aux Seychelles et demandé si, en vertu de son mandat, la Commission examinerait la question.

169. Le 31 janvier 1982, la Commission s'est entretenue avec le commandant de bord et l'équipage de l'appareil de la Royal Swazi Airlines.

170. Le capitaine Farquharson, sujet britannique, a dit à la Commission que le vol s'était déroulé tout à fait normalement et que c'était après son arrivée à l'hôtel, le 25 novembre vers 19 heures, qu'il avait appris l'incident dans lequel étaient impliqués les mercenaires. L'un d'entre eux, un certain Tom, lui avait téléphoné pour lui demander de les transporter hors du pays. Entre 20 heures et 21 heures, il avait informé par télex sa compagnie au Swaziland de ce que les voyageurs qu'elle avait amenés aux Seychelles étaient des mercenaires, que la tentative de coup d'Etat avait échoué et que les mercenaires lui avaient demandé d'assurer leur départ, ce qu'il n'avait pas l'intention de faire. Le capitaine a aussi dit que le dénommé Tom lui avait en outre demandé de transmettre au Gouvernement seychellois un message l'informant que les mercenaires détenaient des otages, mais que tous étaient sains et saufs. Le capitaine avait transmis ce message.

171. Les autres membres de l'équipage ont dit à la Commission que pendant le vol ils avaient entendu les passagers parler l'afrikaans et d'autres langues qu'ils ne comprenaient pas et qu'à un moment donné la plupart des voyageurs étaient venus jeter un coup d'oeil sur la cabine de pilotage et étaient ensuite retournés à leurs places. Les deux hôtesses de l'air à qui l'on a montré des photographies y ont reconnu Puren, assis dans l'avion aux côtés de Mike Hoare. Pendant le vol, rien ne leur avait semblé anormal.

6. Entretien avec la représentante du Service des ventes de la Royal Swazi Airlines à Johannesburg (Afrique du Sud)

172. Le 2 février 1982, la Commission s'est entretenue à Mbabane (Swaziland) avec Mlle Collette Hamer, représentante du Service des ventes de la Royal Swazi Airlines à Johannesburg, née de parents britanniques en Rhodésie du Sud. La Commission espérait obtenir d'elle des renseignements utiles sur les déplacements des mercenaires et les transactions financières ayant trait à leur voyage aux Seychelles à bord du vol régulier effectué par la Royal Swazi le 25 novembre 1981.

173. La représentante du Service des ventes a dit à la Commission qu'en tant qu'employée de la Royal Swazi elle avait décidé, quelques jours avant la date du vol, de profiter de ce que des places étaient disponibles pour aller aux Seychelles rendre visite à des amis et que son intention était de rentrer chez elle dès le lendemain, à bord du même appareil. Mlle Hamer avait réservé une chambre au Reef Hotel. Pour prendre le vol de la Royal Swazi à destination des Seychelles, elle était allée par avion de Johannesburg au Swaziland et avait fait le voyage avec deux personnes qui prenaient elles aussi le vol de la Royal Swazi pour aller aux Comores. Elle savait que 44 autres voyageurs allaient aux Seychelles par le même vol mais que leurs réservations avaient été faites par l'intermédiaire d'une agence de voyages de Johannesburg, qui n'avait communiqué leurs noms à son bureau de Johannesburg que 24 heures avant le départ.

174. Mlle Hamer connaissait deux des membres de ce groupe. L'un était Peter Hean, qu'elle connaissait fort bien; l'autre, Vernon Prinsloo, était le frère de ses amis. Elle les avait rencontrés en Rhodésie du Sud, alors qu'ils étaient dans l'armée sud-rhodésienne.

175. Pendant le vol du Swaziland aux Seychelles, a dit Mlle Hamer, les 44 membres du groupe, qui paraissaient tout à fait détendus, s'étaient comportés normalement. Au cours de la conversation, ses deux amis lui avaient dit qu'ils amenaient des cadeaux de Noël aux enfants des Seychelles dans le cadre d'une oeuvre de charité. Elle n'avait rien entendu dire d'un projet de renversement du gouvernement aux Seychelles. Les passagers, a-t-elle dit, parlaient l'anglais.

176. Mlle Hamer a déclaré qu'après son arrivée à l'aéroport des Seychelles, elle était allée directement à son hôtel, mais que bientôt elle avait entendu des coups de feu en provenance de l'aéroport. Cela s'était poursuivi toute la nuit et, le lendemain, après le départ de l'appareil d'Air India, les tirs étaient devenus plus nourris. Elle était restée 10 jours aux Seychelles, après quoi, elle avait pris le premier vol à destination de l'Afrique du Sud.

177. Mlle Hamer a informé la Commission que le 25 novembre 1981, alors qu'elle se trouvait à son hôtel, où logeait également l'équipage de l'appareil de la Royal Swazi, elle avait appris qu'un certain "Tom" avait téléphoné au commandant de bord pour lui demander de retourner à l'aéroport et de transporter les mercenaires hors du pays, mais que celui-ci avait refusé. "Tom" aurait alors demandé au commandant de se mettre en rapport avec les autorités seychelloises pour leur faire savoir que les mercenaires détenaient des otages. Le commandant s'était exécuté. Elle avait fini par joindre au téléphone le directeur de la Royal Swazi à Mbabane et lui avait annoncé ce qui se passait à l'aéroport des Seychelles.

178. Le Président de la Commission a remercié la représentante du Service des ventes de la Royal Swazi de son concours et en particulier d'avoir bien voulu venir de Johannesburg au Swaziland pour se présenter devant la Commission.

7. Inspection de l'aéroport

179. Le 3 février 1982, avant de quitter le Swaziland, la Commission, accompagnée par le Commissaire de police adjoint du Swaziland, a inspecté l'aéroport de Matsapa. On lui a montré comment sont acheminés les bagages et elle a aussi pu examiner l'appareil qui, depuis quelque temps, permet de passer aux rayons X les bagages à main.

180. Auparavant, un des membres de la Commission avait été mis au courant des procédures suivies au poste frontalier de Mgwanya.

C. Séjour en Afrique du Sud (3-6 février 1982)

181. Ainsi qu'il est dit au paragraphe 12 ci-dessus, la Commission, tandis qu'elle était déjà en route pour se rendre dans la région, a procédé à un échange de communications avec le Gouvernement sud-africain auquel elle avait fait savoir qu'elle souhaitait aller en Afrique du Sud pour rencontrer de hautes personnalités du gouvernement et les personnes mêlées le plus directement à l'attaque de mercenaires contre les Seychelles. Bien que les réponses du Gouvernement sud-africain aient manqué de clarté sur la question de savoir dans quelle mesure il était disposé à coopérer avec la Commission à cet égard, celle-ci a néanmoins estimé que, pour s'acquitter de son mandat, elle devait poursuivre ses efforts pour rencontrer les mercenaires en Afrique du Sud. En conséquence, tandis qu'elle se trouvait au Swaziland, elle a pris des dispositions pour se rendre en Afrique du Sud du 3 au 6 février. Durant cette visite, elle a pu rencontrer des ministres du Gouvernement sud-africain et d'autres personnalités gouvernementales, mais malheureusement, n'a rencontré aucun des mercenaires.

1. Entretiens avec des ministres du Gouvernement sud-africain

a) Ministre des affaires étrangères et de l'information

182. Le 4 février, les membres de la Commission ont rencontré, au Cap, M. R. F. Botha, ministre des affaires étrangères et de l'information de la République sud-africaine.

183. Dans une déclaration préparée à l'avance, le Président a commencé par exprimer la satisfaction de la Commission d'avoir l'occasion de s'entretenir avec le Ministre de questions concernant son mandat.

184. Après avoir rappelé le mandat de la Commission et ses activités aux Seychelles et au Swaziland, le Président a dit que l'objectif qu'elle visait en venant en Afrique du Sud était de poursuivre son enquête et de déterminer l'origine, les antécédents et le financement de l'agression commise par des mercenaires contre les Seychelles le 25 novembre 1981. Etant donné qu'il ressortait clairement des renseignements déjà recueillis que les personnes responsables de cette agression s'étaient rendues aux Seychelles depuis l'Afrique du Sud et que la plupart d'entre elles y étaient retournées peu de temps après, la Commission souhaitait interroger les personnes directement en cause, comme elle devait le faire pour s'acquitter de son mandat. Comme ces personnes semblaient soit être des ressortissants sud-africains, soit résider en Afrique du Sud, la Commission estimait qu'elle devait essayer de prendre contact avec elles par l'intermédiaire du Gouvernement sud-africain. La Commission avait pris note des vues du Gouvernement sud-africain sur la question et savait que des poursuites judiciaires concernant les aspects des événements du 25 novembre 1981 afférents au détournement d'aéronef étaient en cours en Afrique du Sud. Une fois encore, cet aspect de la question ne constituait pas l'objet principal de son mandat. La Commission était également reconnaissante de l'offre qui lui avait été faite précédemment de rencontrer les ministres compétents et d'autres personnalités gouvernementales. Elle espérait que ces personnalités comprendraient également celles qui étaient responsables des questions de police et de renseignements secrets.

185. Après une brève suspension de la séance destinée à lui permettre de donner suite aux demandes qui venaient d'être faites au nom de la Commission, le Ministre a annoncé qu'il avait fait en sorte que la Commission rencontre, le matin même, le Ministre de la police, puis le Ministre de la justice. Il a ajouté, qu'en témoignage de l'esprit de coopération du Gouvernement sud-africain, des rencontres avaient pu être organisées avec le Directeur du Service national de renseignements et avec le Directeur des services de renseignements militaires.

186. M. Botha a déclaré que cet esprit de coopération contrastait vivement avec l'attitude de la majorité des membres de l'Assemblée générale des Nations Unies à l'égard de son gouvernement. Celui-ci estimait que les différends internationaux devaient être résolus par des négociations et dans un esprit de coopération sans acrimonie, même si les parties avaient des points de vue différents. L'Afrique du Sud ne prétendait pas avoir un gouvernement parfait, mais ce gouvernement avait une cause qu'il souhaitait présenter au monde, et cette cause n'était pas anti-africaine. Le Ministre a ajouté que l'Afrique était confrontée à d'énormes problèmes économiques, dont la gravité n'était pas comprise par les pays industrialisés; l'assistance qu'elle recevait lui était accordée davantage en fonction de la lutte d'influence entre l'Est et l'Ouest qu'en fonction de ses propres besoins. Par suite, le continent avait connu une déstabilisation sur une large échelle, y compris 55 coups d'Etat en 30 ans.

187. Pour ce qui était des Seychelles, le Ministre a attiré l'attention sur la déclaration faite par le Premier Ministre de l'Afrique du Sud le 3 décembre 1981, dans laquelle il avait déclaré que le Gouvernement sud-africain n'avait pas pris l'initiative de la tentative de coup d'Etat, ne l'avait pas approuvée et n'en avait pas eu connaissance. En sa qualité de Ministre des affaires étrangères, M. Botha lui-même avait, le 28 novembre 1981, publié un communiqué libellé comme suit :

"Ce n'est un secret pour personne qu'il existe au moins deux groupes de dissidents des Seychelles qui souhaitent renverser le gouvernement actuel de ce pays. Le Ministère des affaires étrangères et de l'information a été contacté plusieurs fois par des personnes prétendant représenter des groupes dissidents qui demandaient de l'aide pour leurs projets et affirmaient que leur cause avait des appuis considérables en Afrique et ailleurs. Chaque fois, il a été répondu catégoriquement à ces personnes que le Gouvernement sud-africain avait pour politique de ne pas se mêler d'aventures de ce genre 13/."

188. Le Ministre a conclu sa déclaration en rappelant à la Commission qu'un nombre considérable de Seychellois vivaient en Afrique du Sud et que leur vie quotidienne ne pouvait être contrôlée. Il a également rappelé qu'il y avait eu des contacts

13/ La Commission a reçu ultérieurement par l'intermédiaire de la Mission permanente de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies un aide-mémoire citant les cas (23 janvier 1979, 19 juin 1979, 26 novembre 1980, 23 septembre 1981) où des membres du Ministère des affaires étrangères et de l'information d'Afrique du Sud auraient été contactés pour fournir un appui à des projets de coup d'Etat aux Seychelles.

entre des entités officielles du Gouvernement sud-africain et des personnalités du Gouvernement des Seychelles, y compris M. René, avant le coup d'Etat de 1977, et qu'il y avait eu des contacts avec M. René après le coup d'Etat.

189. La rencontre a pris fin sans qu'il soit possible de poursuivre la discussion, le Ministre ayant déclaré que d'autres ministres avec lesquels des rendez-vous avaient été pris attendaient de voir la Commission.

b) Ministre de la police

190. Les membres de la Commission ont ensuite rencontré M. L. Legrande, ministre de la police, qui était accompagné par le Commissaire à la police, le général Geldenhuys.

191. Après quelques remarques liminaires, les membres de la Commission ont posé des questions auxquelles le Ministre a répondu comme suit :

192. En ce qui concerne la possibilité que son Ministère ait pu être avisé de projets visant à renverser le Gouvernement des Seychelles fomentés par des ressortissants sud-africains ou des personnes résidant en Afrique du Sud, il a déclaré que les renseignements dont le Ministre des affaires étrangères aurait pu avoir connaissance à cet égard n'auraient pas normalement été transmis au Ministère de la police, parce qu'ils ne l'auraient pas particulièrement intéressé à ce stade. Pour ce qui est des événements du 25 novembre 1981, son Ministère ignorait tout de l'affaire jusqu'au lendemain matin, quand l'avion détourné d'Air India faisait déjà route vers l'Afrique du Sud.

193. Pour ce qui est des armes utilisées par les mercenaires, le Ministre a déclaré que son Ministère n'avait rien su jusqu'au moment de l'arrivée des mercenaires à Durban. En sa qualité de membre du Cabinet, il était maintenant tout à fait au courant de l'origine de ces armes, de la manière dont elles avaient été achetées et de tout le reste. Depuis lors, le Ministère de la police avait enquêté sur tous les aspects de l'affaire, et tous les renseignements recueillis à ce sujet avaient été transmis au procureur général du Natal, qui était la seule personne à pouvoir décider dans quelle mesure ces renseignements pouvaient être communiqués à la Commission.

194. Interrogé sur la question de savoir si l'un quelconque des 44 mercenaires qui étaient revenus des Seychelles était fonctionnaire, il a déclaré qu'il ne les connaissait pas personnellement, mais que d'après les renseignements qu'il avait, certains d'entre eux avaient peut-être été ou étaient encore employés par un ministère. Il ne niait pas que des renseignements sur cette question existaient. Tout simplement, il ne les avait pas. Le procureur général pourrait être plus utile à la Commission à cet égard.

195. En ce qui concerne une déclaration qu'aurait faite le Ministre et suivant laquelle les mercenaires "n'avaient commis aucune infraction selon le droit sud-africain, mais avaient simplement fait des bêtises", il a dit que ces paroles avaient été prononcées au cours de plaisanteries échangées avec un jeune journaliste. Il a souligné que dès le début, lui-même et les autres membres du

Gouvernement sud-africain avaient considéré l'affaire comme très grave. Dès que l'on avait appris que l'avion d'Air India se dirigeait vers l'Afrique du Sud, une équipe spéciale avait pris toute la question en main. Après la première partie de l'opération durant laquelle des membres de la police des chemins de fer, qui a compétence sur les chemins de fer et les aérodromes, avaient rencontré les mercenaires, de hauts fonctionnaires de la police sud-africaine s'étaient chargés de l'enquête. Il avait également été précisé dès le début que des poursuites seraient intentées contre les participants, en vertu de la loi sud-africaine sur l'aviation civile, qui couvre les cas de détournements d'avion. La décision, prise initialement, de n'inculper que cinq des mercenaires et de relâcher les 39 autres n'était pas un procédé inhabituel, ni en Afrique du Sud ni ailleurs. Le fait de ne pas les inculper à ce stade n'impliquait aucun jugement quant à leur culpabilité. De toute façon, ils n'auraient pas pu quitter le pays. Leurs passeports leur avaient été enlevés.

c) Ministre de la Justice

196. Plus tard, les membres de la Commission ont rencontré le Ministre de la justice, M. H. J. Coetsee, qui était accompagné du Directeur général de son Département.

197. Le Président a de nouveau exposé le mandat de la Commission et le but précis de sa venue en Afrique du Sud. Il a demandé si le Ministre souhaitait faire une déclaration d'ordre général concernant les questions relevant du mandat de la Commission.

198. La réponse du Ministre a été que, pour ce qui est de la procédure judiciaire, le Procureur général du Natal avait été saisi de la question et que cette personnalité indépendante déciderait quels chefs d'accusation porter contre les intéressés, dont le procès commencerait aux environs du 10 mars. Etant donné qu'en Afrique du Sud, comme ailleurs, le ministère public agit indépendamment de l'Exécutif, le Ministre n'était pas à même de dire à la Commission ce que ferait le Procureur général et sur quel fond il situerait les chefs d'accusation, mais il ne faisait aucun doute que les poursuites seraient menées comme il se devait et conformément à une tradition d'objectivité bien établie. Le Ministre ne souscrivait pas complètement à l'idée de la Commission selon laquelle l'objet principal de son mandat avait trait aux "préliminaires" et non à la question constituant l'essentiel des chefs d'accusation, d'autant que l'un des chefs d'accusation se rattachait très nettement aux événements qui s'étaient déroulés aux Seychelles. En tant que Ministre de la justice, il lui fallait respecter la disposition régissant toute affaire en instance; le Président de la Chambre avait tout récemment statué à ce propos en disant qu'il était difficile de déterminer avec précision ce qui constituait l'arrière-plan de cette affaire et où il fallait s'arrêter.

199. Le Ministre, à qui la Commission demandait si elle pourrait voir le Procureur général du Natal, a promis d'arranger une rencontre. Il a ajouté que, depuis 1910, le Procureur général ne faisait plus partie du gouvernement. Il prenait des décisions indépendamment et, excepté lorsque la sécurité de l'Etat est en cause, le Ministre de la justice se bornait à assurer une supervision administrative.

200. En réponse à d'autres questions, le Ministre a dit qu'à sa connaissance les chefs d'accusation portés à l'origine contre cinq personnes avaient été remplacés par ceux afférents au détournement d'avion. Toutefois, dans le système sud-africain, il restait possible d'ajouter ou d'omettre des chefs d'accusation, à condition que la défense en soit dûment avisée. Le Ministre a aussi dit que, d'une manière générale, il n'existait pas à sa connaissance de texte de loi ou de disposition de common law qui, en tant que tels, interdisent de conspirer contre un gouvernement étranger. Des poursuites ne seraient justifiées que s'il y avait eu infraction à une loi quelconque, à cette occasion.

201. Pour ce qui est du désir manifesté par la Commission de rencontrer les mercenaires, le Ministre, invoquant de nouveau la disposition régissant les affaires en instance, a dit qu'il lui était difficile de parler en leur nom, car les responsabilités du ministère public et celles de la défense étaient clairement définies. Cependant, il savait que certains des mercenaires avaient retenu les services d'avocats et il serait peut-être à même de mettre la Commission en rapport avec un avocat, sous réserve de ce que le Procureur général pourrait avoir à dire en la matière 14/.

2. Entretien avec le Procureur général du Natal

202. Le 5 février, les membres de la Commission ont rencontré à Johannesburg M. C. Rees, procureur général du Natal.

203. Après avoir remercié M. Rees d'être venu du Natal parler avec les membres de la Commission, le Président lui a exposé la raison pour laquelle la Commission était venue en Afrique du Sud et lui a demandé si, avant de répondre à certaines questions, il souhaitait faire une déclaration d'ordre général.

204. Le Procureur général a commencé par faire quelques observations générales sur les aspects juridiques de l'affaire. En vertu du système juridique sud-africain, la juridiction des tribunaux était fondée sur le principe de la compétence territoriale et, pour ce qui était des délits intéressant l'aviation civile, cette juridiction avait été élargie spécifiquement pour donner effet aux conventions internationales pertinentes. Aussi, à toutes fins utiles, sa juridiction à lui, en tant que procureur général coïncidait-elle avec celle de la Cour suprême du Natal pour ce qui était des incidents survenus à bord de l'appareil d'Air India détourné "en vol". Bien que l'on puisse faire intervenir d'autres éléments, il lui incombait avant tout, de s'occuper des éléments du délit qu'il lui fallait établir, en vertu de la loi No 10 de 1972 relative aux

14/ Avant de quitter l'Afrique du Sud, le Président de la Commission a reçu du Directeur général aux affaires étrangères et à l'information un message dans lequel celui-ci indiquait que l'avocat qui représente certains des mercenaires ne pouvait pas "prendre le risque de conseiller à /ses/ clients de compromettre leur situation de quelque manière que ce soit". Le texte complet de ce message est reproduit à l'annexe I du présent rapport.

infractions concernant l'aviation civile (Civil Aviation Offense Act No 10). Il lui fallait prouver tout d'abord que les 45 personnes en cause avaient bien commis l'acte dont on les accusait, qu'elles l'avaient fait délibérément et qu'elles l'avaient fait illégalement. Il lui fallait s'assurer que les décisions qu'il serait amené à prendre puissent se justifier devant le tribunal.

205. Le Procureur général a dit espérer que les membres de l'équipage de l'avion d'Air India viendraient témoigner en personne, sans quoi il lui serait difficile de prouver le bien-fondé de ses accusations.

206. Il a conclu ses remarques générales en disant que les inculpés faisaient l'objet de poursuites judiciaires, c'est-à-dire qu'ils avaient droit à un jugement équitable et que le ministère public devait se conformer à la loi, sans se départir de son objectivité.

207. Il a ensuite énuméré les différents chefs d'accusation établis par lui contre les accusés et les faits concrets sur lesquels il étaierait l'accusation, à partir des preuves que la police lui avait fournies.

208. Quand on lui a demandé s'il avait envisagé la possibilité d'inculper les prévenus d'avoir comploté en vue d'un délit qui serait commis hors du pays, il a répondu que oui mais que, le principe de la compétence territoriale devant être respecté, il était arrivé à la conclusion qu'il n'avait pas compétence en la matière; qu'il avait aussi envisagé de poursuivre les inculpés pour possession illégale d'armes à feu en Afrique du Sud, mais que là aussi il avait estimé qu'il se heurterait à des difficultés.

209. En réponse à des questions ayant trait aux armes ramenées par les mercenaires, le Procureur général a dit qu'elles semblaient provenir de diverses sources, mais que certaines avaient été prises aux forces de sécurité de l'île. Parmi les armes tombées aux mains de la police, il y a 38 fusils d'assault AK-47, 2-435 cartouches chargées et 3 grenades à manche chargées, qui avaient été détruites parce que dangereuses.

210. En ce qui concerne la profession de certains des mercenaires, le Procureur général a dit qu'à sa connaissance il n'avait pas été établi qu'ils étaient à proprement parler des fonctionnaires. Plusieurs faisaient partie des forces civiles (Citizen Force), c'est-à-dire qu'ils avaient reçu une formation militaire et qu'ils pouvaient être appelés par l'armée à tout moment. En réponse à une question concernant l'un des mercenaires, M. Rees a confirmé que M. Kenneth Kelly avait effectivement des liens avec l'armée sud-africaine, mais qu'il ne savait pas si c'était au titre de l'armée régulière (Permanent Force) ou des forces civiles.

211. Le Procureur général a également confirmé, en réponse à une autre question, qu'il ne lui était pas possible de fournir des précisions touchant les renseignements qu'ils avait reçus aux fins de mener les poursuites.

212. Quant au financement de l'opération à laquelle les mercenaires avaient participé aux Seychelles, le Procureur général a dit n'avoir encore rien rencontré à ce sujet, mais être fort intéressé par cet aspect de la question.

3. Entretiens avec d'autres personnalités gouvernementales

a) Directeur du Service national de renseignements

213. Le 4 février, la Commission s'est entretenue avec M. Lucas D. Barnard, directeur du Service national de renseignements.

214. Après avoir rappelé le mandat de la Commission et les entretiens qu'elle avait eus aux Seychelles avec les mercenaires capturés, le Président a demandé à M. Barnard s'il était en mesure d'apporter des éclaircissements concernant la déclaration de l'un des mercenaires, M. Dolinschek, et quant au fait que certains mercenaires seraient d'anciens membres du Service national de renseignements d'Afrique du Sud.

215. Avant d'aborder la question soulevée par le Président, M. Barnard a précisé qu'il devait être clairement entendu qu'il n'avait nullement l'intention de trahir le code de morale des services de renseignements en révélant l'identité de ses collaborateurs, leurs activités et les informations dont ils avaient connaissance. Cette attitude n'était pas particulière à son service, elle était celle de tous les services de renseignements dans le monde. Il a ajouté que c'était la première fois qu'il acceptait d'accorder un entretien public et que seule l'importance qu'il attachait à une entrevue avec la Commission l'avait poussé à accepter.

216. Le cas de M. Dolinschek avait fait l'objet de spéculations de la part des organes d'information. Il n'ignorait pas les déclarations que M. Dolinschek avait faites lors d'une conférence de presse aux Seychelles, mais n'était pas disposé à répondre, à apporter un démenti ou à discuter avec quiconque - excepté ceux devant lesquels il était responsable - de l'appartenance de M. Dolinschek ou de qui que ce soit au Service national de renseignements d'Afrique du Sud.

b) Chef des services de renseignements militaires

217. Le 5 février, la Commission a rencontré, à Johannesburg, le général P. van der Westhuizen, chef des services de renseignements militaires.

218. En réponse aux questions posées, le général van der Westhuizen a reconnu qu'il était vrai que certaines personnes impliquées dans l'attaque des mercenaires contre les Seychelles avaient des attaches militaires, mais que cette situation résultait simplement du fait que pratiquement tous les ressortissants sud-africains en avaient par le service militaire. Aucune de ces personnes ne servait dans l'armée régulière, bien que l'enquête ait révélé qu'un sous-officier avait illégalement appelé des réservistes. L'affaire ferait l'objet de poursuites judiciaires civiles, car les personnes en cause n'étaient pas sous les drapeaux à l'époque.

219. En ce qui concerne l'origine des armes employées par les mercenaires, le général van der Westhuizen a déclaré qu'il ne pouvait rien dire de cette question qui était du ressort de la sûreté intérieure. Il se pourrait que des armes circulent en Afrique australe, en raison de toutes les activités militaires des 10 ou 15 dernières années.

220. En réponse à d'autres questions, il a précisé que le général Charles Lloyd (mentionné par Dolinschek) n'appartenait pas au Bureau de renseignement de l'Armée sud-africaine et que M. Dolinschek - qu'il ne connaissait que par la presse - n'était pas membre de son organisation.

4. Entretien avec le Directeur de l'agence de voyage Budget Tours

221. Le 6 février, peu avant de quitter l'Afrique du Sud, la Commission s'est entretenue avec M. Geldenhuys, directeur de l'agence de voyage Budget-Tours.

222. Après s'être présenté et avoir fourni quelques renseignements d'ordre général sur l'Agence, M. Geldenhuys a entrepris de décrire les événements afférents aux projets de voyage des différents groupes qui avaient participé par la suite à l'agression commise par des mercenaires contre les Seychelles.

223. Dès le début, il a clairement précisé qu'il ne mentionnerait aucun nom par crainte de nuire à l'action en justice intentée contre les personnes en cause.

224. L'affaire avait commencé, au début d'octobre 1981, par la visite d'un "monsieur" venu lui demander d'organiser pour la fin de novembre le voyage d'un groupe à destination des Seychelles. La "personne" en question lui avait dit que le groupe projetait à l'origine de se rendre à Maurice, mais avait changé ses plans devant l'augmentation des frais de séjour entraînée par une dévaluation monétaire.

225. Il n'avait pas eu de mal à trouver des chambres aux Seychelles, mais avait rencontré certaines difficultés pour obtenir un nombre suffisant de places d'avion, du fait que South African Airways n'avait plus le droit d'atterrir aux Seychelles et que British Airways donnait priorité aux passagers en route pour l'Orient. Il ne restait que Swazi Air, avec qui il avait pris contact pour le 25 novembre, date fixée par le groupe, mais Swazi Air n'avait de places libres que pour le 18 novembre. Il avait donc retenu l'avion pour cette date et s'était rendu aux Seychelles pour prendre toutes dispositions nécessaires avec le représentant local qui s'occupait des clients de l'Agence. De retour à Johannesburg, la "personne" en question avait insisté pour fixer le départ au 25 novembre, parce qu'une date plus rapprochée ne donnait pas à certains membres du groupe le temps d'organiser leurs congés. Il avait donc contacté de nouveau Swazi Air qui, après avoir refusé pour des raisons d'entretien de l'appareil, avait fini par accepter.

226. En réponse aux questions posées, M. Geldenhuys a précisé que la "personne" qui l'avait contacté avait estimé le nombre des passagers entre 40 et 50 et que finalement 45 personnes avaient pris l'avion. Il a ajouté que la liste de noms avait été constamment modifiée jusqu'à quelques jours avant la date de départ.

227. A la question de savoir si cette façon d'agir n'avait pas éveillé ses soupçons, il a répondu que ni les desiderata ni la taille du groupe ne lui avaient semblé anormales et qu'en fait il n'avait eu affaire qu'à deux personnes, le "monsieur" mentionné au début et son fils, qui était chargé des réservations et du paiement. Aucun visa n'étant nécessaire, il n'avait pas eu l'occasion de voir les passeports.

228. S'agissant du coût de l'opération, M. Geldenhuys a indiqué qu'il se montait à 70 000 rands, qui lui avaient été payés en espèces en plusieurs versements. Le groupe devait séjourner 14 jours aux Seychelles. Tout avait été organisé, y compris le transport à terre aux Seychelles, par l'intermédiaire d'une agence locale Coralline United. M. Geldenhuys a ajouté que le lendemain de l'attaque contre les Seychelles il avait envoyé à cette agence un télégramme pour s'excuser.

229. En réponse à une question lui demandant s'il avait été contacté par les autorités sud-africaines, il a déclaré que la seule visite qu'il avait reçue était celle d'un haut fonctionnaire du département de la police venu prendre une déposition.

III. AUTRES CONTACTS AVEC DES GOUVERNEMENTS

A. Contacts avec le Gouvernement kényen

230. Dans les déclarations qu'ils ont faites à la Commission au cours de son séjour dans la région, des fonctionnaires seychellois et certains mercenaires ont mentionné le Kenya à propos de l'agression perpétrée contre la République des Seychelles par des mercenaires le 25 novembre 1981.

231. A son retour au Siège, la Commission a étudié soigneusement tous les éléments d'information dont elle disposait et, s'agissant de la mise en cause du Kenya, a décidé de demander aux autorités kényennes de commenter certains aspects des renseignements qu'elle avait recueillis à ce sujet. La Commission avait pris soigneusement note de la déclaration publiée par le Gouvernement kényen le 8 décembre 1981 (A/36/808-S/14785), dans laquelle celui-ci affirmait que, contrairement à ce que prétendait un des mercenaires capturés, il n'était d'aucune manière impliqué dans les événements qui avaient abouti à la tentative de renversement du Gouvernement seychellois.

232. En conséquence, le Président a adressé le 1er mars 1982 au Représentant permanent du Kenya auprès de l'ONU, pour qu'il la transmette à son gouvernement, une lettre dans laquelle il énumérait les points particuliers sur lesquels la Commission souhaitait obtenir des éclaircissements. Elle désirait notamment connaître les détails du contrat passé avec la Société Sunbird de Nairobi pour l'affrètement d'un avion destiné à transporter certaines personnes de Mombassa aux Seychelles le 27 novembre 1981 ou vers cette date, ainsi que l'identité de parties à ce contrat. La Commission désirait également savoir si certaines personnes, dont James Mancham et Gerald Hoareau, que l'on savait avoir appartenu à l'ancien Gouvernement seychellois, se trouvaient à Nairobi le 25 novembre 1981 ou immédiatement avant cette date, et elle désirait connaître l'avis du Gouvernement kényen sur la déclaration faite à la Commission selon laquelle ceux qui avaient préparé l'agression des mercenaires avaient envisagé, en cas de succès, et après en avoir informé certaines personnes associées au Gouvernement kényen, de faire transporter des contingents armés de Mombassa aux Seychelles à bord de deux avions. Le texte de la lettre adressée au Représentant permanent du Kenya par le Président est reproduite à l'annexe I du présent rapport.

233. Par une lettre datée du 5 mars 1982, dont le texte est également reproduit à l'annexe I du présent rapport, le Gouvernement kényen a répondu aux questions de la Commission en citant le texte d'une lettre datée du 4 février 1982 adressée au Président des Seychelles par le Président du Kenya. Dans cette lettre, le Président kényen avait donné des détails ou formulé des observations concernant deux des points soulevés par la Commission. Il y était dit qu'un contrat pour l'affrètement d'un avion, qui ne s'était jamais matérialisé, avait bien été conclu avec la Société Sunbird Charter de Nairobi par cinq touristes originaires des Etats-Unis d'Amérique; ceux-ci avaient eu l'intention, à l'origine, de se rendre à Moroni, aux Comores, mais, après qu'on leur eut refusé la permission d'atterrir à Moroni, ils avaient décidé par la suite de se faire conduire aux Seychelles à partir de Mombassa le 27 novembre 1981. Il était également dit dans cette lettre que ni James Mancham ni Gerald Hoareau ne se trouvaient au Kenya

à la date en question. S'agissant du troisième point soulevé par la Commission, à savoir qu'il aurait été prévu de transporter par avion des forces armées du Kenya aux Seychelles, le Représentant permanent du Kenya a fait observer que le Gouvernement kényen, dans sa déclaration du 8 décembre 1981, avait déjà répondu à cette question, qui engageait sa responsabilité.

234. La Commission tient à exprimer officiellement sa gratitude au Gouvernement kényen pour sa coopération en la matière, et en particulier pour la rapidité avec laquelle il a répondu à sa lettre.

B. Lettre du Chargé d'affaires de la Mission permanente du Swaziland auprès de l'Organisation des Nations Unies

235. Le 18 février 1982, le Chargé d'affaires de la Mission permanente du Swaziland auprès de l'Organisation des Nations Unies a adressé au Président de la Commission une lettre dans laquelle il déclarait que "la perte financière subie par la compagnie aérienne swazie du fait qu'un Fokker F28 est immobilisé au sol se monte à quelque 2 millions d'emalangen..." et "qu'au nom du Gouvernement swazi, il demandait officiellement à la Commission d'enquête ... d'étendre le champ de son mandat à l'évaluation des pertes subies par le Gouvernement swazi par suite de la tentative de coup d'Etat". Le texte de cette lettre figure à l'annexe I.

236. Le 26 février 1982, le Président de la Commission a envoyé un accusé de réception au Chargé d'affaires de la Mission permanente du Swaziland pour l'informer que sa lettre avait été soumise aux membres de la Commission d'enquête.

C. Contacts avec le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique

237. Après son retour au Siège, la Commission a examiné les violations de l'espace aérien des Seychelles que lui avait signalées le gouvernement de ce pays pensant qu'elles pouvaient relever de sa compétence. Etant donné les faits cités dans le rapport remis par les autorités seychelloises, la Commission a décidé de demander aux autorités des Etats-Unis de formuler des observations à ce sujet.

238. Le Représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique, dans une note adressée au Président, a répondu que son gouvernement avait fait savoir au Gouvernement seychellois qu'après avoir examiné à fond leurs dossiers, et notamment les carnets de vol de tous les appareils du Gouvernement des Etats-Unis pour le mois de novembre 1981, il avait été constaté qu'aucun appareil américain n'était passé aux environs des Seychelles pendant cette période. Le texte intégral de la lettre du Représentant permanent des Etats-Unis est reproduit à l'annexe I du présent rapport.

IV. AUTRES FAITS A SIGNALER

Entretiens avec certaines personnes au Siège

239. A son retour au Siège, la Commission a estimé qu'après avoir étudié les renseignements recueillis sur place, il lui fallait interroger certaines personnes afin d'obtenir des informations complémentaires sur l'attaque lancée par des mercenaires contre la République des Seychelles. La Commission s'intéressait tout particulièrement aux renseignements que pourrait fournir M. Paul Chow et M. James Mancham, tous deux ressortissants seychellois résidant actuellement à l'étranger.

240. Le 24 février 1982, la Commission a décidé de prendre contact avec M. Paul Chow et M. James Mancham. Elle leur a donc, ce même jour, envoyé des messages télégraphiques 15/ pour leur signaler qu'à son avis ils étaient sans doute en possession d'informations susceptibles de l'intéresser et qu'elle était disposée pour sa part à accepter tous renseignements pertinents qu'ils voudraient bien lui communiquer par écrit ou à s'entretenir avec eux personnellement à New York le plus tôt possible.

241. Les 4 et 5 mars 1982, la Commission s'est entretenue avec M. Mancham et M. Chow à New York. On trouvera ci-après le résumé des observations qu'ils ont formulées sur des questions relevant de la compétence de la Commission 16/.

1. Entretien avec M. James Mancham

242. M. Mancham a commencé par faire une déclaration dans laquelle il a exposé l'histoire politique récente des Seychelles, notamment le rôle qu'il avait été appelé à jouer personnellement et les événements qui avaient accompagné l'indépendance des Seychelles jusqu'à son renversement en tant que Président de ce pays en juin 1977, et il a donné son point de vue sur l'agression perpétrée par des mercenaires contre les Seychelles.

243. Il a parlé de l'attitude qui avait été la sienne depuis son départ en exil à Londres, précisant que, totalement opposé à toute aventure risquant d'entraîner des effusions de sang, il refusait de se laisser impliquer dans des plans visant à lui faire reprendre le pouvoir par la force. C'était là l'attitude qu'il adoptait de longue date lorsqu'il rencontrait des groupes de Seychellois en exil. Certaines personnes avaient pris contact avec lui ostensiblement pour lui demander d'apporter un appui financier à des entreprises commerciales, mais il s'était

15/ La Commission connaissait l'adresse de M. Paul Chow et de M. James Mancham car ceux-ci avaient chacun envoyé un télégramme à l'Organisation des Nations Unies après la création de la Commission.

16/ Le 5 mars 1982, la Commission a également entendu M. David Joubert qui avait accompagné M. Chow à New York. M. Joubert a donné brièvement son opinion sur les événements des Seychelles mais n'a pas fourni d'éléments d'informations nouveaux sur les questions intéressant spécialement la Commission.

aperçu par la suite que ces personnes avaient bel et bien l'intention de renverser le Gouvernement de la République des Seychelles et que leur démarche auprès de lui avait en fait pour objet de solliciter son appui et sa "bénédiction".

244. A titre d'exemple, il a rappelé qu'un jour il avait rencontré à l'hôtel Churchill à Londres un homme qui, il s'en était aperçu par la suite, avait un plan pour "reprendre les Seychelles". Le coût de ce plan était évalué à 3,5 millions de dollars, mais il avait rejeté cette offre car il n'était pas intéressé par ce genre d'activité et n'avait pas l'argent nécessaire.

245. En septembre 1981, il avait, à la demande d'un Seychellois, enregistré par téléphone un message sur bande magnétique qui, à son avis, était destiné à des personnes projetant d'instaurer un nouveau gouvernement aux Seychelles. Il s'attendait bien à être invité à rentrer aux Seychelles pour y occuper un poste de direction, mais il ne connaissait pas le détail des plans préparés. Le 25 novembre 1981, M. Paul Chow l'avait informé par téléphone que le "mouvement" était "en marche" et, sans lui donner d'autres détails, lui avait promis qu'on le contacterait de nouveau. Le lendemain matin, il avait appris par les journaux l'agression des mercenaires.

246. En réponse à des questions posées par des membres de la Commission, M. Mancham a signalé que, depuis qu'il n'était plus Président, il ne s'était rendu ni au Kenya ni dans aucun autre pays africain et qu'il ne se trouvait pas à Nairobi au moment de l'agression des mercenaires. Il a également nié avoir eu des contacts avec un membre quelconque du Gouvernement kényen.

247. S'agissant de ses contacts avec le Gouvernement sud-africain, il a déclaré que lorsqu'il était au pouvoir, il avait rencontré une fois le Ministre de l'information de l'époque, M. Rhodie, qui avait par la suite accepté de fournir des fonds à son parti politique pour lui permettre de financer sa campagne électorale. Mais, contrairement à ce que Rhodie avait prétendu plus tard, il n'avait jamais reçu d'importants pots-de-vin du Gouvernement sud-africain. Ces allégations avaient été publiées par le Financial Times de Londres et à l'issue d'un procès en diffamation intenté contre les éditeurs du journal, il avait obtenu des dommages-intérêts.

248. S'agissant du financement de l'opération, il était d'avis que la plus grande partie des fonds provenaient d'hommes d'affaires de nationalités diverses qui étaient déçus par la politique du Gouvernement seychellois. Il ne pensait pas que M. Adnan Khashoggi ait versé quoi que ce soit.

249. Enfin, bien que les mercenaires aient pris contact avec lui, il n'avait jamais rencontré quiconque qui se soit présenté comme étant Michael Hoare.

2. Entretien avec M. Paul Chow

250. M. Paul Chow a déclaré qu'il avait été homme d'affaires aux Seychelles et qu'il résidait maintenant à Londres. Il a exposé brièvement son point de vue sur l'évolution politique des Seychelles et décrit les circonstances qui l'avaient amené à quitter le pays en août 1980.

251. Au cours de l'entretien, M. Chow, précisant que ses compagnons et lui-même constituaient le "Mouvement pour la résistance", a revendiqué la responsabilité de l'intervention des mercenaires le 25 novembre 1981. En fait, ils avaient déjà été contactés par des groupes de mercenaires plusieurs fois avant cette date. Pour l'opération du 25 novembre 1981, il ignorait les détails des contacts qui avaient été pris avec Mike Hoare, qu'il n'avait jamais rencontré; c'étaient ses compagnons, probablement en Afrique du Sud, qui s'étaient occupés de cet aspect de l'opération. M. Chow a signalé que ses compagnons et lui-même avaient versé 400 000 dollars pour financer l'opération, et il croyait savoir que cette somme avait été remise à Mike Hoare. Certains groupes de mercenaires avaient demandé de 2 à 3 millions de dollars, mais Mike Hoare avait finalement accepté la somme de 400 000 dollars. M. Chow a ajouté qu'il n'était pas disposé à dévoiler l'identité des personnes en cause, mais qu'il pouvait dire que cette somme avait été versée en un an par des Seychellois résidant aux Seychelles et à l'étranger. Interrogé au sujet de M. Khashoggi, M. Chow a dit qu'il ne pensait pas que celui-ci soit disposé à verser de l'argent, car si ce fait venait à être connu, il risquerait d'avoir de graves conséquences pour ses opérations commerciales internationales.

252. A propos du rôle de M. Mancham, il a indiqué que celui-ci ne semblait plus s'intéresser activement aux Seychelles depuis 1977, mais M. Chow et son groupe pensaient toutefois qu'à court terme c'était lui le mieux placé pour diriger un nouveau gouvernement. M. Gerald Hoareau, qui s'occupait surtout des aspects pratiques de l'opération, avait pris contact avec M. Mancham. M. Hoareau s'était rendu d'Afrique du Sud à Londres où il l'avait rencontré en septembre 1981. A cette occasion, M. Mancham s'était déclaré disposé à jouer le rôle que l'on attendait de lui et avait enregistré sur magnétophone une déclaration qui devait être diffusée à la radio après l'opération.

253. M. Chow a signalé qu'il se trouvait à Nairobi le 25 novembre 1981 avec quelques autres Seychellois, dont Gerald Hoareau. Ils avaient l'intention, a-t-il dit, de louer un avion d'affaires à la Société Sunbird à Nairobi pour se rendre aux Seychelles si les choses s'étaient déroulées comme prévu, mais aucun contrat n'avait été signé. Le 25 novembre, il avait téléphoné à M. Mancham à Londres pour l'informer que le "mouvement était en marche".

254. Lorsque on lui a demandé si lui ou ses compagnons avaient demandé l'aide d'un gouvernement étranger quelconque, M. Chow a répondu que divers gouvernements, et certainement le Gouvernement sud-africain, avaient été contactés, mais qu'il avait appris que l'Afrique du Sud ne voulait absolument pas être impliquée dans cette affaire. Il ignorait si M. Hoare entretenait des liens quelconques avec le Gouvernement sud-africain.

V. EXPOSE SUCCINCT DE L'AGRESSION MENEÉ PAR DES MERCENAIRES
LE 25 NOVEMBRE 1981 CONTRE LES SEYCHELLES

255. Avant d'aborder la question de l'origine, des antécédents et du financement de l'agression menée par des mercenaires le 25 novembre 1981 contre la République des Seychelles, conformément à son mandat, la Commission estime qu'une brève récapitulation des événements fondée sur les informations reçues par la Commission au cours de sa visite dans la région pourra être utile aux membres du Conseil de sécurité.

256. Michael Hoare, qui avait déjà été impliqué auparavant dans des activités mercenaires en Afrique, a préparé une tentative de renversement du Gouvernement des Seychelles par un groupe de mercenaires en 1981. Il a recruté en Afrique du Sud plus de 50 personnes comme mercenaires, à cet effet. Une série de réunions préparatoires ont eu lieu en Afrique du Sud depuis le début du mois de septembre 1981 et des armes ont été essayées.

257. Si les choses s'étaient passées comme prévu, les mercenaires seraient tous entrés aux Seychelles comme touristes et seraient passés à l'action au plus tôt, le lendemain de leur arrivée à tous dans le pays.

258. Neuf personnes se sont rendues en avance aux Seychelles, à des moments différents, sur des vols réguliers, et ont commencé à exécuter des tâches qui leur avaient été assignées, y compris à préparer l'arrivée du groupe principal de mercenaires. La plupart d'entre eux étaient munis d'un fusil d'assaut AK-47 caché dans leurs bagages.

259. Le groupe principal de mercenaires s'est rassemblé à Ermelo dans le Transvaal (Afrique du Sud) le 24 novembre 1981. Il est parti en car tôt le lendemain matin pour le Swaziland. Les hommes transportaient de grands sacs de sport, chacun contenant, cachés dans un double fond, un fusil d'assaut AK-47 et des munitions. Ils transportaient également des sacs qui laissaient croire qu'ils étaient membres d'une convention de buveurs de bière, et des articles tels que des jouets soi-disant destinés à des fins charitables aux Seychelles.

260. Ils sont entrés au Swaziland en se faisant passer pour un groupe de touristes. Au poste-frontière du Swaziland, comme il est d'usage pour les groupes de touristes, la soute à bagages du car, où se trouvaient les sacs de sport, n'a pas été fouillée.

261. Ils ont poursuivi leur route jusqu'à l'aéroport de Matsapa à Manzini et ont procédé aux formalités d'enregistrement sur le vol régulier de la Royal Swazi Airline pour les Seychelles, sur lequel ils avaient des places réservées. Les sacs de sport, une fois enregistrés, ont été chargés dans la soute à bagages du Fokker Fellowship F-28. Selon la procédure habituelle dans les aéroports, les bagages de cabine ont été examinés par un dispositif électronique, mais les sacs chargés dans la cale n'ont pas été examinés.

262. Après une escale aux Comores, où deux passagers ont débarqué, l'avion est arrivé à l'aéroport international de Pointe Larue à Mahe (Seychelles) vers 17 h 30 heure locale, le 25 novembre.

263. La plupart des mercenaires ont passé la douane et le contrôle d'immigration sans que leurs armes soient détectées, et ont chargé leurs sacs dans des cars qui les attendaient. Alors que l'un des derniers mercenaires passait la douane, un fonctionnaire des douanes a aperçu une arme à travers le double fond déchiré d'un sac. L'inspecteur de police de service a ordonné aux cars de ne pas partir. Comprenant qu'ils avaient été découverts, les mercenaires ont sorti leurs armes des sacs et les ont montés pour s'en servir. Au cours de la fusillade qui a suivi, un sergent de police a été blessé à l'épaule et l'un des mercenaires (Fritz) a été mortellement blessé.

264. La police de l'aéroport a alerté le quartier général de la police et les autorités militaires. Certains membres du groupe de mercenaires arrivé précédemment, qui s'était rendu à l'aéroport, a tenté sans succès, sur l'ordre de Hoare, d'empêcher l'armée de sortir du camp attendant à l'aéroport.

265. Les mercenaires se sont rendus maîtres des bâtiments de l'aéroport et de la tour de contrôle. Ils ont rassemblé dans une pièce du bâtiment principal toutes les personnes se trouvant dans l'aéroport et autour des bâtiments et des terrains de l'aéroport, et les ont retenues en otages.

266. Les forces de sécurité ont contenu les mercenaires dans les bâtiments de l'aéroport. Alors que l'armée des Seychelles tentait de reprendre le contrôle de l'aéroport, un véhicule blindé de transport du personnel a été pris dans une embuscade tendue par des mercenaires. Le sous-lieutenant, David Antar, a été tué.

267. Hoare a tenté sans succès de convaincre le capitaine de la Royal Air Swazi de revenir de son hôtel à l'aéroport pour faire sortir les mercenaires des Seychelles par avion.

268. Par la suite, à 21 h 45 environ, un vol régulier d'Air India a demandé des instructions d'atterrissage à la tour de contrôle des Seychelles. Après un certain temps, les mercenaires qui occupaient la tour de contrôle ont contraint un aiguilleur du ciel à permettre à l'avion d'atterrir. Le Boeing 707 d'Air India a atterri vers 22 h 45, et a été légèrement endommagé, son aile ayant heurté un obstacle placé sur la piste par les forces des Seychelles pour tenter d'empêcher son utilisation.

269. Les autorités des Seychelles ont ordonné un cessez-le-feu pour protéger les passagers et l'équipage d'Air India, ainsi que les otages. Dans ce but, les Seychelles ont décidé d'autoriser l'avion d'Air India à repartir. Les mercenaires ont alors saisi le contrôle de l'avion, et ont donné l'ordre à l'équipage de les conduire à Durban (Afrique du Sud). L'avion a décollé vers 1 h 30, le 26 novembre 1981, avec ses 65 passagers et les 14 membres de son équipage, ainsi que 45 mercenaires et le cadavre de Fritz.

270. Bien que sept des mercenaires aient été capturés par la suite, on ne savait pas exactement aux Seychelles combien de mercenaires étaient partis sur l'avion d'Air India. Les forces de sécurité ont mené des opérations de nettoyage durant toute la nuit et la matinée suivante, avant de prendre le contrôle de l'aéroport avant midi.

VI. RESULTATS DE L'ENQUETE ET CONCLUSIONS DE LA COMMISSION

A. Origine, antécédents et financement

271. La Commission avait pour mandat d'"enquêter sur l'origine, les antécédents et le financement de l'agression menée par des mercenaires le 25 novembre 1981 contre la République des Seychelles, chiffrer et évaluer les dommages économiques". Le nombre des personnes ayant participé à cette agression est peut-être peu élevé, mais la Commission souhaite appeler l'attention sur le fait qu'étant donné la petite dimension et les ressources limitées des Seychelles, l'agression a sérieusement menacé la souveraineté et l'indépendance du pays et fortement perturbé sa vie quotidienne. Cet événement souligne à quel point de petits Etats, en particulier ceux dont la situation géographique est comparable à celle des Seychelles, peuvent se ressentir d'une agression de mercenaires.

272. Si la Commission a bénéficié de l'entière coopération des Gouvernements des Seychelles et du Swaziland, son enquête a malheureusement été limitée par le fait qu'elle n'a pas été autorisée à interroger les mercenaires qui sont rentrés en Afrique du Sud à bord de l'avion d'Air India dont ils se sont emparés. L'impossibilité d'interroger le chef des mercenaires, Michael Hoare, l'a gênée en particulier. Les déclarations des mercenaires emprisonnés aux Seychelles constituent la principale source de renseignements dont elle dispose sur les événements qui ont précédé l'agression. Si plusieurs d'entre eux avaient accès à d'autres sources de renseignements, il ressort de leurs déclarations que la plupart des éléments dont ils avaient connaissance concernant l'origine, les antécédents et le financement de l'agression leur avaient été communiqués par Hoare. La Commission a tenu compte de ce que les mercenaires faisaient ces déclarations alors qu'ils étaient en instance de jugement pour délits graves.

273. La Commission estime également devoir faire preuve de circonspection en ce qui concerne les renseignements fournis par M. Mancham et M. Chow dans leurs déclarations.

274. Les renseignements dont dispose la Commission sont donc loin d'être complets, en particulier en ce qui concerne l'origine et les antécédents de l'opération. Il n'est pas à exclure que des renseignements complémentaires très importants relevant de son mandat seront peut-être révélés pendant le procès, actuellement en cours en Afrique du Sud relatif au détournement d'avion.

275. Avec ces réserves, la Commission est parvenue aux conclusions ci-après sur la base des renseignements qu'elle a pu obtenir.

276. L'agression mercenaire visait à renverser le Gouvernement des Seychelles et, semble-t-il, à installer M. James Mancham comme chef d'Etat. Michael Hoare, qui a dirigé auparavant d'autres opérations mercenaires en Afrique, était le chef des mercenaires.

277. Il est clair que Michael Hoare était en contact avec des Seychellois en exil en Afrique du Sud et à Londres. La Commission possède toutefois très peu de détails au sujet de ces contacts. En outre, elle ignore quels autres contacts Hoare a pu avoir et avec qui. Il est évident également qu'un certain nombre de Seychellois en exil

avaient l'intention d'affréter un avion pour se rendre immédiatement du Kenya aux Seychelles au cas où l'opération aurait réussi.

278. C'est en Afrique du Sud que l'agression a été planifiée et préparée et plus de 50 mercenaires y ont été recrutés par Hoare. Un petit nombre d'entre eux avaient déjà été mercenaires et la plupart avaient servi dans les forces armées de l'Afrique du Sud et de l'ancienne Rhodésie. Un certain nombre d'entre eux étaient des réservistes des forces sud-africaines qui avaient reçu l'ordre de rejoindre leurs unités. Les autorités sud-africaines ont déclaré récemment que ces convocations n'avaient pas un caractère officiel.

279. Avant leur départ d'Afrique du Sud, les mercenaires avaient essayé les armes utilisées pour l'opération (fusils d'assaut du type AK-47). Aucun indice n'a permis à la Commission de déterminer à l'évidence la provenance de ces armes. Il était facile de s'en procurer auprès d'un certain nombre de sources, tant en Afrique du Sud qu'à l'extérieur. Il s'agissait sans doute soit d'armes importées en Afrique du Sud ou d'armes saisies par les forces sud-africaines lors de leurs incursions armées dans les Etats africains indépendants voisins.

280. Le Ministère des affaires étrangères de l'Afrique du Sud a indiqué que des Seychellois résidant en Afrique du Sud avaient fait des démarches pour obtenir un appui pour des tentatives visant à renverser le Gouvernement des Seychelles, mais qu'ils s'étaient heurtés à une fin de non-recevoir. D'une manière générale, les autorités sud-africaines étaient donc au courant de ces intentions.

281. Martin Dolinschek, qui est détenu aux Seychelles, a déclaré à la Commission qu'il appartenait au Service national de renseignements de l'Afrique du Sud. Il a ajouté qu'il avait informé ses supérieurs de précédents complots fomentés par des exilés seychellois pour renverser le Gouvernement des Seychelles mais qu'il avait omis de le faire dans le cas présent bien qu'il ait pensé qu'ils avaient eu vent de ces plans autrement. Le Directeur du Service national de renseignements a refusé, pour des raisons de principe, de confirmer ou de nier l'appartenance de Dolinschek audit service. La Commission pense que Dolinschek a des liens avec les services d'espionnage sud-africains, mais ne peut juger de la véracité de ses déclarations en l'absence d'autres preuves.

282. Vu le contrôle serré et efficace qu'exercent les forces de sécurité en Afrique du Sud et la nature des préparatifs effectués dans ce pays pour le lancement de l'opération mercenaire du 25 novembre 1981, notamment pour ce qui est de l'obtention et de l'essai des armes, la Commission a du mal à croire que les autorités sud-africaines n'aient pas, au moins, eu connaissance de ces préparatifs. Le Premier Ministre de l'Afrique du Sud a déclaré que le Gouvernement sud-africain n'était pas à l'origine de l'opération mercenaire du 25 novembre 1981, ne l'avait pas approuvée et n'en avait pas eu connaissance. Sur la base des renseignements dont elle dispose au moment de la préparation du présent rapport, la Commission ne peut parvenir à une conclusion définitive en ce qui concerne le degré ou le niveau auquel l'Afrique du Sud était au courant ou responsable.

283. S'agissant du financement, étant donné les renseignements dont elle dispose, la Commission estime les frais de l'opération des mercenaires et les dépenses qui auraient été engagées si l'opération avait abouti, à au moins 750 000 dollars. La seule déposition précise qu'ait recueillie la Commission en ce qui concerne le financement, a été celle de M. Paul Chow, qui a déclaré que lui-même et ses associés avaient recueilli 400 000 dollars à cet effet. Il n'a pas voulu donner de détails sur ceux qui avaient versé des contributions. Les mercenaires détenus aux Seychelles ont situé le coût de l'opération à un million de dollars ou plus. Même si l'on prenait la déclaration de M. Chow au pied de la lettre, il n'est pas impossible qu'il y ait eu d'autres sources de financement. La Commission n'a pas obtenu d'informations qui lui permettraient d'identifier ces sources si elles existent.

284. La Commission pense que les mercenaires n'ont utilisé le territoire du Swaziland que pour passer d'Afrique du Sud aux Seychelles, et que le Gouvernement swazi ne savait rien de l'agression prévue avant qu'elle n'ait eu lieu.

285. La Commission pense en outre que les membres de l'équipage de l'appareil d'Air India qui a été détourné étaient d'innocentes victimes de l'agression menée par les mercenaires.

286. S'agissant des déclarations qui ont été faites à la Commission, suivant lesquelles des contingents des forces armées auraient peut-être été envoyés par avion du Kenya si l'agression menée par les mercenaires avait abouti, la Commission appelle l'attention sur l'échange de communications qui a eu lieu entre la Commission et le Gouvernement kényen, ainsi que sur la déclaration qui a été faite par le Gouvernement kényen le 8 décembre 1981, par laquelle celui-ci a catégoriquement nié avoir été impliqué de quelque manière que ce soit dans les événements aboutissant à la tentative de renversement du Gouvernement de la République des Seychelles.

B. Evaluation des dommages économiques

287. La Commission exprime sa reconnaissance aux hauts fonctionnaires du Gouvernement seychellois qui l'ont aidée à réunir les informations dont elle avait besoin à cette fin et les remercie en particulier de lui avoir fait tenir deux documents intitulés "Demande d'une assistance d'urgence à la suite de l'attaque lancée par les mercenaires à l'aéroport international des Seychelles" et "Effet de l'attaque des mercenaires sur l'économie seychelloise", respectivement.

288. Il ressort des documents en question (voir l'annexe IV) que le gouvernement a engagé des dépenses d'un montant de 619 000 roupies, soit environ 100 000 dollars, pour faire faire les réparations d'urgence nécessaires pour que l'aéroport puisse être rouvert. En outre, le gouvernement a estimé à 7 690 000 roupies, soit environ 1 280 000 dollars, le coût de la réfection proprement dite des installations endommagées et du remplacement de l'équipement endommagé ou perdu par suite de l'attaque. La Commission n'a pu évaluer avec toute la précision voulue les dommages causés à l'aéroport, mais elle estime que les réparations très importantes dont fait état le document officiel sont en effet nécessaires pour que l'aéroport puisse à nouveau opérer avec toute l'efficacité requise.

289. S'agissant des incidences pour l'économie, la plus grave sera sans doute une chute des recettes de l'industrie touristique, qui est extrêmement sensible aux troubles politiques, sociaux et économiques. En temps normal, le tourisme rapporte environ 70 p. 100 des recettes en devises des Seychelles, et emploie 3 000 personnes sur une population active de 25 000 personnes. Le tourisme a connu une croissance phénoménale aux Seychelles après l'ouverture de l'aéroport international en 1971. Le nombre de visiteurs s'est accru d'année en année pour atteindre 78 852 en 1979. Depuis lors, le tourisme a décliné, non seulement aux Seychelles, mais dans toute la région, principalement à cause de la récession économique mondiale et de l'augmentation des tarifs aériens par suite de la hausse des prix du pétrole. L'industrie touristique a encore subi un revers après l'agression menée par les mercenaires.

290. Le Gouvernement seychellois anticipe, en supposant que le nombre d'arrivées de touristes baisse d'environ 18 p. 100, une perte économique totale de 101 millions de roupies, soit 16,7 millions de dollars, compte tenu de la baisse des recettes provenant du tourisme et de son effet multiplicateur sur l'économie. Le nombre d'arrivées en novembre et en décembre 1981 a été communiqué à la Commission au cours de son séjour. Ces chiffres ne permettent cependant pas de faire des projections sûres concernant les arrivées en 1982. L'aéroport est resté fermé pendant dix jours, au cours de ces deux mois, et il y a eu pendant longtemps un couvre-feu allant du crépuscule à l'aube. La situation deviendra sans doute plus claire lorsqu'on disposera des chiffres concernant les arrivées pour le premier trimestre de 1982, car ces chiffres traduiront le retour à la normalité après l'attaque et permettront de voir ce à quoi il faut s'attendre en temps normal. Il est aussi possible que l'on dispose alors de davantage de renseignements concernant les effets de l'agression sur les entrées de capitaux étrangers privés.

291. Dans ces conditions, il est encore trop tôt pour évaluer avec exactitude les dommages économiques. Il est cependant clair que l'agression aura un effet néfaste important sur l'économie seychelloise.

292. Compte tenu de son mandat, la Commission s'est contentée d'examiner les dommages économiques causés à la République des Seychelles. La Commission appelle toutefois l'attention sur la lettre datée du 18 février 1982 du Représentant permanent du Swaziland à ce propos.

VII. RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION

293. La Commission est convenue des recommandations ci-après :

- 1) La Commission partage l'avis du Gouvernement seychellois suivant lequel la reconstruction de l'aéroport constituerait une lourde charge pour l'économie du pays. Les événements se sont produits à un moment où les recettes provenant du secteur touristique ont subi une baisse importante. La Commission recommande que les Etats Membres et les organisations internationales fournissent d'urgence une assistance financière, technique et matérielle au pays afin de lui permettre de faire face aux difficultés qu'il connaît à cause de l'agression menée par les mercenaires. Les

contributions pourraient être acheminées par un fonds adéquat. Sans vouloir préjuger de toute décision qui sera prise à cet égard, la Commission fait observer qu'il existe déjà un compte spécial pour les Seychelles au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les programmes spéciaux d'assistance économique et que les donateurs qui le souhaiteraient pourraient acheminer leur assistance par ce compte.

- 2) Etant donné que la possibilité d'agression par des mercenaires continue à faire peser une grave menace sur la souveraineté et l'indépendance des Etats, et en particulier des petits pays en développement, la Commission recommande que l'on fasse rapidement aboutir les travaux en cours relatifs à l'élaboration d'une convention internationale contre le recrutement, l'utilisation, le financement et l'instruction de mercenaires, afin que la convention puisse être ouverte à la signature aussi rapidement que possible.
- 3) La Commission tient également à recommander que les Etats et la communauté internationale tout entière ne ménagent aucun effort afin d'empêcher les opérations de mercenaires, compte tenu de la grave menace que ces opérations font peser tout particulièrement sur les petits Etats insulaires dont les ressources sont limitées, tels que la République des Seychelles.
- 4) Dans ce souci et pour contribuer à empêcher les activités des mercenaires, les gouvernements et les Etats Membres, qui ont connaissance d'activités de mercenaires, devraient communiquer sans retard ces informations aux gouvernements intéressés directement ou par l'intermédiaire du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.
- 5) La Commission estime en outre que l'OACI devrait, étant donné l'apparente facilité avec laquelle des armes peuvent être transportées dans des bagages enregistrés sur des appareils de lignes commerciales, envisager plus avant des mesures préventives, tout en prenant en considération le désir qu'ont les gouvernements de faciliter le tourisme.
- 6) Si le Conseil de sécurité le souhaite, la Commission pourrait être autorisée à présenter, par la suite, un rapport complémentaire contenant toutes autres informations relatives à son mandat.

Annexe I

COMMUNICATIONS ENVOYÉES OU RECUES PAR LA COMMISSION D'ENQUÊTE

A. Communications échangées avec les gouvernements

1. Lettre datée du 13 janvier 1982, adressée aux missions permanentes des Seychelles, de l'Afrique du Sud et du Swaziland auprès de l'Organisation des Nations Unies par le Président

Comme vous le savez, le Conseil de sécurité a adopté à sa 2314^{ème} séance, tenue le 15 décembre 1981, la résolution 496 (1981) par laquelle il a décidé de créer une commission d'enquête composée de trois membres pour enquêter sur l'origine, les antécédents et le financement de l'agression menée par des mercenaires le 25 novembre 1981 contre la République des Seychelles, chiffrer et évaluer les dommages économiques et présenter au Conseil de sécurité un rapport accompagné de recommandations.

Au nom des membres de la Commission d'enquête, qui est composée des représentants de l'Irlande, du Japon et du Panama, j'ai l'honneur d'informer, par votre intermédiaire, votre gouvernement que celle-ci s'apprête à commencer ses travaux. Sur la base des renseignements disponibles à l'heure actuelle, la Commission pense que, pour s'acquitter de son mandat, il serait utile qu'elle se rende dans un certain nombre de pays, dont le Swaziland. Elle souhaiterait vivement bénéficier de votre coopération à cette fin.

2. Lettre datée du 12 janvier 1982, adressée au Président par le Chargé d'affaires de la Mission permanente des Seychelles auprès de l'Organisation des Nations Unies

Me référant à votre lettre datée du 13 janvier 1982, dans laquelle vous informiez le Gouvernement seychellois que la Commission d'enquête allait commencer ses travaux, je tiens à vous assurer de l'entière coopération du Gouvernement de la République des Seychelles.

Le Gouvernement seychellois est heureux d'accueillir la Commission sur son territoire et lui donne l'assurance qu'il n'épargnera aucun effort pour l'aider dans ses travaux.

Il est entendu toutefois que toutes les dépenses encourues par la Commission seront prises en charge par l'Organisation des Nations Unies.

3. Lettre datée du 15 janvier 1982, adressée au Président par le Représentant permanent du Swaziland auprès de l'Organisation des Nations Unies

Comme suite à notre conversation téléphonique du 11 janvier 1982 et me référant à votre lettre datée du 13 janvier 1982 dans laquelle la Commission d'enquête créée en application de la résolution 496 (1981) du Conseil de sécurité en date du 15 décembre 1981, demandait au Gouvernement swazi l'autorisation de se

rendre au Royaume du Swaziland pour pouvoir s'acquitter de son mandat, j'ai l'honneur de vous confirmer, comme j'en ai reçu l'instruction, que la Commission sera la bienvenue au Swaziland.

Je vous serais reconnaissant, Monsieur le Président, de bien vouloir me communiquer dès que possible les renseignements concernant l'arrivée des membres de la Commission.

4. Lettre datée du 22 janvier, adressée au Président par le Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies a/

J'ai l'honneur de me référer à la demande que vous avez faite récemment de vous entretenir avec certaines personnes en Afrique du Sud dans l'accomplissement du mandat qui vous a été confié par le Conseil de sécurité dans sa résolution 496 (1981) du 15 décembre 1981.

Le Gouvernement sud-africain n'élève aucune objection à ce que la Commission d'enquête se rende en Afrique du Sud; toutefois, je tiens à attirer votre attention sur les points ci-après. Les prévenus et les témoins dans l'affaire de la capture présumée d'un aéronef d'Air India, comme d'ailleurs aucune autre personne, ne peuvent être contraints d'accorder des entrevues. D'autre part, il ne faut pas oublier que cette affaire est en instance.

Toutefois, si la Commission s'intéresse au procès en tant que tel, des dispositions peuvent être prises pour vous faire tenir copie des minutes de celui-ci lorsque la procédure sera achevée.

Au cas où vous-même et les deux autres membres de la Commission souhaiteriez malgré tout vous rendre en Afrique du Sud, les mesures nécessaires pourront être prises après votre arrivée pour que vous rencontriez les autorités compétentes.

5. Lettre datée du 25 janvier 1982, adressée au Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies par le Président

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre datée du 22 janvier 1982, qui m'est parvenue par l'intermédiaire du Président du Conseil de sécurité, dans laquelle vous indiquiez que le Gouvernement sud-africain n'élevait aucune objection à ce que la Commission d'enquête créée en application de la résolution 496 (1981) du Conseil de sécurité se rende en Afrique du Sud.

La Commission note que le Gouvernement sud-africain estime que "les prévenus et les témoins dans l'affaire de la capture présumée d'un aéronef d'Air India ne peuvent être contraints d'accorder des entrevues", et qu'"il ne faut pas oublier que l'affaire est en instance".

La Commission fait observer que son mandat consiste, comme vous le savez, à enquêter sur l'origine, les antécédents et le financement de l'agression menée par des mercenaires le 25 novembre 1981 contre la République des Seychelles, chiffrer et évaluer les dommages économiques, et que le détournement d'aéronef n'est pas l'objet principal de ce mandat.

a/ Les lettres No 4 à 8 ont été échangées alors que la Commission d'enquête ne se trouvait pas au Siège, et le Président du Conseil de sécurité a bien voulu les transmettre par télégramme.

La Commission a noté avec satisfaction l'offre du Gouvernement sud-africain de lui faire tenir copie des minutes du procès une fois la procédure achevée et l'indication selon laquelle les mesures nécessaires pourront être prises pour que la Commission rencontre les autorités compétentes; toutefois, pour pouvoir s'acquitter efficacement de son mandat, la Commission souhaiterait notamment s'entretenir avec ceux qui ont participé ou qui ont été mêlés directement à l'agression menée par des mercenaires.

Je serais reconnaissant au Gouvernement sud-africain de bien vouloir faire savoir à la Commission s'il est en mesure de lui faciliter des contacts avec les personnes concernées en Afrique du Sud, afin qu'elle puisse établir si celles-ci sont disposées à se laisser interroger par elle.

La Commission souhaite vivement arrêter définitivement les arrangements concernant le champ de son enquête pendant qu'elle se trouve encore dans la région, et serait donc reconnaissante au Gouvernement sud-africain de lui faire parvenir dès que possible sa réponse aux questions ci-dessus. A ce propos, je tiens à signaler que la Commission d'enquête se propose de quitter la République des Seychelles le samedi 30 janvier 1982.

6. Lettre datée du 29 janvier 1982, adressée au Président par le Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies

Dans votre télégramme, qui m'a été remis par le Président du Conseil de sécurité le 27 janvier 1982, vous avez exprimé le souhait de vous "entretenir avec ceux qui ont participé ou qui ont été mêlés directement à l'agression menée par des mercenaires". Vous indiquiez également que vous souhaiteriez savoir si le Gouvernement sud-africain "est en mesure de lui faciliter des contacts avec les personnes concernées en Afrique du Sud, afin qu'elle puisse établir si celles-ci sont disposées à se laisser interroger par elle".

J'ai l'honneur d'attirer votre attention à nouveau sur ma lettre du 22 janvier 1982 dans laquelle je précisais la situation juridique en Afrique du Sud, qui est la même que dans les autres pays. Si la Commission souhaite prendre contact avec les prévenus dans l'affaire susmentionnée, les autorités sud-africaines lui communiqueront une liste de leurs noms et adresses. Veuillez me faire savoir si vous souhaitez recevoir cette liste.

7. Lettre datée du 1er février 1982, adressée au Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies par le Président

J'ai l'honneur de me référer à vos lettres datées des 22 et 29 janvier 1982 concernant la coopération que la Commission créée en application de la résolution 496 (1981) du Conseil de sécurité sollicite de votre gouvernement.

Comme indiqué dans notre communication du 25 janvier 1982, la Commission a noté avec satisfaction que des dispositions pourraient être prises pour qu'elle rencontre les autorités compétentes en Afrique du Sud. A cet égard, la Commission

jugerait utile de rencontrer S. Exc. le Ministre des affaires étrangères et également de s'entretenir avec lui des dispositions à prendre afin qu'elle puisse rencontrer d'autres autorités compétentes.

La Commission tient à rappeler que son mandat consiste, comme vous le savez, à "enquêter sur l'origine, les antécédents et le financement de l'agression menée par des mercenaires le 25 novembre 1981 contre la République des Seychelles, chiffrer et évaluer les dommages économiques", et que le détournement d'aéronef n'est pas l'objet principal de ce mandat.

De la teneur de votre lettre du 22 janvier 1982, la Commission déduit qu'une procédure judiciaire portant sur le détournement d'avion lié aux événements du 25 novembre 1981 est en cours.

La Commission est sensible à l'offre que vous avez faite dans votre lettre du 29 janvier 1982 de mettre à sa disposition une liste des noms et adresses des prévenus dans cette affaire, mais elle a de toute évidence besoin de la coopération des autorités sud-africaines pour prendre contact avec les personnes en question.

La Commission doit quitter le Swaziland le mercredi 3 février 1982, une fois qu'elle aura terminé ses travaux dans ce pays. Elle apprécierait donc vivement de recevoir votre réponse tant qu'elle se trouve encore dans ce pays et d'avoir confirmation que des dispositions sont prises pour faciliter sa visite, et celle du personnel qui l'accompagne en Afrique du Sud à partir du 3 février 1982.

8. Lettre datée du 2 février 1982, adressée au Président par le Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de me référer à votre lettre du 1er février 1982 concernant la coopération que la Commission créée en application de la résolution 496 (1981) du Conseil de sécurité a sollicitée du Gouvernement sud-africain.

Je vous informe à cet égard que le Ministre des affaires étrangères et de l'information, M. R. F. Botha, sera heureux de recevoir la Commission. Bien que la session parlementaire vienne de s'ouvrir hier, et qu'elle ait un programme chargé, le Ministre fera de son mieux pour que vous puissiez également rencontrer d'autres ministres et des hauts fonctionnaires.

Les autorités sud-africaines souhaiteraient donc recevoir dès que possible l'itinéraire détaillé de la Commission, avec indication des dates auxquelles elle sera disponible pour des rencontres au Cap.

Si la Commission a besoin d'assistance pour les réservations de chambres d'hôtel, elle voudra bien avoir l'obligeance de fournir au plus tôt les détails pertinents aux autorités sud-africaines.

9. Lettre datée du 5 février 1982, adressée au Président par le Département des affaires étrangères et de l'information de l'Afrique du Sud

Le Directeur général des affaires étrangères et de l'information m'a prié de vous transmettre le message suivant :

"J'ai fait part de votre souhait d'interroger les personnes mêlées aux événements qui se sont produits aux Seychelles le 25 novembre 1981 à un avocat qui représente un certain nombre d'entre elles. Sa réponse a été la suivante :

'Mes clients sont inculpés de certains actes criminels en Afrique du Sud. Nous ne sommes pas disposés à faire quoi que ce soit qui puisse leur porter préjudice eu égard à ces inculpations. Les témoignages donnés à la Commission des Nations Unies pourraient leur être préjudiciables et je ne peux pas prendre le risque de conseiller à mes clients de compromettre leur situation de quelque manière que ce soit.'

Vous pourriez peut-être consulter aussi l'Attorney-General du Natal que vous devez rencontrer aujourd'hui à Johannesburg, si je ne me trompe pas."

10. Lettre datée du 18 février 1982, adressée au Président par le Représentant permanent du Swaziland auprès de l'Organisation des Nations Unies b/

J'ai l'honneur de me référer à la Commission d'enquête créée en application de la résolution 496 (1981) du Conseil de sécurité, en date du 15 décembre 1981.

Dans cette résolution, le Conseil de sécurité a décidé d'envoyer une commission d'enquête pour enquêter sur l'origine, les antécédents et le financement de l'agression menée par des mercenaires le 25 novembre 1981 contre la République des Seychelles, chiffrer et évaluer les dommages économiques et présenter au Conseil de sécurité, le 31 janvier 1982 au plus tard, un rapport accompagné de recommandations.

La perte financière subie par la compagnie aérienne swazie du fait qu'un Fokker F28 est immobilisé au sol se monte à quelque 2 millions d'emalangeni, et cette somme continuera d'augmenter jusqu'à ce que l'avion puisse être remis en exploitation.

La Mission du Swaziland, au nom du Gouvernement swazi, demande officiellement à la Commission d'enquête, lorsqu'elle établira son rapport, d'étendre le champ de son mandat à l'évaluation des pertes subies par le Gouvernement swazi par suite de la tentative de coup d'Etat.

La Mission du Swaziland compte sur votre précieuse assistance en cette affaire importante.

b/ Le 26 février 1982, le Président a envoyé au Représentant permanent du Swaziland un accusé de réception dans lequel il l'informait que sa lettre avait été portée à la connaissance des membres de la Commission.

11. Lettre datée du 1er mars 1982, adressée au Représentant permanent du Kenya auprès de l'Organisation des Nations Unies par le Président

J'ai l'honneur de me référer aux travaux de la Commission du Conseil de sécurité créée en application de la résolution 496 (1981) du 15 décembre 1981, qui a pour mandat d'enquêter sur l'origine, les antécédents et le financement de l'agression menée par des mercenaires le 25 novembre 1981 contre la République des Seychelles. Depuis sa création, la Commission, dans l'accomplissement du mandat qui lui a été confié par le Conseil de sécurité, a entrepris diverses activités et, notamment, a rassemblé des informations pertinentes sur la question et s'est rendue à cette fin sur le terrain dans un certain nombre de pays.

La Commission a maintenant étudié attentivement les déclarations qui lui ont été faites, y compris celles des mercenaires détenus dans la République des Seychelles; un certain nombre de questions ont été évoquées qui pourraient se rapporter au mandat de la Commission. Le Kenya ayant été mentionné, la Commission estime qu'elle doit demander aux autorités kényennes de faire part de leurs observations. La Commission a déjà bien pris note, comme il se doit, de la déclaration publiée le 8 décembre 1981 par le Gouvernement de la République du Kenya, dans laquelle il rejetait catégoriquement les allégations attribuées à l'un des mercenaires capturés, selon lesquelles le Gouvernement kényen aurait été impliqué en quoi que ce soit dans les événements qui ont abouti à la tentative de renverser le Gouvernement de la République des Seychelles. Toutefois, comme il sera peut-être nécessaire d'évoquer ces questions dans le rapport qui va être établi, la Commission estime qu'elle doit donner au Gouvernement kényen l'occasion de faire à l'avance des observations détaillées à ce sujet.

La Commission a en sa possession des documents indiquant qu'un appareil Beechcraft du type Kingair Super 200 portant le numéro d'immatriculation N821CA a été affrété à une société de Nairobi, Sunbird Charters, et que le contrat prévoyait le transport d'un groupe de personnes de Mombasa aux Seychelles le vendredi 27 novembre 1981 ou aux alentours de cette date. Les autorités seychelloises ont accordé l'autorisation de survol et d'atterrissage pour ce vol, qui n'a finalement jamais eu lieu. Afin d'établir si cela a un rapport quelconque avec son mandat, la Commission serait très reconnaissante aux autorités kényennes de bien vouloir l'aider à établir certains faits concernant le vol affrété qui était prévu, à savoir : l'identité des personnes qui avaient affrété l'appareil, les détails du contrat d'affrètement, y compris les conditions financières (en particulier le mode et la monnaie de paiement) et l'identité des personnes qui devaient être transportées aux Seychelles à bord de l'appareil affrété.

On a également déclaré que les dénommés James Mancham et Gerald Hoareau, et peut-être d'autres personnes encore dont on sait qu'ils ont fait partie de l'ancien gouvernement de la République des Seychelles, se trouvaient à Nairobi le 25 novembre 1981, ou immédiatement avant. La Commission serait obligée aux autorités kényennes de bien vouloir l'aider à établir les faits à ce sujet. Si ces personnes se trouvaient effectivement au Kenya à cette époque, la Commission souhaiterait recevoir toutes informations concernant leur séjour au Kenya, par exemple, le but et la durée de leur visite, les endroits où elles ont séjourné, etc.

Enfin, il a également été déclaré que ceux qui avaient organisé l'agression des mercenaires avaient prévu qu'après l'agression, si elle avait réussi, des contingents d'individus armés seraient transportés aux Seychelles depuis l'aéroport de Mombasa à bord de deux avions et que certaines personnes ayant des liens avec le Gouvernement kényen le savaient. La Commission serait heureuse de recevoir les observations de votre gouvernement au sujet de cette déclaration.

Etant donné le temps limité dont elle dispose pour élaborer son rapport et le soumettre au Conseil de sécurité, la Commission espère que le Gouvernement kényen accordera une attention urgente à l'objet de la présente lettre et elle lui serait reconnaissante de bien vouloir faire parvenir une réponse dans les meilleurs délais.

12. Lettre datée du 5 mars 1982, adressée au Président par le Représentant permanent du Kenya auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de me référer à votre lettre du 1er mars 1982 portant sur les travaux de la Commission du Conseil de sécurité chargée d'enquêter sur l'origine, les antécédents et le financement de l'agression menée par des mercenaires, le 25 novembre 1981, contre la République des Seychelles, et en particulier aux allusions faites au sujet du Kenya lors de votre enquête. Je suis chargé de vous faire savoir que tous les points soulevés dans votre lettre ont été évoqués dans une lettre que le Président de la République du Kenya, M. Daniel T. arap Moi, a adressée le 4 février 1982 au Président de la République des Seychelles, M. René et dont le texte est reproduit ci-après :

"Je vous remercie vivement de votre lettre du 14 janvier 1982. Donnant suite à la demande que vous m'avez adressée, j'ai fait faire une enquête sur tous les éléments mentionnés dans votre lettre et j'ai maintenant le plaisir de vous en communiquer les conclusions. Une enquête minutieuse et approfondie a été menée afin de déterminer si l'ancien président Mancham se trouvait au Kenya du 10 au 20 novembre 1981 ; tout indique que M. Mancham n'est pas venu au Kenya depuis plusieurs années et qu'il ne pouvait donc pas avoir rencontré des représentants du Gouvernement kényen comme on l'a prétendu. J'ai aussi cherché à savoir si Gerard Hoareau était effectivement à Nairobi le 25 novembre 1981; il est parfaitement établi que M. Hoareau, lui non plus, n'est pas venu au Kenya depuis plusieurs années. D'après nos dossiers il est entré au Kenya pour la dernière fois alors que M. Mancham était Président des Seychelles. Il est possible que M. Edward Raoul Hoareau, un Seychellois qui vit au Kenya depuis plus de 32 ans et qui est actuellement Directeur résident de l'Hôtel Intercontinental de Nairobi, ait été confondu avec M. Gerard Hoareau.

Pour ce qui est de l'identité des personnes qui ont affrété un avion Beechcraft Super King Air 200 qui devait les conduire aux Seychelles, les enquêtes ont révélé que cinq ressortissants américains cherchaient à se rendre dans votre pays en qualité de touristes. Ces personnes avaient d'abord demandé à la société d'affrètement Sunbird de Nairobi de les emmener à Moroni (Comores) le 26 novembre 1981, mais comme l'autorisation de vol nécessaire pour les transporter jusqu'à Moroni a été refusée, les Américains ont ensuite demandé qu'on les emmène aux Seychelles le 27 novembre 1981. La demande d'autorisation de vol a été présentée et le Gouvernement seychellois a autorisé le vol prévu pour le 27 novembre 1981. Toutefois, lorsqu'ils ont entendu parler de l'attaque le 25 novembre 1981, les Américains ont décidé de ne pas se rendre aux Seychelles. L'avion n'est donc pas parti de Nairobi, car la compagnie d'affrètement a appris que l'aéroport des Seychelles était fermé. Les passagers intéressés, tous ressortissants des Etats-Unis, étaient les suivants : M. et Mme Morgan, M. et Mme S. P. C. Bowman et M. Nescott.

J'espère que ces renseignements vous permettront d'éclairer la Commission d'enquête et je tiens à vous assurer que nous continuerons à prêter concours aux efforts qui sont faits en vue de découvrir les auteurs de cet acte odieux de terrorisme international.

Veillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma considération fraternelle."

13. Note verbale datée du 12 mars 1982, adressée à la Commission d'enquête par le Représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Mission des Etats-Unis d'Amérique présente ses compliments à la Commission d'enquête créée en application de la résolution 496 (1981) du Conseil de sécurité et a l'honneur de lui communiquer les renseignements ci-après qui pourraient être utiles pour l'enquête qu'elle mène.

Comme suite à des demandes du Gouvernement seychellois, les autorités des Etats-Unis ont examiné à fond leurs dossiers, y compris les carnets de vol de tous les avions du Gouvernement des Etats-Unis qui étaient en service dans la région de l'océan Indien au cours du mois de novembre 1981. A l'issue de cet examen, le Gouvernement des Etats-Unis a informé le Gouvernement seychellois qu'aucun avion américain n'était passé aux environs des Seychelles en novembre 1981.

- B. Communication reçue de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)
1. Lettre datée du 22 décembre 1981, adressée au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies par le Secrétaire général de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et transmise à la Commission

J'ai l'honneur de vous informer que le 17 décembre 1981, le Conseil de l'OACI a adopté, par consensus, une résolution relative aux actes illicites dirigés contre la sécurité de l'aviation civile, commis le 25 novembre 1981 dans la République des Seychelles.

Veillez trouver ci-joint le texte de cette résolution.

En vous reportant au dernier paragraphe de la résolution, vous constaterez que le Conseil de l'OACI a décidé de poursuivre l'examen de ces actes illicites contre la sécurité de l'aviation civile lors de sa prochaine session, eu égard à toute information complémentaire que pourra obtenir le Secrétariat en suivant et en évaluant les faits nouveaux relatifs à cette affaire. En conséquence, je vous serais reconnaissant de bien vouloir nous faire part de toute information dont vous pourrez disposer à ce sujet, en particulier eu égard à la résolution 496 (1981) du Conseil de sécurité en date du 15 décembre 1981.

Pièce jointe

RESOLUTION ADOPTÉE PAR LE CONSEIL DE L'OACI LE 17 DECEMBRE 1981

Le Conseil,

Prenant note du mémorandum AK/37 du Président du Conseil daté du 9 décembre 1981, relatif à la demande présentée par la République des Seychelles à la suite des actes illicites commis le 25 novembre 1981 contre l'aviation civile internationale et ses installations,

Considérant que tous les Etats membres parties à la Convention relative à l'aviation civile internationale signée à Chicago le 7 décembre 1944, à la Convention pour la répression de la capture illicite d'aéronefs signée à La Haye le 16 décembre 1970 et à la Convention pour la répression d'actes illicites dirigés contre la sécurité de l'aviation civile signée à Montréal le 23 septembre 1971, doivent s'acquitter intégralement et avec diligence des responsabilités et obligations qui leur incombent en vertu de ces conventions internationales,

Rappelant les résolutions A17-1, A17-6, A17-9 et d'autres résolutions de l'Assemblée de l'OACI ainsi que les résolutions du Conseil de l'OACI en date du 26 juin et du 23 novembre 1981 relatives à la sécurité de l'aviation civile internationale,

1) Condamne les actes illicites contre la sécurité de l'aviation civile qui ont été commis dans la République des Seychelles le 25 novembre 1981;

2) Réaffirme que, pour décourager ces actes illicites, il est nécessaire que les Etats membres intéressés appliquent d'urgence les mesures appropriées prévues dans les conventions pertinentes relatives à l'aviation civile internationale et dans les résolutions pertinentes de l'Assemblée de l'OACI;

3) Décide de poursuivre l'examen de ces actes illicites dirigés contre la sécurité de l'aviation civile lors de sa prochaine session, eu égard à toute information complémentaire que le Secrétariat pourra obtenir en suivant et en évaluant les faits nouveaux relatifs à cette affaire.

Annexe II

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA POLICE DE LA REPUBLIQUE DES SEYCHELLES CONCERNANT
L'AGRESSION MENEÉE PAR DES MERCENAIRES LE 25 NOVEMBRE 1981 CONTRE LES SEYCHELLES

Organisation

1. Vers la mi-septembre 1981, Robert Charles Sims se rendit à Hilton, dans la province du Natal (Afrique du Sud), tandis que sa compagne, Mme Susan Josephine Ingle, se rendait à Howick, à 14 km de Hilton. Sims allait rendre visite à son beau-frère, Michael Hoare, et Ingle allait voir des membres de sa famille. C'est à Hilton, au cours de la visite de Sims, que Hoare évoqua avec lui la possibilité d'organiser un coup d'Etat aux Seychelles. D'après les instructions de Hoare, Sims devait opérer depuis une "planque" située à Mahé (Seychelles) où ils pourraient, sa femme et lui, distribuer de l'argent aux hommes de Hoare. Sims et sa femme devaient ouvrir aux Seychelles deux comptes bancaires de dix mille dollars chacun. Le compte d'Ingle, à la Standard Bank, devait servir aux dépenses courantes, tandis que le compte de Sims, ouvert à la Barclays Bank, était destiné à payer les hommes de Hoare et les frais de transport.
2. Outre les questions d'argent, Sims était également chargé d'organiser les transports et de cacher un certain nombre d'armes automatiques. Hoare lui annonça également que Barney Carey et Martin Dolinschek (alias Anton Lubic) le rejoindraient aux Seychelles.
3. A son retour de Howick à Hilton, où elle devait retrouver Sims chez Hoare, Mme Ingle fut mise au courant du plan par Sims, qui lui en exposa les grandes lignes. Ingle comprit qu'il se préparait un coup d'Etat aux Seychelles et accepta la proposition de Sims.

Dolinschek et le lien avec le Service national de renseignement
de l'Afrique du Sud (NIS)

4. A la fin de septembre 1981, de Durban, Michael Hoare téléphona à Martin Dolinschek, agent supérieur de renseignement et lui demanda de lui rendre visite à Hilton, ce qu'il fit. Hoare dit à Dolinschek qu'il était allé voir l'ancien président Mancham en Angleterre et qu'il avait l'intention de monter un coup d'Etat aux Seychelles dans le but de renverser le gouvernement en place et de porter M. Mancham au pouvoir. Hoare lui dit également qu'un dénommé Gerard deviendrait vice-président et que le premier ministre serait un ancien juge des Seychelles, qui résidait en Australie. Il lui dit que le Gouvernement kényen participait à l'affaire, qu'il enverrait par avion des soldats et des policiers aux Seychelles et que le gouvernement en exil se réunirait à Nairobi pour gagner les Seychelles par avion.

5. Hoare demanda l'aide de Dolinschek pour interpréter les données qu'il recevait et en tirer des renseignements utilisables, ce que Dolinschek fit. Hoare lui montra quelques photos du camp militaire de Pointe Larue, situé près de l'aéroport, et lui retraça rapidement la situation politique des Seychelles. Il lui dépeignit le régime en place comme un régime d'oppression et parla d'une présence de l'Union soviétique, de la Libye et de l'Organisation de libération de la Palestine.

6. Il lui montra également une brochure provenant, selon ses dires, du Mouvement révolutionnaire des Seychelles. Il y était par exemple affirmé que des parents qui avaient manifesté contre l'enrôlement de leurs enfants dans le Service national de la jeunesse avaient été maltraités, etc. Hoare qualifia l'ancien président Mancham de play-boy mais dit qu'il serait très utile dans le futur coup d'Etat, auquel il prêterait une certaine légitimité aux yeux de la communauté internationale, ayant été le président élu avant d'être renversé par un coup d'Etat organisé par le gouvernement actuel.

Achat des armes

7. Vers le milieu d'octobre, Hoare téléphona à Dolinschek. Ce dernier alla lui rendre visite à Hilton. Hoare lui montra des fusils d'assaut AK-47 de fabrication roumaine, 60 tout neufs et 20 d'occasion, mais en bon état. Il y avait trois caisses de grenades à tubes, et quelques grenades à main. Hoare dit à Dolinschek qu'il s'était procuré ces armes par une transaction commerciale avec un marchand d'armes d'Arabie saoudite, qui se faisait appeler Khashhoggi (Adnan Khashhoggi). Un peu plus tard, le même mois, Sims et sa femme transportèrent ces fusils d'assaut AK-47 de chez Hoare à Durban. Sims les modifia un peu en retirant la crosse. Sous la supervision de Dolinschek, ces fusils furent ultérieurement essayés par Sims, Chris Hoare, Simon Hoare et par Dolinschek lui-même sur un aérodrome désaffecté situé à Umslanga Rocks, au nord de Durban. Ils étaient tous, sauf un, en état de marche. Ils furent emportés chez Sims pour être nettoyés et graissés, puis transportés par lui et Ingle chez Michael Hoare à Hilton.

8. C'est vers cette époque que Sims acheta des sacs de sport (équipés d'un double fond) dans une fabrique de Durban, et qu'avec Ingle, il les emporta chez Hoare. Là, les fusils furent rangés dans le double fond de ces sacs, avec l'aide des fils de Hoare, Chris et Simon.

Méthode initialement prévue pour transporter les armes

9. A l'origine, Dolinschek avait proposé à Hoare de faire expédier les armes aux Seychelles dans le réservoir d'un yacht. Mais Hoare dit plus tard à Dolinschek que le capitaine du yacht demandait 40 000 rands, et que le yacht coûterait environ 150 000 rands et apparemment ne donna pas suite à la proposition de Dolinschek.

Rôle de Carey : son premier voyage aux Seychelles

10. Vers le 21 octobre 1981, Hoare appela Bernard Stanley Carey au téléphone et lui demanda si cela l'intéresserait de lui organiser un voyage. Carey répondit par l'affirmative, et ils se virent le lendemain à l'hôtel Hilton de Hilton. A cette occasion, Hoare expliqua à Carey la signification de l'association Ancient Order of Froth Blowers (AOFB). Il lui demanda d'organiser un voyage pour une quarantaine de personnes appartenant à cette association, et de lui procurer des tee-shirts et des badges. Carey accepta de procurer les tee-shirts et les badges, mais dit à Hoare de s'adresser à l'agence de voyages Budget Tours de Johannesburg pour les billets d'avion jusqu'aux Seychelles.

11. Trois ou quatre jours plus tard, Carey rencontra Hoare au même hôtel, et ce dernier lui expliqua son projet réel, qui était de renverser le Gouvernement seychellois. Il lui dit qu'il y pensait depuis longtemps et lui demanda s'il lui plairait de se rendre aux Seychelles pour vérifier si les douanes seychelloises étaient très strictes et chercher de quoi loger un groupe d'une quarantaine de personnes. Le lendemain, qui était un vendredi, Carey et Hoare se retrouvèrent chez ce dernier, qui demanda à Carey d'emporter un fusil dans un sac à double fond et lui donna un billet d'avion pour qu'il se rende aux Seychelles le lendemain. Hoare présenta Carey à Sims et à Ingle et lui dit de remettre le sac contenant le fusil à Sims lorsqu'il arriverait aux Seychelles. Le lendemain samedi, Carey, Sims et Ingle prirent l'avion à l'aéroport Louis Botha. Hoare avait donné un sac de sport à Carey et deux à Sims. Chaque sac contenait un AK-47 et deux chargeurs pleins (30 coups). Ils arrivèrent aux Seychelles le 31 octobre 1981 à 20 heures et passèrent la douane sans que leurs fusils soient découverts. Carey prit une chambre à l'hôtel Reef tandis que Sims et Ingle, attendus à l'aéroport par Guy Hoareau, étaient conduits à Fairview Estate (la "planque"). (Guy Hoareau est le fils du propriétaire de la maison.)

12. Le dimanche 1er novembre 1981, Sims alla voir Carey à l'hôtel Reef et Carey lui donna le sac contenant le fusil. Sims et Ingle ouvrirent des comptes bancaires aux Seychelles comme Hoare leur avait dit de le faire. Les montants indiqués ont été virés depuis un compte bancaire en Suisse. Les virements étaient au nom de M. Thomas Sims et de M. Thomas Hoare, respectivement.

13. D'Afrique du Sud, Hoare communiquait avec Sims aux Seychelles par téléphone (No 23591) (celui-ci avait été installé à Fairview Estate par Guy Hoareau). Les appels étaient faits sous le pseudonyme d'Angela par Phyllis Hoare, femme de Michael Hoare, qui se trouvait elle aussi en Afrique du Sud et c'est Ingle qui prenait tous les appels, conformément aux instructions de Hoare. Pendant ce temps, Carey allait dans les grands hotels de Mahé pour en trouver un qui puisse accueillir le groupe d'une quarantaine d'hommes dont avait parlé Hoare. Il appela ce dernier et lui indiqua que c'était le Reef qui convenait le mieux et qu'il y avait de la place. Il retourna en Afrique du Sud le 7 novembre 1981.

14. Au début de novembre 1981, Dolinschek déjeuna avec Hoare sur la demande de ce dernier. Au cours de ce déjeuner, Hoare demanda à Dolinschek d'essayer de

se procurer deux (2) avions à turbopropulseur pour la partie kényenne de l'opération car le Gouvernement kényen avait apparemment abandonné l'affaire et ne fournirait pas les avions. Dolinschek essaya d'entrer en rapport avec la compagnie Venan McWilliams (exploitants de ligne aérienne) mais apprit qu'elle avait fait faillite.

15. Vers le 12 novembre 1981, Hoare dit à Dolinschek que le Gouvernement kényen fournirait deux (2) avions qui achemineraient discrètement des troupes et des policiers de Mombasa aux Seychelles.

Rôle joué par England, Brooks et d'autres personnes

16. Au début de novembre 1981, Roger William England apprit, au cours d'une rencontre avec son ami Barry Gibbon, que l'on aurait sous peu besoin de ses services. Gibbon le présenta à Mike Webb, qui lui dit qu'un groupe d'une cinquantaine de personnes se préparait à renverser le Gouvernement seychellois et que chacune recevrait 1 000 rands à titre d'acompte et 9 000 rands une fois l'opération menée à bien. Mike Webb informa England et Gibbon qu'une réunion aurait lieu le 12 novembre 1981 à l'hôtel Riviera. A peu près à la même époque, Kenneth Dalgliesh prit contact avec Aubrey Frank Vincent Brooks à l'hôtel Riviera de Durban et lui demanda s'il serait intéressé par un travail du genre de celui qu'il avait aux studios de télévision de Borrowdale (Zimbabwe) avant de s'installer en Afrique du Sud. A l'invitation de Dalgliesh, Brooks se rendit, le 12 novembre 1981, à une réunion à l'hôtel Riviera, à laquelle participaient Carey, England, Brooks, Dalgliesh, Mike Webb, Barry Gibbon, Hein, Simon Willar, Des Botes et d'autres. Il s'agissait apparemment d'une prise de contact.

17. Le 14 novembre 1981, Carey, England, Brooks, Dalgliesh, Mike Webb, Peter Duffy, Barry Gibbon, Des Botes, Charles Dukes, Christopher Hoare, Mike Hoare et d'autres assistèrent à une réunion tenue à l'appartement 19 de la résidence Coastlands, West Street, à Durban. Mike Hoare, qui présidait la réunion, informa les participants qu'il préparait un coup d'Etat aux Seychelles pour porter au pouvoir l'ancien président Mancham. Il leur dit que le tourisme dans le pays avait baissé d'environ 75 p. 100 et que près de 95 p. 100 de la population était en faveur d'un coup d'Etat. L'opération serait exécutée par une cinquantaine de personnes. Hoare leur montra une carte des Seychelles, quelques photographies de l'aéroport international, de la caserne de Pointe-Larue et du bâtiment de Radio Seychelles (Union Vale). Il remit à chacun 1 000 rands en acompte, ajoutant qu'ils recevraient le solde de 9 000 rands une fois l'opération menée à bien. Le rôle de Brooks serait, lui dit-il, de passer deux bandes magnétiques à Radio Seychelles, à un signal donné, l'une à 38 cm/s et l'autre à 19 cm/s. Aucune bande ne lui fut remise.

18. Sims reçut un coup de téléphone d'Angela, lui annonçant l'arrivée de Dolinschek le 14 novembre 1981. Ce dernier arriva aux Seychelles par avion de Durban, le 14 novembre 1981. Il voyageait sous le pseudonyme d'Anton Lubic,

identité professionnelle qu'il avait assumée pour protéger sa propre identité et l'opération proprement dite; grâce à sa profession et sa position, il avait pu se procurer un faux passeport à ce nom auprès du Secrétaire de la Section des Passeports du Département de l'intérieur, à Durban.

19. Le jour du départ de Dolinschek, Hoare lui remit une mallette supplémentaire qui, lui dit-il, renfermait du matériel de communication maritime, étiqueté : aux bons soins du commandant du Port de Victoria (en cas d'inspection par les services de douane). Hoare plaça lui-même le sac sur le tapis roulant, à l'enregistrement des bagages (Dolinschek a soutenu qu'il n'avait pas touché le sac).

20. A son arrivée à l'aéroport international des Seychelles, le 14 novembre 1981, Dolinschek récupéra le sac et se rendit compte immédiatement qu'il contenait une arme. Lors du passage à la douane, le sac fut inspecté par un douanier sans que l'arme cachée soit découverte. Sims et Ingle attendaient Dolinschek à l'aéroport. Ce dernier remit à Sims une lettre que Hoare lui avait confiée, ainsi que le sac, conformément aux instructions de Hoare. Sims accompagna Dolinschek jusqu'à sa chambre, à l'hôtel Reef, et là, Dolinschek lui demanda de lui rendre le sac une fois celui-ci vidé de son contenu.

21. Sims remit à Dolinschek 1 000 roupies le 14 novembre 1981 et 1 600 roupies supplémentaires le 20 novembre 1981. Les 16 et 17 novembre 1981, Dolinschek fit une excursion en autocar et, le 18 novembre, Sims lui fournit une voiture pour se déplacer et observer les lieux.

22. Le 18 novembre 1981, vers midi (heure d'Afrique du Sud), Carey se rendit chez Hoare, où se trouvaient déjà Peter Duffy et Mike Webb. Hoare présenta Carey, Duffy et Webb à Jean Dingwall et à un certain Gerard (apparemment Gerard Hoareau), ancien joueur de football seychellois. Hoare et les autres discutèrent le projet d'exécuter un coup d'Etat aux Seychelles. Jean Dingwall leur montra un plan, qu'il avait dressé lui-même, où figuraient l'imprimerie d'Etat et la station de radiodiffusion, et annonça que le jour de l'opération, il y aurait aux Seychelles de 30 à 35 personnes, portant des chemises blanches, qui seraient chargées d'aplanir les difficultés de langue et d'aider à localiser certains endroits. Dingwall et Gerard affirmèrent que 95 p. 100 de la population était en faveur d'un retour de l'ex-président Mancham et qu'une simple manifestation de force de la part de Hoare et de ses hommes suffirait pour qu'on les accueille à bras ouverts. Dingwall dit à Carey qu'il le rencontrerait le 22 novembre 1981 à une station-service de Victoria (Seychelles).

23. Carey, Brooks, England, Dukes, Dalgliesh, Des Botes, Duffy, Webb, Hoare et son fils Chris se réunirent en une autre occasion au 19 de la résidence Coastlands Holiday. Chris apprit aux participants à démonter et remonter un fusil AK-47. Carey, Brooks, England, Dukes, Dalgliesh et Des Botes obtinrent leur billet d'avion de Budget Tours.

24. Le lendemain, le 21 novembre 1981, Carey, Brooks, Dalgliesh et des Botes s'envolèrent de Durban à destination des Seychelles. Chacun transportait un sac de sport à double fond, contenant un fusil AK-47 et deux chargeurs pleins, à l'exception du sac de Carey qui renfermait trois émetteurs-récepteurs portatifs et des batteries de rechange. Sims fut informé par Angela de l'arrivée de Carey et des autres. En compagnie d'Ingle, il alla les accueillir à l'aéroport. Dolinschek, déjà informé par Hoare de sa participation à l'opération, s'y rendit également. Carey transmit à Sims des instructions que Hoare lui avait données par note. Brooks, Dalgliesh et Des Botes passèrent la douane sans ennui avec leurs sacs à double fond contenant un fusil AK-47 (Brooks, qui était passé par la zone verte, ne fut soumis à aucune inspection). Carey descendit à l'hôtel Coral Strand et Brooks et les autres à l'hôtel Beau Vallon Bay.

25. Le 21 novembre 1981, Dolinschek déménagea de l'hôtel Reef à l'hôtel Beau Vallon Bay.

26. England et Dukes prirent l'avion pour les Seychelles le 22 novembre 1981. Chacun reçut à l'aéroport Louis Botha de Durban un sac contenant un fusil AK-47 dissimulé dans le double fond. A l'instar de Brooks et des autres, ils empilèrent des vêtements de rechange et d'autres articles dans leur sac pour cacher les armes, comme Hoare leur avait dit de le faire. Lors du passage en douane, leurs armes ne furent pas découvertes par le douanier qui se contenta de jeter un coup d'oeil à leurs bagages. Carey vint les chercher à l'aéroport. England et Dukes s'installèrent à l'hôtel Reef. Avant leur départ d'Afrique du Sud, Hoare leur avait dit que leur mission était de s'emparer de Radio Seychelles avec l'aide de trois autres hommes qui devaient arriver le 25 novembre 1981 et que le groupe qui arriverait ce jour-là se diviserait en deux : une partie s'emparerait du Parlement et du Quartier général de l'armée, et l'autre de l'aéroport et de la caserne de Pointe-Larue.

27. Le 22 novembre 1981, Brooks, Dalgliesh et Des Botes firent le tour de Mahé dans la voiture louée pour eux par les soins de Budget Tours, passant devant Radio Seychelles et Long Pier pour se familiariser avec la topographie des lieux.

Participation de Puren

28. Le dimanche 22 novembre 1981, Jeremiah Cornelius Puren de Durban rendit visite à Hoare en rentrant, en compagnie de sa femme, d'un congrès du Lions Club qui s'était tenu à l'hôtel Garden de Drakensburg. Hoare, qui le vendredi précédent - le 20 novembre 1981 - avait rencontré Puren à son bureau de Smith Street à Durban et lui avait demandé de venir chez lui, les reçut dans son cabinet de travail et les mit au courant de l'opération projetée aux Seychelles. Il remit à Puren un billet d'avion pour les Seychelles. Aux questions de ce dernier quant aux armes et au nombre de participants, Hoare répondit que les armes étaient déjà aux Seychelles, où se trouvait également un groupe important d'éléments

d'avant-garde. Il dit qu'au total, une centaine de personnes prendraient part à l'opération, mais sans préciser comment il s'était procuré les armes, ni comment il s'était arrangé pour les faire transporter aux Seychelles. Puren serait le second du "maître des cérémonies" et devait s'emparer de la tour de contrôle de l'aéroport durant l'opération; Duffy (Peter) avait la responsabilité générale de veiller à ce que tout se déroule sans à-coups aux Seychelles quand le groupe irait à la pêche ou en excursion et de s'assurer que chacun avait quelque chose à faire et ne perdait pas son temps à s'enivrer dans les bars.

29. Le 23 novembre 1981, Puren, dont le passeport était périmé, s'en fit délivrer un nouveau. Le même jour, Carey, England et Dukes se rencontraient à Mahé, à l'hôtel Reef; après quelques verres, Carey emmena England au bureau de la location de Hertz et loua une voiture pour lui.

30. Le mardi 24 novembre 1981, Brooks, Dalgliesh et Des Botes firent de nouveau le tour du quartier de Radio Seychelles. Carey emmena England et Dukes "en reconnaissance" sur les collines qui dominent le camp militaire de Union Vale et Radio Seychelles et, sur le chemin de retour, passa devant Radio Seychelles.

31. Puren se rendit par avion à Johannesburg dans l'après-midi du 24 novembre 1981 et monta dans un car, en compagnie d'une quarantaine de personnes. Peter Duffy s'approcha de Puren et se présenta. Il lui demanda de pointer sur une liste les noms de ceux qui avaient pris place dans le car. Le car se dirigea, non vers Pretoria comme Hoare le lui avait annoncé, mais vers Ermelo, qui se trouve à environ 190 km de Pretoria. Ils passèrent la nuit à l'Holiday Inn, où Puren partagea une chambre avec Duffy.

32. Après dîner, Puren assista à une réunion présidée par Duffy, qui lui demanda de dire quelques mots sur les Seychelles (Puren y avait séjourné à peu près 3 ans et demi auparavant). Duffy expliqua ensuite le sens du sigle AOFB. Il demanda aux chefs de groupe et de section de le suivre dans sa chambre, ce qu'ils firent. Hoare et Puren s'y trouvaient également. Hoare les mit au courant des sacs à double fond contenant les fusils AK-47, qui leur seraient remis le lendemain. Il dit à Puren que des armes lui seraient remises aux Seychelles car il (Puren) franchirait la frontière sans armes. Hoare parla également des quatre ou cinq sacs de jeux qui, expliqua-t-il, étaient destinés aux handicapés(?).

Événements survenus le 25 novembre 1981

33. Tôt le matin du mercredi 25 novembre 1981, Hoare et son groupe quittèrent Ermelo pour se rendre à Manzini (Swaziland). Les valises contenant les fusils avaient été réparties entre les membres du groupe avant leur départ pour Manzini. A l'aéroport, les bagages furent déchargés de l'autobus et acheminés après le passage de la douane vers la soute de l'avion en partance.

34. Seuls les bagages à main furent passés au détecteur, sans rien de systématique, d'ailleurs. Les mercenaires ne se sont donc heurtés à aucun problème, pas plus en Afrique du Sud qu'au Swaziland. Au cours du trajet Manzini-Les Comores, Hoare dit à Puren de se joindre - pour faciliter les choses - au groupe de Webb. Ce serait lui qui serait chargé de tenir l'aéroport et les environs et de signaler le déclenchement de l'opération, mais Hoare ne savait pas à quel moment ce serait. Puren n'avait qu'une vague idée de ce que Hoare pensait faire si les armes étaient découvertes à l'aéroport.

35. Entre-temps, England s'était arrangé pour quitter l'hôtel Reef et s'installer, le 25 novembre, au Beau Vallon Bay. Ce jour-là, vers 14 h 45, England, Brooks et Dukes se rendirent de l'hôtel Beau Vallon Bay à l'aéroport en voiture de location. Carey, Dalgliesh, Des Botes et Dolinschek allèrent eux aussi à l'aéroport. Sur les instructions de Hoare, England, Brooks, Dukes, Des Botes et Dalgliesh devaient être munis de leurs armes. Tous devaient se trouver à l'aéroport au cas où il s'y produirait quelque chose. L'avion de Royal Swazi Airlines à destination des Seychelles, dans lequel se trouvaient Hoare et son groupe, atterrit aux environs de 17 h 40 à l'aéroport international de Pointe-Larue. Les mercenaires a/ passèrent la douane, puis se dirigèrent vers la Zone verte (rien à déclarer). Leurs armes n'avaient pas été découvertes et ils chargèrent leurs bagages sur la galerie des autobus de l'hôtel Reef.

36. Le douanier Vincent Pillay, qui avait découvert une arme dans les bagages d'un des mercenaires, en informa le sergent Kerchan Esparon, qui était de service à l'aéroport (son collègue, Hansel Laljee, aurait lui aussi vu une arme un peu plus tard).

37. Pendant ce temps, Hoare, qui avait passé la douane, s'entretenait avec Sims et Carey. Dolinschek alla lui demander s'il voulait prendre connaissance des renseignements recueillis, mais Hoare lui répondit qu'ils se verraient à ce propos dans la soirée ou tôt le lendemain et ajouta qu'il avait à faire à une poignée d'ivrognes et qu'il lui faudrait donc remettre l'opération au lendemain, soit au jeudi 26 novembre.

38. La police et la douane empêchèrent immédiatement les autobus de partir; elles allaient procéder à une fouille en règle de tous les bagages déjà passés par la douane. Comprenant qu'ils étaient démasqués, les mercenaires passèrent rapidement à l'action. Ils sortirent en hâte leurs armes des valises à double fond. Un membre du groupe (que l'officier de police adjoint Benot identifia comme étant Puren) s'écria à l'adresse des mercenaires : "Allons-y les gars, en groupe". La fusillade commença au milieu de la confusion. Pris de panique, les gens couraient en tous sens pour éviter d'être pris sous le feu.

a/ La liste des mercenaires qui a été jointe au rapport du Commissaire est reproduite dans l'annexe ci-après.

39. Peu après le début de la fusillade (déclenchée par les mercenaires), le sergent Esparon fut blessé à l'épaule gauche. Il tenait le fusil saisi par la police et quand il mit accidentellement le doigt sur la gâchette, des coups partirent et l'arme tomba à terre. Un jeune mercenaire sud-africain dénommé Fritz fut atteint - on ne sait par qui - et mourut apparemment à l'aéroport. Les mercenaires commencèrent à faire des otages parmi les gens qui se trouvaient là b/. Ils les emmenèrent dans l'aérogare où les gardèrent des hommes armés. Puren envoya quatre (4) hommes s'emparer de la tour de contrôle de l'aéroport, ce qu'ils réussirent à faire, et coupa le courant dans le bâtiment principal.

40. Dolinschek demanda à Sims son fusil, car il devait servir à Hoare de chauffeur, de garde de corps et de conseiller. Sims, bien qu'il eût apporté à l'aéroport l'arme de Dolinschek et celle de Carey, refusa de s'en défaire. Dolinschek se rendit alors de l'aéroport à l'hôtel Reef et Sims partit de son côté pour la maison où il devait être en lieu sûr. Il cacha ensuite les fusils dans des buissons.

41. Hoare envoya England, Brooks, Dukes et Dalgliesh au camp militaire de Pointe-Larue s'assurer que personne n'en sorte. A l'entrée du camp, Dukes (ou England) dit aux sentinelles de ne pas bouger, qu'il ne leur serait fait aucun mal (toutefois, d'après le soldat Gaétan Marie, un des mercenaires que l'armée n'a pas identifié se serait approché, un fusil en main, de l'entrée du camp et aurait demandé par ruse, pour prendre les sentinelles au dépourvu, à qui il appartenait. On s'empara de Marie, sous la menace d'une arme, mais il réussit à s'échapper lorsque le sergent Samson et d'autres tirèrent sur les mercenaires (England et Brooks, qui étaient entrés dans le camp, nient vigoureusement cette version des faits). Les soldats tirèrent sur eux et pour obliger les sentinelles à tenir la tête baissée, England tira en retour. Brooks fut blessé à la jambe droite et Dukes au bras. Ils battirent en retraite. Après avoir été blessé, Brooks avait disparu derrière une colline et se trouva séparé des autres.

42. Haore s'était rendu au camp avec un autre groupe d'hommes, mais un peu plus tard, il regagna l'aéroport. Le soir même, Dolinschek cacha sous une pierre, dans des buissons se trouvant près de la route qui mène à la montagne Posée, un journal où il avait consigné les faits saillants de son voyage aux Seychelles (Le 5 décembre 1981, il s'est rendu sur les lieux avec des représentants des la police et de l'armée).

43. Le même jour, vers 20 heures, un véhicule militaire blindé roulant sur le tronçon de route au sud de l'aéroport se dirigea vers l'entrée de celui-ci en passant devant l'aérogare des marchandises. Ses occupants, après avoir mis tout d'abord leur véhicule en travers de la piste, avaient pilonné les positions des mercenaires. Ceux-ci tirèrent sur le véhicule et ses pneus. Le soldat de

b/ La liste des otages, qui était jointe au rapport du Commissaire, n'est pas reproduite dans le présent document.

première classe André Florine, qui était au volant, essaya de franchir l'entrée de l'aéroport, mais il ne put y parvenir en une fois en raison de l'étroitesse du passage et fut contraint de faire marche arrière. Le véhicule, toujours sous le feu, fit une embardée et s'embourba. Les mercenaires intimèrent à ses occupants - le sous-lieutenant David Antat, les soldats de première classe, André Florine et Wilfred Morel et le soldat Egbert Labrosse - l'ordre d'en sortir. D'abord ils refusèrent, bien que les mercenaires leur aient fait dire par un soldat capturé que s'ils se rendaient, ils seraient épargnés. Ils avaient enfin réussi à se dégager quand de la boue éclaboussa le pare-brise. De l'essence fut versée dans la tourelle et quelqu'un y mit le feu et le blindé s'emplit de fumée. Florine, Morel et Labrosse en sortirent, mais Antat resta à l'intérieur, en disant qu'il ne tarderait pas à suivre les autres. (On le découvrit mort le lendemain près du véhicule, mais on ne sait qui a tiré.) A l'aide d'un tracteur de l'aéroport, England sortit le blindé de l'ornière. John McKay mit le moteur en marche mais constata que le système électrique ne fonctionnait plus. Le blindé fut alors mis en travers de la route, à proximité de l'aéroport.

44. Vers 22 h 45, l'appareil d'Air India (vol AI 224) en provenance de Salisbury atterrit. Les forces de sécurité des Seychelles avaient essayé par tous les moyens de l'empêcher de se poser à Pointe-Larue, notamment en barrant la piste et en lançant sur lui des obus traceurs. Il atterrit néanmoins. Il a été établi que M. M. J. Lousteau-Lalanne, directeur adjoint de l'aviation civile des Seychelles, fut contraint par les mercenaires, sous la menace des armes, d'autoriser l'atterrissage de cet avion. M. Elizabeth dut lui aussi négocier avec de hauts responsables de la police (les commissaire et commissaire adjoint) avant que l'appareil d'Air India puisse partir. L'autorisation fut accordée en raison du nombre de vies en cause (il y avait à bord environ 65 passagers). On fit le plein et l'avion à bord duquel se trouvaient les mercenaires décolla vers 1 h 30, le 26 novembre 1981; sa destination était Bombay, mais il fut détourné sur Durban.

45. Les mercenaires restés aux Seychelles - Puren, England, Carey, Dolinschek, Sims, Brooks et Ingle - furent arrêtés l'un après l'autre et incarcérés.

Annexe III

RAPPORT DU DIRECTEUR PAR INTERIM DE L'AVIATION CIVILE AUX AUTORITES DE POLICE
CONCERNANT L'AGRESSION MENEES PAR DES MERCENAIRES LE 25 NOVEMBRE 1981 CONTRE
LES SEYCHELLES

A mon retour de l'île d'Arros, où je m'étais rendu dans l'exercice de mes fonctions officielles, j'ai aperçu peu après l'atterrissage, soit une vingtaine de minutes après l'arrivée du vol des Royal Swazi Airlines, deux fonctionnaires de l'Immigration passer en courant devant le hangar du Seychelles Aero Club, sauter par-dessus la grille de sécurité et disparaître derrière les arbres. Après l'arrêt complet de l'appareil en face du même hangar, et alors que nous étions en train de débarquer, j'ai constaté que la plupart des membres du personnel du service d'incendie avaient l'air inquiet. A cet instant, moi-même, le pilote de l'appareil, M. Roy Marsh, et le reste des passagers avons entendu des coups de feu. J'ai fait immédiatement demi-tour vers l'appareil et je suis entré en contact par radio avec le contrôleur qui était de service dans la tour. Après des appels répétés, Mlle Pragassen, qui était de service, a répondu. Je lui ai demandé s'il y avait un problème, ce à quoi elle a répondu : "Pourriez-vous venir dans la tour?" J'ai continué de poser des questions à la tour de contrôle afin de savoir ce qui se passait et pourquoi ma présence était requise. Une voix inconnue m'a répondu que ma vie n'était pas en danger et que je devais me rendre dans la tour de contrôle. J'ai éteint la radio, fermé la porte de l'avion et commencé à avancer avec le pilote et les passagers vers la station d'incendie; nous avons tous les bras en l'air.

Au moment où nous avons atteint la station d'incendie, deux mercenaires étaient postés aux deux extrémités du bâtiment. Nous étions tous, c'est-à-dire une vingtaine de personnes, tassés les uns contre les autres et nous avons reçu l'ordre de rester dans un coin du bâtiment, où nous ont rejoint ensuite le personnel du service météorologique, les électriciens et le personnel chargé de l'entretien. Ensuite, on nous a demandé d'avancer vers la voie d'accès de béton située en face de la station d'incendie, et des ordres nous ont été lancés d'une voix brève : "A plat ventre! Debout! Courez vers la tour de contrôle! A plat ventre! Debout! Courez!" Finalement, nous sommes arrivés à l'entrée du hall des arrivées, à l'aérogare, après avoir franchi l'aire de stationnement.

Quand nous avons atteint le hall des arrivées, j'ai aperçu au moins 20 hommes armés qui entouraient le bâtiment. Nous avons été priés d'occuper les sièges, ce que nous avons fait. Quelques minutes plus tard, nous avons été conduits vers l'aire d'arrivée des bagages et la douane, où j'ai aperçu - de même, sans doute, que la plupart de ceux qui m'accompagnaient - un corps sans vie étendu sur le dos, au bout du couloir de la douane. Il m'a semblé que cette personne n'était pas de l'endroit. On nous a ensuite transférés au Bureau du trafic aérien d'Aviation Seychelles, qui est situé derrière le comptoir d'enregistrement des bagages. Quand je suis entré dans la salle - il était environ 18 h 30 - il y avait déjà là quelques membres du personnel de l'aéroport que j'ai reconnus comme étant des agents de la santé et des douaniers. Tout le temps que je suis resté dans cette salle, d'autres personnes y ont été amenées, parmi lesquelles des membres du personnel de l'aéroport, des membres du public, des touristes, le personnel de Skychef et des

membres des forces de défense. A un moment donné, un homme armé a fait une déclaration d'où il ressortait que l'opération avait pour but d'aider M. Jin Mencham à retourner dans les îles, auxquelles il était très attaché.

Vers 19 heures environ, j'ai décidé de relever Mlle Pragassen, contrôleur de la navigation aérienne; j'ai pris cette décision eu égard au fait que :

- 1) J'avais été moi-même contrôleur de la navigation aérienne (j'étais toujours détenteur d'une licence en cours de validité) et
- 2) Je suis chargé de l'aviation civile aux Seychelles.

M. Roy Marsh a transmis ma demande aux hommes armés. Ceux-ci l'ayant acceptée, j'ai traversé, escorté par trois hommes armés, le hall des arrivées puis l'aire de stationnement et gagné la tour de contrôle. Il y avait là cinq hommes armés, et le contrôleur était assis prostré sur le sol de mosaïque. Après m'être enquis de son état de santé, je lui ai dit qu'elle était libre de se rendre, sous escorte, au Bureau du trafic aérien et que j'allais assurer le contrôle aérien dans la tour. Deux de mes gardes sont restés avec moi dans la tour de contrôle. J'ai reçu l'ordre d'allumer les feux de piste, les balises d'approche et les feux de la piste de roulage. Ces feux sont restés allumés toute la nuit.

Vers 19 h 45 environ, les hommes armés sont devenus de plus en plus nerveux en apercevant, comme moi-même, à l'extrémité sud-ouest de la piste, des phares qui avançaient en direction de la tour de contrôle. L'un des hommes a transmis cette information par walkie-talkie à un autre. Ces échanges se sont répétés fréquemment puis, quelques minutes plus tard, des coups de feux ont été tirés à la fois de la tour et vers la tour. Je me suis précipité sous le pupitre de contrôle. Les tirs étaient rapides et fréquents. Tous les hommes armés se sont enfuis de la tour, les uns par la porte et les autres par la sortie de secours. Je suis resté seul, tandis que les tirs dirigés contre la tour continuaient. D'un geste instinctif, j'ai placé une boîte à ordures métallique sur ma tête pour me protéger des débris de verre. L'échange de coups de feu rapides s'est poursuivi pendant quelque temps puis s'est déplacé progressivement de la tour de contrôle et des ateliers vers l'aire de stationnement et l'aérogare.

Au bout de quelque temps, j'ai décidé de faire quelques appels téléphoniques. Aucun des téléphones qui étaient à ma portée ne fonctionnait, à l'exception d'une liaison radiotéléphonique directe entre la tour et le Commissariat de police à Victoria. J'ai essayé ce numéro à plusieurs reprises mais sans succès. Finalement, vers 21 h 45 environ, quelqu'un m'a répondu. Après m'être présenté à mon correspondant, je lui ai expliqué ce qui était arrivé, je lui ai indiqué le nombre approximatif d'hommes armés que j'avais vus et j'ai demandé ce que je devais faire en ce qui concernait l'arrivée imminente du vol Air India en provenance de Salisbury, que je n'avais pas l'intention de laisser atterrir. Avant l'attaque contre la tour, j'avais informé les hommes armés, à plusieurs reprises, qu'il fallait au plus vite donner l'ordre à l'appareil de changer de route, ce à quoi il m'avait été chaque fois répondu que l'avion devait atterrir comme prévu et que toutes mes actions devaient indiquer que la situation était normale. La demande que j'avais faite au téléphone est restée sans réponse.

Peu après cet appel téléphonique, j'ai entendu des bruits de pas précipités sur le toit du bâtiment des services météorologique et technique. Après un bref intervalle, les hommes armés sont entrés dans la tour de contrôle et, immédiatement, se sont enquis de mon état. A ce moment-là, le vol d'Air India était en liaison avec la tour, et les hommes armés m'ont prié de leur communiquer l'indicatif d'appel de l'avion ainsi que d'autres données vitales qu'il fallait transmettre à l'équipage. Devant mon insistance à ne pas laisser l'avion atterrir, l'un des hommes armés a décidé de prendre le contrôle pour guider l'avion. J'ai été obligé, parfois sous la menace, de fournir les informations que les hommes armés se chargeaient de communiquer à l'équipage. Finalement, l'appareil a reçu l'autorisation d'atterrir sur la piste 31. Sur quoi j'ai une fois de plus dit qu'il fallait informer l'équipage qu'il devait changer de route, que la sécurité de l'appareil et de ses occupants était, au fur et à mesure que les minutes passaient, de plus en plus en danger et que, du fait que certaines procédures applicables à tous les atterrissages dans cet aéroport n'avaient pas été observées, l'appareil et ses occupants se trouvaient dans une situation encore plus délicate. Puisque les hommes armés voulaient à tout prix que l'avion atterrisse, j'ai demandé qu'il soit procédé à une inspection de la piste notamment à son extrémité, c'est-à-dire à l'entrée de piste, car j'étais, on ne peut plus certain, que cette partie de la piste était bloquée. Les hommes armés chargés de la tour de contrôle ont transmis ma demande à quelqu'un par walkie-talkie et, finalement, l'homme armé qui était en communication avec l'appareil a informé le commandant qu'il risquait d'y avoir des obstacles à l'entrée de piste et qu'il serait, par conséquent, obligé d'atterrir un peu plus loin. Au même moment, j'ai vu deux fusées éclairantes rouges qui avaient été tirées dans l'axe transversal de la trajectoire d'approche finale de l'avion. Suivirent une série de tirs de fusées rouges directement dans l'axe de la piste, un peu en avant de l'entrée de piste. J'étais surpris de constater que l'avion d'Air India se maintenait sur sa trajectoire d'approche et j'ai de nouveau prié l'homme armé d'avertir l'équipage du danger imminent qu'il courait en amont de la piste. Celui-ci s'est contenté de répéter l'instruction qu'il avait déjà donnée à l'équipage. L'avion d'Air India a atterri vers 10 h 45.

A ce moment-là, j'étais dans un état proche de l'effondrement et j'ai demandé à être raccompagné au Bureau du trafic aérien pour prendre un peu de repos. Après un échange de paroles par walkie-talkie, j'ai été accompagné jusqu'au Bureau du trafic aérien. Un des hommes armés m'a donné une lampe-torche et m'a demandé de retourner au hall des arrivées. J'ai traversé l'aire de stationnement en courant et j'ai vite remarqué que les hommes armés couraient derrière moi à une dizaine de mètres de distance. A ce moment-là, l'avion d'Air India était en train de s'arrêter à l'extrémité de la piste. J'ai été conduit, sous escorte, à travers la salle des arrivées jusqu'au Bureau du trafic aérien.

Les échanges nourris de tirs ont continué. Un peu plus tard, des hommes armés sont entrés dans le Bureau du trafic aérien et ont demandé au personnel chargé du ravitaillement en carburant et aux mécaniciens de s'occuper de l'avion. Ils ont également appelé M. Patrick Elizabeth, l'agent de service d'Aviation Seychelles, la compagnie chargée d'assurer le service de l'appareil. Quelque temps plus tard, j'ai été appelé également et je me suis rendu, accompagné par des hommes armés, jusqu'au Service de la santé et de la sécurité de l'aéroport, qui est situé

à l'intérieur du hall des arrivées. Quand je suis entré dans la salle, j'ai aperçu Patrick Elizabeth, assis sur une chaise dans un coin, le commandant et le copilote du vol Air India, quelques hommes armés et une personne qui m'a paru être le chef de l'opération. Cette personne m'a informé que l'appareil n'aurait pas dû atterrir et qu'il était disposé à négocier avec le gouvernement. Il a donné l'ordre à Patrick Elizabeth de téléphoner au Commissaire de police. J'ai ensuite été prié de parler aux autorités de la ville, lesquelles ont été d'accord pour que l'avion d'Air India qui venait d'atterrir soit autorisé à décoller en toute sécurité. Il était entendu que l'armée ne tirerait pas à partir de ce moment-là jusqu'au départ de l'avion mais aussi que les hommes armés ne monteraient pas à bord de l'appareil. J'ai alors demandé qu'il soit procédé à une inspection complète de la piste, ce qui a été accepté par les deux parties, et j'ai procuré un moyen de transport au commandant et au copilote afin qu'ils puissent eux-mêmes parcourir la piste pour l'inspecter. J'ai ensuite attendu dans le bureau, avec M. Elizabeth, en compagnie de deux hommes armés, tandis que le chef de l'opération, le commandant et le copilote quittaient la salle. Les tirs avaient cessé.

Une trentaine de minutes plus tard, le commandant et le copilote, de retour, m'ont confirmé qu'ils avaient débarrassé la piste de quelques obstacles, que celle-ci était libre et que l'avion ayant été ravitaillé, ils étaient en mesure de décoller malgré le fait qu'ils avaient perdu une partie du volet tribord. Patrick Elizabeth a alors reçu de nouveau l'ordre d'appeler le Commissaire de police, auquel j'ai confirmé que toutes les mesures demandées avaient été prises. Puis, le chef de l'opération s'est entretenu directement avec les autorités, de même que le commandant du vol Air India. Quelque temps après, j'ai été informé que j'allais être accompagné de nouveau jusqu'au Bureau du trafic aérien, mais, pour je ne sais quelle raison, je suis resté debout dans le hall des arrivées, entouré d'hommes armés dont un, en particulier, paraissait très en colère, et même fort contrarié par moi. C'est à ce moment-là que j'ai remarqué un grand remue-ménage dans le hall des arrivées. La plupart des valises étaient répandues sur le sol, et des bagages avaient été empilés dans 20 à 25 chariots qui avaient été placés à l'extérieur du hall des arrivées près des bureaux des agents de voyage. J'ai de nouveau aperçu le chef de l'opération avec le commandant et le copilote en train d'avancer vers l'avion, suivis d'une demi-douzaine d'hommes armés.

Peu après, j'ai été conduit, sous escorte, au Bureau du trafic aérien, où m'ont rejoint les autres otages. Deux hommes armés se sont alors mis en devoir de couper ou d'arracher toutes les lignes téléphoniques ainsi que le commutateur. Après quoi ils ont quitté la salle et, à partir de ce moment-là, soit entre 1 h 30 du matin et le moment où nous avons enfin pu nous échapper, c'est-à-dire vers 9 heures, les hommes armés n'ont plus reparu.

Air India a mis ses moteurs en marche et, là encore, la procédure de décollage a été plutôt curieuse. J'étais certain, en effet, que l'appareil démarrait à l'aide de ses propres batteries de secours, l'alternateur du moteur déjà en marche servant à faire démarrer les autres moteurs (sans l'aide du système normal d'alimentation au sol). MM. Patrick Elizabeth, S. Maillet et Mlle T. Pragassen sont revenus ensuite non accompagnés et nous ont rejoints au Bureau du trafic aérien. L'avion d'Air India a alors décollé.

Après avoir consulté Roy Marsh, qui à son tour, avec Pragassen, a consulté Patrick Elizabeth, Maillet et le commandant Lucas, nous sommes convenus ensemble d'utiliser le télex du Bureau du trafic pour envoyer au Service du télégraphe et à la radio le message suivant : "Une douzaine d'hommes sont partis à bord d'Air India. Nous présumons que les autres se sont enfuis vers les collines. Nous sommes dans le Bureau du trafic aérien, derrière le comptoir d'enregistrement des bagages de ASL". Le message a été reçu et retransmis à l'armée et à la police, sur quoi nous avons été informés que, vers 5 heures du matin, des mesures seraient prises pour assurer notre sécurité. Nous nous sommes enfuis vers 9 heures et nous avons couru jusqu'à la station de police Cascade.

(Signé) M. J. L. LOUSTAU-LALANNE

Directeur par intérim de l'aviation civile

24 décembre 1981

Annexe IV

DOCUMENTS ETABLIS ET PRESENTES A LA COMMISSION D'ENQUETE PAR LE
GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DES SEYCHELLES SUR LES DOMMAGES
ECONOMIQUES CAUSES PAR L'AGRESSION MENEES PAR DES MERCENAIRES LE
25 NOVEMBRE 1981 CONTRE LES SEYCHELLES*

a) Demande de secours d'urgence à la suite de l'attaque menée par
les mercenaires contre l'aéroport international des Seychelles

1. Historique

Le mercredi 25 novembre 1981, l'aéroport international des Seychelles a été brutalement attaqué par un groupe de mercenaires, ce qui a causé d'importants dommages aux bâtiments et au matériel.

Les dommages causés sont extrêmement lourds pour les Seychelles, car l'aéroport international constitue l'une des seules liaisons vitales du pays avec le monde extérieur.

Il faut souligner que la situation est grave et inquiétante car à la suite de l'attaque, presque tout l'équipement de l'aéroport, y compris l'équipement météorologique, a été détruit et les vols internationaux en direction des Seychelles ne présentent pas actuellement toutes les garanties de sécurité.

La toiture des bâtiments de l'aéroport a été très endommagée et doit être remplacée de toute urgence.

Les installations électriques ont gravement souffert au cours de l'attaque et ont été exposées aux pluies torrentielles tombées récemment. Il est probable que la plupart des commandes électriques devront être remplacées à plus ou moins longue échéance.

2. Mesures prises par le gouvernement à la suite de l'attaque

Immédiatement après l'attaque, le Gouvernement de la République des Seychelles a pris deux mesures d'urgence.

i) Première mesure

Il s'est agi d'entreprendre immédiatement des réparations provisoires de l'aéroport en vue de sa réouverture dans les plus brefs délais pour permettre la reprise des vols internationaux. Il faut noter qu'un grand nombre de touristes sont restés immobilisés aux Seychelles et que le gouvernement a dû prendre des dispositions immédiates pour qu'ils puissent quitter le pays à la fin de leurs vacances.

* Les appendices dont il est question dans les deux documents suivants ne sont pas reproduits dans le présent rapport. Ils sont conservés au Secrétariat et sont à la disposition, dans la langue originale, de tous les membres du Conseil de sécurité qui désirent les consulter.

Les travaux provisoires urgents ont été effectués par un certain nombre d'entrepreneurs dont Electro Builders, Aluminium and Steel et des services publics. On a également détaché de la main-d'oeuvre d'autres projets pour venir travailler à l'aéroport. En bref, du 26 novembre à ce jour, presque toutes les réparations provisoires urgentes ont été effectuées par différents services. Les dépenses entraînées à ce jour se décomposent comme suit :

Main-d'oeuvre : RS 113 000

Matériel : RS 506 000

Voir l'appendice VII pour les détails.

ii) Deuxième mesure

La deuxième mesure consistait à charger National Consultancy Services, un bureau de consultants, de faire une évaluation complète de tous les dégâts subis par les locaux et les installations. Ce travail a été terminé le 4 décembre. National Consultancy Services a établi une estimation détaillée des réparations nécessaires à effectuer sur les bâtiments pour remettre l'aéroport en état. Ces travaux sont désignés en tant que "réparations permanentes" et l'appendice I en donne le détail. Comme l'ont déjà mentionné plusieurs télégrammes, les réparations permanentes seront entreprises par Allied Builders, entrepreneur actuellement chargé de l'agrandissement de l'aéroport. Allied Builders a été choisi pour des raisons d'économie parce qu'il se trouve déjà sur les lieux ce qui réduit les coûts de mobilisation.

3. Exécution des réparations permanentes

On distingue deux types de réparations : d'abord les bâtiments, et ensuite le remplacement des installations endommagées au cours de l'attaque. La remise en état des bâtiments sera faite par Allied Builders tandis que l'installation de nouvel équipement sera confiée à des services spécialisés de l'aéroport; par exemple le service météorologique s'occupera de l'équipement météorologique. Il faut noter qu'une grande partie du matériel détruit est constitué de matériel portatif, ce qui réduit sensiblement les travaux d'installation. En ce qui concerne les services électriques, une grande partie du matériel doit être remplacée comme l'indique l'appendice VI.

4. Coût des réparations et du remplacement de l'équipement

Tous les détails sont donnés en annexe. Le tableau ci-après présente une récapitulation et tous les chiffres ont été arrondis au millier de roupies le plus proche.

RECAPITULATION DES COÛTS DE REPARATION ET DE
 REMPLACEMENT DE L'EQUIPEMENT

REFECTION DES BATIMENTS

BATIMENT	A	B	C		D
	<u>Main-d'oeuvre</u>	<u>Matériel</u>	<u>Equipement</u>		<u>Total</u>
1. Tour de contrôle	79	466(Appendice I)	200(Appendice II)		745
2. Bâtiment du fret	97	161	" I 15	" III	273
3. Seychelles aviation Bâtiment de l'administration	1	3	" I -		4
4. Seychelles aviation Atelier	90	141	" I 21	" III	252
5. Hangar de l'aéro-club	21	35	" I 26	" III	82
6. Direction de l'aviation civile	48	90	" I 10	" III	148
7. Centre météorologique	135	299	" I 1 168	" IV 1	602
8. Service de la circulation aérienne	110	233	" I 850	" II 1	193
9. Bureau de Seychelles aviation	22	54	" I 197	" V	273
10. Salon de réception des personnalités	1	2	" I -		3
11. Aire de trafic international	5	6	" I -		11
12. Salle des arrivées	17	55	" I -		72
13. Salle des départs	3	8	" I -		11
14. Boutique hors taxes	8	16	" I -		24
15. Aire d'acheminement des bagages	2	4	" I -		6
16. Couverture et chéneaux sur la toiture du bâtiment d'arrivée des passagers internationaux	100	261	" I -		361

REFECTION DES BATIMENTS (suite)

BATIMENT	A	B	C	D
	<u>Main-d'oeuvre</u>	<u>Matériel</u>	<u>Equipement</u>	<u>Total</u>
17. Installations électriques	10	30(Appendice I)	-	40
18. Services électriques et techniques	-	-	2 160(Appendice VI)	2 160
19. Caravane	-	200	" I 136	" V 336
20. Véhicules	-	-	100	" III 100
TOTAL	749	2 064	4 883	7 696

5. Assistance demandée à la communauté économique européenne (CEE)

La reconstruction de l'aéroport représente une lourde charge pour l'économie des Seychelles et une aide est demandée à la CEE pour le financement des travaux de réparation provisoires et urgents, les réparations permanentes et le remplacement de l'équipement. Le Gouvernement des Seychelles essaiera de prendre à sa charge les dépenses de main-d'oeuvre. Cependant, toute aide que pourrait apporter la CEE serait d'un grand secours.

23 décembre 1981

b) Répercussions de l'attaque des mercenaires sur l'économie seychelloise

1. Résumé

L'attaque des mercenaires le 25 novembre contre l'aéroport international Mahé est un sujet de grave préoccupation pour l'économie seychelloise. Cette attaque compromettra sérieusement la réalisation du plan économique du pays.

Non seulement l'économie doit mobiliser d'importantes ressources financières, humaines et techniques pour remettre en état l'aéroport, mais elle va subir une perte sensible de recettes du fait du ralentissement des arrivées de touristes consécutif à l'attaque contre l'aéroport.

Cette attaque est survenue au moment où l'industrie touristique commençait à reprendre après deux années creuses. L'industrie du tourisme aux Seychelles a été en plein essor entre 1971 et 1979. Toutefois, en 1980 et 1981 en raison des tendances défavorables de l'économie mondiale, cette industrie a enregistré un recul important. En 1980, les arrivées de touristes ont baissé de 9 p. 100 par rapport à 1979 et de 16 p. 100 en 1981 par rapport à 1980.

Cependant, en novembre 1981, grâce à une publicité accrue et à une amélioration des installations locales, on a pu constater une encourageante reprise de l'industrie touristique.

La perte subie par le tourisme en décembre 1981 a été estimée à 13 millions de roupies des Seychelles et la perte à imputer sur 1982 est évaluée à 53 millions de roupies, soit au total 66 millions de roupies. Il faut également prendre en considération l'effet de multiplication de la perte. En partant d'une perte de 66 millions de roupies pour l'industrie du tourisme, on a calculé que l'économie perdrait 35 millions de roupies supplémentaires, ce qui porterait la perte totale pour l'économie à 101 millions de roupies, soit 16,7 millions de dollars des Etats-Unis. Il faut ajouter à ce chiffre le coût des réparations de l'aéroport, qui ont été estimées à 8,3 millions de roupies. L'attaque menée par les mercenaires coûte donc à l'économie 17,6 millions de dollars des Etats-Unis. Ce chiffre se situe probablement encore en deçà de la réalité et il est presque certain que le total dépassera 20 millions de dollars des Etats-Unis. Il est encore trop tôt pour juger des effets à long terme de cette attaque mais de toute évidence il faudra longtemps à l'économie pour s'en remettre.

L'on doit garder présent à l'esprit que ces 17,6 millions de dollars ne représentent qu'une estimation chiffrable du coût de l'attaque; d'autres pertes que l'on ne peut chiffrer et qui sont tout aussi importantes ont été subies et elles doivent être prises en considération. On doit songer notamment au climat défavorable aux investissements étrangers dû à la crainte que l'économie n'ait subi un recul. Dans un tel climat d'incertitude et d'appréhension, les investisseurs hésiteront à apporter leurs capitaux, ce qui risque de créer un cercle vicieux de nature à ralentir le développement économique. Toutefois, il convient de noter que le gouvernement fera en sorte que ce genre d'attaque ne se reproduise pas de sorte que les investisseurs n'aient pas à craindre de mettre en oeuvre leurs programmes d'investissement aux Seychelles.

2. Méthodologie utilisée afin de calculer le coût de l'attaque pour l'économie

Afin de déterminer le coût de l'attaque, nous avons utilisé deux scénarios, à savoir "avec et sans l'attaque". Sans l'attaque, la situation aurait été la suivante :

i) SANS L'ATTAQUE

Le pays avait enregistré une baisse du nombre d'arrivées de touristes en 1980 et en 1981, mais on prévoyait un redressement en 1982. On a estimé que les chiffres concernant les arrivées de touristes en 1981 et en 1982 auraient été, sans l'attaque, les suivants :

	<u>Nombre d'arrivées de touristes sans l'attaque</u>	
	<u>1981</u>	<u>1982 2/</u>
1er trimestre	18 533	17 130
2ème trimestre	13 448	13 919
3ème trimestre	14 950	14 989
4ème trimestre	15 819 1/	16 060
Total	<u>63 150</u>	<u>62 098</u>

1/ Estimation.

2/ Projections fondées sur les tendances en 1980 et en 1981.

N.B. Les chiffres pour 1981 sont des chiffres effectifs, sauf pour le dernier trimestre où il s'agit d'une estimation.

En moyenne, chaque touriste dépense pendant son séjour aux Seychelles 4 670 roupies. On a estimé que les dépenses des touristes, sans l'attaque, auraient atteint 295 millions de roupies en 1981 et 290 millions de roupies en 1982.

ii) AVEC L'ATTAQUE

L'attaque a provoqué une diminution brutale du nombre de touristes en décembre 1981. En fait, il y a eu un nombre sans précédent d'annulations. On prévoit qu'en raison de l'attaque, un grand nombre de touristes annuleront leurs plans de vacances aux Seychelles en 1982. Les projections concernant les arrivées de touristes en 1982 sont les suivantes :

1982
Nombre d'arrivées de touristes (à la suite de l'attaque)

1er trimestre	11 991
2ème trimestre	11 349
3ème trimestre	11 991
4ème trimestre	15 418
Total	<u>50 749</u>

On peut observer que la baisse du nombre d'arrivées de touristes serait de l'ordre de 18 p. 100.

En termes de recettes, cela signifie qu'en décembre 1981, le pays a perdu 13 millions de roupies. Sans l'attaque, le pays aurait obtenu 28 millions de roupies, mais, à cause de l'attaque, le pays aurait perdu environ 45 p. 100 des 28 millions de roupies, c'est-à-dire 13 millions de roupies.

En ce qui concerne 1982, nous espérons obtenir, sans l'attaque, des recettes de 290 millions de roupies, mais, à cause de l'attaque, nous prévoyons actuellement des recettes s'élevant à 237 millions de roupies, soit une perte de 53 millions de roupies. En faisant le total des pertes pour le mois de décembre 1981 et pour 1982, nous obtenons un chiffre de 66 millions de roupies.

3. Perte de recettes provenant du tourisme : 66 millions de roupies a/
4. L'effet de multiplication entraîné par la perte de 66 millions de roupies dans le secteur du tourisme

La perte de 66 millions de roupies dans le secteur du tourisme aura une influence négative sur le produit intérieur brut (PIB), la balance des paiements et les recettes de l'Etat.

i) PIB

Le manque à gagner de 66 millions de roupies dans le secteur du tourisme entraînera pour l'économie nationale la perte de 74 millions de roupies en décembre 1981 et pendant toute l'année 1982. Ce chiffre est calculé en tenant compte de l'effet de multiplication. L'effet de multiplication est fondé sur le fait que toute dépense apporte des revenus à ceux qui s'occupent de la production et de la vente des services touristiques. Une partie de ces revenus sert à payer des impôts et une autre partie est épargnée, mais il reste une partie importante qui est dépensée et qui produit de nouveaux revenus, et il y a donc des effets à plusieurs cycles. L'augmentation totale des dépenses et des revenus est donc un multiple de la somme supplémentaire qui a fait démarrer le processus à l'origine.

La puissance du multiplicateur dans une économie ouverte comme celle des Seychelles dépend de la proportion des recettes du tourisme qui est consacrée à l'acquisition de biens importés et de la proportion qui est consacrée aux biens et services produits localement. Au plus les recettes sont consacrées à cette dernière catégorie, au plus elles produisent des revenus, des emplois et d'autres avantages. D'autre part, si une partie importante des recettes est consacrée aux importations, épargnée ou versée comme impôt, l'effet de multiplication en est réduit d'autant.

a/ Les détails figurent dans l'appendice A.

Nous supposons que 40 p. 100 des recettes touristiques sont consacrés aux importations directes et 60 p. 100 aux biens et services produits par l'économie seychelloise. Sur ces 60 p. 100, 5 p. 100 sont épargnés et 95 p. 100 sont dépensés pour la consommation. Cinquante pour cent des dépenses de consommation vont aux importations et le reste à la production intérieure.

Sur la base de ces hypothèses, le multiplicateur pour les dépenses des touristes est de 1,12 roupie b/. Cela signifie que, pour chaque somme de 1 million de roupies qui n'a pas été obtenue sous forme de recettes touristiques, la perte pour le revenu national s'élève à 1,12 million de roupies.

Le PIB en 1978 était de 574,6 millions de roupies. Si l'on convertit cette somme aux prix de 1981, on obtient un PIB de 865 millions de roupies. Par rapport à ce chiffre (865 millions de roupies), la somme de 295 millions de roupies déterminée pour les dépenses des touristes représente un tiers, soit 34 p. 100 du PIB. On a également évalué que les recettes touristiques en 1982 se seraient élevées à 290 millions de roupies, soit 33 p. 100 du PIB, s'il n'y avait pas eu l'attaque menée par les mercenaires.

Si l'économie seychelloise perd 66 millions de roupies (13 millions de roupies en décembre 1981 et 53 millions en 1982), la contribution apportée par les recettes touristiques au PIB diminuera de 2 p. 100 en 1981 et de 6 p. 100 en 1982. La perte de ces 66 millions de roupies aura des incidences fortement négatives sur l'économie, qui dépend encore dans une large mesure du tourisme. Par ailleurs, la perte de 74 millions de roupies fera baisser le PIB de 9 p. 100, en le faisant passer d'un montant estimé à 865 millions de roupies à un montant estimé à 791 millions.

ii) BALANCE DES PAIEMENTS

L'importance du tourisme pour la balance des paiements peut être observée dans le tableau 1.

Tableau 1

1980 (en millions de roupies)

Impor- tations	Expor- tations	Réexpor- tations	Recettes touris- tiques	Total des expor- tations	Déficit visible	Recettes touristiques	
						En pourcen- tage du total des expor- tations	En pourcen- tage du déficit visible
1	2	3	4	5(2+3+4)	6(1-2+3)	7	8
627	33	78	330	441	-516	75	64

(Source : Monetary Authority Quarterly Review, juillet-septembre 1981, vol. III, tableau 19).

b/ Les détails figurent dans l'appendice B.

Les recettes touristiques représentent environ 75 p. 100 du total des exportations, c'est-à-dire une proportion très élevée des revenus des exportations. Cela montre clairement la dépendance de l'économie seychelloise vis-à-vis du tourisme. Il convient également de noter que l'économie seychelloise est marquée par un déficit important en ce qui concerne les échanges commerciaux visibles.

Importations

On estime que la valeur des importations en 1982 sera d'environ 650 millions de roupies. La baisse des importations en 1982 n'est pas encore connue, mais on prévoit qu'il y aura une réduction de l'ordre de 10 à 20 p. 100 au cours du premier trimestre de 1982. Nous estimons qu'en 1982, la valeur des importations sera réduite de 10 p. 100, c'est-à-dire de 60 millions de roupies, à cause de la perte de 66 millions de roupies en ce qui concerne les recettes touristiques (soit une perte de 26 millions de roupies pour les importations directes et de 34 millions de roupies par l'effet de multiplication).

En raison de l'attitude belliqueuse de l'Afrique du Sud, le gouvernement réduira fortement ses échanges commerciaux avec ce pays.

Les estimations indiquent également qu'un montant supplémentaire de 13 millions de roupies, qui n'est pas compris dans la perte totale de 74 millions de roupies, sera perdu par l'économie seychelloise à cause de l'augmentation des importations provenant d'autres pays, qui sera nécessaire pour remplacer les produits qui auraient dû normalement venir d'Afrique du Sud. La valeur des biens qui auraient dû normalement venir d'Afrique du Sud est estimée à environ 65 millions de roupies, mais la diversification prévue entraînera une augmentation de 20 p. 100 du coût des importations à cause des prix plus élevés et des frais de transport plus importants. Par exemple, le prix de la nourriture pour volaille sera de 40 p. 100 plus élevé si elle vient de Maurice et de 100 p. 100 plus élevé si elle vient d'Australie.

Investissements privés

Il est bien connu que les Seychelles ont une économie ouverte qui accueille favorablement les investissements privés étrangers. A cause de l'attaque menée par les mercenaires, nous avons supposé que cet élément de la balance des paiements serait réduit de 10 millions de roupies en 1982.

iii) RECETTES DE L'ETAT

Les estimations montrent que les recettes pour le budget ordinaire de 1982 seront réduites d'environ 16 millions de roupies, c'est-à-dire de 4 p. 100. A cause du manque de temps et d'informations précises, nous n'avons pas pu déterminer les éléments des dépenses ordinaires de l'Etat qui seront les plus touchés.

On est parvenu au chiffre de 16 millions de roupies après avoir calculé les pertes pour les droits de douane et pour l'impôt sur le chiffre d'affaires. On prévoit que ces taxes seront les plus gravement touchées.

Droits d'importation

On estime que la valeur des droits d'importation en 1981 s'élèvera à environ 133,5 millions de roupies mais, à la suite de la réévaluation de la roupie en mars 1981, les recettes réelles seront d'environ 112 millions de roupies.

Nous avons estimé ci-dessus que la valeur des importations en 1982 serait d'environ 650 millions de roupies et que ce chiffre serait réduit de 10 p. 100 (soit de 60 millions de roupies) à cause de la baisse de la consommation dans le secteur du tourisme. Il est difficile de prévoir avec précision la perte en ce qui concerne les droits d'importation, mais le chiffre approximatif se situerait autour de 11 millions de roupies, soit 8 p. 100 du montant estimatif de 138 millions de roupies pour 1982.

Impôt sur le chiffre d'affaires

Les estimations ont montré que l'impôt sur le chiffre d'affaires serait réduit de 5 millions de roupies c/. Cela représente environ 19 p. 100 des recettes escomptées de 26 millions de roupies en 1982.

On sait que 77 p. 100 des dépenses totales des touristes sont consacrées notamment à des services, sur lesquels un impôt sur le chiffre d'affaires de 10 p. 100 est prélevé. Si les touristes dépensent 66 millions de roupies de moins, les hôtels, les restaurants, les agences de tourisme et les agences de location de voitures perdront des revenus de 51 millions de roupies, sur lesquels ils auraient dû payer 10 p. 100 d'impôt sur le chiffre d'affaires, soit 5 millions de roupies. Cette perte fera baisser le budget ordinaire pour 1982 de 1 p. 100.

5. Conclusion

Il est évident que la perte de 66 millions de roupies en ce qui concerne les recettes touristiques entraînera pour l'économie seychelloise une perte de 109 millions de roupies, soit 117,6 millions de dollars. Ce montant représente 13 p. 100 du PIB aux prix de 1981. Pour un pays de la taille des Seychelles, qui a une économie fragile, cela représente une somme importante qui ne peut pas être compensée uniquement grâce aux ressources intérieures.

On a également montré à quel point notre économie dépend du tourisme et comment toute influence négative dans ce secteur peut avoir des conséquences désastreuses pour l'économie. Le document montre également que, bien que le tourisme apporte une contribution directe d'environ 30 p. 100 au PIB, son influence est beaucoup plus grande que cela à cause de l'effet de multiplication.

5 janvier 1982

c/ Les détails figurent dans l'appendice C.

Annexe V

LISTE DES MERCENAIRES

Groupe d'avant-garde

<u>Nom</u>	<u>Nationalité</u>
1. Robert SIMS (beau-frère de Michael Hoare)	République sud-africaine
2. Susan INGLE (concubine de Robert Sims)	Royaume-Uni
3. Martin DOLINSCHKEK (alias Anton Lubic) - (renseignements)	République sud-africaine
4. Bernard CAREY (Chef de groupe)	Royaume-Uni
5. Aubrey BROOKS	Zimbabwe
6. Kenneth DALGLEISH (Chef de groupe)	Royaume-Uni
7. Des BOTES	République sud-africaine
8. Roger ENGLAND	Zimbabwe
9. Charles DUKES	Etats-Unis d'Amérique (E.-U.)

Groupe principal^{a/}

1.	Thomas Michael HOARE (alias Thomas Boarel) (Commandant)	Irlande
2.	Andrew STANDISH-WHITE	Irlande
3.	Peter DUFFY (Commandant-adjoint)	Royaume-Uni
4.	Richard STANNARD	Royaume-Uni
5.	Robert JONES-DAVIES	Royaume-Uni
6.	Kenneth BARNES	Royaume-Uni
7.	Nicholas WILSON	Royaume-Uni
8.	John MACKAY	Royaume-Uni
9.	Donald KENNY	Royaume-Uni
10.	Michael WEBB (Chef de groupe)	Royaume-Uni
11.	Simon WILLAR	Royaume-Uni
12.	Dewet SHYN	République sud-africaine
13.	Janolot SYDOW	République sud-africaine
14.	Patrick HENRICK	République sud-africaine
15.	Jeremiah PUREN	République sud-africaine
16.	Johan FRITZ (tué)	République sud-africaine
17.	Thecdours van HURSTEEN	République sud-africaine
18.	Trevor BECK	République sud-africaine
19.	B. de VOS	République sud-africaine
20.	Desmond WALKER	République sud-africaine
21.	Christo HILLEBRAND	République sud-africaine
22.	Louis BOUCHER	République sud-africaine
23.	William PAUL	République sud-africaine
24.	Tulio MONETA	République sud-africaine
25.	Pieter DOOREWAARO	République sud-africaine
26.	Johannes DE BEER	République sud-africaine
27.	Jochemms DEKKER	République sud-africaine
28.	Frederick GOUWS	République sud-africaine
29.	Patrick FURELLE	République sud-africaine

Groupe principal^{a/} (suite)

- | | | |
|-----|----------------------|---------------------------------|
| 30. | Alan MANN | République sud-africaine |
| 31. | Ernest DEETLEES | République sud-africaine |
| 32. | Keita MACLOOD | République sud-africaine |
| 33. | Alex DEACON | République sud-africaine |
| 34. | Peter HEAN | République sud-africaine |
| 35. | Charles GOATLEY | Zimbabwe |
| 36. | Vernon PRINSLOO | Zimbabwe |
| 37. | Stephen BIBBLECOMBER | Zimbabwe |
| 38. | Jacob DUFOIT | Zimbabwe |
| 39. | David GREENHAUGH | Zimbabwe |
| 40. | Peter ROHWEIN | République fédérale d'Allemagne |
| 41. | Kunt PRIEFERT | République fédérale d'Allemagne |
| 42. | Sven FORSELL | Autriche |
| 43. | Kenneth KELLY | Australie |
| 44. | Barry GRIBBIN | Etats-Unis d'Amérique |

^{a/} La liste de ces mercenaires, qui a été fournie à la Commission par le Gouvernement de la République des Seychelles, est identique à la liste des passagers fournie par le Gouvernement du Swaziland.

Annexe VI

TRANSCRIPTION DES AUDITIONS DES MERCENAIRES CAPTURES

(Pour l'introduction et des observations générales concernant la conduite de l'interrogatoire de chacun des mercenaires, voir le paragraphe dans le corps du rapport.)

Jeremiah Cornelius Puren

PUREN : Je suis Sud-Africain. Je m'appelle Jeremiah Cornelius Puren. J'habite l'Afrique du Sud où je suis Directeur de société. C'est une affaire florissante de Durban.

Q (Question) : Avez-vous votre résidence à Johannesburg?

PUREN : J'ai aussi une résidence à Durban.

Q : Avant que nous vous posions quelques questions, souhaitez-vous faire une déclaration?

R (Réponse) : Eh bien, laissez-moi vous dire une chose : je connais celui qui m'a recruté. Quand je dis "recruté", il est venu me voir à mon bureau. Je ne pouvais pas lui parler au bureau, mais nous avons pris rendez-vous. J'avais une réunion, un congrès - un congrès automobile - tout près de chez lui, et je suis allé le voir. C'est-à-dire, je suis allé à Hilton, près de Pietermaritzburg, au Natal. C'est à environ 120 km de chez moi.

Cette personne, c'est bien entendu - vous vous en doutez - Mike Hoare : le colonel Mike Hoare. Il s'est excusé de m'avoir donné un préavis si court et m'a demandé si je voulais aller avec lui aux Seychelles. Il m'a mis rapidement au courant, disant qu'il voulait rétablir l'ancien Premier Ministre ou l'ancien Président des Seychelles, M. James - ou Jimmy - Mancham, mais qu'il n'avait pas beaucoup de temps pour discuter. Il m'a dit que les gens d'ici étaient très mécontents, que les choses allaient de mal en pis et il m'a donné un billet d'avion. Je n'ai jamais reçu d'argent de lui. Il a peut-être versé de l'argent à mon compte, je ne sais pas. Il m'a donné un billet d'avion et m'a dit qu'il me verrait à Pretoria, à vrai dire. Mais il m'a bien dit de prendre l'avion pour Johannesburg à une certaine date. Je rencontrerais tel et tel et ils m'emmèneraient en car à Pretoria. Mais ils ne m'ont pas emmené à Pretoria : ils m'ont emmené dans une autre ville - un endroit appelé Ermelo, dans le Transvaal oriental. Et d'Ermelo nous avons continué jusqu'à Manzini, au Swaziland, jusqu'à l'aéroport de Manzini, d'où nous avons décollé pour les Seychelles.

Mais il y a certaines questions pertinentes que je lui ai posées. La question des armes : il m'a dit que les armes étaient déjà ici, dans ce pays. C'est seulement quand il a été trop tard pour faire marche arrière qu'il m'a dit la vérité. Il m'a dit que les armes étaient ici aux Seychelles, mais c'est seulement une fois que nous avons été en route, vers la fin du voyage, qu'il m'a dit que non, que chacun emporterait ses armes avec lui, dans le fond de son sac. Je ne pouvais pas abandonner à ce stade, alors j'ai continué. J'étais bien obligé.

Le côté financier, en ce qui concerne votre mandat - il m'a dit que l'argent venait de sources privées et qu'on le recevrait de M. Mancham et qu'il y avait eu des problèmes pour le rassembler. Ça n'avait pas été facile. Y a-t-il autre chose que vous voudriez savoir?

Q : Avez-vous jamais servi dans les forces armées ou les services de sécurité d'aucun pays?

R : Oui. Pendant la dernière guerre - la deuxième guerre mondiale - j'étais dans l'armée de l'air sud-africaine et, après la guerre, j'ai été dans la RAF. Et puis, en 1961, j'étais au Congo et là je me suis engagé au Katanga et - vous devez vous en souvenir puisque c'était un machin de l'ONU - ils avaient un officier nommé Delain, qui commandait l'armée de l'air katangaise. Ils lui ont dit de quitter le pays. Moi, je n'y étais pas à ce moment-là; j'étais rentré en Afrique du Sud. Alors il a quitté le Katanga et Tschombé m'a demandé de revenir au Katanga pour prendre en main son armée de l'air, qui n'en était pas vraiment une : il y avait quelque chose comme cinq coucous, que nous utilisions pendant notre temps libre, pour aller au Katanga aider au ravitaillement. Comment dit-on en anglais?

Membre de la Commission : Supply.

Q : M. Mike Hoare vous a-t-il parlé de votre participation à toute l'opération?

R : Oui, oui. Il m'a dit qu'il voulait que je vienne pour m'occuper de la tour - la tour de contrôle. Je n'ai pas pensé à lui demander. Vous savez, quand il m'a demandé ça, j'ai dit, "Bon, je viens et je m'occuperai de la tour de contrôle pour vous." Mais quand j'étais dans le car, il y avait au moins deux ou trois types de l'armée de l'air qui étaient déjà là - des jeunes quoi. Ils en sortaient tout droit. Moi, je n'avais pas volé depuis 15 ans - j'étais dans les affaires - et je n'ai pas pensé à lui demander : "Vous avez ces jeunes types ici. Pourquoi m'avez-vous demandé de venir?" Mais il y avait déjà au moins deux ou trois types de l'armée de l'air dans le car, à en juger par ce qu'ils disaient. En fait, ils n'avaient pas besoin de moi. Et ils n'ont pas eu besoin de moi parce que, quand les ennuis ont commencé ici, c'est moi qui suis allé au téléphone pour essayer de prendre contact avec le gouvernement pour arrêter tout. J'ai dit : "Etablissez un cessez-le-feu, parce que", j'ai dit à Hoare, je lui ai dit "c'est impossible, c'est parti, tu n'as pas assez d'hommes." Il m'a dit qu'il y aurait au moins 200 personnes qui viendraient nous aider - que ça y était. J'ai dit : "Personne ne s'est encore montré pour nous aider. Il va y avoir une effusion de sang inutile."

A ce moment-là, une seule personne avait été tuée, et c'était un mercenaire. Je pense qu'il s'est tiré dessus par accident. C'est ce qu'il me semble; je ne suis pas sûr. Je n'étais pas là quand c'est arrivé. Mais il a dit : "D'accord, allons-y." Et il est venu avec moi et deux autres personnes - dont un civil - au téléphone. C'était de l'autre côté de la route, en face de l'aérogare. Et ce n'est pas le gouvernement qui a répondu. J'ai appelé le pilote d'Air Swazi qui nous avait menés, et il a pris contact avec quelqu'un de haut placé. Il avait été en contact avec quelqu'un de haut placé, et cette personne lui avait dit non, jamais de la vie; qu'ils viendraient nettoyer tout ce monde à l'aéroport. Alors Hoare est retourné à l'aéroport et il m'a dit d'attendre près du téléphone la suite des événements. En bien, la suite des événements c'est que j'ai été séparé des autres par un véhicule blindé. Je ne pouvais pas retourner à l'aéroport et je suis resté dans la brousse pendant 17 jours - 17 jours dans la forêt. J'étais complètement isolé de l'aéroport, et quand je me suis rendu - parce que j'étais affamé, j'avais soif, je mourais de soif - j'ai demandé comme ça aux types : "Où sont-ils tous?" Parce que j'avais l'impression que tout le monde avait été descendu. Oui, c'est ce qu'il me semblait. Je pensais qu'ils avaient tous été descendus, parce que j'avais essayé de me rendre le lendemain. J'étais salement blessé aux jambes. J'avais fait une mauvaise chute et je ne pouvais pas marcher; je me traînais et j'ai essayé de me rendre. Mais ils essayaient quand même de m'abattre; ils me tiraient dessus.

A ce moment-là, j'ai appris pourquoi : ça chauffait à l'aéroport, à la boutique d'alcools, avec les soldats et ils ne sont pas venus me chercher. Je n'y comprenais rien. Je n'étais pas loin, 80 mètres au maximum; je pouvais voir les gens, et quand ils ont commencé à me tirer dessus je suis resté caché.

Cette nuit-là, je me suis traîné de nouveau jusque dans la brousse et je me suis reposé à un endroit pendant quatre ou cinq jours, pendant que ma jambe se remettait; après ça, j'ai commencé à marcher. Je me suis trouvé un bâton et j'avançais lentement dans la brousse. J'ai essayé de grimper, mais c'était trop loin. Dans l'état où j'étais, c'était impossible, et il m'a fallu le reste des 17 jours pour avancer de quatre kilomètres environ, ou trois kilomètres, dans une brousse très dense. Les forêts sont vraiment denses là-haut et il y a plein de rochers, etc. Donc, après qu'il m'eut dit d'attendre la suite des événements, j'étais complètement en dehors du coup. J'étais coupé de tout.

Q : Dites-moi : l'avion du Swaziland est arrivé vers six heures moins le quart, à peu de chose près; est-ce exact?

R : Je dirais vers cinq heures et demie, six heures moins le quart; c'est juste. Il était tard.

Q : Dès que l'opération a été découverte par les autorités seychelloises, vous êtes allé directement à la tour de contrôle de l'aéroport; est-ce exact?

R : Non, je suis allé chercher Hoare, pour savoir ce qui se passait, parce que j'étais - enfin, j'étais - je n'avais aucune responsabilité. Je n'étais pas chef de groupe, ni rien. Je suis allé voir quelles étaient les instructions, parce qu'il avait été très vague au sujet de ce qui se passerait à l'aéroport. Je ne

pense pas qu'il ait jamais imaginé qu'il se passerait quelque chose à l'aéroport même. Il m'a pris par surprise. Mais quelqu'un m'a dit qu'à ce moment-là il était déjà allé au camp militaire avec un groupe. Il y a l'aire de stationnement où les avions manoeuvrent, et où les passagers embarquent. Je suis passé par là et j'ai vu plein de types qui faisaient le pied de grue. Je leur ai dit : "Qu'est-ce que vous êtes censés faire? Avez-vous des ordres?" Ils ont répondu : "Oui." Je leur ai dit : "Vous n'êtes pas censés aller à la tour de contrôle?" Alors ils sont allés à la tour de contrôle.

Q : Oh, vous n'êtes pas allé à la tour de contrôle?

R : Je suis allé à la tour de contrôle et eux aussi sont allés à la tour de contrôle. Je suis allé à la tour de contrôle et je suis revenu dans l'aérogare parce qu'il y avait beaucoup de civils qui allaient et venaient. Je les ai mis dans un endroit sûr à l'aérogare, dans la grande salle. Je leur ai dit : "Asseyez-vous donc là." Il y avait trois hôtesses d'Air Swazi. Quand je les ai vues, je les ai aussi emmenées là et je leur ai dit de s'asseoir. Il y avait une vingtaine de personnes dans cette salle.

Q : Quand vous avez quitté la tour, avez-vous constaté des dégâts?

R : La tour de contrôle n'était pas endommagée - enfin, autant que j'aie pu voir - non, pas du tout. Aucun coup de feu n'a été tiré - il n'y a rien eu de tel.

Q : Même pas près de la tour?

R : Non.

Q : Parmi les personnes qui sont venues avec vous dans l'avion d'Air Swazi, combien en connaissiez-vous auparavant?

R : Une seule : Mike Hoare. Je ne connaissais personne d'autre. On m'a dit qu'il était venu me voir un vendredi à mon bureau. Je ne pouvais pas lui parler. J'ai pris rendez-vous. Je l'ai vu un dimanche après-midi. Il m'a donné les renseignements que je vous ai rapportés; il m'a donné un billet d'avion et je devais le rencontrer à Johannesburg et ils devaient m'emmener à Pretoria. Quand je suis monté dans ce car, il n'y avait personne de connaissance. Ils semblaient tous savoir où ils allaient. Ils allaient à Ermelo. Je n'ai pas dit qu'on m'avait dit que j'irais à Pretoria. Je n'ai pas soufflé mot. Mais j'ai coché leurs noms parce que l'homme qui était responsable du groupe, il s'appelait Peter Duffy, m'a donné une liste. Il m'a dit : "A mesure que les types montent dans le car, tu n'as qu'à cocher leurs noms", et en montant dans le car, chacun me donnait son nom et je le cochais. Je ne les avais jamais rencontrés. C'étaient tous des jeunes. Je ne les avais jamais vus auparavant.

Q : Quand vous êtes arrivé aux Seychelles, combien de temps pensiez-vous y rester?

R : C'est Mike Hoare qui avait tout en main. C'est lui qui devait dire quand on ferait les choses - pour tout. Mais je suis venu; je crois qu'il avait réservé des chambres pour nous à l'hôtel pour deux semaines. Est-ce que nous

serions restés deux semaines, je n'en sais rien. Mais je sais une chose : ce que Hoare m'a dit; il m'a dit : "Demain, c'est-à-dire jeudi, quartier libre." Voilà ce qu'il m'a dit. Et j'étais censé organiser des sorties à la plage et à la pêche - c'était une autre de mes fonctions - éviter qu'ils aient des histoires. C'était une autre de mes fonctions. Mais le jeudi aurait été quartier libre. Ce qu'il aurait fait un vendredi ou un samedi, je ne saurais vous dire. Il a gardé ça pour lui.

Q : Quand Mike Hoare vous a contacté, vous a-t-il donné une idée de ses plans ou de l'opération?

R : Je connais très bien Mike. Quand je dis que je le connais très bien, je l'ai connu au Congo; on se connaissait : j'étais dans l'armée de l'air et il était dans l'armée. Mais nous n'avions pas misé sur le même cheval : j'étais du côté de Tschombé et il était du côté de Mobutu. Enfin, on se voyait. Et puis on est rentré en Afrique du Sud et je n'ai pas vu Mike Hoare pendant au moins huit à dix ans. Et un jour, il a débarqué à mon entreprise et - enfin pas exactement : il est venu à l'un de nos bureaux et on a renoué notre amitié. C'était il y a quatre ou cinq ans - quatre ans et demi, cinq ans. C'est tout. Et depuis, chaque fois qu'il venait à Durban et qu'il se trouvait dans le coin - le quartier des marchands de voitures est séparé du centre commercial proprement dit; ce genre de quartier est toujours à part - bref, quand il était dans le coin, il venait me voir au bureau et on prenait le café ou le thé. Mais en général je suis très occupé, parce que mon service des ventes est l'un des plus actifs de Durban. Et il ne m'en a jamais rien dit. Il était très secret au sujet de cette affaire - très secret. Il ne m'a jamais rien dit. Mais je connaissais, enfin je connais encore, quelques Seychellois, parce qu'il y a beaucoup de jeunes Seychellois qui viennent à Durban chercher du travail; ils viennent à mon bureau et je les aide.

Oui, c'est ça. Je les présente à des gens pour qu'ils obtiennent des permis de travail, parce que, sans permis de travail, vous ne trouvez pas d'emploi. Et c'est comme ça que je connais quelques Seychellois. Mais je crois que les politiciens, il en venait aussi - trois en tout cas : M. D'Offay, M. Hoareau - deux Hoareau.

Q : De l'ancien gouvernement?

R : De l'ancien gouvernement. Je ne savais pas qu'ils étaient dans l'ancien gouvernement; ça, je ne le savais pas. Mais je sais qu'ils avaient des aspirations.

Q : Pourriez-vous nous répéter ces noms?

R : D'Offay et deux Hoareau. En fait, M. D'Offay était l'un de mes clients avant que j'apprenne où il était.

Q : Il vit donc en Afrique du Sud?

R : Il vit en Afrique du Sud. Je ne l'ai pas vu depuis environ huit mois - au moins huit mois. Je ne sais pas comment il est mêlé à cette affaire, mais je sais que les deux Hoareau le sont, parce que le Commissaire me l'a dit. Quelqu'un me l'a dit.

Q : Pourtant, en discutant de ce que vous alliez faire, M. Hoare vous a dit qu'il y aurait d'autres personnes en cause, en plus de ceux qui sont venus dans l'...

R : Oui, il m'a dit qu'il y avait en tout cas des membres de la police, des membres de l'armée et des civils de la région - 200 environ - qui viendraient nous aider - qui se joindraient à nous.

Q : Pardon : s'agissait-il de gens qui vivent aux Seychelles?

R : Des gens qui vivent ici - qui se trouvaient ici.

Q : Mais aviez-vous compris qu'il en viendrait de l'extérieur, à part ceux qui se trouvaient dans l'avion d'Air Swazi?

R : Non. Ce que j'avais compris, c'est qu'il y avait déjà ici un groupe de personnes - mais il ne m'a pas dit combien - et aussi que M. Mancham arriverait dans les 12 heures une fois que les choses auraient démarré. Mais d'où, il ne me l'a jamais dit. Il ne m'en a jamais soufflé mot.

Q : Et quand il vous a demandé de participer à cette opération, pourquoi pensez-vous que M. Hoare vous a contacté? Était-ce parce que vous vous connaissiez depuis le Congo, ou à cause de vos liens avec des Seychellois en Afrique du Sud?

R : Je dirais à cause des Seychellois peut-être - mais avec l'arrière-pensée que j'étais de l'armée de l'air. Mais je ne crois pas, puisque lui était de l'armée - vous savez, en 15 ans les choses changent beaucoup - je ne crois pas qu'il ait raisonné ainsi, essentiellement. Je pense qu'il voulait juste que je sois dans le coup. Je ne sais pas pourquoi d'ailleurs - j'étais malade. Je lui ai dit : "Ecoute..." Il m'a dit : "Viens, je t'en prie", et je suis venu.

Q : En ce qui concerne ce dont vous semblez avoir été le plus nettement informé - le rôle que vous deviez jouer dans la prise de la tour de contrôle - pourriez-vous décrire ce que vous envisagiez que cela impliquerait?

R : Je suppose que je l'aurais peut-être aidé à appeler Mancham. Je ne crois pas, en fait - vous savez, c'est l'affaire Air India qui pose un problème. Je crois qu'il a eu une chance folle. Je ne cherche pas des excuses pour Hoare, mais, vous savez, nous étions censés arriver ici à cinq heures. Or, à quelle heure cet avion a-t-il décollé? Aux alentours de 10 heures. Ça fait cinq heures. Je ne crois pas qu'il avait envisagé ça, parce que si quoi que ce soit tournait mal à l'aéroport on était foutus; ils n'avaient pas les moyens de tenir quoi que ce soit. Il a été pris complètement par surprise.

Q : Donc, si les choses s'étaient passées tout à fait comme prévu, vous seriez intervenu à l'aéroport à un stade ultérieur, mais pas à l'arrivée?

R : Non, à un stade ultérieur. Je sais qu'il était très préoccupé par l'arrivée de M. Mancham. Ça, j'en suis sûr.

Q : Mais me semble-t-il, selon vos propres dires, il vous avait dit que le lendemain serait quartier libre?

R : Le lendemain devait être quartier libre.

Q : Vous pensiez donc que, de l'aéroport, vous iriez à l'hôtel?

R : Oui, c'est ça.

Q : Pour attendre...

R : De nouvelles instructions de lui - parce qu'il n'était pas à l'hôtel. Il avait une réservation ailleurs. Où, je ne sais pas, mais il n'avait pas de réservation à l'hôtel.

Q : Saviez-vous s'il voyageait sous son propre nom?

R : Non, il voyageait sous le nom de Tom Boarel.

Q : Je crois que vous nous avez déjà dit que vous n'aviez pas reçu d'argent.

R : Il se peut que j'en aie reçu, maintenant.

Q : Mais au moment où vous êtes parti dans la brousse, ici...

R : Non.

Q : Saviez-vous combien vous alliez toucher pour cette opération?

R : Il a mentionné 11 000 rands. Il l'a mentionné mais, bien entendu, je ne sais pas.

Q : Mais vous vous attendiez à recevoir une certaine rémunération, n'est-ce pas?

R : Oui.

Q : Et vous comptiez recevoir cet argent de lui en temps utile?

R : Oui.

Q : Vous avez une société qui vous occupe à plein temps en Afrique du Sud; envisagiez-vous qu'elle serait affectée en quoi que ce soit par votre départ pour cette opération?

R : En fait, mon associé est là et les vacances scolaires viennent de commencer. En général, ma femme m'aide pour les ventes et j'ai un autre vendeur.

Q : Revenons-en donc à ce qui s'est passé quand vous êtes arrivé ici; vous nous avez déjà dit que vous aviez essayé - que vous aviez contacté les gens d'Air Swazi, à leur hôtel j'imagine, et - entre parenthèses - les pilotes étaient déjà partis à leur hôtel, mais vous avez mentionné que les hôtessees étaient encore à l'aéroport.

R : Les hôtessees - j'ai vu qu'on les avait mises dans une salle. Je leur ai dit : "Je suis désolé, je m'excuse : sortez d'ici, c'est trop dangereux." Il y avait aussi un mort dans la pièce. Je leur ai dit : "Venez avec moi", et je les ai emmenées à un endroit, sur le côté de l'aérogare qui était beaucoup plus sûr.

Q : Après cela, vous êtes revenu vers M. Hoare et vous avez dit que les autorités ne voudraient pas...

R : Non, non : il était avec moi.

Q : Il était avec vous?

R : Oui. Il est venu avec moi à un téléphone; le pilote d'Air Swazi m'avait dit : "J'ai contacté quelqu'un de très haut placé et ils ne veulent absolument rien savoir de votre problème." C'est ce que m'a dit Mike Hoare, mais j'ai aussi dit autre chose au pilote d'Air Swazi. Je lui ai dit : "Venez avec nous et sortez-nous d'ici." Ce sont mes propres paroles - pas ce que Mike Hoare m'avait dit de dire : "Sortez-nous d'ici, un point c'est tout." Mais, bien entendu, il n'est pas venu.

Q : Et après cela, qu'avez-vous fait?

R : Eh bien, il m'a dit de rester là, d'attendre la suite des événements. Et quand le véhicule blindé est arrivé et a commencé à tirer, comme nous étions pris entre deux feux, Manuel et moi - il y avait aussi un mercenaire avec nous, mais il était reparti de son côté - alors Manuel, le civil et moi-même nous nous sommes réfugiés sur la colline. Là, on a attendu un bon bout de temps - une heure environ - et quand ils ont commencé à canonner absolument au hasard, par à-coups - ils envoyaient des obus un peu n'importe où - j'ai dit à Manuel - je m'étais déjà fait très mal en tombant - j'ai dit à Manuel : "Tu ferais mieux de rentrer chez toi."

Q : Manuel était un de vos contacts locaux?

R : Oui. Je lui ai dit de rentrer chez lui. Et puis je me suis traîné dans les collines.

Q : Etiez-vous, à aucun moment, armé dans l'aéroport?

R : Je n'ai jamais eu d'arme dans l'aéroport. Ils ont essayé de m'en donner une. J'ai dit non - du moment que quelqu'un vient avec moi. Alors il a envoyé un mercenaire avec lui et Mike Hoare est aussi venu avec moi.

Q : Vous ne vous considérez pas comme un mercenaire?

R : Eh bien, vous savez, à partir du moment où vous acceptez de l'argent, vous êtes un mercenaire, que ça vous plaise ou non. Mais mes affaires marchaient bien quand il est venu me voir et qu'il m'a appelé. C'est peut-être en souvenir du passé, parce que c'est Mike Hoare qui est venu me chercher. J'étais peut-être flatté; je ne saurais dire. On ne sait jamais. La nature humaine - l'esprit humain - c'est une drôle de chose.

Q : Alors vous êtes parti dans la brousse avant que l'avion d'Air India soit saisi?

R : Oui :

Q : Je voudrais juste vous poser une ou deux autres questions. Je sais que vous aurez peut-être du mal à vous souvenir, mais si vous pouviez nous donner une idée de l'heure à laquelle les diverses choses que vous avez faites se sont passées : d'après vous, combien de temps après l'arrivée de l'avion avez-vous quitté l'aéroport?

R : Moi-même?

Interrogateur : Oui, vous-même.

R : Pour aller téléphoner?

Interrogateur : Non, quand vous êtes parti dans la brousse - quand vous avez quitté l'aéroport.

R : C'est à l'extérieur de l'aéroport, de toute façon.

Interrogateur : Je vois. Vous étiez donc déjà à l'extérieur de l'aéroport?

R : Absolument, j'étais en dehors de la zone de l'aéroport. J'étais de l'autre côté de la route. Je dirais, au moment où il est revenu du camp militaire - c'est difficile à dire. L'avion a atterri vers six heures moins le quart. Je dirais vers sept heures moins le quart - entre sept heures moins le quart et sept heures - à peu près. Je ne suis pas sûr, mais vers cette heure-là, à peu près.

Q : Et pendant la majeure partie de ce temps, vous étiez de l'autre côté de la route à ce garage?

R : J'étais derrière le garage.

Q : Et pendant ce temps vous avez été témoin des coups de feu qui ont été tirés à l'aéroport?

R : Oui - des coups de feu tirés depuis l'aéroport.

Q : Pouvez-vous décrire brièvement ce que vous avez vu?

R : Les seuls coups de feu qu'il y ait eu - ce n'était pas un tir nourri : les seuls coups de feu qu'il y ait eu, c'est quand le véhicule blindé est arrivé. A ce moment-là, ils ont tiré dessus parce que le véhicule blindé leur avait tiré dessus. Et il y a eu des feux croisés dans notre direction - la riposte. Alors, nous avons attendu que ça finisse et nous sommes allés droit dans les collines.

Q : Et à ce stade, d'où venaient les tirs des mercenaires : de l'aérogare ou de la tour de contrôle?

R : Non, de l'aérogare : en face de l'aéroport, sur la droite, du côté de la caserne de l'armée, c'est ça.

Interrogateur : Merci.

Membre de la Commission : J'ai quelques questions à poser. Vous dites que vous ne connaissiez personne à part Mike Hoare.

R : Sauf Mike Hoare, oui, c'est ça.

Q : Pendant le vol, de Manzini aux Seychelles, avez-vous dit quoi que ce soit à quiconque au sujet d'une attaque de mercenaires ou d'un coup d'Etat? Mike Hoare ou certains des autres ont-ils parlé de cette situation?

R : L'avion n'était pas très grand. Je n'ai pas quitté ma place une seule fois, parce que j'étais assis à côté de Mike Hoare, juste à l'avant - juste à l'avant côté hublot. Je suis resté assis. Il y avait d'autres passagers dans l'appareil - deux ou trois, mais je n'ai parlé à personne dans l'avion, sauf à Mike Hoare - à personne d'autre.

Q : Vous ne saviez pas que certains des membres du groupe étaient armés?

R : Oh, je le savais - non, pas dans l'avion. Les armes étaient dans les bagages. Ah oui, je le savais; ça, je le savais. Oui, je le savais.

Q : Durant le vol, personne n'a parlé d'un coup d'Etat?

R : Non, pas que je sache, parce que j'étais à l'avant. Mais je ne crois pas.

Q : Bon, vous dites que vous aviez des armes. Mais est-ce que Mike Hoare n'a pas donné à chacun des bagages contenant un fusil?

R : Chacun avait un sac. Mais moi, mon travail, c'était d'apporter les jeux. Nous en avons quatre ou cinq. J'avais un sac de jeux - parce qu'il avait promis que je n'apporterais rien, et je n'ai rien apporté - je l'ai mis sur le comptoir. Et j'ai apporté un autre sac avec les jeux de plage - un tennis de plage et un ballon de football, et ma valise bien entendu.

Q : Quand avez-vous appris que les douaniers avaient découvert les armes?

R : Dehors, Peter Duffy est venu me dire que les armes de l'un des types avaient été découvertes; j'étais dehors. J'étais en train de charger ma valise dans le car. Et, euh, qu'est-ce que je pouvais dire? C'est là que je suis revenu chercher Hoare. Mais Peter Duffy était ... j'ai vu le douanier principal. Il était là, ce type, et les gens grouillaient autour de lui. Alors je me suis dit, mon vieux il ne faut pas rester ici; il faut revenir à l'aéroport et prévenir Hoare. Mais je n'ai pas pu trouver Hoare.

Q : N'étiez-vous pas dans le car?

R : Il y avait trois cars, mais j'ai juste mis ma valise sur le toit.

Q : Mais aucun n'avait quitté l'aéroport?

R : Non. Je n'avais pas quitté l'aéroport. Je n'étais même pas encore monté dans le car. J'étais dehors.

Q : Est-ce que le combat a commencé dès que l'arme a été découverte?

R : Non, non. Je suis allé chercher Mike Hoare - pour le prévenir - et quand je suis rentré dans l'aérogare, il y avait encore là huit ou neuf mercenaires. Je leur ai dit : "Vous feriez mieux de déguerpir parce qu'ils ont trouvé une arme sur l'un des types." Puis il y a eu une bousculade, rien de grave et, je crois, à l'extérieur les types assemblaient leurs fusils.

Q : Ainsi, chacun a reçu une somme d'argent, un billet d'avion et une arme. Pouvez-vous évaluer le coût total de l'opération?

R : Plus ou moins. J'ai eu amplement le temps de réfléchir, je peux vous le dire - en comptant les frais d'hôtel, les billets d'avion, le retour, je dirais entre 400 000 et 500 000 dollars - pas plus.

Q : Et vous avez déclaré que cet argent provenait d'une source privée. Entendez-vous par là M. Mancham lui-même?

R : Je ne sais pas. C'est ce que Hoare m'a dit. Il peut s'agir de quelqu'un d'autre. Peut-être même d'une société. En tout cas, Mike m'a dit que l'argent venait de M. Mancham, ou que Mancham avait eu des difficultés - des tas de difficultés - à réunir cet argent. Il a donc dû l'obtenir de quelqu'un d'autre.

Q : Vous avez également déclaré qu'une fois que les choses auraient démarré M. Mancham arriverait dans les 12 heures; est-ce exact?

R : Ça, je ne le sais pas. On m'a dit qu'il serait là dans les 12 heures. C'est la période qu'a mentionnée Mike Hoare.

Q : Douze heures?

R : Dans les 12 heures après qu'on l'eut appelé.

Q : Bien. De sorte que vous deviez lancer l'opération avant le commencement de cette période de 12 heures.

R : Exact.

Q : Vous avez dit aussi que vous êtes resté plus de deux semaines dans la brousse?

R : Dix-sept jours.

Q : A quel moment avez-vous entendu les derniers coups de feu?

R : Eh bien, les derniers tirs que j'ai vus et entendus, c'est quand le véhicule blindé était là. Le canon a commencé à tirer. J'ai laissé partir Manuel - un autochtone - et je me suis réfugié dans les collines. Si vous connaissez la région, vous savez qu'on ne peut pas entendre depuis les collines; on n'entend rien. Pour entendre quelque chose, il faut vraiment écouter. D'ailleurs, la pluie a commencé à tomber. J'étais dans un piètre état et je me sentais mal en point, croyez-moi. Je ne saurais vous dire, et d'ailleurs j'ignorais tout de l'avion d'Air India, jusqu'au jour où je me suis rendu. C'est un type de l'armée qui me l'a dit. Sans préciser qui, il m'a annoncé que quelques-uns avaient pu partir par Air India.

Q : Aviez-vous une idée de l'organisation de la cinquantaine de personnes qui constituaient votre groupe?

R : Oui.

Q : Il est clair que Hoare était à la tête, mais en dessous de lui?

R : Peter Duffy portait le titre d'"animateur", parce que l'opération était censée être une sorte de sortie organisée, d'excursion. Je devais être son assistant, en ce sens que j'étais chargé d'organiser des jeux, pour occuper les gens pendant les heures de loisirs. Qu'attendait-on exactement de moi, je n'en sais encore trop rien. Tout ce que je sais, c'est qu'on m'avait donné un équipement de tennis de plage et un ballon de football. Vraisemblablement pour m'en servir. J'appartenais à un groupe dirigé par un certain M. Webb - j'ignore son prénom - qui était chargé de l'opération à l'aéroport.

Q : Vous voulez dire que si tout s'était déroulé comme prévu, M. Webb aurait assumé la responsabilité de l'aéroport et vous de la tour de contrôle?

R : Non, on ne m'avait confié aucune responsabilité : je devais m'occuper du fonctionnement de la tour de contrôle mais, comme je l'ai dit, je n'étais pas seul, il y avait d'autres types de l'armée de l'air - deux ou trois - dont l'expérience était plus fraîche que la mienne. Mais de toute façon, je ne sais même pas qui ils sont.

Q : Quand vous dites "types de l'armée de l'air", laquelle? Celle de l'Afrique du Sud?

R : Non. Tout ce que m'a dit Hoare, c'est "armée de l'air". Sans préciser laquelle.

Q : Au cours de vos conversations avec M. Mike Hoare, celui-ci a-t-il fait allusion de quelque façon que ce soit à la participation de gouvernements étrangers?

R : Pourriez-vous répéter?

Q : Au cours de vos conversations avec M. Mike Hoare, celui-ci a-t-il évoqué la participation de gouvernements étrangers à cette opération?

R : Non.

Q : Absolument pas? Même pas l'Afrique du Sud?

R : L'Afrique du Sud ne voulait pas s'en mêler - pas avec Mike Hoare.

Q : Des services de renseignements?

R : Vous savez, au Congo, Mike, à cause de son travail, avait des tas de contacts avec les Anglais, les Américains, les Belges et les Français. Il a probablement connu un tas de gens. Je ne sais pas. Après tout, je ne suis en contact avec lui que depuis cinq ans et encore, à l'occasion seulement, lorsqu'il vient en ville.

Q : En tant qu'ancien militaire, jugez-vous que cette opération était bien ou mal conçue?

R : Très mal - extrêmement mal.

Q : Etes-vous au courant de préparatifs quelconques?

R : Non. Savez-vous que je n'avais jamais manié un AK-47? C'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles j'aurais refusé de porter une arme de ce type. En ce qui me concerne, j'ai été averti le dimanche. Comme je n'avais pas de passeport, j'ai dû faire une demande le lundi; on m'a délivré le passeport le mercredi en début de matinée et j'ai pris l'avion le même jour à 10 h 30 du matin. Mais personnellement, je n'étais au courant d'aucuns préparatifs. Ce qui ne veut pas dire qu'il n'y en ait pas eu. En fait, d'après ce que j'ai entendu dire, je crois qu'il y en a eu - vous savez : les gens parlent. Oui, c'est ce que je crois. Mais à ce moment-là, je n'en savais rien. Quoi qu'il en soit, quand je suis arrivé à l'aéroport, je pensais que c'était une opération très mal organisée. Mais comme je me tiens à l'écart de ce genre d'activités depuis longtemps, je ne sais pas comment on s'y prend maintenant.

Q : Vous avez un peu parlé de la direction du groupe : Hoare à la tête et Duffy, commandant en second. Dépendiez-vous de Duffy et de M. Webb? Pourriez-vous nous donner une idée de qui étaient les autres commandants?

R : J'ignore qui ils étaient mais, autant que je sache, il y avait quatre groupes; je crois. Quelle était leur mission, je n'en sais rien. Mike gardait tout pour lui. Il ne disait rien. Il était très silencieux.

Q : Vous dites que votre avion a atterri à six heures moins le quart?

R : C'est exact. Il était un peu en retard.

Q : Les forces armées seychelloises sont arrivées combien de temps après? C'est-à-dire, les premiers éléments?

R : Vous voulez dire, le véhicule blindé?

Q : Oui, s'il s'agit de la première unité.

R : Je dirais - non, je ne peux pas dire. J'ai attendu là assez longtemps. Au jugé, je dirais huit heures et demie, ou neuf heures - à peu près. Mais c'est une approximation. Je n'avais pas de montre lumineuse.

Q : Si je comprends bien, la plupart des passagers de l'avion d'Air Swazi avaient déjà accompli les formalités de douane?

R : Oui.

Q : Et la femme qui a été arrêtée était l'une des dernières. A ce moment-là, il était quoi, sept heures environ?

R : Oui, à peu près.

Q : Vous avez mentionné des tirs de canon.

R : Oui.

Q : Avez-vous une idée du calibre?

R : C'était loin, mais d'après ce que j'ai vu et entendu - parce qu'on entend les éclats d'obus ou le choc des pierres, enfin, peu importe - je dirais, au jugé toujours, un 75 - peut-être même plus gros - un canon de 75, tirant à portée maximum, parce que normalement avec une pièce de ce calibre, un artilleur doit pouvoir placer tous ses coups dans un périmètre de 10 à 20 mètres. Mais ce n'était pas le cas, les projectiles volaient de toutes parts. Certains même frappaient la colline où nous nous étions réfugiés. C'est pourquoi on a décampé. D'autres coups ont atteint l'aéroport.

Q : Dernière question. Savez-vous si votre groupe était équipé d'armes plus puissantes que les AK-47 et les grenades à main? Etiez-vous munis de grenades?

R : Est-ce que je dois répondre?

Interrogateur : S'il vous plaît.

R : Tout ce que je sais, c'est que Hoare a mentionné des AK-47, rien d'autre. Mais, comme je l'ai dit, il n'était pas très expansif. J'ignore si d'autres étaient en possession d'armes différentes, mais je ne crois pas. Pour bien dire, je ne sais pas. Je ne saurais dire. C'est possible.

Q : A-t-il été question des éléments déjà sur place - des éléments avancés?

R : Non. Il m'a simplement parlé d'un groupe. J'ai demandé : "Combien...?" Il a parlé de gens de la police, de l'armée, et même de civils. Il devait y avoir 200 personnes au moins qui viendraient nous aider - à 40 d'ailleurs, on ne peut vraiment rien faire. De toute façon...

Q : Quand vous vous êtes réfugié dans la brousse à cause de votre jambe, êtes-vous resté à proximité de l'aéroport pendant quelques jours?

R : J'entendais constamment ces avions légers - les Léger - décoller. Je ne devais donc pas être à plus de 500 mètres.

Q : Y a-t-il eu des coups de feu le lendemain?

R : J'ai essayé de me rendre. J'ai essayé de me rendre. Mais au lieu de venir me chercher, tout ce qu'ils ont fait, c'est me tirer dessus.

Q : Quelle sorte de projectiles?

R : AK et mortier.

Q : Et ceci se passait le matin du jour suivant?

R : Le matin et toute la journée. Ils ne me tiraient pas exactement dessus. Je dirais qu'au moins jusqu'à midi, les coups venaient dans ma direction. J'ai l'impression qu'ils ne savaient pas exactement où j'étais - ce qui ne m'a pas empêché d'être atteint. Je ne pouvais pas bouger les jambes. Mes jambes et mes genoux n'étaient pas cassés, mais saignaient terriblement. Je suppose qu'ils ignoraient où j'étais exactement. Alors, ce qu'ils faisaient, c'est tirer une volée de balles dans ma direction. Après cela, je me suis bien gardé de me montrer. Il pleuvait par intermittence, et durant la nuit, je me suis traîné dans la brousse. Mais le combat s'est poursuivi toute la journée et le jour suivant. La nuit surtout. C'était dingue - des jeunes je suppose.

Q : Puis-je vous demander de décrire ce qui vous a incité à prendre part à cette opération?

R : J'aime mieux ne pas y penser. J'ai laissé tomber une affaire qui marchait rudement bien. Comme je l'ai dit, c'est Mike Hoare qui m'a contacté. Je me suis senti flatté, je suppose. Il est facile d'épiloguer, vous savez.

Q : Mais la raison fondamentale est que c'est Mike Hoare qui vous l'a demandé?

R : Exactement. Ce n'est pas l'argent, je n'en ai pas besoin. Mes affaires marchent bien. Vous pouvez vérifier en Afrique du Sud. Mon affaire marche très bien.

Q : Etiez-vous déjà allé aux Seychelles?

R : J'y étais venu en vacances pendant une semaine. Je m'y étais beaucoup plu. Je suis tout de même allé deux fois en ville, à Victoria; mais je passais le plus clair de mon temps à pêcher, au bout de l'île. J'avais grand besoin de vacances. C'était il y a environ trois ans et demi - quatre ans.

Q : Vous venez de dire que vous avez fait votre demande de passeport un lundi. C'était à quelle date?

R : Mercredi, c'était le 25; mardi le 24. Le 22.

Q : Le 22 était un dimanche.

R : Désolé. Le lundi j'ai déposé ma demande et on m'a délivré mon passeport deux jours plus tard, le matin.

Q : A quelle heure vous a-t-on délivré votre passeport?

R : A 8 heures et demie environ - juste après 8 heures. Juste après l'ouverture.

Q : Où avez-vous fait cette demande de passeport?

R : A Durban, au Ministère de l'intérieur - au Bureau des passeports. J'ai perdu mon passeport dans la brousse.

Q : Et combien de temps faut-il normalement pour obtenir un passeport, une fois la demande faite?

R : Ça dépend. J'avais un passeport. Il était périmé depuis deux ans et je ne m'étais pas donné la peine de le faire renouveler. Quand il m'a parlé - c'était un dimanche - j'ai dit : "Ecoute, je n'ai pas de passeport. J'en demanderai un lundi." Donc le lendemain, très tôt, j'ai fait une demande et on m'a dit : "Venez chercher votre passeport mercredi" - c'est ce que j'ai fait.

Q : Vous n'avez demandé à personne de vous aider à obtenir votre passeport le mercredi matin?

R : Non. Je suis très bien considéré dans la ville où je vis. Ce n'était pas nécessaire.

Q : A quelle heure êtes-vous parti?

R : J'ai quitté Durban vers 10 heures et demie - à 10 h 30.

Q : Je voudrais juste vous demander une précision à propos d'une question qui vous a été posée. Lorsque vous avez fait votre demande de passeport, quelle raison avez-vous donnée? Cela doit-il être précisé dans un passeport sud-africain?

R : J'ai mis "Vacances et affaires".

Le PRESIDENT : Merci beaucoup.

Martin Dolinschek

DOLINSCHEK : Je m'appelle Martin Dolinschek. Je suis Sud-Africain, je suis un agent de renseignement travaillant pour les Services nationaux de renseignements, connus précédemment sous le nom de M15-Service national de renseignements d'Afrique du Sud. Je suis marié, j'ai deux enfants et je suis basé à Durban.

Le PRESIDENT : Voulez-vous faire une déclaration sur l'ensemble de la situation avant que nous vous posions des questions?

R : Je voudrais dire une chose : dans des situations comme celle-ci, il y a beaucoup de propagande. C'est comme avec l'Afrique du Sud : ils pensent que nous sommes cornus - que nous sommes des espèces de diables - ce qui n'est pas le cas. Bien sûr, nous sommes comme tout le monde. En tout cas, nous pensions que les Seychelles avaient un gouvernement marxiste soviétique très strict, aidé par le nationalisme arabe libyen, et que l'Organisation de libération de la Palestine jouait un rôle aux Seychelles - que c'est eux qui dirigeaient tout en étant de mèche avec M. René, et que nous ferions figure de valeureux chevaliers venant sauver la population.

Depuis que je suis arrivé ici, je me suis aperçu que ce n'est pas le cas et, à mon grand regret, je me suis trouvé devant un dilemme insoluble : je ne pouvais me retourner contre les conspirateurs qui étaient avec moi, pour ainsi dire, et je ne pouvais donc qu'aller de l'avant. Mais d'une certaine façon, je suis content que nous n'ayons pas réussi parce que je crois qu'en fait, je savais fort peu de choses sur M. Mancham et compagnie. Mais depuis, rétrospectivement, je me rends compte qu'ils étaient très mauvais pour les Seychelles. C'est plus ou moins tout ce que je voulais dire. Je ne suis ni un prédicateur ni un orateur.

Q : Etiez-vous ici avant le 25 novembre?

R : Je suis arrivé ici le 14 novembre, c'est-à-dire environ une quinzaine de jours - non, environ une dizaine de jours - avant le groupe principal.

Q : Et à quoi devait servir le groupe qui est arrivé en premier?

R : Monsieur, je suis venu indépendamment. J'étais chargé de reconnaître les lieux indépendamment, d'interpréter - indépendamment encore - les données que je recueillais ainsi, essentiellement de visu ou indirectement, si possible dans un sens utile aux services secrets - ce qui est bien ce que j'ai fait. J'ai tenu un journal, que j'ai remis à la police une semaine plus tard. Je l'ai caché. Mon journal montre bien ce que j'ai trouvé, ce que je pensais des gens.

Mes idées sur ce gouvernement étaient positives - et je ne le dis pas parce que j'ai peur ou pour que la Commission m'aide. Je me rends compte que les gens ici sont pauvres mais heureux - fiers - qu'ils ne sont pas contre leur gouvernement, qu'ils ne sont pas agressifs, qu'ils ne sont pas à la solde de qui que ce soit. Il est vrai que j'ai vu quelques Soviétiques à un match de football auquel j'ai assisté pour voir combien il y avait d'étrangers par ici. J'ai compté plus de 50 Soviétiques

- essentiellement célibataires, ou alors leurs familles n'étaient pas encore arrivées, ce qui donne réellement à penser, à mon avis, qu'ils pourraient être du KGB ou être des militaires du Gouvernement soviétique. Cela m'a un peu inquiété et c'est ce que j'ai dit aux militaires d'ici.

Je vais essayer d'être aussi franc que possible.

Q : Etant entendu que vous le faites de votre plein gré.

R : Oui, je le fais de mon plein gré. Je suis un réaliste, je ne regarde jamais en arrière. Les choses sont ce qu'elles sont. L'opération a échoué. Je préfère penser à l'avenir et je suis prêt à essayer de réparer le mal fait. Comme je l'ai dit aux autorités militaires, comme je l'ai dit aux personnalités des Seychelles, il me faut être franc.

Q : Vous avez bien dit que vous êtes venu ici "indépendamment"?

R : En effet. Je veux dire, dans le cadre de l'opération. J'étais à moi seul une patrouille de reconnaissance, pour ainsi dire, et chargé d'évaluer la situation indépendamment - si vous voyez ce que je veux dire.

Q : En tant que membre des Services de sécurité d'Afrique du Sud?

R : Du Service de renseignements. Je dois souligner une chose : nous n'avons aucune fonction exécutive, nous travaillons suivant des règles semblables à celles du CIA; nous n'avons pas de prison; nous n'avons que des bureaux. Nous n'arrêtons pas les gens; nous ne faisons qu'enquêter sur des événements et des incidents et nous faisons ensuite rapport à la police, qui a des pouvoirs d'exécution. Au cas où vous penseriez que nous sommes un genre de KGB avec nos propres prisons et tout ça, ce n'est pas le cas.

Q : Je me demande si nous pourrions revenir, M. Dolinschek, au début de l'opération, en ce qui vous concerne. Quand en avez-vous entendu parler pour la première fois, et par qui?

R : J'en ai entendu parler à titre officiel. Comme vous le savez, l'Afrique du Sud manque d'amis, surtout en Afrique même. Des élections se préparent à Maurice, et il y a des chances qu'un certain M. Baranjee les gagne et que notre compagnie aérienne ne puisse plus y faire escale pour ses vols vers l'Orient, l'Extrême-Orient et l'Australie. Les Seychelles pouvaient donc être une bonne solution de rechange ou éventuellement Diego Garcia - avec l'autorisation des Américains, qu'ils pourraient ne pas accorder. Je pense qu'il faudrait l'assentiment du Congrès, si l'Afrique du Sud demande cette permission, parce qu'il s'agit d'une base militaire. Donc, il s'agissait essentiellement de savoir si l'Afrique du Sud appuierait tacitement une opération de ce genre, à condition que le gouvernement qui serait installé lui consente certaines faveurs en retour.

Q : Qui est-ce qui vous a parlé la première fois du projet précis pour cette opération?

R : Je connais Mike Hoare, par exemple, depuis 1974, époque à laquelle je l'ai rencontré à titre officiel. Il préparait certaines opérations contre la Rhodésie

indépendamment et on m'a envoyé pour voir de quoi il s'agissait. La dernière fois que je l'ai vu, la même année, c'était pour lui transmettre un message de mon gouvernement qui lui enjoignait de cesser de se mêler de tout ça - de lui faire savoir qu'il n'était pas un gouvernement à lui tout seul qui puisse constituer sa propre force d'intervention ou définir une politique extérieure pour un autre pays. Cela se passait sous le gouvernement Vorster et mon supérieur, le général Van den Bergh, n'a plus l'heur de lui plaire depuis.

Q : Quand avez-vous rencontré Mike Hoare pour la première fois?

R : Mike Hoare. Il est devenu un genre d'ami et de source de renseignements. Il a des relations ici, par exemple, et généralement avec l'Afrique francophone. Et il était utile - pas extraordinairement - mais enfin, il était une source de renseignements.

Q : Et à propos de cette opération particulière aux Seychelles, est-ce qu'il a pris contact avec vous à un moment quelconque?

R : Oui. Des gars comme ça, comme Mike Hoare, ils vivent pour ce genre d'opérations. Ils demandent sans doute à Dieu tous les soirs qu'une occasion se présente. Alors, bien sûr, pour ce qui est de Mike Hoare, il se moquait éperdument de savoir qui était aux Seychelles, mais il comptait déjà les bénéfices qu'on pourrait tirer de l'opération. Je m'en rends compte maintenant rétrospectivement, malheureusement, parce que toute cette propagande que j'avais entendue avant était un prétexte. Elle avait été construite de toutes pièces, probablement, dans le bureau de Mike Hoare, pour justifier ce qui serait fait, évidemment. Je crois maintenant - non pas qu'il me l'ait dit précisément - mais il me semble qu'il a conçu et défendu lui-même cette idée très énergiquement et qu'ensuite, il a cherché à la faire admettre par d'autres. Je dois dire également que mon gouvernement et John Vorster ainsi que mon supérieur immédiat, le général Van den Bergh, n'aiment pas du tout Mike Hoare parce qu'ils le considèrent comme un homme qui se mêle de choses qui ne le regardent pas.

Q : Je voudrais vous prier de nous décrire, alors, la nature du contact initial avec Mike Hoare concernant cette opération.

R : Il avait préparé un plan sur le papier. C'était avant que les Seychelles ne prennent contact avec le Gouvernement soviétique et ne signent un pacte concernant des droits d'atterrissage pour Aeroflot et la pêche.

Q : Un accord?

R : Oui, grosso modo, c'était un accord qui était publiquement connu en partie, mais qui était nébuleux, de sorte qu'on pouvait l'interpréter comme allant plus loin qu'Aeroflot et la pêche. Mais dès que les Russes ont fait leur apparition - en signant cet accord - et avant que l'armée des Seychelles ne reçoive des armes de l'Union soviétique, Mike Hoare était très enthousiaste. Après, il n'était plus enthousiaste parce qu'il avait l'impression qu'il y avait des Russes partout. A mon avis, cela se passait en 1978. Mais par la suite, à ce que je crois, Mike Hoare et

certaines de ses amis ont procédé eux-mêmes à une opération de reconnaissance dans l'île et se sont rendus compte que l'accord avec l'Union soviétique était exactement ce qui était dit : droits d'atterrissage pour Aeroflot, pêche, installations de carburant, l'Union soviétique fournissant certains armements au gouvernement par gratitude. Ce n'était pas autre chose.

Alors, il a de nouveau été emballé. Il a dit que l'opération pouvait réussir, mais à condition qu'il y ait un effet de surprise totale, que les intéressés ne s'attendent absolument à rien et soient pris totalement au dépourvu.

Q : Mais quand est-ce que M. Hoare a pris contact avec vous au sujet de cette opération?

R : Plusieurs fois. En fait, il m'a fait des propositions trois ou quatre fois et je lui ai dit exactement ceci : "Il ne m'appartient pas de prendre une décision quelconque; je transmettrai vos projets et vos idées à mon gouvernement - je veux dire à mes supérieurs - aux généraux, et c'est ce que j'ai fait. J'ai transmis le dernier à un général de l'armée qui est un bon ami à moi, le général Lloyd, qui commandait les troupes au Sud-Ouest africain - en Namibie. C'est là que les choses en sont restées. Cela se passait vers 1980 et j'avais complètement oublié cette affaire. Il en a de nouveau été question vers la fin de l'année dernière.

Q : Ainsi, le Gouvernement sud-africain était, grâce à vos renseignements, au courant des projets de Mike Hoare contre les Seychelles?

R : Oui, nous savions un tas de choses, mais cela ne signifie pas que nous étions d'accord. Mon travail consiste à rassembler des renseignements, positifs, négatifs. Ce qu'ils font de ces renseignements n'est pas mon affaire. C'est comme tout autre gouvernement : vous faites votre travail, le gouvernement fait le sien. Vous ne lui posez pas de questions.

Q : Si on en vient à ce qui s'est passé cette année, au moment où il y a eu des détails précis sur le plan auquel vous avez été mêlé, veuillez décrire vos contacts avec Mike Hoare durant la période à partir de laquelle ce plan précis a été élaboré?

R : Oui. Je n'étais pas vraiment au courant des négociations en coulisse avec le Gouvernement kényen par exemple, ou notre gouvernement, mais mon rôle a commencé une fois que le plan a été arrêté, me semble-t-il - encore que je ne veuille nullement dire que le gouvernement devait me consulter.

Mike Hoare m'a demandé d'être son conseiller pour les questions de renseignements secrets, et je lui ai dit : "D'accord". Alors il m'a remis certaines photos, et du matériel de propagande en voulant me faire croire qu'il s'agissait de données réelles. J'ai compris qu'il s'agissait d'un pamphlet politique qui aurait pu être produit par n'importe qui avec un petit jeu d'imprimerie pour enfants.

Evidemment, je vois maintenant - rétrospectivement une fois de plus - certaines choses qu'il ne m'a pas dites du tout. Par exemple, il m'a dit que je serais à son quartier général; je prendrais part à toutes les grandes décisions - parce que dès le début je lui ai dit ceci : "Les Seychelles sont un petit pays; on ne pourra pas

y aller et tuer des gens ou y faire des dégâts et détruire l'infrastructure, parce qu'on se fera des ennemis dans la population; l'on ne pourra pas se sauver bien loin; les gens vous cracheront dessus". Par exemple, il voulait apporter des grenades à tubes. Alors je lui ai dit : "On ne peut pas se servir d'armes comme ça ici parce qu'elles tueront des tas de gens. L'opération doit faire aussi peu de victimes que possible". Je lui ai même dit : "Chaque chef de groupe doit être personnellement responsable de toute mort ou blessure grave".

Je dis cela parce que son grand mot était "jeu d'enfants". Toute l'opération serait un "jeu d'enfants". En d'autres termes, il n'y aurait pratiquement aucune résistance, à condition d'exploiter suffisamment l'effet de surprise. L'idée de base était de rafler le gouvernement en un après-midi pendant une session du cabinet et, en même temps, d'attaquer les trois places fortes de l'armée - pas vraiment de les attaquer - enfin, les attaquer et les y retenir - les enfermer dans leurs bases et saisir la station de radio. Alors, le Gouvernement kényen enverrait des troupes, un contingent militaire et un contingent de police pour faire régner l'ordre et à ce moment-là les mercenaires se retireraient dans l'avion qui aurait emmené les Kényens de sorte que le tout aurait l'air d'être une affaire africaine - une affaire d'Afrique noire.

Q : Excusez-moi. Est-ce que M. Hoare vous a dit cela?

R : Tels étaient les projets - les projets de base. Il me l'a dit.

Q : Votre bureau en Afrique du Sud était-il également au courant de cette opération?

R : Oui, mais le gouvernement ne connaissait pas le détail des projets. Le gouvernement les a approuvés tacitement - a fourni les armes - et c'est tout. Pas d'argent, pas de personnel, rien sauf les armes.

Q : Vous avez dit précédemment, je crois, que vous n'étiez pas nécessairement au courant de tous les contacts avec le gouvernement.

R : Non, non.

Q : Voulez-vous dire que ce Hoare avait des contacts avec d'autres personnes occupant des postes officiels en Afrique du Sud, à part vous même?

R : Comme je l'ai dit, je connaissais Mike Hoare depuis 1974. Je lui ouvrais des portes. C'est comme si je viens aux Nations Unies : je ne connais personne, alors je connais M. ... de Panama et M. le Conseiller militaire du Canada. Si vous dites : "Présentez-moi, rendez-moi service", je le ferai. Jadis, je lui rendais des services, mais, tout d'un coup, il s'est débrouillé tout seul et a cessé de faire appel à moi.

Je ne le blâme pas. La nature humaine est ainsi faite.

Q : Pourriez-vous nous dire environ à quelle date Mike Hoare vous a expliqué le plan pour la première fois? Vers quelle époque vous l'a-t-il expliqué pour la première fois?

R : Au début d'octobre.

Q : Vous a-t-il montré quelque chose par écrit ou tout cela était-il en paroles?

R : Pardon?

Q : Vous a-t-il donné des détails quelconques sur ce plan par écrit?

R : Non. J'ai dit à Mike : "Ecoute, Mike, il ne faut rien coucher par écrit dans cette affaire, parce qu'il s'agit en fait d'une conspiration. Es-tu d'accord avec moi? Il s'agit en fait d'une conspiration et dans une conspiration on ne met pas les choses par écrit". Mais, depuis, j'ai appris, par mes propres amis de la police et des militaires ici, qu'ils avaient bien noté des détails par écrit, mais ils ne me les ont pas montrés. Ils les ont envoyés aux Seychelles derrière mon dos. Ils ont fait des tas de fautes parce qu'ils ne m'ont pas consulté, alors tant pis pour eux.

Rien n'a été écrit; il s'agissait simplement d'un plan de base aussi simple que possible. Mais j'ai bien conseillé à Mike Hoare de ne pas envoyer d'armes et de personnes ensemble - ce n'est pas que j'en sois fier - ceci pour des considérations opérationnelles, militaires. J'ai même suggéré, par exemple, d'envoyer un yacht motorisé, ce qui aurait marché, et de tenir les hommes et les armes séparés, ce qu'il a promis. Il ne l'a pas fait, alors.

Q : Quand il vous a décrit ce plan pour la première fois, en avez-vous parlé à vos supérieurs?

R : Non. Je suppose que mes supérieurs savaient.

Q : Vous pensiez que vos supérieurs savaient, sans que vous ayez à leur dire?

R : Oui.

Q : Et c'est ce qui s'est passé jusqu'au moment de votre départ d'Afrique du Sud?

R : Oui.

Q : Vous ne l'avez pas signalé à vos supérieurs?

R : Non.

Q : Mais vous supposiez qu'ils étaient au courant?

R : Oui.

Q : En raison des contacts de Mike Hoare?

R : Oui, bien sûr.

Q : Peut-être le Commandant s'y connaît-il mieux que moi pour les questions de renseignements secrets, mais si vous participez à une opération de renseignements, la pratique normale ne serait-elle pas de rendre compte à vos supérieurs de tous renseignements reçus par vous?

R : Ma foi, - et je pense que le Commandant sera d'accord avec moi - si vous savez au fond qu'à l'échelon le plus élevé, vos supérieurs sont au courant et si on vous demande de faire rapport, vous le faites. Mais j'ai pris une précaution : j'ai tenu un journal; j'ai tenu un journal en code : une première partie sur ce qui se passait en Afrique du Sud, que j'ai laissée dans un coffre-fort. Et dès que je suis arrivé ici, j'ai commencé la deuxième partie du journal qui est entre les mains de la police. En d'autres termes, je ne me suis pas lancé aveuglément dans toute cette affaire. J'ai enregistré ce qui se passait et mon journal peut devenir une pièce. Mais pour ce qui est de rendre compte à mes supérieurs, je pensais que si je le faisais, ils penseraient peut-être que je me mêlais u'affaires qui ne me regardaient pas. En d'autres termes, je pensais qu'ils savaient, donc qu'ils n'avaient pas besoin que je répète des choses qu'ils savaient déjà.

Q : Laissez-moi vous demander une précision. Lorsque vous avez quitté votre bureau, pour participer à cette opération, avez-vous demandé un congé?

R : J'ai, en effet, demandé à m'absenter du 5 novembre au 17 décembre. J'avais accumulé suffisamment de jours de congé.

Q : Lorsque vous avez assumé que vos supérieurs avaient déjà connaissance de l'opération dans ses grandes lignes, pensiez-vous qu'ils savaient aussi que vous y étiez associé?

R : Il est difficile de répondre à cette question.

Q : Voulez-vous dire que la participation du Gouvernement sud-africain a consisté uniquement à fournir des armes?

R : Oui.

Q : Et les armes ont été remises à M. Hoare?

R : Le succès de toute l'opération était lié au respect du secret le plus absolu. On ne pouvait donc pas livrer une arme à quelqu'un en disant : "John, donne ça à Mike" - ou quelque chose de ce genre. L'effet de surprise était l'élément déterminant de toute l'opération, aussi fallait-il observer le secret; il fallait savoir qui était au courant.

Q : Connaissiez-vous auparavant certaines des personnes qui ont participé à l'opération, qui sont arrivées dans l'avion ou se trouvaient ici avant vous?

R : Je n'en connaissais aucune. Par exemple, cet homme d'un certain âge - Jérémiah Puren - je le connais uniquement parce que j'ai vu sa photo dans les journaux locaux. Il était candidat à une élection à un conseil local - c'est comme ça que je le connais. Les seules autres personnes que je connaissais étaient Mike Hoare naturellement et Peter Duffy.

Q : Pour en revenir à la planification de l'opération, vos déclarations laissent entendre que les plans ont été quelque peu modifiés après que vous en ayez eu connaissance pour la première fois.

R : Ils ont effectivement été modifiés, mais je ne sais dans quelle mesure. La police est au courant - l'armée m'a donné certaines indications provenant d'instructions écrites transmises aux Seychelles, et que j'ignorais. En fait, j'aimerais les voir pour me rendre compte. Par exemple, l'armée me dit qu'il existait des listes de gens à exécuter, ce qui me fâche beaucoup parce que c'est contraire à ce qui avait été entendu entre Mike Hoare et moi-même. D'autres changements ont été apportés. Certains principes opérationnels ont été modifiés. J'en ai eu vent par un chef de l'armée. Je vois donc que Mike a menti. En fait, il m'avait dit que les armes et les hommes seraient envoyés séparément. Or, il m'a remis à l'aéroport une valise, que je n'ai pas eu à porter, qui contenait une arme. A l'arrivée, lorsque je l'ai soulevée, j'ai immédiatement senti le poids et je me suis dit qu'il devait y avoir un AK dedans. Je me suis dit : "Bon Dieu...". Une fois de plus, je n'avais pas le choix, il fallait que je passe. Heureusement, je suis passé.

Q : En ce qui concerne le plan, vous dites vous-même que les intentions initiales avaient peut-être changé d'une façon que vous ignoriez. D'après ce que vous saviez de ce plan, le groupe de mercenaires qui a voyagé dans cet avion d'Air Swazi était-il au complet ou en attendait-on d'autres?

R : Je le répète, ce n'est qu'au dernier moment que j'ai appris l'arrivée de cet avion de Air Swazi. J'avais conseillé à Mike de faire voyager ces personnes par petits groupes et de leur faire emprunter différents itinéraires. Je lui avais suggéré de les faire passer par Londres, Paris, l'Allemagne, Salisbury, etc., même si cela revenait cher. Il était d'accord. Comme je vous l'ai déjà dit, il a dû trouver un affrèteur à bon marché et a cherché à économiser. J'ignorais que l'on utiliserait Swazi Air.

Q : A quel moment l'avez-vous appris?

R : C'est le gardien de notre lieu de refuge, un homme stupide du nom de Bob Sims, qui me l'a dit. En fait, j'ignorais son nom de famille; c'est la police qui m'a renseigné. Il avait eu une conversation téléphonique avec Mike Hoare ou sa femme et appris qu'ils arrivaient par Swazi Air. Je ne pouvais rien y faire, des préparatifs avaient dû être faits et il était impossible de les annuler au dernier moment.

Q : Lorsqu'il vous a appris leur arrivée sur un vol de Swazi Air, il ne vous a pas parlé d'autres personnes qui arrivaient autrement?

R : Non. Un autre groupe devait arriver la semaine précédente sur un vol de la BA. J'ai moi-même voyagé sur cette compagnie et je ne voyais rien à y redire. Il y avait de plus grandes chances d'entrer dans le pays.

Q : Mais il ne s'agissait alors que d'un petit groupe?

R : Six. Cela me convenait très bien.

Q : Mais à votre connaissance il n'y a eu que ces six personnes et la quarantaine d'autres qui voyageaient sur Swazi Air?

R : C'est bien cela - initialement, nous avions prévu 80 personnes, mais pour des raisons que j'ignore - connues seulement de Mike Hoare - à mon avis c'était encore une fois de la cupidité, il comptait les sous - il a ramené l'effectif à une cinquantaine de personnes, ce qui était vraiment très juste.

Q : Lorsque vous êtes arrivé aux Seychelles avant le 25 novembre, avez-vous eu des contacts avec la population?

R : Non, pas officiellement. Il m'est arrivé d'arrêter ma voiture et de prendre des militaires qui allaient à pied. C'était une façon d'obtenir quelque chose pour rien. J'ai une fois réparé un de leurs camions. C'était un dimanche, il était en panne et le chauffeur m'a dit où sa base était - ce que nous ignorions. Par la suite, j'ai bavardé avec quelques autres personnes - le grand monde - ce qui m'a permis d'obtenir quelques renseignements. Mais rien d'officiel. Je ne ferais pas ça, parce que j'ai horreur de mettre en cause des personnes innocentes. Je ne voudrais pas qu'un ami rencontré dans des circonstances tout à fait banales se retrouve en prison comme moi.

Q : Pour ce qui est de votre rémunération, combien vous a donné M. Hoare et combien vous avait-il promis?

R : Laissez-moi faire une mise au point : je ne suis pas un mercenaire.

Q : Il ne vous a pas donné ...

R : Seuls mes frais ont été payés, c'est tout. Je ne suis pas un mercenaire et ne le serai jamais, c'est au-dessous de moi. Je suis agent professionnel des Services de renseignements. Je n'ai jamais appartenu à un parti politique. Je suis un agent professionnel, un point c'est tout.

Q : Lors de vos contacts avec Mike Hoare, vous a-t-il parlé de l'aspect financier?

R : D'après ce qu'il m'a dit, ils disposaient d'une somme d'un million de dollars qui avait été collectée par des Seychellois en dehors des Seychelles, en Europe, peut-être en Afrique du Sud ou en Australie. Cet argent devait financer l'opération. Je ne sais pas comment ils l'ont eu. Peut-être avaient-ils un crédit en Suisse, ou certains Etats arabes leur ont-ils avancé cet argent. Je l'ignore. Ils ne m'ont rien dit à ce sujet et je n'ai posé aucune question; dans des opérations de ce genre, on ne pose pas de questions. La police d'ici m'a dit qu'ils avaient cité le chiffre de deux millions de dollars. Je ne me suis pas occupé des questions financières, ce n'est pas mon domaine. Cela ne m'intéresse pas.

Q : A-t-il mentionné des noms précis, par exemple, celui de l'ancien président Mancham?

R : Ce nom a bien été mentionné; Mancham passait un peu pour un play-boy - en fait pour un sacré viveur - et un mauvais politicien, mais il était nécessaire à cette opération car il la légitimerait. La communauté internationale dirait alors : "Et bien, il est un président légitime; il est de nouveau au pouvoir" et l'affaire serait close. Sans Mancham, les Russes s'empresseraient d'intervenir, voire même les Français avec leur nouveau gouvernement, et toute l'affaire pourrait prendre un mauvais tour.

J'ai également appris par Hoare que Mancham hésitait beaucoup à rentrer aux Seychelles à moins que le président René, le chef d'Etat actuel, ne soit démis de ses fonctions. Comment? En l'exécutant? Je l'ignore. Mais il a bien dit que Mancham ne retournerait jamais dans le pays à moins que M. René ne soit limogé physiquement ou - je ne sais pas. Je le répète, je ne suis pas un politicien et je ne pose pas de questions précises - pourquoi? qui?

Q : Donc, le seul nom que vous ayez entendu mentionné était celui de Mancham?

R : Oui. Ils ont mentionné un autre type qui s'appelait Gerald, que je ne connaissais que sous ce nom. Je crois qu'ils pensaient que je savais qui était ce Gerald. Je ne le savais pas, mais je n'ai pas plus cherché à m'informer. Il y avait aussi un ancien président de la Cour suprême qui vit maintenant en Australie - son nom m'échappe, mais je l'ai noté il y a des années.

Q : Je crois que nous pouvons déterminer de qui il s'agit.

Q : Dans votre précédent témoignage, rapporté dans la presse, vous avez déclaré avoir dit aux Seychellois que le Gouvernement kényen était prêt à envoyer deux avions. Vous en avez fait état dans votre déclaration aujourd'hui. Le pensiez-vous réellement?

R : Oui. Si je le pense, si je pense que ce n'est pas de la haute fantaisie, c'est parce que Mike Hoare avait retenu quelqu'un pour affrêter un avion à turbo propulseur "Skymaster", de cette catégorie qui ne coûterait pas trop cher mais pouvait transporter 60 à 70 personnes. Ce projet a échoué. Il ne m'a pas dit de qui il s'agissait. Les gens ont probablement jugé que les risques étaient trop grands et se sont retirés de l'affaire.

Un jour il me dit donc, tandis que nous déjeûnions "Nous avons besoin de quelqu'un qui ait un avion". J'ai suggéré un nom, mais après m'être renseigné, j'ai découvert que cette compagnie avait fait faillite. Puis, juste avant mon départ, Hoare me dit : "Ne t'en fais pas pour ça. Le Gouvernement kényen va arranger les choses. Le seul ennui est que ces deux avions ont un rayon d'action moins grand. Le départ vers les Seychelles devra donc se faire à partir de Mombassa". "Cela ne me concerne pas, ces arrangements sont d'ordre purement opérationnel", lui ai-je répondu.

Q : Vous pensez donc que le Gouvernement kényen a tacitement approuvé toute l'opération?

R : Oui, bien sûr. Sinon, une opération comme celle-ci n'aurait pu être montée. Même un Cherokee ne pourrait quitter les lieux sans que les autorités le sachent.

Q : Pourrais-je vous poser d'autres questions à ce sujet? Vous avez mentionné le transport par avion de 60 à 70 personnes à partir de Nairobi. S'agit-il de personnes qui ont fini par voyage sur Swazi Air ou d'autres personnes?

R : Non. Il y avait trois groupes. L'un constitué des membres du Gouvernement des Seychelles en exil - si je puis dire - et placé sous la direction de Mancham, devait voyager dans un avion à réaction du type de ceux utilisés par les grandes sociétés. Les deux autres avions devaient servir à transporter les contingents de la police et de l'armée kényennes. Mais il était entendu que dès qu'ils atterrieraient et une fois que les mercenaires se seraient emparés des lieux pour les Kényens, ces derniers se chargeraient d'assurer l'ordre; les mercenaires repartiraient sur le même avion vers Mombassa, puis partiraient de Mombassa pour Nairobi et de Nairobi rentreraient sur des vols commerciaux.

En d'autres termes, les mercenaires devaient rester invisibles, sinon le monde dirait : "On vous y prend".

Q : Lorsque vous êtes arrivé aux Seychelles et que vous avez entendu dans votre lieu de refuge que des mercenaires devaient arriver sur un vol de Swazi Air, pensiez-vous encore à ce moment là que des avions arriveraient aussi du Kenya?

R : Oui, je le pensais.

Q : Vous le pensiez réellement?

R : Les Kenyens étaient en fait l'atout majeur pour ainsi dire. Sans les Kenyens, l'opération échoueraient - il fallait les militaires, la police et la reconnaissance politique du Kenya.

Q : J'ai une dernière question à vous poser à ce sujet. Lors des contacts qu'il a eus avec vous, Mike Hoare vous a, à différents moments, donné des indications différentes sur l'importance de la participation kényenne. Est-ce exact? Ont-elles varié?

R : Elles ont varié à mesure que la situation évoluait. Mais il ne m'a dit que ce que j'avais besoin de savoir pour comprendre en termes de services secrets... ou en d'autres termes pour approuver. Je lui ai dit "C'est très bien. Nous avons besoin de Noirs pour pénétrer dans le secteur. Autrement, ça aura l'air d'une agression sud-africaine".

Q : Et vos renseignements sur la participation kényenne, vous les teniez exclusivement de Mike Hoare?

R : Oui.

Q : Vous n'aviez pas d'autre source d'informations?

R : J'aurais pu en avoir d'autres... si j'avais voulu approfondir, j'aurais pu... mais j'ai cru Mike Hoare sur parole parce que ...

Q : Je ne vous interroge que sur les faits proprement dits.

R : Je n'avais pas de raison de penser qu'il pouvait me raconter des histoires. Pourquoi l'aurait-il fait? Parce qu'autrement tout aurait été de travers.

Q : Mais la chose vous a semblé plausible à vous en tant qu'agent de renseignements?

R : Elle était excellente. Je dis "excellente" - si j'organisais quelque chose de ce genre, j'essaierais de trouver un gouvernement africain qui m'apporte son appui. Excellente, d'une importance capitale, dirais-je.

Q : Pouvez-vous indiquer brièvement ce qui s'est passé dès que l'avion a été découvert à l'aéroport? Quand l'avion du Swaziland est arrivé, vous étiez à l'aéroport, n'est-ce pas?

R : J'étais très mécontent. Pour commencer, certains des hommes de Mike Hoare qui étaient déjà là - le groupe 2 - sont arrivés. Soit dit en passant, je ne pense pas que cela ait un rapport avec l'affaire mais comme nous parlons de toute l'opération, parlons de tout.

Je n'aime pas les gens qui boivent, qui boivent pendant qu'ils travaillent. Je pense sincèrement que si vous voulez boire, buvez mais faites-le en dehors des heures de travail; si vous devez travailler, la sobriété s'impose. J'ai surpris la conversation de certains messieurs à l'hôtel - ils buvaient depuis deux jours et deux nuits; ils n'avaient pas dormi. J'étais dans un coin. J'étais horrifié. J'en ai parlé à celui qui gardait notre maison. J'ai dit "c'est terrible. Il y a des gens qui ne dorment pas; ils boivent. Cette opération va échouer complètement s'ils continuent à passer leur temps comme ça". Cet homme a dû penser que je me mêlais de ce qui me regardait pas. Il a rapporté mes propos à son chef de groupe. Le chef de groupe vient vers moi et me dit "Il paraît que vous dites du mal de nous. Nous allons vous descendre à la première occasion". J'ai répondu "Vous dites des tas de bêtises". Alors il a ajouté "Dans une fusillade, il y a des tas de gens qui meurent". J'ai dit "Je sais. Mais si quelque chose m'arrive, je ne suis pas seul à être ici". Je lui ai simplement fait un peu peur. J'ai dit "Je vais répéter ce que vous avez dit à mes hommes et si quelque chose m'arrive, on vous passera la corde au cou à votre retour en Afrique du Sud.

L'affaire a donc mal commencé, à mon sens.

Je suis allé me coucher ce soir là... c'était le mardi soir qui a précédé le mercredi 24, la veille de l'arrivée de Hoare. Je me disais dans mon for intérieur "Bon sang, quand vous dites à une personne qu'elle boit trop, elle ne voit pas rouge et ne menace pas de vous exécuter ou quelque chose comme ça". Je me suis dit qu'il devait y avoir une autre raison. Peut-être que Mike Hoare qui avait tout réorganisé, avait changé d'avis à mon sujet et regrettait ma présence car je risquais de le gêner. Peut-être avait-il l'impression qu'ils ne pourraient pas avoir la même liberté d'action que s'ils étaient tout seuls.

Je suis quand même allé à l'aéroport le lendemain après-midi. Les messieurs du deuxième groupe étaient déjà là. Mike Hoare bavardait avec eux dans le parking lorsque je suis sorti. Mike Hoare m'a à peine regardé. Alors je lui ai dit "Bonjour, Mike". Il m'a dit "Oh je ne t'avais pas reconnu". Il avait été prévu que

je transporterai Mike dans ma voiture. Comme j'étais censé être son agent de renseignements, lui et moi nous constituerions le quartier général. Mais il m'a dit "Non, j'ai tout changé". Alors, j'ai dit "Ah bon, très bien". Puis je lui ai dit "Voici ton rapport succinct. Le veux-tu maintenant ou plus tard"? Il a répondu "Réflexion faite, je te verrai ce soir tard ou demain matin de bonne heure". Cela voulait dire qu'il y avait quelque chose qui ne marchait pas. Si j'étais responsable d'une opération, je voudrais d'abord savoir comme se présente la situation. Je prendrais les rapports secrets - les renseignements tenaient sur une page - et je les examinerais point par point.

Alors j'ai dit "Est-ce que vous avez atterri sans problèmes"? Sa réponse a été "Bon sang, j'ai avec moi un tas de gars". Or c'est lui qui s'était occupé du recrutement. Il a dit "J'ai une floppée d'hommes qui ont bu sans arrêt depuis le Swaziland jusqu'ici et je n'ai pas l'impression qu'ils vont tenir le coup". C'est ce qu'il m'a dit textuellement. Il a dit "Il nous faudra faire la chose demain parce que ces types là ne vont pas tenir le coup jusqu'à vendredi". On était mercredi.

Les gars qui avaient menacé de me faire un mauvais sort, bavardaient tous avec lui, lui parlaient peut-être de moi, parce que personne ne regardait dans ma direction. Ils lui racontaient probablement des histoires.

Alors je lui ai dit "Bon, Mike, à tout à l'heure". Je suis allé m'asseoir dans ma voiture. Je les voyais jeter les valises sur le toit de l'autobus. Et je me disais "Dans ces valises, il y a les AKS". C'est ce que je pensais - je sentais que quelque chose n'allait pas marcher. J'étais assis dans ma voiture et j'étais très tendu. D'ordinaire, je ne suis pas tendu mais je me disais "Oh mon Dieu". Soudain, j'entends un coup de feu, et quelqu'un crie "Ils nous ont attrapé". Des coups de feu ont éclaté de toutes parts : les valises se sont mises à voler à droite et à gauche car chacun voulait prendre le fusil qu'il avait dans sa valise. Et la mêlée a commencé.

Q : Et vous, vous êtes resté à l'aéroport?

R : J'ai roulé en direction sud et j'ai vu quatre personnes attaquer les casernes qui se trouvent à l'un des bouts de l'aéroport. Au bout de l'aéroport, il y a un point d'appui muni d'un canon AA et d'une mitrailleuse. C'est je crois leur principal point d'appui, placé à un endroit d'une grande importance stratégique. Si vous pouvez vous en emparer, vous pouvez contrôler tout l'aéroport, la route allant vers le nord et la route allant vers le sud et personne ni aucun engin ne peut approcher à moins que vous n'avez plus de munitions. Il avait été prévu que l'on s'emparerait de ce point si quelque chose allait de travers.

Alors que je laissais le point d'appui derrière moi, un camion m'a dépassé et m'a presque passé dessus en actionnant ses phares et j'ai vu des gens qui criaient et qui sautaient partout. Je vois trois personnes attaquer la caserne à quatre heures de l'après-midi, en son point le mieux défendu, le poste de garde. Je me dis "Oh mon Dieu, c'est comme si on envoyait des gens à la mort, du suicide". Au lieu d'aller par derrière... ils auraient pu avec leurs camions entrer sans peine

dans l'aéroport, filer à toute vitesse sur la piste et s'emparer du point d'appui là-bas. Vous voyez ce que je veux dire? Mais quelqu'un a gaffé, voyez-vous, et c'est comme ça que ça a commencé.

Je n'étais pas armé parce que le type qui était supposé me donner mon fusil ne l'avait pas pris avec lui. Alors j'ai poursuivi mon chemin, suis allé à l'hôtel, j'ai bu une bière puis je suis allé là-bas. Des soldats ont arrêté ma voiture pour que les emmène et je les ai embarqués. J'ai caché les documents que j'avais avec moi sur l'opération. Puis je suis revenu à l'hôtel et j'ai essayé de savoir ce qui se passait. En fait, j'étais aux premières loges et je voyais tout ce qui se passait. L'hôtel était juste au bout de la piste.

Q : Vous parlez du Reff Hôtel?

R : Oui.

Q : Y a-t-il eu un entraînement quelconque avant que l'opération ne commence?

R : Je dois le dire : je ne suis pas fier d'avoir pris part à cette opération et je ne dis pas cela parce que je suis en prison. Je pense vraiment que les gens sont charmants, qu'ils ne sont pas agressifs, qu'ils sont très calmes, qu'ils sont de bonne composition, ce sont des gens heureux. J'ai dit à Mike "Avant que vous ne partiez, il faut que vous réunissiez les gens, que vous répétiez avec chaque peloton. Qu'ils se familiarisent avec les objectifs. Qu'ils répètent". Il a dit "On n'a pas de temps pour cela. Nous n'aurons que des professionnels". Malheureusement, je peux dire que j'avais raison et qu'il avait tort. Parce que lorsque les choses ont mal tourné, chacun a été pris de panique. Du point de vue militaire, rien de concret n'a été préparé.

Q : Savez-vous comment Hoare avait organisé l'opération ici? Quelle était la structure de commandement? Vous avez parlé de pelotons mais il avait organisé des sections. Savez-vous qui était à la tête de chaque section?

R : Non. Je ne le savais que vaguement. Mike avait déjà les officiers. Il a choisi les officiers et eux devaient recruter les membres de leurs pelotons respectifs. En d'autres termes, c'était un système où tout le monde était copains, si vous voyez ce que je veux dire. Il disait que c'était un bon système parce que aucun chef de peloton ne recruterait de mauvais éléments; il n'en recruterait que de bons. Mais depuis lors, les hommes dont j'ai fait la connaissance, ou ceux qui sont en prison avec moi... je ne les considérerais même pas comme des soldats de troisième classe. L'un était cuisinier chez les Grey Scouts. On n'emmène pas un cuisinier dans des opérations comme ça. Certains n'étaient pas en très bonne santé, de toute évidence, ils les recrutaient soit dans des bars soit à des coins de rue. Ce serait une grosse erreur de penser qu'il s'agissait d'éléments d'élite ou d'un groupe tactique spécial. C'était le fond du panier.

Q : J'ai bien l'impression que Mike Hoare était la seule personne à connaître réellement le plan dans tous les détails.

R : Oui.

Q : Est-ce que c'est juste?

R : Très juste.

Q : J'ai l'impression qu'il ne mettait personne au courant complètement.

R : Il était censé me mettre au courant, mais à vrai dire, il était décidé à changer les choses. Vous voyez Mike Hoare est un soldat à la réputation surfaite. Son titre de colonel, il le doit à Mubutu Sese Seko et au défunt Moïse Tshombe. C'était facile au Congo. N'importe quel sergent pouvait y arriver car c'était tous des paysans de la brousse, des gens peu sophistiqués. Un groupe de Blancs arrivait avec des armes sophistiquées, et c'était une véritable corrida. La tâche était facile. N'importe quel sergent pouvait faire ça. Mais pour une conspiration, Mike Hoare n'était plus à la hauteur. C'est là ce que je pense honnêtement. C'est ce que je lui dirais personnellement si j'en avais la possibilité. Je ne lui en veux pas. J'ai participé volontairement à l'opération, je n'ai pas de rancœur... mais c'est ce que je lui dirais.

Q : Croyez-vous qu'à certains égards il y a eu coordination entre le Gouvernement sud-africain et le Gouvernement kényen lors de cette opération?

R : Pas que je sache.

Q : Ou du côté des services de renseignements?

R : Bien sûr, les responsables ne sont jamais d'un seul côté. Ça, c'est tout-à-fait sûr. Dans quelle mesure y a-t-il eu coordination, je ne sais pas. Il serait très injuste de ma part de lancer des accusations. Mais il est possible qu'il y ait eu coordination.

Q : Qu'en pensez-vous?

R : A mon avis, cette coordination était nécessaire mais je ne sais pas ce qu'il en a été.

Q : Que savez-vous des sommes qui ont été promises aux autres participants à l'opération? Avez-vous entendu dire quelque chose à ce sujet?

R : Oui, bien entendu, il fallait bien que je le sache. Mike Hoare m'a dit : "Nous donnerons à ces types 1 000 rands lorsqu'ils s'engageront" et on leur a promis - le montant je n'en suis pas sûr - 10 000 ou 12 000 dollars ou rands. Je ne suis pas sûr, mais c'était l'un de ces deux chiffres. C'est ce qu'on leur promettait si l'opération réussissait. Il m'a expliqué qu'il avait prévu ce système pour encourager les gars à faire aboutir l'opération. A mon avis, cela n'était pas une idée très brillante du point de vue militaire, car cet arrangement présentait un inconvénient : on n'avait que le fond du panier. Un professionnel ne vas pas braver la mort et risquer sa peau pour 10 000 rands à moins qu'il ne se trouve dans une situation désespérée. Alors, voilà le résultat.

Q : Pour en revenir à la question des armes, les AK-47, vous avez dit précédemment que le Gouvernement sud-africain était au courant. Vous ne voulez pas dire, je présume, que le Gouvernement sud-africain les fournissait. Vous voulez dire qu'il savait qu'on en importait en Afrique du Sud. Est-ce exact?

R : En fait, on pourrait se procurer des armes de ce type sur le marché libre pour 10 dollars. En Pologne, par exemple, un pays qui est dans une situation économique critique et qui a une grosse industrie des armements sans clients, ils vous fabriqueront sur mesure n'importe quel type de mitraillette AK. Il suffit de passer une commande et il vous la vendront pour 10 dollars, en gros. Le fait que ce soit une arme AK n'a pas en soi une grande signification. Cela n'a pas d'importance. La seule chose qui est importante, à mon avis, c'est qu'il s'agit d'une arme d'excellente qualité. C'est le meilleur fusil d'assaut sur le marché. N'est-ce pas votre avis, Commandant?

Q : C'est une arme de bonne qualité.

Pourriez-vous dire si Hoare s'est occupé des arrangements nécessaires pour l'achat des armes?

R : C'est possible. Ecoutez, je ne voudrais pas entrer dans les... écoutez, je risque d'aller trop loin en portant des accusations ou en montrant quelqu'un du doigt. Je pourrais commettre une terrible erreur, et quelqu'un pourrait alors m'attraper par le collet et me dire "et alors...".

Q : Je ne vous demande pas de me dire quoi que ce soit en dehors de ce que vous savez avec certitude. Vous devez comprendre que vous n'êtes pas obligé de répondre aux questions, sauf si vous savez quelque chose que vous voulez nous dire.

R : J'ai un grand respect pour l'Organisation des Nations Unies en tant qu'organe impartial.

Q : Je vais donc simplement vous poser la question suivante à ce sujet : Etant donné que ces armes ne se trouvaient pas en Afrique du Sud, elles auraient donc du être importées?

R : Ecoutez, si vous vous souvenez bien, nous avons beaucoup d'armements russes. Lors de la dernière incursion en Angola que j'ai connue - bon, cela fait deux mois que je suis hors du circuit; je ne suis pas au courant des dernières nouvelles - nous avons capturé plus de 60 camions remplis d'armements tout neufs dans leurs caisses, de fabrication russe. Il y a beaucoup de ces armes en circulation : des Katiouchas ou fusées SS - les Russes l'appellent Katioucha; nous l'appelons Oeil rouge; les Américains les appellent des orgues de Staline. En fait, il s'agit de fusées SS-120; chaque ensemble comprenant 42 fusées. Nous en fabriquons actuellement mais sous une forme améliorée et plus perfectionnée. Une douzaine toute neuve tombe entre nos mains. Par conséquent, se procurer des armements russes n'a rien de mystérieux et n'est pas très difficile, soit sur le marché libre, soit auprès de sources intérieures en Afrique du Sud.

Q : Il y a donc tellement de possibilités que vous ne pouvez pas porter de jugement.

R : Tellement d'options, c'est vrai.

Q : Je rappelle encore une fois que vous n'êtes pas obligé de répondre, mais il me semble que vous avez dit précédemment quelque chose qui impliquerait que le Gouvernement sud-africain aurait été au courant de l'existence de ces armes - quelque chose de ce genre. Je me demande si vous pouvez éclaircir ce point.

Q : Juste une précision. Si j'ai bien compris, vous avez mentionné précédemment que les armements avaient été fournis par les Sud-Africains.

R : Il me semble que je me suis engagé dans une voie un peu épineuse. L'Afrique du Sud a donné son approbation tacite à l'opération. Il vaudrait mieux ajouter un mot et dire qu'elle a "peut-être" fourni les armes. Restons-en aux faits. Ecoutez, je ne veux induire personne en erreur ni raconter des histoires.

Q : C'est ce que je voulais savoir, aussi bien pour nous que pour vous, de sorte que vos déclarations soient tout à fait claires. Je pensais qu'il y avait des possibilités d'incertitude. Le major vous a déjà demandé ce que vous saviez au sujet de la structure du commandement. Vous avez répondu qu'il y avait plusieurs groupes, il me semble. Avez-vous l'impression qu'il y avait un adjoint ou que le commandement était entièrement entre les mains de Mike Hoare? Si Mike Hoare avait été tué ou empêché, est-ce que quelqu'un d'autre aurait pu prendre le commandement?

R : Curieusement - et c'est une très bonne question - nous n'en avons jamais parlé. Peut-être que Mike Hoare pense qu'il est un surhomme et qu'il ne peut pas être tué, je n'y ai jamais pensé. Mais je suppose qu'en tant que commandant de forces sur le terrain, il aurait prévu un adjoint. J'étais censé faire partie de son état-major, non en tant qu'adjoint, mais uniquement en tant qu'officier de renseignements afin de l'aider à prendre des décisions immédiates. Mais il est possible qu'il ait eu un adjoint. Toutefois, je ne sais pas qui. Il n'en a jamais parlé. Mais c'est une très bonne question. C'était son groupe. Je n'ai pas posé de questions. Mais, comme je l'ai déjà dit, Mike Hoare était un personnage hors du commun, et il n'aurait donc pas pensé...

Q : Il y a une question qui se pose à ce sujet : si Mike Hoare avait été tué dans l'opération, qui avait l'argent, l'argent pour payer les autres?

R : Je pense qu'il s'agissait d'un arrangement bancaire. Je crois que Mike Hoare disposait de certains fonds pour payer les dépenses immédiates; par exemple, aux Seychelles, il a payé ma note d'hôtel, mes frais de voyage, etc. Mais le paiement final n'était pas, à mon avis, entièrement de son ressort. L'argent devait venir d'Europe. Il devait s'agir essentiellement d'un transfert bancaire - l'opération habituelle - un transfert bancaire d'un compte à un autre, quelque chose de ce genre. Je ne pense pas que Mike s'occupait de ces questions financières, c'est un peu trop.

Q : Vous avez mentionné que, parmi les autres participants, la seule personne que vous connaissiez était Peter Duffy. Que pouvez-vous nous dire à son sujet?

R : Il travaille comme photographe de presse indépendant en Afrique du Sud. Je crois qu'il est irlandais, un de vos compatriotes.

Q : Pas par la nationalité, mais peut-être par l'origine.

R : Je crois qu'il a quitté l'Irlande pour l'Afrique. Il a fini par atterrir en Afrique du Sud. Je pense qu'il s'agit - mais ce sont là des informations de seconde main d'après ce qu'il m'a raconté - qu'il s'agit d'un homme très bien. Je dirais qu'il connaît son métier, mais je ne sais pas dans quelle mesure il connaît ce type d'opération. En ce qui concerne la photographie, il est très bon; il gagne très bien sa vie. C'est tout ce que je sais à son sujet.

Q : Mais, d'après ce que vous savez, ce n'est pas un agent de renseignements?

R : Non non. De temps en temps, il me racontait quelque bêtise...

Q : Etait-il une source de renseignements pour vous?

R : Oui, bien entendu. C'est comme si je vous connaissais très bien et nous allons boire une bière ensemble de temps en temps et vous me dites "en venant ici j'ai vu un tel", je pourrais utiliser cette information de la manière qui me convient, sans vous dire "Merci beaucoup pour ces excellents renseignements". Vous voyez ce que je veux dire - ce genre de chose.

Q : Et, à votre connaissance, avait-il participé précédemment à une autre opération menée par des mercenaires?

R : Je crois qu'il était au Congo.

Q : Il aurait donc été travaillé avec Mike Hoare à cette période également?

R : Je ne sais pas. Je pense qu'il est arrivé là-bas après Mike Hoare. Mais il connaît Mike Hoare. Toutefois je ne pense pas qu'il était sous les ordres de Mike Hoare. Il a été sous ses ordres par la suite, lorsque Mike Hoare s'est retiré. C'est ce qu'on m'a dit.

Q : En ce qui concerne votre voyage vers les Seychelles, vous ne voyagez pas sous votre propre nom; est-ce exact?

R : Oui.

Q : Et vous avez obtenu un passeport sous un autre nom?

R : En effet.

Q : Est-ce que vous l'avez obtenu - vous n'êtes pas obligé de répondre, bien entendu - simplement en demandant un passeport à un autre nom ou grâce à vos contacts dans les services de renseignements?

R : A cause de mes activités de renseignements. Je l'ai dit à la télévision, dans une conférence de presse. En tant qu'agent de renseignements, il vaut mieux connaître les gens qu'il faut. Tout agent de renseignements doit s'assurer qu'il connaît les gens qu'il faut, de sorte qu'en cas de besoin, il peut s'adresser à eux et obtenir pratiquement tout ce qu'il veut. J'ai obtenu le passeport par ces voies, ce qui n'est rien de spécial car tout est possible. J'aurais pu l'acheter au marché noir pour 50 dollars aussi.

Q : Vous avez déclaré que vous êtes retourné au Reef Hôtel après la fin des événements. Combien de temps après cela avez-vous été arrêté par les autorités seychelloises?

R : Le vendredi après-midi, et ils m'ont relâché parce que je leur ai raconté une histoire qui m'a très bien servi d'alibi. Mais ensuite, de toute évidence, ils ont vérifié. Je savais que cela allait arriver. Mais le Commissaire est un peu fâché avec moi parce qu'il estime que je devrais être un honnête homme et dire "Bien, c'est moi que vous cherchez; je suis Monsieur un tel. Venez me voir". Mais la réalité est différente. En tout cas, ses intentions sont bonnes.

Le gardien de la maison-refuge a ensuite loué une voiture pour moi sans me demander mon avis, en donnant mon nom et le sien, solidairement, et le numéro de son compte en banque. C'est comme ça. J'étais donc prisonnier de mon ... tout ce qui lui arriverait m'arriverait également. Ensuite, samedi après-midi, ils sont revenus. Je les attendais de toute façon. J'étais assis au bord de la piscine en train de boire un coca-cola, et ils sont arrivés et m'ont emmené. Ils ont dit "Faites vos valises". J'ai dit "Alors ça y est"? Ils ont répondu "Oui".

Q : Il me semble que vous avez dit que, du Reef Hôtel, vous avez pu voir facilement tout ce qui s'est passé?

R : Oui.

Q : A votre avis, que s'est-il passé effectivement? Vous n'êtes pas obligé de répondre à cette question si vous ne voulez pas.

R : Je sais que les Seychelles sont très réticentes en ce qui concerne toute cette affaire. Je vais vous donner franchement mon opinion. Il est évident que la plupart des dégâts ont été causés par les soldats seychellois, et cela à cause d'un manque de renseignements; ils ont eu un choc terrible, ils ne s'attendaient pas à être attaqué et ils tiraient comme des fous. Par exemple, il y a eu un incident dont j'ai été personnellement témoin le lendemain, le jeudi matin. Deux pêcheurs sont arrivés dans un petit bateau - comme vous le savez, ils vont en mer et pêchent toute la nuit. Or l'état d'urgence avait été déclaré au cours de la nuit. Ces pauvres pêcheurs, des gens simples, n'étaient pas au courant. Ils passent devant l'hôtel et demandent si quelqu'un veut acheter du poisson. Nous leur disons "N'allez pas de ce côté-là car les soldats y sont et vous devez retourner à terre parce qu'il y a un état d'urgence sur mer et sur terre". Mais ils ne nous croient pas - soit qu'ils ne pouvaient pas comprendre, soit qu'ils ne le croyaient pas. Ils se sont dirigés tout droit vers l'aéroport. Je me suis écrié "Oh mon Dieu". Les soldats ont ouvert le feu sur eux avec un canon anti-aérien. Les deux gars se sont

dressés dans leur petit bateau et ont levé les bras en l'air. Peu après, le bateau a été coupé en deux et ils sont tombés à l'eau. Je ne sais pas s'ils ont été tués ou quoi, et ensuite la police est arrivée avec un grand drapeau blanc, mais ils n'ont pas pu s'approcher parce que les militaires tiraient à partir du point d'appui - et d'autres choses de ce genre. Le vendredi matin, les soldats ont pénétré dans le magasin d'alcools hors taxes et l'ont pillé. Leurs supérieurs seychellois ont eu toutes les peines du monde à les calmer. Ils avaient constitué leurs propres petits comités ou quelque chose de ce genre, et c'était vraiment la pagaille. Mais je ne les blâme pas. C'était leur première expérience. Comme je l'ai dit à un officier, "Vous avez eu de bonnes manoeuvres. Mais, cette fois-ci, c'est pour de vrai. Ce n'est pas du chiqué".

Q : De votre hôtel, avez-vous vu l'avion d'Air India atterrir et décoller?

R : Oui, et il avait l'air tout à fait normal.

Q : Et saviez-vous que la plupart des membres du groupe étaient partis sur l'avion d'Air India?

R : Je l'ai su le lendemain. Le commandant de bord de Swazi Air était en contact avec le commissaire Pillay, le commissaire Pillay lui a dit et le commandant de Swazi Air me l'a raconté. Nous étions assis à la même table. Je lui ai dit "Commandant, qu'est-ce qui se passe"? Il m'a dit "Oh mon Dieu, ils sont tous partis. Il y a deux grands trous dans mon avion". Et voilà comment ça c'est passé.

Q : Quelles sont les raisons personnelles qui vous ont amené à prendre part à cette opération?

R : Pour être tout à fait franc avec vous : a) mon amitié personnelle pour Mike Hoare. Je croyais qu'il s'agissait de quelqu'un d'absolument sincère. Maintenant, avec du recul, je ne crois plus en sa sincérité. D'abord, je n'aime pas les gens qui courent après l'argent. Pour moi l'argent ne signifie rien. Mais, bien entendu, on a besoin d'argent pour vivre, ça c'est évident. Et b) pour des raisons idéologiques. Je croyais réellement que ces îles, d'après les rapports sommaires que nous avons, étaient sous une forte influence soviétique, sous la tutelle financière et matérielle de la Libye et que l'armée était manipulée par l'Organisation de libération de la Palestine, que personnellement je considère comme une organisation illégale. Vous autres, vous avez peut-être des convictions différentes, mais chacun a le droit de penser ce qu'il veut.

Q : Dans la première partie de votre déclaration, vous avez dit clairement que cette action avait l'approbation tacite du Gouvernement sud-africain et que celui-ci avait fourni les armes.

R : J'ai dit que c'était possible. J'ai demandé que le mot "possible" soit consigné.

Q : C'était dans la dernière partie, après qu'on vous ait posé une question. Il se peut que l'interrogateur ait mal compris. Vous avez employé le mot "connaissance". Vous avez dit qu'ils avaient fourni les armes. Mais ensuite on vous a posé une question et vous avez demandé que le mot "possible" figure dans votre déposition.

R : Oui.

Q : Maintenant, pour ce qui est de cette approbation tacite et de cette fourniture d'armes, vous avez également déclaré être un agent de renseignements professionnel et non pas un mercenaire.

R : Je ne suis pas un mercenaire.

Q : Alors vous n'avez pas accepté d'argent?

R : Remboursement de frais.

Q : A l'exception des frais d'hôtel que Mike Hoare vous a payés. Admettriez-vous que votre participation à cette opération rentrait dans le cadre de l'approbation tacite du Gouvernement sud-africain?

R : Cà, c'est une question épineuse. L'embêtant c'est que je réponde d'une manière ou d'une autre, je suis coincé, si j'ose dire. Si je dis une chose, vous risquez de l'interpréter d'une manière et le Gouvernement seychellois risque de suivre votre interprétation. La vérité c'est que je n'étais pas inclus dans cette approbation tacite. J'ai enfreint les règles de base de mon organisation en m'associant à ce raid aux Seychelles. Il va falloir que je rende des comptes là-bas après l'avoir fait ici. Alors je vous dis, je ne suis pas visé par l'approbation tacite de l'Afrique du Sud.

Q : Je pourrais peut-être vous poser une question qui vous permettrait de clarifier les choses à la fois pour vous et pour nous. Si l'on se place au plan des hypothèses, il vous sera peut-être moins difficile de répondre si nous parlons de choses précises. Supposons que l'opération ait été un succès, que vous soyez revenu en Afrique du Sud et que votre participation à cette opération soit parvenue officiellement à la connaissance de vos supérieurs. Quelle mesure pensez-vous que les autorités auraient prises, si tant est qu'elles aient pris une mesure quelconque dans votre cas?

R : Nous sommes comme les Britanniques ou les Canadiens. Nous ne nous faisons pas d'illusions et nous imaginons toujours le pire. Bien entendu, n'importe qui penserait immédiatement que les autorités auraient dit : "Bravo, vous avez fait du bon boulot". Je ne pense pas que ç'aurait été le cas. Elles auraient dit : "Bon, les choses ont bien tourné, mais il y avait le risque que vous vous fassiez prendre et que vous embarrassiez notre gouvernement, ou ceci ou cela". On m'aurait puni.

Q : Vous avez dit que lorsque Mike Hoare vous a parlé de ce plan, de ce complot vous avez supposé que vos supérieurs en avaient connaissance. C'est ce que vous avez dit.

R : C'est exact.

Q : Qu'est-ce qui vous fait penser que vos supérieurs en avaient connaissance?

R : Ecoutez, j'ai signalé ce plan, coup d'Etat, ou raid concernant les Seychelles, depuis 1977, depuis le premier coup. Mon gouvernement était parfaitement au courant du plan de Mike Hoare. Et voilà que tout d'un coup Mike Hoare obtient des armes, obtient le feu vert pour faire ceci et cela. Alors, bien entendu, je suppose que les autorités sont au courant.

Q : Vous avez mentionné également un premier plan, je suppose que c'était en 1980?

R : Non, j'ai dit que le dernier plan datait de 1980. Le dernier plan dont j'ai entendu parler datait de 1980. J'en ai donné une copie à mes supérieurs. J'en ai donné une copie au général d'armée, Charles Lloyd, après quoi, je n'ai plus entendu parler de rien, jusqu'au moment où, d'un seul coup, toute l'affaire a rebondi.

Q : Vous parlez du plan qui a précédé celui-ci?

R : Il y en a eu beaucoup. Je crois qu'il y avait quelques indépendants qui essayaient de saisir l'occasion, en tous cas c'est ce que j'ai appris par la bande.

Q : Donc votre gouvernement était au courant du plan de 1980?

R : Je le lui avais communiqué.

Q : Vous leur aviez communiqué ce plan?

R : Qu'ils l'aient approuvé, je n'en sais rien, mais qu'ils aient été au courant, çà j'en suis certain.

Q : Pourriez-vous nous dire quelques mots au sujet de ce plan? Etait-il semblable au plan actuel? Quels liens existent-ils entre l'un et l'autre?

R : Je dirais que la seule différence est la méthode. On pouvait venir en avion comme Mike a décidé de le faire. On pouvait acheter des bateaux de pêche et débarquer de nuit, ou bien se faire passer pour un cirque ou quelque chose dans le genre. C'est la seule différence. Pour le reste, les plans sont similaires - faire un coup d'état sans bruit, éventuellement avec l'aide d'autres pays d'Afrique australe, et de se retirer - se faire payer et, ensuite, laisser la population des Seychelles se débrouiller, en bien ou en mal.

Q : J'aimerais revenir à la question précédente. Je m'empresse de dire à nouveau que vous n'avez pas besoin de répondre si vous n'en avez pas envie. Il y a quelque chose qui continue de m'intriguer un peu : pourquoi en 1980 et avant avez-vous communiqué à vos supérieurs - et pas seulement à vos supérieurs mais aussi à l'armée - les plans détaillés d'une participation de mercenaires à un coup aux Seychelles - alors qu'en 1981, vous n'en avez rien fait et supposiez au contraire que vos supérieurs étaient au courant. Pourriez-vous expliquer cette différence?

R : Lors des plans précédents, il m'avait demandé clairement de chercher un appui. Il avait besoin d'aide. Alors il m'a donné le plan et il m'a dit : "Essaie d'obtenir une aide, une aide officielle, des armes, des fonds, n'importe quoi, pour exécuter ce plan". Et soudain, le voilà avec l'argent, avec les armes et il n'a plus besoin d'aide pour ainsi dire.

Interrogateur : Pour moi, cette réponse explique parfaitement les choses.

Q : Juste un éclaircissement. Vous avez dit que lorsque le combat a éclaté vous êtes allé à votre voiture et vous avez roulé vers l'hôtel. Un camion vous a dépassé en direction de l'aéroport. Vous avez dit que l'une des raisons pour lesquelles vous êtes parti était que vous n'aviez pas votre fusil. Le type qui devait vous le donner ne l'avait pas fait pour une raison quelconque.

R : Probablement pour que je reste désarmé.

Q : Vous avez dit, par ailleurs, qu'au début, quand vous avez vu Mike, il vous a remis un sac. Vous avez dit, je crois, qu'il était très lourd et que vous aviez pensé : "Oh mon Dieu, il doit y avoir un fusil là-dedans".

R : C'est exact.

Q : Qu'avez-vous fait de ce sac? Où avez-vous gardé ce fusil? Je croyais que c'était pour cela que l'on vous avait remis le sac?

R : C'était contraire à mon plan. Je lui avais conseillé de ne pas faire partir ensemble des hommes et des armes. Au départ, je ne vous ai pas encore expliqué ceci - voici comment il m'a remis un fusil. Il m'a dit : "Est-ce que tu veux bien emporter pour moi un sac aux Seychelles"? J'ai répondu : "Bien sûr. Qu'est-ce qu'il y a dedans"? Il a répondu : "C'est un équipement de communications maritimes qui va servir de récepteur radio pour le quartier général". Je lui ai dit : "Très bien, je l'emporte". Il a ajouté : "Ne t'inquiète pas si la douane le saisit". Il m'a montré un sac sur lequel était inscrit "Pour le Commandant du port". Il m'a dit : "Tu n'as qu'à dire aux douaniers que c'est pour le Commandant du port. S'ils veulent s'en saisir, laisse-les faire. Si le Commandant du port dit qu'il ne sait pas de quoi il s'agit - ce qui n'a pas été le cas - alors, dis simplement que tu ne sais pas non plus, que quelqu'un te l'a donné et que c'est pour le Commandant du port". J'ai accepté. Il a apporté le sac à l'aéroport et m'a dit : "Mets quelques chemises et quelques affaires dedans pour qu'il ait l'air d'être plein". Alors j'ai fourré dans le sac quelques chemises, des palmes, un appareil photos et quelques livres, qui ne devaient guère peser plus de cinq à six kilos. Mais, quand j'ai soulevé le sac, j'ai immédiatement compris qu'il contenait un fusil. Je l'ai ouvert et j'ai dit : "Il y a un fusil caché là dedans".

Ce qui est assez drôle, c'est que lorsque je suis arrivé à la douane, (il était environ 9 heures du soir et j'avais trois valises), le douanier m'a dit : "Celle-là". Je lui ai dit : "La petite"? Il a répondu : "Non celle-là". Je me suis dit : "Çà y est, nous y voilà". J'ai posé la valise sur la table. Si le douanier l'avait soulevée lui-même, il aurait immédiatement compris qu'il y avait quelque chose de louche. Dès qu'il l'aurait soulevée, il aurait dit : "Il est impossible que cette valise pèse si lourd". Il aurait probablement pensé que je passais de l'or en contrebande.

Mais il a ouvert la valise et il saisi d'un livre, qu'il a regardé, puis qu'il a laissé tomber en me disant : "Des fusils"? Je l'ai regardé en disant "Pardon"? Il a répété : "Des fusils"? A ce moment, le policier qui se tenait près du douanier

/...

m'a dit : "Il veut parler de harpons pour la pêche sous-marine". Les harpons sont interdits aux Seychelles. A ce moment là, j'ai dit : "Oh des harpons. Non, non". Il a dit : "Si vous en avez un, laissez-le ici, vous pourrez le reprendre quand vous repartirez". Je lui ai dit : "Non, je n'en ai pas". Il a dit : "Très bien". J'ai failli avoir une crise cardiaque.

Q : En ce qui concerne vos activités pendant les 14 jours ou les 10 jours que vous avez passés ici, avant...

R : Quinze jours.

Q : ... vous avez rendu compte de vos activités à la police. Mais ces papiers sont destinés au gouvernement de ce pays. Pourtant, il y a un point qui m'intrigue et que je voudrais soulever, car il indique que vous avez dû avoir certains contacts locaux importants pendant ces 15 jours. Quand vous êtes allé au match de football, vous avez été capable d'identifier 50 Soviétiques...

R : On les remarque comme le nez au milieu de la figure.

Q : Comment les avez-vous reconnus?

R : Celà crève les yeux. Ils parlent fort, ils s'expriment en langue slave. Ils parlent fort, ils restent toujours en groupe. C'est assez drôle, je suis allé à ce match de football avec un gars d'ici. Je suis arrivé et l'employé du stade m'a dit : "Asseyez-vous ici". Et il a dit à mon camarade : "Et vous, mettez-vous là, juste au-dessus". Alors j'ai dit : "Mais c'est mon ami, nous voulons rester ensemble". Il m'a répondu : "Non". L'employé m'a pris par erreur pour un Soviétique, parce que, tout d'un coup, environ une cinquantaine d'entre eux sont arrivés en groupe et se sont assis autour de moi. J'ai pris une photographie, pas moi-même, j'ai demandé à mon camarade. Je lui ai dit : "Tu as ton appareil, prends une photo". On les reconnaît de loin. Vous pouvez demander aux gens du pays. Ils ne pourraient pas se cacher même s'ils le voulaient. Il n'y a rien là de personnel.

Q : J'ai encore une autre question. Dans l'une de vos réponses, vous avez dit que vous étiez un agent professionnel de renseignements et que vous n'aviez touché aucun argent de Hoare.

R : Pas d'argent, pas pour des services.

Q : Mais vous a-t-il promis quelque chose pour après?

R : Non, ce serait immoral en ce qui me concerne.

Q : Ainsi, vous n'avez tiré aucun bénéfice financier de cette opération?

R : Rien. J'ai même... écoutez, je crois qu'ils ont engagé un Queen's Counsel, un avocat pour s'occuper de toute cette affaire. J'ai refusé d'avoir recours à ses services, parce que je pense qu'on les a payés avec de l'argent mercenaire et je ne veux pas en être sali. Je me défends moi-même. Les autres, Mike Hoare peut bien leur payer des défenseurs, mais en ce qui me concerne, je ne veux pas en profiter. Si mon gouvernement veut me payer un défenseur, je l'accepterai car je pense que c'est leur devoir et que cela dépend de leur bon vouloir.

Q : Mais, dans ce cas, si vous acceptez un paiement par votre gouvernement parce que vous êtes un employé de ce gouvernement, puisque vous ne recevez aucune aide financière du côté de Hoare, du côté mercenaire...

Q : N'avez-vous pas dit que vous étiez remboursé de vos frais?

R : Oui, j'ai parlé de frais de mission.

Q : Donc, vous avez reçu de l'argent?

R : Pas pour des services rendus, simplement des frais de mission pour aller d'un point A à un point B.

Q : Mais alors, cela ne signifie-t-il pas qu'en fait, vous accomplissiez une mission pour le compte de votre gouvernement?

R : Je ne sais pas, je m'y perds un peu, c'est vrai, je ne sais pas. Vous pouvez interpréter ceci comme vous voudrez. Je ne vous en veux pas, vous faites votre travail, voilà tout.

Q : Juste une petite question. Depuis que vous avez été arrêté vous n'avez eu aucun contact avec aucun des autres détenus impliqués dans cette opération?

R : Non. Nous sommes tous... comment dit-on?... détenus au secret, avec les menottes, nuit et jour, jusqu'à ces derniers temps. Je ne leur en veux pas. Il est probable que s'ils avaient fait la même tentative en Afrique du Sud, il leur serait arrivé la même chose. Le châtement est comme ça et je l'accepte. Je n'ai eu absolument aucun contact. Des contacts avec des responsables locaux, oui. Nous bavardons. Nous discutons même des stratégies des services de renseignements. Voilà.

Q : Si le Gouvernement des Seychelles vous fait passer en jugement, pensez-vous que le Gouvernement d'Afrique du Sud vous enverra un avocat?

R : Cela leur est très difficile. Il faut que vous compreniez ceci. Je crois que le fait d'envoyer un avocat spécialement pour me défendre confirmerait les accusations, qu'elles proviennent de l'ONU ou du Gouvernement des Seychelles ou de n'importe qui d'autre, selon lesquelles j'ai été spécialement envoyé ici par mon gouvernement pour cette mission. Aussi, je doute beaucoup qu'il le fasse. Je ne refuserais pas vous savez. Mais je n'ai pas peur, je ne redoute pas d'être jugé ici, car je plaiderai coupable. Je suis inculpé d'importation illégale d'armes de guerre, ce qui est un fait. Mais je demanderai les circonstances atténuantes, voilà tout. Je n'ai pas besoin d'un avocat pour mentir pour moi. Je ne mentirai pas. Désolé, s'il y a des avocats parmi vous, je leur fais mes excuses.

Robert Charles Sims

SIMS : J'ai fait une déclaration à la police sur toute cette affaire. Au fond, j'ai répondu à toutes leurs questions; je ne leur ai rien caché.

Il y a une chose qui m'inquiète un peu. C'est à propos d'un autre membre de notre groupe, une dame nommée Susan Ingle. Je me demande si vous avez parlé à Susan Ingle?

Un membre de la Commission : Pas encore.

SIMS : Eh bien son crime, c'est de m'aimer. Elle a passé 61 jours en réclusion. Son crime, le voilà. Pourquoi je dis "son crime"? Elle est venue ici s'occuper de mon bungalow, faire la cuisine, laver mon linge, prendre soin de moi comme une bonne ménagère. Nous sommes ensemble depuis 10, 12 ans, et on l'a enfermée pendant 61 jours parce qu'elle m'aime. Ça paraît un peu étrange.

Quant à l'autre affaire, je répondrai volontiers à toutes les questions, dans la mesure de mes moyens.

Le PRESIDENT : Voulez-vous nous dire votre nom et votre nationalité, où vous habitez et quelle profession vous exercez?

R : Je m'appelle Robert Charles Sims. Je suis entraîneur de chevaux de courses. J'habite 36 Homestead Avenue, à Hillcrest, dans le Natal. Je suis anglican.

Q : Et votre nationalité?

R : Je suis sud-africain.

Q : Pouvez-vous dire à la Commission quelle part vous avez prise à cette opération?

R : Tout ce que j'avais à faire, c'était donner de l'argent de poche à deux hommes venus là pour l'opération. C'est ce que j'ai fait. De l'argent de poche - je n'avais pas à jouer les trésoriers ou autre chose de ce genre. Donner de l'argent de poche, c'est tout. Dans les 1 000 dollars.

Q : Quand êtes-vous arrivé aux Seychelles?

R : C'est un peu difficile à dire parce que, comme vous savez, ça fait déjà un bout de temps. Environ 2 heures avant le 1er novembre. Je dis ça, parce que certains ont dit que nous étions arrivés le 31. Il était 10 ou 11 heures, à deux heures près.

Q : Qui a pris contact avec vous en Afrique du Sud, pour cette opération?

R : Le colonel Hoare.

Q : Le connaissiez-vous?

R : Oui, je connais bien le colonel Hoare.

Q : Quelles relations aviez-vous avec lui?

R : C'est mon beau-frère.

Q : Et lui avez-vous posé des questions sur le but de toute cette opération?

R : Disons qu'il m'a contacté pour me demander si je serais prêt à aller aux Seychelles pour un coup d'Etat sans effusion de sang - c'est un mot de ce genre qu'il a employé. Il m'a dit que tout compte fait, ça revenait à un coup d'Etat sans effusion de sang. Alors j'ai dit : "Bon, je veux bien y aller, à condition qu'il n'y ait pas de violence, de coups de feu et d'armes à feu, ni à prendre la brousse ou à attaquer des femmes, des enfants et des chiens au fusil, avec des munitions. Sinon, ça ne m'intéresse pas. Mais si ça se passe sans violence, sans armes, sans histoires d'espionnage et s'il n'y a pas à courir à droite et à gauche, etc., etc., là oui, je veux bien y aller". Ca me faisait un mois de vacances aux Seychelles, tous frais payés. J'ai dit que si je n'avais à prendre part à aucun combat ou acte de violence, s'il n'y avait pas d'histoires d'espionnage ou autre, dans ces conditions-là, j'irais bien.

Je crois que mon beau-frère m'a dit : "Eh bien, voilà un bon moyen d'offrir des vacances à mon beau-frère. Salut. Vas-y".

Il m'a donné un compte en banque, un compte courant pour les dépenses de la maison et un autre compte d'où je pourrais tirer de l'argent pour les hommes qui arriveraient. Le premier était au nom de mon amie. C'était pour la maison, pour la nourriture et les frais généraux; l'autre me permettrait de donner de l'argent de poche aux hommes qui arriveraient. J'ai distribué 1 000 dollars.

Q : Vous n'aviez pas d'armes, lorsque vous êtes arrivé?

R : Je suis arrivé dans le pays avec deux armes. Quand on nous a arrêtés, j'ai expliqué à la police où étaient les armes et j'ai aussi dessiné un plan indiquant l'endroit précis où elles se trouvaient, pour qu'ils puissent facilement les localiser, sans difficulté. Ces armes n'ont pas servi.

Je suis allé à l'aéroport. Dès que ça a commencé et que j'ai vu comment ça tournait, j'ai dit : "Salut les gars; moi, je ne m'en mêle pas. Je ne veux rien avoir à faire avec ça". J'ai sauté en voiture et je suis parti.

Q : Alors, quand l'avion du Swaziland est arrivé, vous étiez à l'aéroport?

R : Je crois qu'à ce moment-là j'étais au café en train de manger un sandwich et de boire une tasse de thé.

Q : Pouvez-vous dire à la Commission ce que vous aviez fait depuis votre arrivée aux Seychelles?

R : Entre le jour de mon arrivée et le matin de mon arrestation, on a fait comme tous les touristes. On est allé se baigner, un peu sur toutes les plages. On a fait de la plongée sous-marine. On a dîné et déjeuné dans tous les restaurants et hôtels de la ville. C'est tout ce qu'on a fait. J'ai bien dû prendre plus de 200 photos, que la police a examinées une à une. Mais pas une seule ne montre un avion, ou une caserne, ou un commissariat, ni quoi que ce soit de ce genre. Deux cents photos. J'ai pris dans les 150 mètres de film avec ma caméra Canon et la police les a aussi épluchés. Des scènes de baignade, des yachts, de la plongée sous-marine : voilà tout. Cent-cinquante mètres de film, 200 photos, format carte postale. La police les a vus. Tout le monde a regardé ça.

Q : Aviez-vous auparavant participé à une opération de ce type?

R : Jamais. C'est la première fois qu'on m'a vu dans un commissariat, à plus forte raison un tribunal. On va me prendre pour la brebis noire de la famille. Aucun membre de ma famille, autant que je sache, n'a jamais été en prison ou n'a été traîné devant un tribunal. Et c'est ma faute. Des vacances aux Seychelles, tous frais payés. Ce ciel étoilé, ces choses fantastiques... On ne va pas chercher plus loin. C'est ma faute. Je suppose que j'aurais dû réfléchir d'abord; mais c'était formidable : un mois aux Seychelles, tous frais payés - et quand je dis "tous frais payés" ... "Ne regarde pas à la dépense, m'a dit mon beau-frère. Si tu as envie de dîner au restaurant cinq fois par semaine, ne t'en prive pas". Vous comprenez bien que c'est pas facile de dire : "Laisse-moi le temps de réfléchir". J'y suis donc allé.

Donner de l'argent aux hommes qui arrivaient aux Seychelles, voilà quel a été le gros de mon travail. J'en ai donné à Barney Carey. Je lui ai donné un peu d'argent. J'en ai donné à Anton Lubic. Je lui ai donné un peu d'argent.

Q : Les connaissiez-vous déjà, ou les avez-vous rencontrés sur place?

R : Je n'avais jamais rencontré personne avant l'opération. C'était la première fois que j'avais affaire à eux. Je n'avais jamais rencontré aucun d'entre eux. Jamais ils n'ont été mes amis. Je ne les avais jamais vus. Ils n'étaient jamais venus chez moi et je n'avais rien eu à voir avec eux.

Q : Et quand vous êtes arrivé aux Seychelles, avez-vous pris contact avec des gens du lieu?

R : Non, non. Sur place, je n'ai contacté personne.

Q : Vous avez dit que vous pensiez participer à un coup d'Etat sans effusion de sang, que c'est ainsi que Mike Hoare vous avait présenté la chose.

R : Je ne devais pas y participer. Lui était venu pour tout organiser. Ce que je devais faire, moi, c'était strictement non violent. Voilà tout. Effusion

de sang ou non, ça ne me regardait pas. Je n'étais pas là pour faire peur aux gens avec un fusil. Un coup sans effusion de sang, ça pouvait vouloir dire qu'on entraînait quelque part avec une arme, en disant : "Haut les mains, tout le monde!" pour faire peur aux gens. Je n'étais pas censé faire peur à qui que ce soit, ni avec un fusil, ni avec quoi que ce soit d'autre.

Q : Lorsque Mike Hoare vous a parlé du coup, ou de ses intentions, vous a-t-il donné une idée du nombre de gens qui participeraient à l'opération?

R : J'avais fait un peu de bricolage sur les armes qu'il avait apportées et j'avais l'impression qu'il y aurait une cinquantaine de personnes.

Q : Quand vous êtes venu aux Seychelles, comment assuriez-vous les communications, puisque vous serviez de correspondant à certaines des autres personnes qui se trouvaient ici?

R : Nous avons fait installer le téléphone au bungalow et nous avons reçu un appel d'Afrique du Sud nous disant qu'Anton Lubic arrivait le samedi soir. Ils m'ont dit "Voulez-vous aller le chercher? Il fumera un cigare", etc. Toutes les lettres que j'ai remises à la police confirment ce fait. Je dis bien "les lettres" : cette fois-là, ils ont téléphoné mais quelquefois aussi, ils écrivaient une lettre ou un billet. Ils ne les mettaient pas à la poste, ils les lui ont confiées. Aussi, quand je suis allé le chercher à l'aéroport, je suis allé à sa rencontre et je lui ai demandé : "Etes-vous Anton Lubic?" Il a répondu : "Oui, voici mes lettres d'introduction". Ce sont ces lettres que j'ai remises à la police.

Q : Comment avez-vous appris que le groupe arriverait par l'avion du Swaziland?

R : Barney Carey me l'a dit.

Q : Ne l'avez-vous pas appris directement par un coup de téléphone d'Afrique du Sud?

R : Non. Barney Carey est arrivé à peu près une semaine avant par l'avion de Swaziland. Il est arrivé ici et j'ai donné 8 000 roupies à Barney Carey. Il m'a dit qu'il fallait que je sorte davantage d'argent de la banque en vue d'un vol qui arrivait du Swaziland le 25, etc. Je devais retirer une certaine somme d'argent d'un compte bancaire et l'avoir prête pour le paiement. Je n'ai effectué aucun paiement. C'est le Commissaire qui a l'argent.

Q : Quand vous êtes allé à l'aéroport, le jour de l'arrivée du vol du Swaziland, à quoi vous attendiez-vous?

R : Eh bien, à ce moment-là, j'ai demandé à Barney Carey s'il était indispensable que j'aille à l'aéroport. Il m'a répondu : "Tu fais comme tu veux; cela ne dépend que de toi". Je suis rentré chez moi mais vers 3 heures et demie ou 4 heures de l'après-midi, je me suis ravisé et j'ai dit à ma petite femme : "Je crois que je ferais mieux d'aller à l'aéroport, voir comment les choses se passent". J'ai dit

ça sans trop réfléchir. J'ai sauté dans ma voiture et je suis allé à l'aéroport. Je me suis assis en attendant que l'avion arrive. Tout semblait bien se passer. J'étais assis à la buvette. Soudain, j'ai entendu un coup de feu. Je suis sorti, j'ai sauté dans ma voiture et je suis allé voir où était Barney Carey. Ceci ne faisait pas partie de notre accord, en ce qui me concernait, et je suis donc reparti.

Q : Si les choses n'avaient pas tourné mal, que se serait-il passé ensuite, en ce qui vous concerne?

R : J'avais ensuite pour mission de distribuer les fusils que j'avais apportés avec moi. Une des choses importantes que je voulais faire, c'était de me débarrasser de ces sales engins et de donner l'argent aux personnes en question. Ma mission aurait alors été terminée.

Q : Pour en revenir aux préparatifs en Afrique du Sud, vous avez dit que vous vous étiez occupé des fusils.

R : Des armes à feu, oui.

Q : Il me semble que vous avez dit - je ne me rappelle pas les termes exacts que vous avez employés - que Mike Hoare se les était procurées. A-t-il fourni une indication sur la façon dont il s'est procuré ces armes à feu?

R : Il n'en a pas dit un mot. Et quand je dis "pas un mot", ce n'est en effet pas le genre de chose que je lui demanderais, pour la bonne raison qu'il me dirait de m'occuper de mes oignons, vous savez - en employant même un langage plus fort.

Q : Aviez-vous une idée de ce qui se serait passé si ça n'avait pas tourné mal à l'aéroport? Que se serait-il passé ensuite, en ce qui concerne l'ensemble de l'opération?

R : Je n'avais aucune instruction de faire quoi que ce soit. C'est ce que je suis en train de vous expliquer. Tout ce que je sais, c'est qu'une fois les hommes arrivés à l'aéroport - il y avait quelque chose qui n'allait pas dans les chiffres. Quand je dis que "quelque chose n'allait pas dans les chiffres" on m'avait dit de préparer 2 000 roupies pour les remettre à l'aéroport - non, pas pour les remettre à l'aéroport, mais pour les remettre à ces gens qui arrivaient. D'après mes calculs, le nombre de types qui étaient déjà dans l'île, plus les 28 qui arrivaient, ne représentaient pas le total des effectifs. Je ne pensais donc pas qu'il s'agissait du groupe principal.

Je crois comprendre qu'il y avait beaucoup plus de 28 personnes dans l'avion, mais d'après mes instructions, qui sont là-haut, entre les mains du Commissaire, il y en avait 28. A ce moment-là, j'ai pensé : "Bon, en voilà 28 qui arrivent maintenant et il y en aura une vingtaine d'autres qui arriveront dans huit ou dix jours". Pour ma part, je ne pensais même pas que le colonel Hoare serait dans l'avion. Je pensais que cette vingtaine de personnes qui arrivaient auraient des chambres réservées dans un hôtel et que huit ou dix jours plus tard, d'autres

arriveraient. Les effectifs auraient alors été au complet. C'est pourquoi, voyez-vous, je dis que je suis allé à l'aéroport simplement pour me renseigner. Je ne m'attendais pas du tout à ce qu'il arrive quoi que ce soit.

Q : Vous avez dit précédemment que vous pensiez qu'il y aurait une cinquantaine de personnes.

R : Oui, en raison du nombre d'armes qu'il y avait.

Q : Et en ce qui concerne votre propre indemnité, ou rémunération, pour prendre part à cette opération, on vous offrait simplement, d'après ce que vous avez dit, ce voyage aux Seychelles.

R : Non, j'étais aussi payé. J'ai reçu 5 000 rands et je devais en recevoir 5 000 autres après avoir accompli ma mission avec succès. Mais, maintenant, je suppose que je n'aurai plus droit à ce second versement de 5 000 rands.

Q : Et comment définiriez-vous ce qui vous a incité, personnellement, à prendre part à cette opération et à faire ce que vous avez fait?

R : Cela me donnait un mois de vacances. Sur le plan politique, je ne suis absolument pas engagé - je n'avais aucune raison de venir ici, si ce n'est pour passer un mois de vacances. Une aubaine. Tous frais payés. C'est tout ce que je voyais. Il n'était pas question de politique. Je crois que certains de ces hommes ont dit qu'ils étaient en train de négocier le retour au pouvoir d'un ancien président. Je ne sais rien de ce rétablissement de l'ancien président. Mike Hoare ne m'a jamais rien dit. J'ai dit à Mike à l'époque : "Qui sera président après le coup d'Etat?" Il m'a répondu : "Cela ne te regarde pas. Va là-bas, fais ton travail et tâche de le faire correctement". Il m'a aussi dit : "Cela n'a rien à voir avec toi". Je lui ai dit : "J'aimerais bien savoir". Il m'a répondu : "Qu'est-ce que ça changerait?"

Alors, je suis resté un mois ici avant que quelqu'un vienne. J'étais en vacances pour un mois. Il n'y avait personne avec moi dans l'île. En fait, je ne devrais pas dire "personne" : il y avait des types qui allaient et venaient, mais j'étais en vacances pour un mois et le colonel m'avait bien dit qu'il y avait de fortes chances qu'il ne se passe rien, qu'il était possible que je reste ici pendant un mois, ou même trois ou quatre mois, et que je sois ensuite simplement rappelé dans mon pays.

Alors je me suis dit : "C'est merveilleux de passer un mois de vacances tous frais payés". Il était possible que l'opération soit complètement abandonnée et que je reste ici pour deux ou trois mois de vacances, à dépenser de l'argent, mais aux frais de quelqu'un d'autre. D'après mon compte, vous pouvez voir combien d'argent j'ai dépensé pendant que j'étais en vacances ici. Nous menions la grande vie. Nous dépensions entre 70 et 100 dollars par jour.

Q : Estimez-vous que vous participiez à cette opération à titre de mercenaire?

R : Vous savez, il faut être honnêtes; tâchons de voir les choses honnêtement. A l'époque, non. Aujourd'hui, quand j'y pense, je suppose que je

dois passer pour une sorte de mercenaire, c'est vrai. Mais utiliser les armes à feu, tirer sur les gens, etc. - ça je ne le fais jamais. Mais c'est vrai qu'on peut voir les choses de cette façon. Pourtant, je ne suis absolument pas un mercenaire. Je n'ai jamais tué personne. Je n'ai jamais eu l'intention de tuer personne. C'est contraire à ma nature. Quand Mike m'a parlé de venir ici, je lui ai dit : "A condition que je ne sois mêlé à aucune violence, aucune fusillade, ni aucun transport d'armes, etc.". Il m'a répondu : "Très bien, c'est d'accord". Et j'ai ajouté : "Autrement, je n'y vais pas".

Q : Vous avez dit que vous aviez un compte à votre nom.

R : J'avais un compte en banque.

Q : Vous souvenez-vous du montant de la provision?

R : 10 000 dollars.

Q : 10 000 dollars seulement?

R : Sur mon compte, et 10 000 dollars sur le compte de ma femme pour les dépenses courantes de la maison. Mon compte servait pour l'argent qui devait être versé aux hommes qui viendraient ici; il y avait 60 000 roupies.

Q : Vous avez mentionné le nom d'Anton Lubic.

R : Oui.

Q : Vous avez dit que vous ne l'aviez jamais rencontré auparavant.

R : Je l'ai rencontré en Afrique du Sud.

Q : En Afrique du Sud?

R : Oui, je l'ai rencontré là-bas à l'époque de ce..., mais je ne l'avais jamais rencontré avant toute cette affaire avec Mike Hoare.

Q : Vous rappelez-vous quand vous l'avez vu pour la dernière fois?

R : Ca alors ... voyons, disons deux semaines. Ecoutez, Monsieur, je peux me tromper de quatre ou cinq jours. C'était aux alentours du 15 octobre.

Q : Et à cette occasion, avez-vous discuté de cette opération mercenaire aux Seychelles avec Mike Hoare et Anton Lubic?

R : Non.

Q : De quoi avez-vous parlé?

R : Je n'ai pas rencontré Anton Lubic chez Mike Hoare. Je l'ai rencontré sur la route. Il attendait sur le bas-côté, dans sa petite voiture, et il nous

/...

a conduits jusqu'à un endroit où l'on pouvait tirer et essayer les fusils. Je ne l'avais pas rencontré jusqu'à ce moment-là.

Q : Et à ce moment-là, Mike Hoare était avec vous?

R : Mike Hoare n'était pas avec moi, non.

Q : Qui vous a présenté à Anton Lubic?

R : Eh bien, personne ne nous a vraiment présentés. On m'avait dit qu'il serait sur le côté de la route, que je n'avais qu'à le dépasser et faire un appel de phares, et qu'il me suivrait, puis me doublerait; je devais ensuite le suivre jusqu'au terrain où il pourrait essayer le tir de ses fusils.

Q : A ce moment-là, l'appeliez-vous Anton Lubic, ou bien vous souvenez-vous qu'il ait eu un autre nom?

R : Vous savez, il faut que je sois honnête. Je crois qu'en fait il m'a indiqué un nom différent, mais c'est bien le diable si je peux me rappeler lequel. Cela se passait il y a un certain temps, je crois qu'il m'a indiqué un autre nom - mais je n'en suis pas sûr.

Q : Savez-vous quelles sont ses occupations?

R : Je le sais maintenant, mais je ne le savais pas à l'époque.

Q : Que fait-il maintenant?

R : Je crois qu'il travaille pour la Sûreté sud-africaine. C'est bien ça? A l'époque où je l'ai rencontré, je ne le savais pas.

Q : A ce moment-là, vous ne saviez pas que c'était un agent de renseignement sud-africain? Vous n'en aviez aucune idée?

R : Non. En fait, si vous m'aviez dit, à cette époque-là, ce qu'il faisait, je ne vous aurais pas cru, ni vous ni personne d'autre. Il n'avait vraiment pas l'air de ce genre d'homme, vous savez - dans sa façon de parler, etc.

Q : Une fois ici, il ne vous a pas dit qu'il était...

R : Quand il est arrivé ici?

Q : Vous a-t-il dit qui il était?

R : Eh bien, il m'a dit qu'il était ici pour s'occuper des intérêts de son gouvernement. Il n'a pas dit qu'il était du BOSS ni de la Sûreté.

Q : Vous saviez donc qu'il devait être un agent du gouvernement.

R : Enfin, c'était ce qu'il disait. Je ne peux pas dire que je l'ai cru. Vous savez, c'est ce qu'il m'a dit. Quand on parle avec lui - et quand je dis

"parler avec lui", je veux dire quand on bavarde avec lui devant un verre de bière, il ne donne pas l'impression d'être ce genre de type. Il m'a dit qu'il était ici pour s'occuper des intérêts de son gouvernement. Et je me suis dit : "C'est dommage; moi, je ne voudrais pour rien au monde qu'un type comme ça s'occupe de mes intérêts; quant aux intérêts de mon pays, ce n'est pas mon affaire". Vous voyez ce que je veux dire. Je crois bien qu'à l'époque je n'ai pas cru ce qu'il me disait.

Q : Sachant que c'était un agent du gouvernement, n'avez-vous pas songé que sa participation pouvait laisser supposer que le Gouvernement sud-africain était peut-être impliqué dans toute cette opération?

R : Comme je vous l'ai dit, je ne l'ai pas cru quand il me l'a dit. Si je l'avais cru quand il m'a dit qu'il était du BOSS, peut-être aurais-je vu les choses différemment. Mais je ne l'ai pas cru. Vous savez, les gens racontent tant de choses.

Q : Avez-vous jamais pensé qu'il y avait quelqu'un d'autre derrière Mike Hoare dans cette opération?

R : Eh bien, je dois dire que oui.

Q : Qui?

R : Si je dis "oui", c'est parce que je connais Mike Hoare. Je le connais depuis longtemps. Je sais qu'il n'a jamais eu l'idée de devenir président des Seychelles. Il devait donc y avoir quelqu'un d'autre derrière. Mais qui ça peut être, je n'en ai aucune idée.

Q : Et vous ne saviez pas d'où il tirait l'argent pour toute l'opération?

R : Aucune idée, Monsieur. Honnêtement, je dois vous dire que Mike Hoare m'a toujours traité - je veux dire pendant les 18 ou 19 dernières années - comme un petit-frère. Du genre : "Jette donc un coup d'oeil à ma voiture; il y a quelque chose qui ne va pas". Le petit frère y va et arrange un peu la voiture. Ça a toujours été comme ça. Et c'est pour ça que je ne passe pas beaucoup de temps avec ce type. Il a une personnalité passablement écrasante et je ne reste pas longtemps en sa compagnie. C'est un brave type. Je m'entends bien avec lui, mais j'ai l'impression d'être sur la corde raide : il faut être constamment sur ses gardes; d'ailleurs, trop voir Mike Hoare ne me vaut rien et ça cause des frictions dans la famille.

Q : Vous dites que vous êtes le beau-frère de Mike Hoare.

R : Exact.

Q : Comment l'êtes-vous devenu?

R : Par mariage.

Q : Il est marié avec votre soeur?

R : Il est marié avec ma soeur.

Q : Vous avez dit que vous aviez appris par Barney Carey l'arrivée du groupe par le vol de la SWAZI.

R : Oui.

Q : Barney Carey a-t-il dit quelque chose au sujet du deuxième groupe qui devait arriver aux Seychelles?

R : Non. S'il y avait dû y avoir un deuxième groupe, Mike Hoare serait venu avec le deuxième groupe et pas avec le premier. J'ai pensé qu'il y avait un deuxième groupe qui allait arriver lorsqu'on m'a demandé de sortir 28 000 rands de la banque. Ce chiffre ne correspondait pas au nombre de fusils. Personne ne m'a dit qu'il allait arriver 50, 60 ou 70 hommes. Mais sachant combien il y avait de fusils, j'en ai déduit bien sûr que c'était le nombre des hommes qu'on attendait, et il y avait plus de 28 fusils à attribuer. J'ai donc pensé qu'un deuxième groupe allait arriver. Personne ne m'a dit que des hommes allaient arriver ou que ce n'était que le premier groupe - quel qu'il soit.

Q : Est-ce que vous buvez?

R : Moi?

Q : Après votre arrivée, vous vous êtes soûlé, vous auriez pu révéler que cette opération allait avoir lieu?

R : Alors là, Monsieur, vraiment pas. Je suis quelqu'un qui boit une bière ou deux, et je prends généralement un verre de vin aux repas. Mais je n'ai jamais eu d'ennui à cause de la boisson.

Q : Avant votre arrestation, aviez-vous des amis seychellois?

R : Non, Monsieur. J'ai bien essayé de devenir ami avec un couple de Seychellois. En fait, nous voulions nous familiariser un peu avec la cuisine locale et la manière de la faire cuire, etc. Nous nous sommes promenés dans la ville pour essayer de trouver un livre de cuisine créole, mais nous n'avons rien trouvé. Il n'y a pas moyen d'acheter un livre de cuisine créole dans cette ville pour savoir comment ils font leurs plats au curry et autres. Nous pensions que nous irions dans une famille pour apprendre comment ils font la cuisine avec l'huile de coprah, etc., et comment ils utilisent tel et tel ingrédient. Susan et moi, on disait que si quelqu'un nous invitait chez lui pour boire un verre ou pour manger, on dirait "Oui, volontiers; merci beaucoup", et on irait. Mais ça n'est jamais arrivé.

Q : Vous avez dit que les armes avaient été essayées en Afrique du Sud avant?

R : Oui, au nord d'Umslanga Rocks.

Q : Vous n'avez pas participé à ces essais?

R : Moi? Si, j'ai tiré avec, bien sûr. Les armes à feu m'ont toujours intéressé. Quand je dis "intéressé", je veux dire que j'arrive de temps en temps à acheter un vieux fusil, je le démonte, je le frotte, je le recolle, je retaille le fût et je l'accroche au mur.

Q : Mais je parle des ...

R : De ces fusils AK?

Q : Oui.

R : Oui, je les ai essayés.

Q : Vous les connaissiez donc bien?

R : Oui, j'ai tiré au fusil AK.

Q : Et avez-vous demandé à votre beau-frère où il avait eu ces armes?

R : Non, je ne le lui ai pas demandé. Comme je l'ai dit, à ce moment-là je ne le lui aurais pas demandé parce qu'il m'aurait dit que ça n'était pas mes oignons.

Q : Vous avez modifié toutes les armes, les AK?

R : Oui. Quand je dis que "je les ai modifiées", le colonel Hoare m'a demandé de démonter les fusils - d'enlever la crosse, quoi. Je suppose que c'était pour réduire le poids et l'encombrement.

Q : J'ai vu les armes hier. Où avez-vous trouvé toutes les pièces pour les modifier? Vous avez mis une fiche à la place de la crosse.

R : Oh, cette fiche - on a eu des tas d'ennuis avec ça. Nous l'avons eue au magasin de radio juste au coin de la rue. Quand vous donnez votre voiture en reprise et que vous enlevez la radio, vous savez, le trou de l'antenne - il suffit d'acheter ces fiches, elles coûtent 3 cents pièce, et vous bouchez le trou avec. Vous voyez ce que je veux dire?

Q : Oui.

R : Je suis allé au magasin de radio et j'ai demandé "Avez-vous quelque chose pour boucher un trou"? Je leur ai indiqué la taille et ils m'ont montré une boîte d'accessoires et j'ai dit "voilà ce qu'il me faut".

Q : Aviez-vous déjà eu l'occasion de modifier des armes auparavant ou était-ce la première fois?

R : C'était la première fois que je faisais ça. Avant, les seules armes à feu que j'aie bricolées, c'était des vieux fusils que j'avais achetés et dont j'essayais de faire quelque chose.

Q : Pouvez-vous nous dire de quel modèle de AK il s'agissait?

R : Des AK 47. C'est ce qu'on m'a dit. Il y a deux types différents de fusils; l'un est norvégien? Je ne sais pas, désolé. Mais il y en a un qui est différent. L'un a plus d'acier que l'autre, et il y en a un qui a beaucoup de bois.

Q : Avez-vous utilisé des grenades à main ou des armes anti-char, ou seulement ces armes-ci?

R : Seulement ces armes.

Q : Vous avez dit n'avoir pas eu à proprement parler de contacts avec les Seychellois. Mais il a bien fallu que vous ayez un premier contact avec quelqu'un à propos du refuge quand vous êtes arrivé.

R : Je crois que je deviens un peu bouché. Est-ce que vous pourriez répéter la question?

Q : Vous dites que vous n'avez pas eu beaucoup de contacts avec la population locale.

R : Je n'ai eu aucun contact.

Q : Mais quand vous êtes arrivé, pour avoir la maison où vous avez séjourné, il a bien fallu que vous ayez un contact?

R : C'est le colonel Hoare qui a arrangé ça, pas moi. Il m'a dit qu'il avait loué le bungalow par l'intermédiaire de quelqu'un en Afrique du Sud, un M. Destel. Je savais que ç'avait été arrangé avec M. Destel. On m'avait dit que, quand j'arriverais ici, Mme Hoareau m'accueillerait à l'aéroport et m'emmènerait au bungalow. Parce que même lui ne savait pas où il était, ce bungalow. Il ne pouvait pas le décrire, ni me donner l'adresse. Je ne savais pas où il était. Mme Hoareau devait m'accueillir à l'aéroport et m'y emmener.

Q : Et elle l'a fait? Elle vous a accueilli à l'aéroport?

R : Non. C'est son fils qui est venu me chercher à l'aéroport. Je ne sais plus pourquoi, elle n'a pas pu venir.

Q : C'est le dernier contact que vous avez eu avec les Hoareau?

R : Non, non. Notre bungalow était là (il montre le bungalow), et le leur était juste en face du nôtre, un peu plus loin que ce toit rouge (il montre

le toit rouge). On a sympathisé. On passait leur dire "bonjour" de temps en temps. Ils nous donnaient des fruits pour la maison - ce qu'ils appellent fruits de la passion, et des mangues, etc.

Q : Ils ne faisaient pas de cuisine créole, vous auriez pu leur demander des recettes?

R : Mme Hoareau est créole. Elle est seychelloise. Nous lui avons posé des questions sur la cuisine, etc., et elle nous a raconté son enfance sur une des îles, etc. C'étaient des gens très sympathiques. Il y avait aussi avec elle un homme du nom de Harry Savey. J'ai eu un petit bouquin que quelqu'un avait laissé pour nous dans le bungalow - pas un petit bouquin, un vrai livre. Il y est question de Harry Savey, qui serait le roi non couronné des îles seychelles. C'est un type tout ce qu'il y a de sympathique, un vrai gentleman. Il a dans les 65 ou 68 ans. Mais, il y a très longtemps, il possédait une demi-douzaine d'îles par ici. Enfin, vous voyez, un homme à l'aise, quoi.

Q : La maison que vous louiez était-elle grande?

R : Trois chambres, living-salle à manger, cuisine, une salle de bains.

Q : Avez-vous participé à la préparation des sacs qui ont été utilisés pour apporter les armes?

R : Non. Vous voulez dire le double fond et les bâches?

Q : Oui.

R : Non, je n'y ai pas participé.

Q : Votre intérêt pour les armes à feu vient-il d'une formation militaire? Avez-vous une expérience militaire?

R : Je n'ai jamais fait de service militaire nulle part. Je n'ai jamais eu de formation militaire quelle qu'elle soit. En Afrique du Sud, le service militaire est obligatoire. Quand j'étais gosse, c'était tiré au sort : si votre nom sortait, vous y alliez. Si votre nom ne sortait pas, vous restiez chez vous. Mon nom à moi est sorti. J'avais 17 ans à l'époque et mon nom est sorti. Je devais me présenter à un endroit appelé Auckland Park, qui est une unité militaire en Afrique du Sud. Je devais me présenter à Auckland Park à 17 ans - comme on dit, c'est le bel âge - pour faire mes deux ou trois ans de service militaire. A l'époque, j'étais jockey. Quand je me suis présenté, ils m'ont tendu mon barda. Je chaussais à peu près du trois et demi, mais il n'y avait pas de godillots de cette pointure; la plus petite pointure qu'ils faisaient, c'était du 6. Ils m'ont donné un sac et un sac de couchage à me mettre sur le dos. Je suis sorti du poste. J'ai traversé une espèce de cour, il y avait une marche, du pavé. Quand j'ai essayé de soulever le pied pour monter la marche - elle était haute - le poids de mon barda m'a fait tomber sur le dos, comme une tortue. Je suis resté comme ça et le sergent est venu, m'a ramassé et m'a dit "Enlève-moi ce foutu barda et fiche-moi le camp". C'est le seul jour que j'ai passé à l'armée.

Q : Vous avez indiqué le lieu de votre résidence à la Commission. Quelle ville avez-vous mentionnée?

R : J'habitais à Durban, en Afrique du Sud, juste en dehors de la ville - à Hillcrest. Durban est sur la côte et Hillcrest est, si vous voulez, un petit village de l'intérieur.

Q : Deuxièmement, vous avez dit que vous étiez entraîneur de chevaux de courses. Sur quel champ de course entraîniez-vous ces chevaux?

R : Hillcrest est à peu près ici (il indique le village), et juste à côté, il y a un endroit qu'on appelle Summerfield, qui est le principal centre d'entraînement de chevaux de course du Natal, en Afrique du Sud. Il y a trois kilomètres entre les deux. C'est pour ça que je suis à Hillcrest. C'est juste à côté de Summerfield.

Q : Est-ce une organisation ou une société privée?

R : C'est une société. Summerfield est une organisation financée par le Jockey Club d'Afrique du Sud, qui est affilié au Jockey Club de Grande-Bretagne. Elle gère principalement une écurie de deux mille chevaux dans une région donnée; les logements des valets d'écurie, la cantine, etc., sont situés dans une autre zone. Dans la région - Hillcrest et Summerfield - c'est plein de chevaux, qu'ils soient de course ou de concours hippique, et au polo.

Q : Vous avez dit 5 000 rands ou 5 000 dollars?

R : Rands. La somme en dollars est celle qui a été déposée sur mon compte bancaire. Dix mille dollars ont été déposés sur mon compte pour que je puisse payer les hommes à leur arrivée ici. Sur cette somme, j'ai payé 1 000 dollars environ. Mais il m'a été versé 10 000 dollars.

Q : Et vous avez reçu 5 000 rands en Afrique du Sud?

R : En Afrique du Sud.

Q : En espèces ou par virement?

R : En espèces. Pardon, lorsque je dis "espèces", il s'agissait d'un chèque à encaisser, et pas d'argent liquide. Il s'agissait d'un chèque au porteur du colonel Hoare.

Q : Combien de personnes vous ont dit qu'elles défendaient les intérêts de leur gouvernement?

R : Combien de personnes m'ont dit qu'elles défendaient les intérêts de ce gouvernement?

Q : De leur gouvernement.

R : Comme Anton Lubic? Une seule.

Q : Et il est sud-africain?

R : Anton? Oui. Je suppose qu'il est sud-africain. Vous savez, ce n'est pas facile de lui parler. Il - excusez-moi, je ne devrais pas parler comme ça - enfin, il me tape sur les nerfs quand il me parle. Je ne sais pas pourquoi. C'est quelque chose en moi ou en lui, on ne ... c'est comme si vous frottiez deux morceaux de papier de verre l'un contre l'autre. Je pense qu'il parle en dormant.

Q : Avant de venir ici, aviez-vous un passeport ou avez-vous demandé qu'on vous délivre un passeport pour ce voyage?

R : Oui, mon ancien passeport était périmé.

Q : Vous avez donc demandé un nouveau passeport?

R : Oui, Monsieur, un nouveau passeport.

Q : Vous rappelez-vous où il a été établi et combien de temps il vous a fallu pour l'obtenir?

R : Eh bien, j'ai déposé la demande à Maritzburg, qui est la capitale du Natal, et les choses se sont passées normalement. Ils m'ont donné un formulaire, me demandant de fournir deux photos, et j'ai dû y retourner, je pense, deux semaines plus tard pour chercher mon passeport.

Q : Quatorze jours plus tard?

R : Deux semaines.

Q : C'était là la procédure normale?

R : Oui, la procédure normale. La petite employée m'a bien dit que si je le voulais plus tôt, ils pouvaient l'envoyer à Durban par courrier express, mais que j'aurais à payer l'affranchissement express. Ce n'était pas nécessaire.

Q : Quand avez-vous demandé ce nouveau passeport?

R : Vous voulez dire avant de venir ici?

Q : Oui.

R : Environ deux semaines avant.

Q : Vous avez fait votre demande deux semaines avant de venir ici?

R : Oui.

Q : Et on vous l'a délivré au bout de deux semaines?

R : Oui, j'ai eu le passeport littéralement deux ou trois jours avant de venir ici. J'aurais pu l'avoir plus tôt, je suppose, car je suis parti un samedi et j'y suis retourné le jeudi et j'ai demandé si mon passeport était là. L'employée m'a dit "Il est ici depuis deux ou trois jours". Et elle me l'a remis.

Le PRESIDENT : Nous n'avons plus de questions à vous poser.

R : En ce qui concerne Susan, je vous serais reconnaissant, Monsieur, de bien vouloir faire quelque chose pour elle.

Susan Josephine Ingle

INGLE : Je m'appelle Susan Josephine Ingle. Je suis sud-africaine, mais je suis née en Angleterre. Je suis femme au foyer.

Le PRESIDENT : Et vous vivez en Afrique du Sud?

R : Oui, en Afrique du Sud.

Q : Avant que nous vous demandions quoi que ce soit, avez-vous des renseignements d'ordre général à nous donner au sujet de votre participation à l'épisode qui fait l'objet de notre enquête?

R : Pas vraiment. Je peux vous dire que j'ai été très bien traitée ici. Ils sont formidables. Ils se sont mis en quatre pour moi.

Q : Vous êtes venue aux Seychelles avec M. Sims?

R : Oui.

Q : Rien que vous deux?

R : Oui, rien que nous deux. Nous sommes venus ensemble.

Q : Et lorsque vous êtes venue ici, que saviez-vous de toute l'opération?

R : Je dois dire que je ne savais rien. Je ne savais pas ce qui allait se passer, rien. On m'a tout juste dit que nous venions ici pour nous occuper de quelques arrangements financiers et qu'il ne devait pas y avoir d'effusion de sang. Ils nous ont bien dit qu'il n'y aurait pas ... qu'ils ne prévoyaient pas d'effusion de sang.

Q : Vos renseignements, ce que vous saviez de ce qui allait se passer - le fait qu'il n'y aurait pas d'effusion de sang, mais qu'il y aurait une sorte de tentative de putsch : les teniez-vous personnellement de Mike Hoare?

R : Oui.

Q : Vous l'avez rencontré personnellement?

R : Il est le beau-frère de M. Sims.

Q : Vous lui avez donc parlé ensemble?

R : Oui. Bob plus souvent que moi, je pense. En fait, je n'ai pas assisté à beaucoup de, comment dirais-je, de réunions - à deux ou trois seulement.

Q : On vous a confié un compte bancaire?

R : Oui, à mon nom.

Q : Et dans quel but?

R : Il était mis à notre disposition pendant notre séjour ici.

Q : A votre disposition?

R : Oui.

Q : Lorsque vous êtes venue ici avec M. Sims, saviez-vous qu'il transportait des armes?

R : Je ne les ai pas vues, mais j'ai pensé qu'il en avait. Je ne l'ai pas vu les mettre dans les sacs, ni faire quoi que ce soit de ce genre, mais j'ai supposé qu'elles y étaient.

Q : Vous avez déjà dit que, pendant votre séjour dans cette maison des Seychelles, votre tâche principale consistait à décaisser de l'argent. Exerciez-vous une autre fonction simultanément? Etait-ce un centre de liaison ou quelque chose de ce genre?

R : Non, non. Sauf que ... il y avait un autre type dans l'avion avec nous, il nous a remis son sac et, plus tard, nous avons eu un appel de Mike Hoare, qui nous faisait dire par sa femme qu'un autre type allait venir, également avec un sac. Mais à part ça, rien.

Q : Vous n'avez eu qu'un seul appel téléphonique d'Afrique du Sud?

R : Non, nous avons eu deux ou trois appels, mais c'était surtout - euh - des membres de la famille qui voulaient prendre de nos nouvelles, vous voyez ce que je veux dire.

Q : Avez-vous demandé un passeport pour ce voyage ou en aviez-vous déjà un?

R : Mon passeport était périmé. Il a fallu que je m'en fasse établir un nouveau.

Q : A partir du moment où vous avez fait votre demande, combien de jours vous a-t-il fallu pour obtenir le passeport?

R : Un peu plus d'une semaine.

Q : Pensiez-vous que M. Sims allait être impliqué dans les combats proprement dits?

R : Non.

Q : Mais pensiez-vous qu'un des fusils lui était destiné, ou qu'ils étaient pour d'autres personnes?

R : Non, je supposais qu'ils étaient destinés à d'autres personnes. Je ne ... d'une certaine manière, j'avais l'impression qu'il ne serait pas impliqué dans quelque chose de ce genre.

Q : Connaissez-vous Anton Lubic avant de venir ici?

R : Non, je n'ai fait sa connaissance que lorsqu'il est arrivé ici.

Q : A-t-il dit quelle était sa profession?

R : Non.

Q : Rien du tout?

R : Non.

Q : A-t-il dit dans quel but il était ici?

R : Vous savez, en réalité, je n'avais pas grand-chose à voir avec lui. Il n'était qu'un de ceux qui devaient arriver, et je ne lui ai posé aucune question.

Q : Le 25 novembre, êtes-vous allée à l'aéroport?

R : Non.

Q : Vous étiez à la maison?

R : Oui, j'étais à la maison.

Q : M. Sims est allé à l'aéroport?

R : Oui.

Q : Saviez-vous qu'un certain nombre de personnes devaient arriver ce jour-là?

R : Il m'a bien dit que quelqu'un devait arriver, mais je ne savais pas combien de personnes.

Q : A-t-il indiqué le nombre de personnes?

R : Non.

Q : Pas du tout?

R : Non, je ne sais pas s'il le savait lui-même, mais il ne me l'a pas dit. Je savais qu'il y aurait plusieurs personnes. Plus d'une en tout cas, mais je ne savais pas combien.

Q : Plus d'une. Et vous ne saviez pas si un autre groupe viendrait aux Seychelles?

R : Je vous demande pardon?

Q : Le 25, un groupe est arrivé; mais saviez-vous si, par la suite, un autre groupe devait venir?

R : Non, pas du tout.

Q : L'opération a eu lieu le 25 novembre. Quand les autorités locales vous ont-elles arrêtée?

R : Le 28, dans la matinée du 28.

Q : Etiez-vous en compagnie de M. Sims?

R : Oui.

Q : Vous étiez à la maison?

R : Oui.

Roger England

ENGLAND : Je m'appelle Roger England. J'ai une double nationalité - britannique et zimbabwéenne. Quant à ma profession - avant de partir, j'étais gérant-adjoint d'un bar à Durban, mais je ne travaillais pas au moment où je suis venu ici.

Q. : Où résidiez-vous?

R : A Durban.

Q : Et votre âge?

R : J'ai 26 ans.

Le PRESIDENT : Avant que nous vous posions des questions, avez-vous des renseignements de caractère général dont vous aimeriez nous faire part au sujet de l'affaire sur laquelle nous enquêtons?

R : Vous voulez que je vous dise tout...

Q : Si vous voulez bien nous parler de votre propre participation, ce serait utile.

R : Comment j'ai été recruté?

Q : Exactement.

R : J'ai été contacté par un ami. J'avais quitté mon emploi. C'était un travail très mal payé à Durban. J'étais constamment mêlé - il y avait pas mal de violence dans cette partie de la ville. Evidemment, on boit beaucoup dans le coin. J'étais constamment mêlé à des bagarres et tout ça, trop souvent pour mon goût, alors j'ai décidé de partir.

J'étais allé à Johannesburg. Je cherchais un autre emploi à Johannesburg. J'habitais chez un ami, Barry Gibbon, qui m'a dit : "Est-ce que ça t'intéresse" - et il m'a fait cette proposition. Il a dit qu'il allait y avoir une prise de pouvoir - une remise de pouvoir, comme il l'a appelée - quelque part. Il ne savait pas où. Et ce serait payé 1 000 rands à l'avance et 10 000 après coup. Il a dit qu'il n'y aurait absolument pas de - que ce ne serait pas une opération militaire importante, mais uniquement un truc rapide, le temps d'y aller et de revenir. Il a dit que ça prendrait environ trois semaines tout au plus.

Je n'avais aucun emploi à l'époque et j'avais été militaire auparavant, aussi j'ai accepté - enfin, j'ai accepté provisoirement. On est donc retournés à Durban et on est allés voir un de ses amis, Mike Webb. C'était à peu près au début de novembre. Mike Webb nous a donné essentiellement les mêmes détails, et a dit qu'il y aurait une réunion d'information - je crois qu'il y a eu un briefing le vendredi suivant. C'était un dimanche, et le briefing - il me semble - oui, c'était un vendredi. Il nous a dit aussi que Mike Hoare était l'homme qui dirigeait toute ... l'homme qui organisait toute l'opération.

Q : Le connaissiez-vous personnellement auparavant?

R : Mike Hoare? Non, je ne l'avais jamais rencontré auparavant. J'avais entendu parler de lui. Apparemment, il était au Congo et tout ça. Mais je ne l'avais jamais rencontré auparavant. J'étais trop jeune pour le Congo, à l'époque du Congo.

Je suis allé à un briefing au Coastland Holiday Flats à Durban. Là, nous avons rencontré Mike Hoare et son fils et les autres personnes qui avaient été recrutées avec nous. Il nous a donné un bref aperçu de l'opération, nous a dit que nous allions certainement prendre le pouvoir - ou que nous rétablirions l'ancien président et que ça se passerait aux Seychelles; qu'il n'était pas censé y avoir de tuerie ni aucune activité de ce genre, simplement une prise de pouvoir, et qu'une fois le travail fini, nous quitterions les lieux et rentrerions chez nous. Il nous a montré une carte de l'endroit et quelques photos et ne nous a donné que des détails mineurs. Il a dit qu'il y aurait un dernier briefing le lundi où il nous répartirait dans nos divers groupes et nous dirait exactement ce qu'on avait à faire.

Une semaine plus tard - c'était un vendredi - on est allés à ce dernier briefing, au même endroit. On nous a dit - nous n'étions qu'une dizaine là-bas, essentiellement tous les types qui ont fait partie, comme moi, du groupe d'avant-garde. Vous voulez savoir tous leurs noms?

Q : Oui.

R : Il y avait moi-même, Barney Carey, Aubrey Brooks, un dénommé Des - je ne connais pas son nom de famille - et Ken Dalgleish. Il y avait également Mike Webb, mais il était là parce qu'il commandait un des autres groupes. Ils nous ont montré une carte de notre objectif et nous ont dit : "Vous ferez partie du groupe d'avant-garde. Il y aura trois gars qui vous rejoindront plus tard, et vous arriverez à cet endroit. A votre arrivée, votre travail consiste essentiellement à protéger le groupe principal, au cas où quelque chose tournerait mal quand le groupe principal arrivera, le mercredi suivant". Il a ajouté : "Votre tâche dans le coup proprement dit sera de prendre le contrôle de la station de radio et également de la caserne qui donne sur la station de radio" - pour la simple raison que cette caserne donne sur la station de radio. Il a sorti un plan, un plan de la région tracé au crayon. Il a dit : "Barney Carey sera votre commandant". Qu'est-ce qu'il a fait encore? Il nous a juste donné les détails de notre voyage. Nous avons également été payés - non, on nous a versé 1 000 rands lors de la première entrevue. Quoi d'autre? Il nous a dit que les armes se trouvaient déjà dans l'île. Il a dit que nous pouvions aller les chercher à notre arrivée. Il a dit que tout ça serait réglé à l'arrivée.

C'est à peu près tout et, là-dessus, nous sommes partis.

Nous avons pris l'avion jusqu'ici, moi-même et un autre homme - Charley Dukes, c'est l'autre homme du groupe d'avant-garde - j'ai pris l'avion avec lui jusqu'ici. Nous sommes partis le dimanche 22 novembre dans la matinée de l'aéroport Louis Botha à Durban jusqu'à la Réunion. A la Réunion, nous avons pris le vol

d'Air France et nous sommes arrivés ici vers 10 heures du soir. A l'aéroport, on nous a donné un sac qui contenait, paraît-il du matériel. Mais d'après le poids du sac - on ne pouvait pas voir ce qu'il contenait en réalité; il avait un double fond - mais d'après le poids du sac, j'en ai déduit qu'il s'agissait peut-être d'une arme.

Q : Vous n'avez jamais vu les armes en question en Afrique du Sud?

R : Non, nous n'avons pas vu - il n'y avait pas moyen de les voir parce qu'il était à double fond. Ce n'était qu'un fourre-tout ordinaire et on aurait dit qu'un double fond avait été fixé sur son pourtour. Si bien qu'à moins de déchirer la doublure, on ne pouvait pas voir réellement ce qu'il y avait dedans.

Q : Mais vous ne saviez pas quel type d'arme c'était?

R : Non. On nous a dit qu'on aurait des AK-47.

Q : Connaissez-vous bien cette arme?

R : Oui, j'en avais utilisé dans l'armée rhodésienne.

Toujours est-il que nous avons mis une partie de nos vêtements dans le reste du sac, et Mike Hoare y a mis des trucs inutiles - des raquettes de tennis, des trucs comme ça, des balles - juste pour remplir le sac. Nous sommes montés en avion.

On a passé la majeure partie de la journée à attendre à la Réunion, et on est arrivés ici à 10 heures. On a passé nos sacs à la douane, selon la procédure normale, puis on est allés directement à nos hôtels et on est restés là à attendre.

Le lundi, on a rencontré le reste du groupe, qui se trouvait déjà ici. Ils avaient pris l'avion le samedi.

Q : C'était le reste du groupe d'avant-garde - qui se composait de combien d'hommes?

R : Six. On a rencontré le reste du groupe au Reef Hotel. Après avoir pris quelques verres au bar, on est allés chercher ... Barney Carey, qui était responsable du groupe, est allé louer une voiture chez Hertz juste pour moi-même et M. Dukes. Rien d'autre ce jour-là.

Le mardi, on est allés faire un tour en ville. On y a rencontré Barney Carey, puis on est allés reconnaître brièvement notre objectif - ce qu'on nous avait confié, au cours des briefings : la caserne et la station de radio. On n'a fait que passer devant en voiture. On ne les a pas réellement inspectées à fond; juste un coup d'oeil.

Q : Connaissez-vous, avant de venir ici, l'expérience militaire de vos compagnons?

R : Beaucoup de ces hommes, je les connaissais : ils avaient servi dans l'armée rhodésienne avec moi. Si bien que je les connaissais, ou que j'en avais entendu parler. Il s'agissait essentiellement des types venus de Rhodésie. Il y avait un groupe de Sud-Africains qu'on ne connaissait pas, mais on nous a dit que personne n'était novice sur le plan militaire. Tous ceux qui venaient étaient des militaires chevronnés.

Je suppose ...

Q : Vous en étiez arrivé au moment où vous inspectiez la caserne et la station de radio.

R : Oui, c'est exact.

Q : Pourriez-vous poursuivre à partir de ce point?

R : On est donc retournés - c'était le mardi - on est retournés à l'hôtel. Le mercredi - comme je l'ai dit, notre mission consistait à être sur place à l'aéroport au cas où quelque chose tournerait mal - et c'est ce qui s'est passé. L'arme d'un des hommes a été découverte par le douanier - c'était ce qu'on craignait tous, car personne ne savait rien de tout ça. Mike Hoare nous avait dit que les armes se trouvaient dans l'île. Personne ne s'est rendu compte jusqu'au dernier moment qu'en fait c'était nous qui les faisons passer.

Q : Portiez-vous une arme lorsque vous êtes arrivé?

R : J'ai passé ce sac, mais je ne savais pas à l'époque ... je n'étais pas sûr qu'il y avait une arme.

Q : Lorsque vous êtes arrivé à l'aéroport ce jour-là, aviez-vous apporté vos armes?

R : Oui, nous avons apporté nos armes. Elles étaient dans la voiture. L'arme de cet homme a été découverte. Là-dessus, les autres - quelques-uns avaient passé la douane et se trouvaient à la sortie de l'aérogare; d'autres hommes étaient encore à l'intérieur et n'avaient pas encore passé la douane - ceux que nous pouvions voir étaient en train de sortir leurs armes des sacs et de les monter.

Nous avons alors avancé la voiture - Mike Hoare était là; nous avons conduit la voiture jusqu'à l'entrée de l'aérogare et il a dit: "Allez bloquer l'entrée du camp militaire", qui est à l'extrémité de l'aéroport. Il en avait parlé lors des briefings ... il avait dit que si quelque chose tournait mal, il fallait essentiellement tenir l'aéroport, puis se sortir de là par n'importe quel moyen qui serait disponible à ce moment-là.

Q : Qu'entendez-vous par "se sortir de là"?

R : Quitter le pays. Si quelque chose tournait mal, on ne devait pas continuer mais arrêter là l'opération; on devait tout laisser tomber. Nous n'étions que

50 hommes et nous savions que l'île avait une force de 500 hommes environ, quand ils sont tous mobilisés. Evidemment, on n'allait pas se battre contre eux. On n'était pas venus dans l'intention de se battre à proprement parler. Nos armes n'avaient pas de crosse, ce qui les rend à peu près inutiles d'un point de vue militaire. Nous n'avions que deux chargeurs.

Q : Ne vous a-t-on pas dit s'il y avait d'autres unités qui viendraient d'un autre endroit?

R : Non, on nous a dit qu'il y avait sur l'île un petit groupe de Tanzaniens qui entraînaient l'armée.

Q : Non, je veux dire pour vous aider, pour appuyer votre opération.

R : Oui, mais pas pour nous appuyer. On nous a dit que le Kenya pourrait envoyer des troupes dans les 24 heures si les choses tournaient très mal, seulement pour rétablir la situation.

Q : Qui vous a dit cela?

R : Mike Hoare. C'était à la séance d'instruction. C'est ce qu'on nous a dit. Maintenant qu'est-ce que vous voulez savoir de plus?

Q : Vous disiez que Mike Hoare vous avez dit d'aller au camp?

R : C'est ce qu'il a dit pour l'essentiel. Nous sommes arrivés en voiture jusqu'à l'entrée de l'aéroport. Nous sommes sortis de la voiture et nous leur avons dit - je crois qu'il y avait deux ou trois hommes qui se tenaient à l'entrée de la caserne, gardant la grille - nous leur avons simplement dit de rester tranquilles.

Q : Aviez-vous des armes?

R : Nous avons nos pistolets à la main, oui. Un homme s'est approché de la voiture quand nous nous sommes arrêtés. Je ne crois pas qu'il était armé, mais quand il a vu nos armes, il s'est mis à courir et a franchi la grille. Nous ne l'avons pas revu. Ensuite, l'homme qui était derrière le mur a été pris de panique et il a ouvert le feu. Il a blessé deux d'entre nous - Charles Dukes et Aubrey Brooks qui est ici, qui a reçu une balle dans la jambe. A ce moment, nous avons retourné le feu. Mais alors, ce qui est arrivé essentiellement c'est que le type a tiré et qu'il s'est éclipsé, il était à l'abri. Si bien qu'il n'y avait guère d'intérêt à retourner le feu. Nous nous sommes alors mis à l'abri dans les environs.

Nous sommes restés là un moment. Au bout de cinq minutes environ, nous avons essuyé le feu de mitrailleuses lourdes installées sur la colline. C'était, je crois une arme russe 12.7. Quand ils ont commencé à tirer sur nous, nous nous sommes repliés de l'autre côté de la route où il y avait des rochers en face du camp. Quand nous avons atteint les rochers, il y avait une autre arme sur la colline; c'était un canon anti-aérien 45 et il a tiré sur nous.

Nous sommes alors descendus dans la vallée où nous ne pouvions pas être vus.

Q : Est-ce que vous étiez encore ensemble tous les quatre à ce moment-là?

R : Nous avons perdu Ken Dagleish. Je ne sais pas ce qu'il lui est arrivé. Je ne sais pas ... dans la mêlée.

Q : Vous étiez donc trois?

R : Oui, trois, quand nous nous sommes repliés. Il commençait tout juste à faire nuit à ce moment-là quand nous avons commencé à nous retirer des rochers et c'est alors que nous avons perdu Aubrey Brooks. La situation était très confuse et nous l'avons perdu.

En fait, quand cela est arrivé, nous nous sommes cachés dans les rochers et quand le canon a tiré sur nous, nous avons riposté par quelques coups de feu. Comme Aubrey était blessé, je l'ai renvoyé et je lui ai dit: "Descendez jusqu'à la route et rejoignez les autres". Il ne pouvait nous servir à rien, il était blessé. Pensant que les autres venaient de l'aéroport, nous l'avons renvoyé. Je ne l'ai jamais plus revu. J'ai appris depuis qu'il s'était évanoui à cause de la perte de sang et que la nuit tombait. Nous étions dans les rochers. La situation était très difficile. Nous ne l'avons jamais revu.

Après être retournés sur la route, nous avons rejoint les autres hommes. Il y en avait une vingtaine et nous les avons rejoints. Nous avons attendu dans les environs de la caserne, nous sommes restés là une demi-heure ou trois quarts d'heure environ et ensuite nous avons décidé de retourner au terminal, car notre position n'était pas particulièrement bonne. Nous n'avions aucune arme lourde. Aucun d'entre nous n'avait de munitions. Je n'avais qu'un chargeur, car j'avais laissé l'autre dans la voiture. Il y avait beaucoup d'autres hommes dans la même situation. Et manifestement, à ce moment-là, nous ne pouvions même pas envisager de prendre toute l'armée, toute la caserne. Aussi, nous sommes retournés au terminal de l'aéroport.

Au terminal, la situation était aussi très confuse. La tour de contrôle avait été prise.

Q : Par des hommes rattachés à votre ...

R : Oui. En fait, à la séance d'instruction, nous avons été séparés en groupes. Nous étions le groupe 1. Les éclaireurs. Trois autres types du groupe principal devaient nous rejoindre dans la journée. Il y avait le groupe 2 qui comprenait des Sud-Africains, que nous ne connaissions pas, et le groupe 3 qui était essentiellement un ancien groupe rhodésien.

Q : Et à ce moment, le bâtiment de la tour de contrôle avait été endommagé?

R : Non, non : il n'y avait pas à ce moment-là de dégâts véritables. Quand nous nous sommes emparés de la tour, nous n'avions rien pour l'endommager. Nous avions des armes légères. Ce n'est pas avec ça qu'on peut faire des trous dans quoi que ce soit. Nous n'avions vraiment rien pour causer des dégâts importants.

Le groupe sud-africain s'était emparé du bâtiment du terminal, et alors, comme nous sommes revenus, ils ont bloqué la route qui conduisait à la ville. Ensuite, quand nous sommes arrivés, nous avons bloqué la route. C'était véritablement notre position défensive.

Q : Vous avez bloqué la route de l'autre côté?

R : Oui, et c'est tout. Il y avait quelques hommes dans le terminal et nous sommes assis pour attendre.

Au bout d'une heure environ, une des voitures blindées est apparue sur le côté aéroport de la route - enfin, pas la route de l'aéroport, mais le terrain d'atterrissage - et a ouvert le feu sur nous de très loin.

Q : Quand vous dites "ouvert le feu sur nous", voulez-vous dire toute la zone?

R : Ils ont ouvert le feu sur le bâtiment du terminal. Ils ont tiré et ensuite sont partis et puis au bout d'une demi-heure ils sont revenus sur la route principale, sont entrés dans le terminal de l'aéroport et ont tiré directement dans le terminal. Alors, nous avons essayé de repartir en voiture et ils sont arrivés - ils sont arrivés peut-être deux fois - ils sont arrivés une fois et ensuite ils sont repartis. Ils ont tiré dans le bâtiment du terminal et sont repartis, puis revenus - non, ils sont venus trois fois : ils sont venus par le terrain d'atterrissage, une fois par la route et ont tiré dans le bâtiment, et ils sont revenus et ensuite une autre fois. Ils sont venus une troisième fois, ont tiré dans le bâtiment du terminal, et les hommes bloquaient la route à l'autre extrémité. Ils ont essayé de repartir. Ils ont tiré sur les pneus et les phares et la voiture a quitté la route et s'est enlisée dans la boue. Il y avait des fossés très profonds pleins d'eau. Les voitures blindées ne sont pas adaptées à ce terrain. Quand elles quittent la route, elles ne sont plus bonnes à rien. Elle est restée embourbée. Manifestement, elle avait encore l'arme à l'intérieur et les hommes, qui pouvaient encore l'utiliser. Il fallait donc que nous fassions sortir les hommes et ils se sont rendus. Nous avons envoyé un membre des forces de sécurité qui portait un uniforme vert simple, à la voiture blindée et il leur a dit : "Vous devez sortir et vous rendre. On ne vous fera pas de mal", etc. C'est ce qu'il a fait et rien ne s'est produit.

Nous avons versé de l'essence sur la voiture blindée seulement pour faire un peu de fumée à l'intérieur et ils sont alors sortis. Trois hommes sont sortis, tous vêtus d'uniformes de camouflage. Nous les avons mis avec le reste de ceux qui étaient prisonniers dans le bâtiment du terminal.

Alors, lorsque tout le monde a été sorti, nous avons pris un des véhicules de remorque de l'aéroport. Nous avons remorqué la voiture embourbée et nous avons essayé de la remettre en marche. Mais elle a refusé de partir. Nous voulions la sortir de là car à ce moment les hommes de la caserne avaient bloqué la piste - pas toute la piste mais l'extrémité où ils se trouvaient - avec des véhicules. Nous voulions utiliser la voiture blindée pour dégager la piste, pour ainsi dire, mais nous n'avons pas pu la démarrer. L'essence avait produit un court-circuit, je pense, et la direction était inutilisable, elle ne répondait pas.

Aussi nous avons décidé de bloquer l'extrémité la plus éloignée de la route. Nous l'avons mise en travers de la route.

Pendant ce temps, l'avion d'Air India était arrivé. C'était le vol régulier pour autant que je sache. Il est arrivé et Mike Hoare a parlé au capitaine. Je ne sais pas ce qu'ils ont arrangé entre eux. Ils ont fait le plein et le bruit a couru que nous allions repartir sur l'avion.

Pendant que l'avion était sur le terrain, nous avons essuyé le feu d'un 75, je crois, une arme sans recul. Il était à 1 000 mètres environ, pour autant que nous puissions juger, de l'extrémité où se trouve la tour. Ils ont tiré sur nous. Ils ont tiré environ six fois. Je crois qu'il y avait aussi deux RP, des armes plus légères qui tiraient dans notre direction, mais en l'air. Ils n'avaient pas une très grande portée. Je crois qu'ils ont tiré une ou deux fois avec ces armes, vers nous et sur l'aéroport en général.

C'est ainsi que ça s'est passé dans l'ensemble. Il n'y a pas eu beaucoup de dégâts. Aucun d'entre nous n'a été touché - je ne crois pas qu'ils aient blessé ou tué qui que ce soit.

Ensuite, on nous a dit que nous devions quitter l'avion. Au moment où nous allions partir - et c'est alors que j'ai fait ma plus grosse bêtise - j'ai vu Barney Carey. Il ne vous a pas encore parlé? Il était ici avec moi. Il était sur le point de partir, de sortir, et je lui ai demandé où il allait. Il a dit qu'il allait seulement essayer de retourner à son hôtel et de repartir par un moyen quelconque. Je ne suis pas sûr de son motif à vrai dire. Mais quant à moi, la raison pour laquelle je suis allé avec lui est que toutes mes affaires étaient là-bas, tout ce que je possédais, et je ne voulais pas les perdre.

Nous sommes alors entrés dans les fourrés, sur la colline, et nous avons attendu là. Pendant que nous attendions, j'ai décidé que ce n'était pas la meilleure solution, qu'il valait mieux prendre l'avion. J'ai décidé de retourner, mais il était trop tard, l'avion commençait à bouger et je l'ai raté. C'était ma propre faute. J'ai pris une décision trop hâtive.

Quoi qu'il en soit, lorsque l'avion a été parti, moi-même et Barney Carey - il fallait qu'il retourne à son hôtel - nous étions à des hôtels différents. Il était au Beau Vallon et nous étions au Reef. Alors, j'ai décidé de retourner au Reef Hotel. J'ai marché le long du terrain d'atterrissage jusqu'à la mer et ensuite j'ai nagé le long de la côte. Je n'ai pas nagé jusqu'au bout. Il y avait des sortes de rochers dans certains endroits, et il fallait que nous nagions ou que nous grimptions sur les rochers.

Q : Vous dites "nous"?

R : Non, j'étais tout seul à ce moment-là. Il fallait que je nage - et dans d'autres endroits il y avait la plage ou un terrain sur lequel je pouvais marcher. Je suis retourné à l'hôtel.

Je suis arrivé à l'hôtel à environ 5 heures du matin. Je suis entré dans ma chambre, et j'ai attendu là. Il n'y avait rien d'autre que je puisse faire car il y avait un couvre-feu aux Seychelles. La police m'a ramassé plus tard.

Q : Combien de temps plus tard?

R : La police est venue me voir ce même jour. C'était jeudi matin, ils sont venus jeudi après-midi. Je crois qu'ils faisaient simplement des contrôles sur tous ceux qui venaient d'Afrique du Sud. Vous savez, ce qui m'inquiétait à ce moment c'était que la voiture que nous avions louée et conduite jusqu'à la grille était à mon nom. Je m'en suis rendu compte. Aussi j'ai décidé de leur dire que nous avions été à l'aéroport au moment de l'arrivée et que la voiture nous avait été volée.

Ils ont pris mon passeport. J'ai passé un autre jour là, vendredi après-midi. J'ai été amené au poste de police pour être questionné et je suis là depuis.

Voilà à peu près l'histoire.

Q : Parlons des armes - en Afrique du Sud. Avez-vous à un moment quelconque participé à des exercices avec les armes que vous deviez utiliser?

R : Non, à la deuxième séance d'instruction on nous a montré un AK. Mike Hoare nous l'a montré. Il a dit : "Si quelqu'un ne connaît pas cette arme, qu'il la regarde maintenant." La plupart d'entre nous la connaissaient de toute façon. Ils n'avaient pas les crosses, à ce moment-là. Ils étaient du type à crosse pliante, avec la poignée par devant. C'était un AK. Nous n'avons pris part à aucun entraînement avec des armes, ni à aucune autre sorte d'entraînement. La seule fois que nous avons vu une arme c'est à ce moment-là en Afrique du Sud, à la séance d'instruction - et seulement brièvement, quelques minutes, puis l'arme a été retirée, étant donné que tout le monde la connaissait déjà.

Q : Avez-vous dit quand vous avez rencontré Dolinschek?

R : Dolinschek? Non je n'ai pas rencontré Dolinschek.

Q : Et Anton Lubic? Avez-vous rencontré Anton Lubic?

R : Non, cet autre type, non je l'ai pas rencontré. Dolinschek - je n'avais pas rencontré Anton Lubic. Je les ai rencontrés depuis. Il y avait seulement Mike Hoare, son fils, Barney Carey, et les autres types que j'ai mentionnés, à cette séance d'instruction.

Q : Pour revenir à la méthode par laquelle vous avez été recruté, je crois que vous avez dit que vous aviez été présenté par un de vos amis.

R : Oui, par Barney Carey.

Q : Et il était aussi dans le coup n'est-ce pas?

R : Il est venu ici avec moi.

Q : Il vous a présenté à Mike Webb?

R : Oui.

Q : Il avait un rôle dans le commandement pour ainsi dire?

R : Oui il était responsable du groupe rhodésien.

Q : Le groupe rhodésien qui faisait partie du corps principal?

R : Oui, c'était un ancien officier de l'armée britannique, un ancien officier de l'armée rhodésienne, et il était responsable du groupe principal. Je ne crois pas qu'il avait rien à faire dans l'organisation... Il était seulement à la tête du groupe principal. Il était de son côté en contact avec Mike Hoare.

Q : Les séances d'instruction auxquelles vous assistiez s'adressaient essentiellement au groupe éclaireur, avez-vous assisté à d'autres séances de tout le groupe?

R : Tous ensemble?

Q : Oui.

R : Non, c'était essentiellement le groupe d'éclaireurs. La première séance - il y avait quelques autres hommes en plus, car à ce moment-là nous ne savions pas exactement qui allait faire partie du groupe d'éclaireurs. Aussi il y avait une dizaine d'hommes. Ensuite, lorsqu'il a été décidé de ce que chacun allait faire, à la deuxième séance d'instruction, il n'y avait que nous, le groupe d'éclaireurs, et Mike Webb.

Q : Est-ce que vous aviez une idée du nombre total d'hommes qui allaient participer à l'opération?

R : Une cinquantaine, près de 50.

Q : Vous n'avez jamais entendu citer un chiffre plus important?

R : Non.

Q : Vous avez dit que vous aviez deux rôles pour ainsi dire. Un était de venir à l'aéroport en cas que quelque chose arrive, et le second était votre rôle dans l'opération principale.

R : Oui.

Q : En ce qui concerne votre rôle dans l'opération principale, est-ce que vous aviez une idée du moment où elle devrait se passer?

R : Non, on nous avait dit que la décision quant au jour et à l'heure de l'opération serait prise plus tard. Ce qui inquiétait Mike Hoare était qu'un navire russe entre dans l'île, dans le port, ou que quelque chose d'imprévu se produise. Il s'inquiétait - manifestement, nous ne pouvions rien faire avec 800 hommes à bord d'un navire russe, vous comprenez bien.

Q : Pensiez-vous que vous aviez des ressources suffisantes pour faire ce qu'on attendait de vous?

R : Pour ce qu'on nous avait dit effectivement de l'opération. Tout d'abord, on nous a dit que ce n'était pas une opération militaire proprement dite, mais qu'il s'agissait simplement de s'emparer de points stratégiques de l'île. Maintenant que j'y pense, c'était assez optimiste, vous voyez. Il s'agissait de s'emparer de ces points. Nous tablions sur le fait que, dans les premières minutes, l'armée se désintégrerait, et qu'il n'y aurait pas de véritable résistance. On nous avait dit que beaucoup de membres de l'armée étaient pour notre cause. On nous avait dit que beaucoup de membres de la population étaient aussi sympathisants. On nous avait dit que, par conséquent, il n'y aurait aucune résistance, et on nous avait dit aussi que l'opération devait se passer le jour. D'après les renseignements - je ne sais pas d'où il les tirait - mais d'après les renseignements qu'il avait, l'armée opère ici surtout la nuit. Pendant la journée, les soldats retournent à leurs casernes et les armes sont enfermées dans l'arsenal. Aussi nous espérions nous emparer de l'arsenal et de la station de radio. Dans la caserne, comme je l'ai dit, les armes étaient dans l'arsenal. Il ne devait y avoir aucune résistance, aucun problème.

Q : Avant que vous ne quittiez l'Afrique du Sud saviez-vous que le groupe principal devait venir sur le vol commercial de Swazi?

R : Non, nous savions qu'il devait arriver le mercredi.

Q : Que le groupe devait arriver?

R : Oui, mais nous ne savions pas quand; nous ne savions rien du Swaziland.

Q : Et quand vous avez découvert qu'on vous demandait d'apporter vos armes avec vous, vous êtes-vous rendu compte que ce serait le cas de tous les participants?

R : Non, vous voyez, à ce moment-là, à l'aéroport, on nous a juste donné le sac. Mike Hoare nous a dit : "Voilà du matériel que je veux que vous preniez avec vous." Evidemment, d'après le poids - je ne suis pas idiot, vous savez - l'idée m'est venue que c'était une arme. Elle pèse, avec deux chargeurs, neuf ou dix livres, et au fond d'un sac léger, ça fait un drôle d'effet. L'idée m'est venue que c'était une arme. Et Mike Hoare m'avait dit que les armes étaient déjà dans l'île. Aussi j'ai pensé que c'était des radios. En tout cas j'ai pensé qu'il valait mieux ne pas demander ce que c'était.

Q : Quand vous êtes allé à l'aéroport, quand le vol arrivait, même alors vous ne saviez pas qu'ils amenaient leurs armes avec eux?

R : Vous voulez dire le groupe principal?

Q : Oui, le groupe principal.

R : Evidemment, une fois arrivé ici, j'ai demandé à Barney Carey : "Est-ce que ce sont nos armes qui sont dans notre sac?" Il a dit : "Oui, je regrette de n'avoir pas pu vous le dire, mais si tout le monde l'avait su il y aurait eu un problème - du point de vue de la sécurité il valait mieux ne rien dire à personne jusqu'à la dernière minute."

Q : Barney Carey est Rhodésien?

R : Il est Anglais.

Q : L'aviez-vous rencontré jusque-là?

R : Non.

Q : Il n'avait rien à voir avec le milieu rhodésien en quelque sorte?

R : Non.

Q : Savez-vous comment il connaissait Mike Hoare?

R : Je crois qu'ils étaient simplement amis; je ne suis pas sûr. Il vivait près de chez lui. Je ne sais pas exactement quel était son rôle.

Q : Vous avez précédemment indiqué que Mike Hoare vous avait dit que le Kenya pourrait envoyer des troupes si tout se passait bien. Est-ce exactement ce qu'il vous a dit?

R : En fait, je ne me souviens pas très bien s'il a dit qu'on nous avait promis des troupes ou qu'il était possible que des troupes soient envoyées du Kenya dans les 24 heures si tout se passait bien.

Q : Ressortait-il des séances d'instruction avec Mike Hoare ou des contacts que vous avez pu avoir avec lui ou avec d'autres membres que l'Afrique du Sud était officiellement mêlée à cette affaire?

R : Oui. Je ne sais pas si elle l'était officiellement ou non, mais il nous a bien été dit que le Gouvernement sud-africain avait apporté une assistance considérable.

Q : C'est Hoare qui vous a dit ça?

R : Oui, c'est Hoare. Il a dit que le Gouvernement sud-africain avait beaucoup aidé. C'est exactement ce qu'il a dit. Sous quelle forme, je ne sais pas.

Q : En ce qui concerne les armes, a-t-il dit, ou avez-vous demandé quelle en était l'origine?

R : Non, nous n'avons pas demandé. Mais vous savez, les AK, en Afrique australe, actuellement - en Rhodésie, nous en avons des milliers que nous avons reprises aux terroristes. Les Sud-Africains ont dû en récupérer des milliers pendant leur guerre en Namibie; je crois en plus qu'ils en fabriquent, mais je ne suis pas sûr. Il en circule pas mal dans le monde entier à l'heure actuelle. Il n'y avait donc pas de raison de demander d'où elles venaient. Il y en a tant.

Q : Tous les ex-Rhodésiens - si je puis les appeler ainsi - dont vous avez fait mention, savez-vous s'ils avaient tous une expérience militaire?

R : Oui, autant que je sache. Certains - Ken Dalgleish avait fait partie de la police, je crois; il était dans les services spéciaux de la police. Un ou deux autres membres avaient fait partie de la police, pas de l'armée, mais ils avaient tous une expérience para-militaire ou militaire.

Q : Vous avez dit qu'aux séances d'instruction Mike Hoare avait mentionné la possibilité que le Kenya envoie des troupes.

R : Oui.

Q : Quelqu'un d'autre que Mike Hoare a-t-il jamais mentionné la possibilité d'une intervention du Kenya?

R : Non.

Q : Personne?

R : Mike hoare était vraiment le seul- ce n'était bien sûr que - j'ai eu l'impression qu'une décision politique aurait été prise à ce moment-là, selon l'évolution de la situation. Il a évidemment dit que le Kenya était au courant. Je ne sais pas s'ils étaient mêlés à ce qui se passait.

Q : Mike Hoare vous a-t-il dit que le Gouvernement sud-africain était impliqué ou non?

R : Il nous a dit que le Gouvernement sud-africain avait beaucoup aidé.

Q : Avait beaucoup aidé?

R : Oui, avait beaucoup aidé. Il nous a également dit à l'aéroport que s'il y avait un problème d'armes en Afrique du Sud, il nous suffirait de lui passer un coup de téléphone et qu'il se mettrait en contact avec les différents intéressés.

Q : Quand a-t-il dit que le Gouvernement sud-africain avait beaucoup aidé, à la première ou à la deuxième séance d'instruction?

R : Il nous l'a dit aux deux séances.

Q : Aux deux séances?

R : Oui, il nous a dit à la première que le Gouvernement sud-africain aidait beaucoup, qu'il nous apportait une aide considérable; et il en a reparlé à la deuxième.

Q : A-t-il dit que le Gouvernement sud-africain lui avait donné des armes?

R : Non, nous ne savions pas d'où venaient ces armes. Mais je ne pense pas qu'il soit difficile d'en obtenir.

Q : Quel est votre passé militaire, M. England?

R : Cinq ans dans l'armée britannique, parachutiste; deux ans dans l'armée rhodésienne, dans le SAS. J'étais auxiliaire médical.

Q : Dans quelle armée?

R : L'armée britannique.

Q : Quand étiez-vous dans l'armée britannique?

R : J'étais simple soldat dans l'infanterie.

Q : Quel grade avez-vous atteint?

R : Caporal.

Q : Je ne vois pas très bien comment votre organisation était structurée. Pourriez-vous m'apporter des éclaircissements à ce sujet?

R : Que voulez-vous dire? En fait -

Q : Hoare était le commandant; Duffy son adjoint. Webb commandait l'une des sections.

R : Oui.

Q : Carey commandait une autre section - votre groupe. Qui étaient les autres commandants de section?

R : L'autre groupe était le groupe sud-africain. Nous n'avions jamais rencontré ces types-là. Nous ne les connaissions pas. Nous ne les avons rencontrés à aucune des séances d'instruction. Je ne sais pas le nom du responsable, mais il était Sud-Africain.

Q : Savez-vous quelle était leur mission?

R : Oui, le groupe de Mike Webb était le groupe 3, le groupe sud-africain était le groupe 2 et nous formions le groupe 1. Nous étions chargés de réduire l'armée et d'occuper la caserne où nous sommes actuellement, ainsi que la station de radio. A la station de radio, nous devons diffuser l'enregistrement. C'était là notre tâche. Le groupe 2 devait occuper le quartier général de l'armée et la présidence. Le groupe 3 devait occuper l'aéroport - le terminal et la caserne du bout. Il y avait un ou deux autres objectifs - le centre de télécommunications en ville. C'était là qu'il était prévu d'installer le poste de commandement de Mike Hoare. Autant que je sache, trois personnes devaient y être. Voilà, en gros.

Q : Quand vous assistiez aux séances d'instruction, avez-vous eu le sentiment que le plan était réalisable?

R : Il me paraissait bien organisé, compte tenu des facteurs qu'on nous avait signalés - les troupes et les armes seraient à la caserne, les hommes n'étaient pas bien entraînés - les conneries habituelles, pardonnez-moi l'expression; et le fait qu'ils dorment généralement pendant la journée, puisqu'ils opèrent la nuit. Compte tenu de ces facteurs, il était solide. Maintenant que j'y repense, je dirais qu'il était optimiste, surtout parce que je ne le suis pas - premièrement, nous n'avions pas de possibilité de repli si quelque chose allait de travers, ce qui est arrivé. Nous étions dans une position militaire très faible. Nous n'avions littéralement rien pour nous défendre. Il était donc mal conçu de ce point de vue là.

Mike Hoare était très optimiste. Il nous a dit qu'il y avait ces facteurs et qu'il ne devrait pas y avoir de problème.

Q : Etait-ce là la première opération à laquelle vous participiez en tant que mercenaire?

R : Oui, j'ai servi dans les armées régulières que j'ai mentionnées.

Q : Vous êtes-vous fait une idée du coût de toute l'opération?

R : A peu près deux millions de dollars, j'imagine.

Q : Rands ou dollars?

R : Rands, dollars : ils ont à peu près la même valeur. Il y avait d'abord le paiement de 50 hommes à 11 000 chacun, leurs billets d'avion, soit 600 rands, supplémentaires par personne, les frais d'hôtel; et le reste, les autres dépenses qu'il aurait fallu faire.

Je n'ai jamais eu l'impression que les finances posaient un problème.

Q : Hoare vous a-t-il donné des indications en ce qui concerne la source de financement?

R : Il nous a dit que le président Mancham fournissait l'argent. Autant que nous l'ayons su, c'était de là qu'il venait. Evidemment, le président Mancham avait obtenu cet argent ailleurs, je suppose.

Q : Pour résumer, quelle était votre motivation dans toute cette affaire?

R : Ma motivation?

Q : Pourquoi l'avez-vous fait?

R : Pourquoi je l'ai fait? Mon ambition est de devenir pilote de ligne. Je vole. Je pilote dans le privé. Au moment où l'offre m'a été faite, je ne travaillais pas. J'étais au chômage - mais je ne pense pas qu'il m'aurait été - trouver un emploi n'est pas difficile en soi. J'aurais sans doute pu en trouver un autre. Le pilotage était ma principale raison. Je voulais continuer à voler.

Et l'offre est arrivée : 10 000. C'était à peu près la somme qu'il me fallait. On nous a dit qu'il n'y aurait pas beaucoup de risques, et ce ne devait pas être une grande - il n'y aurait pas à tuer, en fait. Il s'agissait d'une opération assez simple, qui ne devait pas être difficile à exécuter. Alors, j'ai décidé que les risques étaient acceptables, pour ainsi dire. J'ai accepté l'offre.

Q : C'était donc pour l'argent, et non pour des raisons politiques?

R : Non, pas pour des raisons politiques, mais pour réaliser mes propres ambitions.

Aubrey Frank Vincent Brooks

BROOKS : Je m'appelle Aubrey Frank Vincent Brooks. Je suis de nationalité zimbabwéenne, et j'habite pour le moment en Afrique du Sud, où j'ai une autorisation de résidence. J'y vis depuis maintenant deux ans et demi. Je suis imprimeur de métier, mais je suis installé - enfin, j'étais installé - à mon compte jusqu'au moment où je suis arrivé ici le 25 - le 21.

J'aurai 38 ans le mois prochain, je suis marié, j'ai un fils de 17 ans et un autre de 5 ans.

Le PRESIDENT : Avant que nous vous posions des questions précises, auriez-vous une déclaration de caractère général à faire en ce qui concerne la part que vous avez prise à l'incident sur lequel nous sommes en train d'enquêter?

R : Je crois que la seule chose que je puisse vraiment vous exposer - j'ai eu largement le temps d'y penser - est la raison pour laquelle je me trouvais là.

Il y a à peu près huit mois, ou neuf maintenant, j'ai dû laisser l'affaire que je menais avec ma famille, une entreprise d'imprimerie, parce qu'à un moment donné je n'ai pas été assez clairvoyant. Il y a deux ans, j'avais monté à moi tout seul, avec une seule machine et 19 000 rands, une petite imprimerie, pendant deux ans, nous avons travaillé très dur avec ma femme et mon fils pour mettre l'affaire en train, mais pendant que nous étions en train d'essayer de l'établir, comme nous n'avions pas assez de capital, nous nous sommes trouvés devant un problème de liquidité; j'ai donc voulu augmenter mon chiffre d'affaires pour y remédier, ce qui a encore aggravé mes difficultés de trésorerie. Dans les derniers mois, nous en sommes arrivés, ma femme, mon fils aîné et moi-même, à travailler tous les jours, samedi et dimanche compris, pendant les sept derniers mois. C'était donc vraiment une entreprise familiale dans le vrai sens du mot, et nous n'avons pas pu surmonter nos difficultés d'argent et le problème des liquidités; alors j'ai mis l'affaire en vente.

Une société d'imprimerie plus importante que la mienne m'a contacté; son idée était de fusionner avec moi, en raison de l'expérience que j'avais du métier, et j'ai finalement accepté. Nous avons fondu les deux affaires : je suis devenu chef de travaux; les autres partenaires, l'un était chef de gestion et l'autre chef des ventes. Au bout de quatre mois, j'ai demandé à voir les comptes, car vous savez, notre salaire n'était pas à la hauteur et n'avait pas l'air de s'en rapprocher et tous les mois nous avions quelques prises de bec sur la question d'argent - "on compensera le mois prochain votre paye du mois dernier et celle de votre femme" - jusqu'au moment où, finalement, j'ai pu établir que le chef de gestion possédait une autre entreprise, une société d'électronique, et qu'il y faisait passer tout l'argent de l'imprimerie.

Bref, quand je me suis enfin aperçu de cela, je suis allé voir mon avoué et nous avons essayé de saisir les tribunaux. Les fonds en jeu représentaient à peu près 40 000 rands et l'affaire était donc trop importante. Il fallait aller devant la Cour suprême. Mais un peu avant cela, l'entreprise a été mise en liquidation. J'y ai perdu toute l'affaire que j'avais montée, ma voiture et à peu près tout ce que nous possédions. Je savais, je crois, que je lancerais tout de suite autre chose - enfin pas tout de suite, mais aussitôt que je pourrais.

Je suis donc allé voir mes créanciers. Ce que l'autre avait fait, en plus, c'est qu'il avait plus ou moins récupéré ce que me devaient mes propres débiteurs, et moi, je n'ai jamais pu payer mes créanciers. Je suis donc allé voir mes créanciers, et comme ma femme et moi étions les deux seuls partenaires dans l'affaire, avec l'aide de mon avoué, nous nous sommes arrangés de façon à faire un partage proportionnel - sur une base mensuelle - entre mes créanciers en triant parmi les dettes de la société celles qui étaient en mon nom personnel, croyant à cette époque que tout allait s'arranger. J'ai lancé la nouvelle affaire, les choses sont devenues encore un peu plus difficiles et j'essayais en plus de vendre des polices d'assurances; j'ai mis sur pied une nouvelle affaire et me suis lancé dans la promotion de course automobile pour essayer de trouver encore de l'argent. J'essayais de faire trois métiers à la fois, et rien ne marchait.

Si bien que, quand on m'a proposé cet argent pour jouer un rôle dans cette affaire - ça paraît curieux maintenant - je pense que j'y ai vu essentiellement un moyen d'entretenir ma famille. C'est en fait la raison pour laquelle je me suis mêlé à toute cette histoire.

Q : Qui vous a pressenti tout d'abord?

R : Un dénommé Ken Dalgliesh. Il est propriétaire d'un hôtel à Durban. J'y allais assez souvent, probablement quelque chose comme une fois par semaine. C'était sur le chemin de l'endroit de la côte sud où j'habitais. C'était le patron de l'hôtel; il était toujours là et nous avons fini par bavarder. C'est lui, en fait, qui m'a pressenti.

Q : Et il vous a présentés, Mike Hoare et vous?

R : Tout à fait à la fin, quinze jours avant le moment où nous sommes partis. Ce serait donc le 14. Il y a eu une entrevue le 14, à laquelle nous sommes allés, c'était un samedi, et je lui ai été présenté, on m'a donné quelques renseignements sur ce qui allait se passer; c'est comme ça que s'est passée ma première rencontre avec Mike Hoare. Quinze jours plus tard, nous étions ici.

Q : Pouvez-vous nous parler de ces renseignements à propos de ce qui allait se passer?

R : A la première rencontre - il faut d'abord vous dire que je travaillais aux studios de télévision de Salisbury - j'étais à la régie finale - au studio. J'y suis resté très peu de temps, mais je connaissais la régie et la façon de se servir des bandes, et c'est comme ça, en fait, que Ken Dalgliesh m'a pressenti. Il m'a dit qu'il y avait un travail de ce genre à faire, qui ne prendrait pas beaucoup de temps, et que c'était bien payé. Nous sommes allés à cette réunion. Est-ce que vous voulez savoir dans le détail ce qui s'est passé à cette réunion?

Q : Je pense que ce serait utile.

R : Ken m'a d'abord parlé de ça, puis il a dit de lui faire savoir si ça m'intéressait, et qu'il m'en dirait davantage sur le travail en question. Quoi qu'il en soit, le 12 ou aux alentours du 12, il a téléphoné en disant : "Dites donc, il y a une réunion samedi. Est-ce que vous seriez encore disposé à venir seul?" Au point où j'en étais, avec toutes ces difficultés d'argent sur les épaules, et avec 10 000 rands en perspective, j'ai dit oui. Nous nous sommes retrouvés dans l'immeuble de Smith Street. Il fallait plus ou moins entrer deux par deux, ou un seul à la fois. Nous sommes montés - je ne me souviens plus de l'étage - et là, nous nous sommes retrouvés à 11 ou 12, avec nous six qui venions en fait de l'extérieur. Nous sommes revenus, quatre le 21 et deux le 22, nous six et à peu près cinq autres, dont Mike Hoare.

Il nous a alors fait une espèce d'exposé en grand. Il a dit qu'il y aurait un coup de force militaire, un coup de force sans effusion de sang. C'était un pays dans le genre touristique ou une région comme ça - un pays de tourisme - et il a commencé à nous mettre dans la confiance en donnant un certain nombre de détails, disant que 95 p. 100 de la population voulait ce changement, que depuis que le gouvernement actuel était au pouvoir, ils avaient perdu à peu près 75 p. 100 de leurs revenus touristiques, qui étaient en fait leur moyen d'existence, que les gens faisaient la queue dans les rues pour avoir de quoi manger. Il a dit que c'était une bien triste situation et que tout le monde voulait que ça change. Pour nous, ce serait une simple question de formalités d'y aller et de nous tenir prêts là-bas. Il n'y aurait pas d'effusion de sang, ce serait une opération de petite envergure et tout redeviendrait comme avant; les forces de résistance passeraient de ce côté et il n'y aurait pas de problème. Il a dit à ce moment-là que si quelqu'un voulait se retirer de l'affaire, il pouvait s'en aller maintenant, qu'il n'y avait pas d'obligation.

Et ma foi, nous étions tous là encore en train d'en parler; il semblait sur le moment que, la question d'argent mise à part, ce serait aussi une bonne chose pour le pays où nous devions aller.

Ce n'est pas pour prendre des airs de bon samaritain, mais si vous considérez ce qu'est 95 p. 100 par rapport à 5 p. 100, d'abord vous courez un risque nettement minimisé; et ils avaient tous l'air de le souhaiter; ça leur était nécessaire; et le pays ne peut pas vivre sur 25 p. 100 de l'activité touristique. De sorte que, pendant que nous étions encore en train d'en discuter et que tout le monde était d'accord - tout le monde, vraiment; je peux dire qu'ils estimaient tous sans aucune restriction que ce serait une bonne chose - il a dit : "Maintenant, plus personne ne s'en va".

Il a alors sorti une carte des Seychelles, et à partir de ce moment-là, c'est bien évident, nous ne pouvions plus reculer. Et alors, pendant que nous étions en train de discuter - simplement sur l'aspect de base - il nous a montré des photos de Victoria, la rue principale - vous savez - des photos de la caserne, de la station de radio, de l'imprimerie officielle. A ce moment-là, j'ai appris que mon travail consisterait à apporter deux bandes magnétiques à la station de radio et à les passer. Il y en avait une qui devait passer à la vitesse de 15 pieds à la minute, et l'autre à 7 pieds et demi à la minute.

Q : Est-ce que ces bandes étaient toutes prêtes?

R : Oui. Je ne les ai jamais vues, car quand il a parlé de ce que nous avions à faire - c'est-à-dire les six qui devaient arriver les premiers - vous savez, ça ce passait trois jours avant - ça a été pour nous dire de regarder autour de nous. Il nous a montré sur la carte où se trouvait la station de radio, à côté de l'imprimerie du gouvernement, et nous a dit de nous familiariser avec le secteur. Quand le principal groupe arriverait, nous aurions une réunion en règle et il nous dirait où, quand, à quelle heure, et il me donnerait les bandes magnétiques à ce moment-là. Je n'ai donc jamais vu les bandes ni quoi que ce soit qui y ressemblait. Quant à dire s'il les avait à ce moment-là, le 14, je n'en sais rien.

Et c'est comme ça - le fond de la discussion n'a tourné qu'autour de cela. On n'a pas du tout parlé d'un plan militaire quelconque ou d'idées comme ça à ce moment-là. C'était un tableau plutôt général : "Voilà la carte de Mahé; ici la station de radio, et là, dans ce coin, l'hôtel où vous logerez" - des choses comme ça, vous voyez. "Il faut d'abord que vous regardiez autour de vous, que vous vous familiarisiez avec l'endroit, et quand nous serons sur place, je tiendrai une réunion pour vous mettre dans le coup".

Q : A-t-il dit quoi que ce soit au sujet des armes?

R : Non, pas à ce moment-là. La chose a été mentionnée à la réunion suivante, mais à ce moment-là, on n'a pas parlé des armes du tout. C'était simplement une discussion générale, vous savez, tout revenait à ceci : il n'y aura pas de problème. C'était une chose qui était désirée; il n'y aurait pas d'effusion de sang. Alors, voyez-vous, quand la réunion s'est terminée, j'étais tout content et pensais que ce que j'allais faire n'était pas si mal. Comme nous l'avons compris plus tard, il est probable que c'était exactement la chose à ne pas faire. Mais j'étais intimement convaincu en partant que ce que je me préparais à faire était bien et que ma famille serait financièrement à l'abri pour la première fois depuis deux ans. Je suis donc parti de là relativement heureux. Je savais qu'il y avait un risque. Il est bien évident qu'on ne vous donne pas de l'argent comme ça sans avoir de bonnes raisons, et je savais donc bien qu'il y avait risque. Mais sur le moment, quand on a une quantité de sous d'argent, on a tendance, je crois...

Q : Passons à la deuxième réunion.

R : Bon. A la deuxième réunion, on nous a dit qu'il y aurait une autre réunion où ils mettraient la dernière main aux plans. Le mercredi suivant, on m'a téléphoné pour me dire que mes billets d'avion étaient prêts et me demander si je pouvais passer en ville. Mon travail se trouvait à une trentaine de kilomètres de là; j'ai donc pris la voiture et j'ai retrouvé Ken Dalgliesh, et nous sommes allés ensemble à Budget Tours, où ils avaient nos billets.

Q : Pardon. Ces billets étaient-ils aller-et-retour?

R : Oui. Ils comprenaient l'hôtel et, en ce qui concerne Ken Dalgliesh, la location d'une voiture. Ils ont pensé qu'il me faudrait peut-être un visa et ont donné plusieurs coups de téléphone à la chambre de commerce zimbabwéenne, je crois; ils m'ont dit finalement : "Il n'y a aucun problème : vous pouvez entrer sans visa, le passeport zimbabwéen suffit".

Q : Aviez-vous déjà votre passeport?

R : Oui, je l'avais sur moi, et on nous a dit de nous procurer un permis de conduire international, que j'avais déjà d'ailleurs. Nous avons donc pris nos billets et on m'a dit ensuite que la réunion était fixée à jeudi et que Ken Dalgliesh m'appellerait pour me dire à quelle heure.

Nous nous sommes vus jeudi, vers, je crois que c'était, 10 heures - non : midi - 12 heures, mardi. Nous avons assisté tous les six à cette réunion, Mike Hoare et deux autres personnes que je ne connaissais pas. Nous n'avons pas été présentés, mais nous avons parlé. Il est évident, en y repensant maintenant, qu'ils ne voulaient pas nous en dire trop au cas où nous serions pris.

A cette réunion, il nous a dit en gros ce que nous devions faire en attendant qu'ils arrivent le mercredi. Nous devions bien nous familiariser avec la station de radio, les environs - enfin, comment y pénétrer et ce genre de choses - pas trop, mais juste pour savoir comment y parvenir assez vite. C'est ce que nous avons fait, de toute façon je reviendrai sur cette question. Il a ensuite sorti une arme. J'ai dit "sorti". Il a déroulé une couverture ou un journal - je ne me souviens plus - qui se trouvait sur le lit et en a sorti ce AK.

Q : Avez-vous reconnu aussitôt que vous l'avez vu de quel type d'arme il s'agissait?

R : Oui, Monsieur le Président. J'ai fait partie de l'armée rhodésienne, comme territorial - pas comme soldat régulier - et j'étais mobilisé un mois sur quatre, comme tout le monde à cette époque. C'est pour cela que je l'ai reconnue. Il s'agissait d'un AK, sans crosse, juste deux poignées. Quelqu'un a effectivement posé des questions à propos des armes, et il a répondu que les armes étaient là-bas : il n'y avait pas à s'en faire; il voulait simplement que nous nous familiarisions avec le maniement de l'arme et que nous apprenions comment la démonter et la remonter. Il nous a donc fait une démonstration - non, ce n'est pas lui qui l'a faite : un des autres types l'a démontée, puis assemblée de nouveau, et l'a ensuite fait passer parmi nous pour que nous puissions y jeter un coup d'oeil et la manier. Nous ne l'avons ni démontée ni réassemblée; elle a juste été passée parmi nous, puis remise dans la couverture. A ce moment-là, après avoir examiné l'arme - comme je l'ai dit - quelqu'un - je ne me souviens plus qui - a effectivement posé des questions et il a dit "les armes sont là-bas; ne vous inquiétez pas". Il nous a ensuite montré une petite radio, du type émetteur-récepteur portatif, à très faible portée : je pense que c'était de l'ordre de, je dirais, un et demi à deux kilomètres - et il a ajouté que de

toute façon la zone dans laquelle la radio serait utilisée était très limitée, et il a effectivement indiqué que quelqu'un devrait se placer sur une position élevée pour servir de relais.

Il nous a montré les relais et je pense qu'à ce stade les deux radios ont été confiées à Barney Carey. Il nous a ensuite dit que lorsque nous ferions nos valises nous devrions emporter des vêtements supplémentaires car il avait quelques paquets qu'il voulait faire parvenir aux Seychelles. Nous devons les amener à l'aéroport dans un autre sac - enfin, dans un autre sac qui contiendrait quelques vêtements supplémentaires. Notre vol était prévu à huit heures moins le quart du matin.

Q : Lorsque vous dites "notre", qui voyageait avec vous?

R : Vous voulez le nom des types avec qui je voyageais?

Q : Oui.

R : Moi-même, Barney Carey, Ken Dalgliesh et Des Botes. Alors, comme je vous dis, nous devons le retrouver au parc de stationnement de l'aéroport Louis Botha de Durban vers sept heures et quart, le samedi matin, ce que nous avons fait, et amener nos bagages avec nous. Nous devions tous aller dans sa voiture, un par un. Il avait là un petit sac de voyage dans lequel il m'a demandé de mettre des vêtements supplémentaires. Il m'a dit : "Il y a quelque chose là-dedans, mais ne vous en préoccupez pas". Aussi quand je l'ai soulevé - parce que c'était un sac assez grand et la quantité de vêtements que j'avais n'était pas suffisante - il m'a dit : "Ne vous en faites pas" parce que j'avais suffisamment de choses : j'avais mes palmes, mon masque et mon tube respiratoire et il m'a donné un ballon, un ballon de plage - et des affaires de tennis - juste pour remplir le sac. J'ai demandé alors : "Y a-t-il une arme là-dedans?" Il a répondu : "Oui." C'était la première fois qu'il me disait qu'on allait faire entrer des armes dans le pays. Il m'a dit alors : "Pas de problème. Faites juste enregistrer vos bagages directement pour les Seychelles, de façon que quand vous passerez par Johannesburg, ils soient transférés, sans être inspectés. Quand vous arriverez là-bas, contentez-vous de passer la douane, ne vous inquiétez pas", a-t-il dit, ils ne vérifieront pas".

Voilà, c'est comme ça que nous avons appris pour la première fois que nous allions faire entrer des armes dans le pays, et ça ne nous a pas tellement réjouis, mais à ce moment-là dans ce genre de d'affaire, je suppose qu'un homme mieux que moi aurait sans doute abandonné mais -

Q : Etiez-vous tous les quatre au courant des faits à ce stade?

R : Oui.

Q : Mais vous n'en avez pas discuté avec les trois autres personnes?

R : C'était difficile, Monsieur le Président, parce qu'ils nous ont appelés, et ma femme, mes enfants et tout le monde étaient venus nous dire au revoir. Ils pensaient que je partais en vacances avec Ken Dalgliesh. Ils ne savaient pas que je venais faire ce genre de chose, parce que Ken Dalgliesh, qui était propriétaire de l'hôtel, était en train de le vendre. Si bien que, comme j'avais trois emplois depuis si longtemps et avais tous ces ennuis, nous avons dit à ma femme que Ken payait pour moi; tout ce que j'avais à faire était de prendre l'argent que je devais dépenser pendant qu'il s'occupait des affaires de l'hôtel ici. C'est pourquoi ma femme et ma famille pensaient que je partais en vacances. Nous n'avons pas eu le temps de lambiner, on annonçait déjà que nous devons embarquer - non, pas embarquer mais simplement nous rendre dans la salle d'embarquement - et nous avons dit au revoir à nos familles et avons passé nos bagages à la douane. Tout s'est donc passé très très vite.

Je pense que le temps de changer d'avis a été réduit au minimum, nous étions poussés à nous dépêcher, et c'est là que j'ai appris pour la première fois que je devais faire entrer des armes aux Seychelles. Et de là, nous avons embarqué et sommes passés sans problème.

Lorsque nous sommes arrivés aux Seychelles ce samedi soir-là, il y avait un peu de retard à l'aéroport Jan Smuts, et je crois que le vol a été retardé d'une heure et demie. Le temps que nous arrivions aux Seychelles, je pense qu'il y avait beaucoup de monde à l'aéroport et nous n'avons eu aucun problème.

Q : Pardon. Lors de votre seconde entrevue en Afrique du Sud, lorsque vous avez vu les armes pour la première fois et que Mike Hoare vous a dit que toutes les armes étaient déjà aux Seychelles, avez-vous demandé où il se les était procurées?

R : Je ne sais pas, Monsieur le Président.

Q : Personne n'a demandé?

R : Non. En fait, nous étions tous convaincus, je crois que nous n'aurions pas à faire entrer d'armes dans le pays et qu'il s'agissait, d'une de ces questions sur lesquelles on passe rapidement. C'était du genre, vous savez : "Est-ce qu'il y a des armes?" "Ne vous inquiétez pas de ça". Et on a juste glissé sur la question. Evidemment, en y repensant, il a escamoté le problème, parce que s'il nous l'avait dit à l'époque, le jeudi, je crois qu'il aurait certainement perdu la moitié de ses hommes.

Q : Lorsque vous êtes arrivé ici, saviez-vous déjà qu'un autre groupe vous suivait?

R : Oui, Monsieur le Président. Le groupe qui devait se charger véritablement du coup de force militaire devait arriver un mercredi par Swazi Air. Ah, à cette réunion - la deuxième - on nous a également dit qu'à notre arrivée ici nous recevions nos armes et que nous devrions les monter et les apporter à l'aéroport

le mercredi, lorsque l'avion arriverait. S'il y avait un problème à l'aéroport, nous devions créer une diversion - juste tirer des coups de feu et attirer toute unité militaire qui pourrait s'y trouver. Toute l'affaire devait se passer sans agression - si l'on peut imaginer un coup d'Etat militaire sans agression - mais pas d'effusion de sang, pas de fusillades. C'était, je crois, une des choses auxquelles Mike Hoare tenait. Bien sûr, je lui en veux. Dans ma situation, étant donné ce qu'on nous a dit et ce qui nous est arrivé, les mensonges qu'on nous a racontés, dont le fait de faire entrer des armes dans le pays, et ce genre de choses, ce qui était pur mensonge. Tout ça ne me plaît pas beaucoup. Mais je suis sûr d'une chose, c'est qu'il était vraiment opposé à toute effusion de sang. Je ne suis pas allé - d'ailleurs aucun d'entre nous n'est allé - à une des réunions des autres types, le groupe principal, mais j'imagine que le sentiment général aura été le même : c'était le genre d'affaire où il ne doit pas y avoir de contact.

Q : A-t-il jamais mentionné un autre groupe, ou d'autres groupes, venant d'un autre pays?

R : Non, Monsieur le Président.

Q : Pour appuyer le coup d'Etat contre le Gouvernement seychellois?

R : Non. L'impression que j'ai tirée de ce qu'il a dit, Monsieur le Président, - et je pense que c'était l'impression générale parce que cela nous donnait un sentiment de confiance, nous pensions que c'était ce que tout le monde voulait, y compris l'armée et toutes les forces - est qu'une fois sûr que nous étions dans le pays, que l'ancien Président revenait au pouvoir, ils seraient immédiatement de notre côté. Et, en fait, on nous avait dit qu'après six heures, nous pourrions retourner dans nos hôtels, poursuivre nos vacances si nous voulions ou rentrer dans nos foyers et que tout serait fini; il n'y aurait pas de fusillade, aucun contact et ce genre de choses. Moi, je m'étais imaginé qu'à un moment donné, on m'enverrait un signal, que je descendrais à la station de radio avec les cinq autres, ou quel que soit le nombre que nous devons être, que nous y pénétrerions et leur demanderions de passer les bandes. S'ils ne pouvaient pas le faire, j'aurais essayé moi-même, puisque je connaissais l'appareillage. Mais, d'après moi, ça se résumait à peu de chose, du genre : "Voilà deux bandes enregistrées par l'ancien Président. Faites-les passer sur l'antenne pour nous".

Q : Lorsque tout a été découvert à l'aéroport et lorsque la fusillade a commencé, êtes-vous demeuré à l'aéroport?

R : A ce moment-là, nous avions nos armes, comme il nous l'avait demandé - je veux dire amener les armes avec nous à l'aéroport. Nous les avions apportées dans un sac, dans la voiture louée. Lorsque tout est arrivé, nous étions attablés à la cafétéria devant un verre - une bière - à ce moment-là. Il était cinq heures et demi, je suis juste sorti et tout semblait aller bien. Je retournais donc à la cafétéria quand soudain j'ai entendu un coup de feu.

Ensuite j'ai entendu une femme crier : "Il a un revolver", en courant vers nous. Alors je suis rentré, Roger England et Charley Dukes et moi-même étions assis là et je leur ait dit : "Ecoutez, il y a quelque chose qui ne tourne pas rond. Nous ferions mieux de sortir pour voir ce qui s'est passé". Alors je suis allé vers le parking et en chemin j'ai entendu un coup de feu. Je pense que ce coup de feu avait été tiré dehors, car à mon avis quelqu'un avait assemblé son arme dehors et ouvert son sac, mais au même moment, Mike Hoare nous a dit : "Vous quatre" - il y avait Roger England et Charley Dukes dans la cafétéria, et Ken Dalgliesh qui leur parlait, debout. Il a envoyé Ken dans la voiture avec nous; il a dit : "Allez à la grille de la caserne de l'armée, près de l'aéroport", et il a ajouté : "Vous n'avez qu'à bloquer l'entrée; ne laissez sortir personne" - c'est exactement ce que nous avons fait. Nous sommes allés - c'est Roger qui conduisait - jusqu'à la grille et nous avons arrêté la voiture; Charley Dukes et lui sont sortis avec leurs armes et en sortant à mon tour je l'ai entendu - lui ou bien Charley - dire au garde : "Baissez vos armes et on ne vous fera pas de mal".

Ces mots avaient à peine été prononcés qu'une fusillade a éclaté, et j'ai reçu une balle dans la jambe, là. Je me suis mis immédiatement à l'abri derrière, étendu par terre. Ça tirait de tous les côtés, et lorsque la fusillade s'est un peu calmée, nous sommes parvenus à nous échapper. Ma jambe saignait assez fort. Voilà tout ce qui s'est passé, en réalité.

Q : Etes-vous parti dans la brousse? Où êtes-vous allé?

R : Quand la fusillade s'est un peu calmée, il y avait une maison derrière nous, construite sur pilotis et j'ai rampé jusque-là, me suis abrité dessous, ensuite Roger, Charley et Ken Dalgliesh m'y ont rejoint. Roger y était déjà. Nous avons marché encore plus loin derrière, traversé la route et monté la colline, de l'autre côté de la caserne. Ils ont continué autour de la colline, et ma jambe saignait beaucoup, alors Roger m'a renvoyé en bas. Il m'a dit de descendre au pied de la colline et d'attendre que le reste arrive, puisque je ne pouvais pas marcher normalement. En descendant, je me suis évanoui, probablement à cause du sang que j'avais perdu ou bien du choc ou d'autre chose. Je ne sais toujours pas pourquoi. Mais quand j'ai repris mes esprits, il faisait nuit et on tirait de partout, je ne pouvais distinguer personne, ni rien du tout, et j'ai passé la plus grande partie de la nuit à remonter la colline pour m'éloigner du danger. En haut de la colline, je suis passé devant une maison, presque au sommet; j'ai ramassé un morceau de chiffon qui traînait dehors et une timbale en fer blanc; j'ai bu un peu d'eau et j'ai repris mon chemin, vers le haut de la colline, et je me suis installé sous un gros arbre, j'ai surélevé ma jambe et je l'ai entourée avec le morceau de chiffon de façon à faire un garrot pour arrêter l'hémorragie. Je ne sais pas quelle heure il était, je me suis évanoui de nouveau. Je ne sais plus.

/...

Aux premières heures du matin, j'ai été réveillé; je pouvais encore entendre des coups de feu, et juste avant le point du jour, il pleuvait très fort, j'ai pu voir ce qui semblait être une grotte, il y avait de gros rochers là, et je me suis dirigé vers cette grotte et j'y ai passé toute la journée de jeudi. Et jeudi, très tard le soir, je suis redescendu vers les maisons. Je suis rentré dans une des maisons et j'ai demandé qu'on m'aide, qu'on me donne une chemise, car j'avais utilisé ma chemise tout au début pour faire un garrot autour de ma jambe, et en échange de ma montre j'ai demandé la direction de l'hôtel Reef, où je voulais aller.

J'ai senti que j'allais m'évanouir de nouveau : vous savez, mon arme se trouvait sur la table. Le type l'a prise. Alors je lui ai demandé : "Est-ce que vous pouvez courir chercher la police, ou l'armée?" Et à partir de là nous avons vraiment descendu la colline à pied vers le poste de police, qui ne se trouvait pas très loin. Je ne savais pas alors qu'il y en avait un là, c'est pourquoi je voulais aller à l'hôtel Reef. Et comme nous descendions vers le poste de police, j'ai été arrêté.

Q : En ce qui concerne Dolinschek, ou Lubic, l'avez-vous rencontré ici, ou le connaissiez-vous depuis l'Afrique du Sud?

R : Je l'ai rencontré ici. Il était descendu au même hôtel que moi. J'ai su qu'il faisait aussi partie de cette opération seulement lorsque nous sommes venus faire une conférence de presse, ici, quand nous sommes arrivés pour la première fois, et il a été renvoyé en cellule avec moi. J'avais l'impression qu'il travaillait pour le Gouvernement sud-africain. Je lui avais parlé à trois reprises à l'hôtel.

La première fois que je lui ai parlé, c'était un dimanche. Nous étions arrivés un samedi et ce devait être le dimanche soir vers 6 heures. Il m'a dit qu'il revenait d'un match de football, où il avait été pour son travail. Vous comprenez, je savais qu'il était sud-africain, alors je me suis simplement imaginé qu'il était du côté du Gouvernement sud-africain. Je savais qu'il l'avait été; je ne savais pas pendant combien de temps. J'avais simplement l'impression qu'il travaillait pour le Gouvernement sud-africain. Ce qu'il faisait, je ne savais vraiment pas. Je ne lui ai pas demandé.

Q : Alors, vous ne saviez pas qu'il faisait partie du groupe?

R : Je pense, - vous savez, il me connaissait probablement de nom. Nous nous étions rencontrés à l'hôtel, mais je ne savais pas qu'il faisait réellement partie de cette affaire avant de le voir, là, au poste de police le mardi - le jeudi - suivant.

Q : Quand M. Dalgliesh vous a contacté, est-ce que c'était un ami de Mike Hoare, ou quelles étaient, d'après vous, ses relations avec Mike Hoare?

R : J'y ai beaucoup réfléchi. Il faisait partie du Service de sécurité du Zimbabwe, et lorsqu'il m'a contacté la première fois, je ne savais pas qu'il travaillait avec Mike Hoare, ni dans quelle mesure il le connaissait. Je ne sais toujours pas. Mais ce que je sais, c'est qu'on recrutait beaucoup dans cet hôtel, car j'y ai rencontré Charley Dukes, Roger England, Barney Carey et Des Botes. Je ne connaissais pas ces types jusque-là. Je les ai tous rencontrés à son hôtel. C'était le point de rencontre qu'il utilisait. S'il dirigeait cet endroit ou en était propriétaire, s'il faisait véritablement partie de toute l'affaire ou non, en fait, je n'en sais rien.

Q : A votre avis, ou à votre connaissance, avait-il des liens avec la Sécurité rhodésienne?

R : Oui.

Q : Est-ce que vous pensez qu'il faisait un travail semblable en Afrique du Sud après s'y être installé?

R : Je ne sais pas, Monsieur le Président. Je n'y ai jamais vraiment réfléchi. Je sais qu'il était propriétaire de l'hôtel, l'hôtel Riviera. Son père et sa mère et sa soeur aidaient tous à l'hôtel. Mais quant à savoir s'il faisait ça, c'est très possible, je pense que si on a été policier pendant aussi longtemps et dans cette sorte de service, il est probable qu'on continue. Je ne sais pas, à vrai dire. Il ne m'a jamais parlé de quelque chose de ce genre.

Q : Pendant l'opération, il ne donnait pas d'ordres, n'est-ce pas?

R : Personne ne donnait d'ordres; non, Monsieur le Président.

Q : A l'exception de Hoare lui-même?

R : Oui, on l'avait dit, il n'y aurait pas de hiérarchie, mais après la dernière réunion, le jeudi, ou quel que soit le jour, mercredi ou jeudi, on serait payé en plus selon la difficulté de ce que nous aurions à faire. C'est ce qu'on nous a dit, enfin à nous six, à notre réunion. Je ne sais pas ce qui a été arrangé avec les types qui sont venus mercredi. En ce qui nous concerne, on nous avait dit qu'il y aurait un salaire : 10 000 rands et que c'était tout. Mais si nous avons un rôle un petit peu plus difficile, on nous donnerait quelque chose en plus, avant notre départ.

Q : Est-ce qu'on vous a versé 1 000 rands avant que vous ne partiez?

R : C'est exact - en argent liquide.

Q : Vous venez de dire encore une fois que vous ne connaissiez pas certaines des personnes que vous avez rencontrées à cette réunion. Est-ce que vous connaissiez quelqu'un dans cette opération, excepté Dalgliesh?

R : Je ne le connaissais pas du tout jusqu'à ce que...

Q : Je veux dire, récemment.

R : Non.

Q : Aviez-vous déjà rencontré certains de ceux qui en faisaient partie?

R : Non.

Q : Vous aviez une idée du nombre total de ceux qui devaient faire partie de toute l'opération, d'après les instructions?

R : Oui, Monsieur le Président : à mon idée, il y en avait 46, nous compris. Depuis, on m'a dit que je me trompais, mais 46, c'était le chiffre que j'avais dans la tête. Je ne sais toujours pas le vrai total. On m'a dit que 46 n'était pas le chiffre exact. En fait, j'ai même reçu quelques coups. D'où j'ai tiré le chiffre 46, je n'en sais rien, mais c'est bien 46 que j'ai dans l'idée. Et il y est toujours depuis, et même après quelques coups de poing, je dirais encore 46.

Q : Lorsque Hoare vous donnait des instructions, vous a-t-il laissé entendre d'où venait l'argent, d'où venaient les fonds pour cette opération?

R : Tout ce que nous savions, c'est que c'était financé par l'ancien Président. En fait, je ne connaissais même pas le nom de l'ancien Président lorsque je suis arrivé ici. Très embarrassé, je l'ai même demandé au Commissaire, lorsque j'ai été interrogé par la presse. Je ne savais pas vraiment qui était le Président à ce moment-là. Depuis que je suis ici, j'ai vraiment tout bousillé. Je savais que c'était l'ancien Président qui le finançait. Comment, ça, je ne sais pas.

Je suis désolé mais je peux dire seulement une chose. Je savais que l'argent irait dans le compte d'une banque suisse et puis de là, nous pourrions nous le faire envoyer...

Q : Ah, l'argent vous serait payé dans un compte bancaire en Suisse - pas en Afrique du Sud?

R : L'argent devait aller dans un compte bancaire en Suisse, mais nous aurions pu être payés en Afrique du Sud, en Suisse ou n'importe où. Ce que je ne sais pas, c'est si l'argent se trouvait déjà dans une banque suisse pour que nous puissions le retirer, ou bien s'il devait y être envoyé. Mais l'argent devait venir de Suisse; nous pourrions soit l'avoir là-bas, soit nous le faire envoyer.

Q : Peut-être que le Président vous a déjà posé cette question, mais lorsqu'on a parlé des armes, personne n'a demandé, et personne n'a dit spontanément, d'où elles venaient. Est-ce que c'est vrai?

R : Non, Monsieur le Président. Je crois qu'on a simplement passé très rapidement sur la question, sans avoir l'air de rien. Nous ne nous attendions pas à devoir apporter nous-même nos armes dans le pays, et je crois que lui, à son tour, espérait que la question ne serait pas posée. Alors, quand elle a été mise sur le tapis, on l'a en quelque sorte escamotée : "Vos armes y sont déjà; ne vous en préoccupez pas".

Q : Aviez-vous une idée, ou vous a-t-on donné une indication de l'attitude du Gouvernement sud-africain à l'égard de l'opération?

R : J'avais l'impression, Monsieur le Président, que le Gouvernement sud-africain en savait quelque chose. Je ne sais pas au juste si c'était vraiment le cas. Mais je l'ai pensé et c'est la conclusion à laquelle je suis arrivé - j'ai eu le temps d'y réfléchir - que sortir des armes d'un pays de cette manière, en fraude, c'était tout aussi mal que de les faire entrer aux Seychelles. Vous savez, nous aurons probablement à répondre de ces actes le jour où nous rentrerons finalement. Peut-être bien. Mais j'ai eu l'impression qu'ils devaient en savoir quelque chose, ou être au courant, pour prendre le risque de faire passer la douane sud-africaine à 46 d'entre nous, chacun avec une carabine dans un sac.

Q : C'était votre impression. Quelqu'un a-t-il jamais mentionné le Gouvernement sud-africain devant vous? Y avait-il d'autres participants?

R : Non.

Q : Hare n'a rien dit non plus?

R : Non. Remarquez, il a peut-être dit quelque chose - à l'occasion des réunions auxquelles nous sommes allés. La première fois, nous étions arrivés les premiers, et la discussion avait déjà commencé. La deuxième fois, Charley Dukes et Roger England sont arrivés les premiers. Je sais que la première fois ils avaient déjà parlé avant que nous arrivions. Hoare a peut-être dit quelque chose, c'est possible - mais je ne peux rien affirmer.

Q : A-t-on fait état devant vous d'un autre gouvernement qui aurait éventuellement et de quelque façon appuyé l'opération?

R : Il y avait deux gouvernements qui l'appuyaient ou étaient pour.

Q : Lesquels?

R : Il n'a pas précisé lesquels. Il a simplement dit qu'il y avait deux gouvernements qui, en quelque sorte, l'appuyaient, ou qui, une fois le fait accompli, reconnaîtraient le nouveau gouvernement presque immédiatement.

Q : Qui a dit cela?

R : Mike Hoare.

Q : Aux séances d'instruction?

R : Aux séances d'instruction.

Q : Vous avez dit que vous êtes venu ici quelques jours avant les événements.

R : Oui, Monsieur le Président : le 21.

Q : Avant votre départ, on vous a dit que 95 p. 100 de la population des Seychelles étaient contre le régime en place; est-ce exact?

R : Oui, Monsieur le Président.

Q : Et après votre arrivée, aviez-vous encore cette impression-là - que le coup d'Etat se produirait sans effusion de sang?

R : Excepté que nous devions aller jeter un coup d'oeil à la station de radio, nous étions censés jouer les touristes; je suis grand collectionneur de coquillages, de porcelaines, aussi j'ai passé le plus clair de mon temps à plonger du récif devant l'hôtel Beau Vallon. J'ai rencontré un Seychellois, nous avons fait connaissance dans l'avion qui nous a emmenés ici et nous avons pris un verre. Nous avons fait connaissance avec un couple de nouveaux mariés, et avec un autre couple encore, et nous les rencontrions à l'hôtel le soir. Ce Seychellois a dansé un soir avec la femme de quelqu'un, et c'est comme ça que j'ai bavardé avec eux. Aussi, je n'avais pas vraiment une idée de la situation; même maintenant, je ne sais pas au juste si la population était pour ou contre le coup. Le dimanche, nous sommes allés jeter un coup d'oeil à la station de radio, nous avons pris la voiture de location. Ensuite, nous sommes allés au Reef hotel, où nous avons pris une bière - Barney y était descendu une autre fois - nous y avons bu une bière, puis nous sommes rentrés à notre hôtel. J'ai passé l'après-midi à plonger. J'ai passé presque toute la journée du lundi à l'hôtel avec les amis que nous avons rencontrés dans l'avion. J'ai découvert qu'ils étaient, comme moi, passionnés de la plongée, alors nous avons fait équipe. Le mardi matin, nous sommes allés ... et nous avons fait la même chose : nous sommes passés en voiture jusqu'à la station de radio pour reconnaître le chemin et repérer l'entrée; nous sommes retournés au Reef hotel où nous avons pris une bière - c'était l'heure du déjeuner - et nous sommes entrés à l'hôtel. Il pleuvait ce jour-là,

le mardi, alors nous sommes allés à l'aquarium, qui se trouve tout près de l'hôtel Beau Vallon, j'ai acheté un livre sur les porcelaines et j'ai regardé les poissons, j'ai parlé de coquillages avec le type à qui appartient l'aquarium, et le mercredi - c'est le jour où tout s'est passé. Alors je n'ai pas eu le temps d'évaluer vraiment la situation, de connaître les sentiments de la population.

Q : Comment votre note d'hôtel a-t-elle été payée?

R : En Afrique du Sud, par l'intermédiaire de l'agence Budget Tours.

Q : Alors, tout a été payé d'avance?

R : Tout a été payé, y compris la location de la voiture. Nous avons uniquement à régler nos consommations. On nous donnait le petit déjeuner et un repas par jour. Si nous voulions prendre le déjeuner, nous devions le payer nous-mêmes. En fait, nous avions une chambre avec demi-pension. On nous offrait soit le déjeuner, soit le dîner.

Q : Ces faux frais n'étaient pas déduits des 1 000 rands que vous aviez reçus?

R : Non, Monsieur le Président.

Q : Avez-vous reçu de l'argent d'autres sources pour couvrir ces dépenses?

R : J'avais apporté de l'argent d'Afrique du Sud.

Q : Alors vous payiez de votre proche?

R : Oui. J'avais retiré de l'argent de mon compte en banque - le peu qu'il m'en restait - et j'avais emporté 300 rands.

Q : Vous avez dit que chacun d'entre vous devait être muni d'un permis de conduire international.

R : Non, Mike Hoare nous a dit de nous procurer sans faute un permis de conduire international, et il a dit très exactement : "Certains d'entre vous auront une voiture de location, et je ne sais pas si on a besoin d'un permis de conduire international aux Seychelles, mais pour parer à toute éventualité, chacun d'entre vous emportera un permis avec lui. Comme ça, vous n'aurez aucun problème".

Q : Et quand vous êtes-vous procurer ce permis? A quel moment en avez-vous fait la demande?

R : J'ai été faire établir le mien le samedi matin. Ca ne prend pas beaucoup de temps; je crois qu'en tout il m'a fallu 30 minutes. J'ai présenté mon permis de conduire, Il en ont vérifié la validité et m'ont délivré un permis international - c'était une nouvelle formule, je n'avais jamais vu que l'ancienne. La nouvelle n'est qu'une petite feuille dépliant portant une photographie. Je crois que ça m'a coûté quatre ou cinq rands - je n'en suis pas sûr. Ils l'ont visé : "Valable un an". Le tout a pris 15 minutes.

Q : Ou avez-vous obtenu ce permis?

R : A Durban, au Bureau de l'AA - l'Association automobile.

Q : Encore une question : d'après ce que vous nous avez dit, il semble que Hoare ait joué un rôle clef. Pensez-vous qu'il y ait eu un commandant en second, pour ainsi dire? A supposer que quelque chose soit arrivée à Hoare, avait-on explicitement désigné quelqu'un pour prendre en main l'opération?

R : Non. Je savais que Barney Carey était en quelque sorte l'agent de liaison. Si j'avais besoin de quelque chose, je devais m'adresser à lui. C'est comme ça que je le voyais, car je crois que c'était lui qui devait se charger des billets d'avion et d'autres questions de ce genre. Je crois que c'était lui. Mais je sais que personne n'a été nommé désigné commandant en second. Il serait sans doute arrivé avec le groupe principal. En y réfléchissant, je pense qu'on ne nous a jamais donné d'informations précises au cas où nous serions pris ici, ce qui, évidemment, nous met en mauvaise posture, maintenant qu'il faut répondre aux questions. Aussi, Monsieur le Président, je ne sais vraiment pas s'il y avait quelqu'un, un second, ou une hiérarchie. Je regrette de ne pas pouvoir vous en dire davantage. Je crois qu'ils l'ont fait exprès pour que, si nous étions pris, nous ne puissions pas donner les autres et faire rater toute l'opération. Pour ma part, je crois que toute l'affaire était - enfin, mal engagée - une erreur complète.

Q : Je vous remercie.

Bernard Stanley Carey

CAREY : Je m'appelle Bernard Stanley Carey; je suis britannique.

Le PRESIDENT : Où vivez-vous?

R : En Afrique du Sud maintenant.

Q : Que faites-vous dans la vie?

R : J'ai monté une affaire avec mon père. Le secteur de l'électricité, de l'automobile.

Q : Quel âge avez-vous?

R : J'ai 38 ans.

Q : Avant que nous ne vous posions des questions précises, voulez-vous faire une déclaration générale au sujet de l'affaire qui fait l'objet de notre enquête?

R : Je préfère que vous m'interrogiez d'abord; je parlerai après.

Q : Quel rôle avez-vous joué dans toute l'opération?

R : Un rôle très insignifiant en fait, Monsieur. Je suis arrivé ici le 31 octobre. En deux mots, le Colonel Mike Hoare m'a demandé d'apporter une arme. J'étais censé l'apporter en la cachant dans le fond d'un petit sac pour voir si nous pouvions passer tous les contrôles à la sortie d'Afrique du Sud et la transporter jusqu'aux Seychelles. C'était pour ainsi dire un voyage d'essai pour voir si la méthode choisie par le Colonel lui permettrait d'introduire les armes nécessaires pour le reste de ses hommes. Le Colonel m'a en fait rencontré le 31 au matin; il m'a remis ce sac et, à l'aéroport, je l'ai laissé à l'enregistrement des bagages pour ne plus avoir à m'en occuper jusqu'à Mahé et je ne l'ai plus vu jusqu'à mon arrivée ici. Je l'ai ensuite remis à un certain M. Sims et je n'ai jamais plus revu l'arme. C'est pratiquement tout ce que j'ai eu à faire cette semaine-là. Je suis retourné en Afrique du Sud et je suis revenu ici le 21, quatre jours avant le 25 et mon boulot a consisté en fait à m'occuper de cinq autres hommes uniquement pour m'assurer qu'ils avaient de l'argent de poche, celui que j'avais obtenu de M. Sims, et des voitures, ce qui avait été déjà arrangé en Afrique du Sud par des bons de paiement, et pour veiller, d'une façon générale, à ce qu'ils restent sobres jusqu'à l'arrivée du Colonel Hoare. C'était à peu près tout ce que j'avais à faire. Je n'avais rien d'un chef; je n'avais pas de grade. Je connaissais déjà l'endroit et c'est pourquoi le Colonel m'a chargé de ce genre de boulot.

Q : Connaissez-vous Mike Hoare depuis longtemps?

R : Je l'ai rencontré en fait en Afrique du Sud où je me trouvais 10 mois avant d'arriver ici. Pour me faire un peu d'argent, j'organisais de petites excursions le long de la côte. Je m'étais fait faire quelques cartes de visite

et je crois que quelqu'un lui a donné une de ces cartes ou a mentionné que j'organisais des excursions et il a pensé que ça pourrait marcher de la même façon : il m'a téléphoné et quand il m'a dit de quoi il s'agissait, je lui ai dit : "Ce n'est pas du tout mon rayon; il faudra que vous passiez par une vraie agence de voyage." Alors il s'est mis à me parler parce que je fais beaucoup de sauts en parachute et pas mal d'autres choses. Il pensait que je pourrais lui être utile à ce bout de circuit et ce n'est que deux semaines environ avant de venir ici pour la première fois que je l'ai rencontré.

Q : Avez-vous assisté à des réunions en Afrique du Sud en prévision de ces opérations?

R : Non, on ne nous a pas préparés à ce qu'il allait se passer ... pas de plan. En tout cas, je ne pense pas qu'il ait fait part à aucun d'entre nous de son plan, de la façon dont l'opération allait se passer. Tout ce qu'il nous a dit, c'est qu'il y aurait un coup et qu'on ne ferait pas couler de sang. D'après les indications qui nous ont été données, il n'y aurait pas de coup de feu ou quoi que ce soit d'autre car la population était avec nous et le Colonel a dit qu'il s'agissait du retour du Gouvernement légitime des Seychelles et que la population était pour.

Q : Vous avez dit que vous connaissiez déjà les Seychelles. Y aviez-vous déjà passé des vacances?

R : Non, j'ai fait deux voyages : j'ai séjourné ici du 31 au 7 puis du 21 jusqu'à aujourd'hui?

Q : Vous êtes donc revenu?

R : Oui, deux semaines avant l'opération.

Q : Vous ne vous étiez donc pas vraiment rendu compte par vous-même de la situation aux Seychelles?

R : La seule chose que je pouvais dire, c'est que les gens que je rencontrais à l'hôtel c'étaient des vacanciers - c'était tout à fait une atmosphère de vacances et je n'avais rencontré personne; je n'ai pas eu contact avec des Seychellois qui participaient au complot proprement dit. Mais j'ai rencontré, à mon retour en Afrique du Sud, un monsieur qui y vivait et qui de toute évidence tenait des réunions avec le Colonel; il s'appelait Dingwal - John Dingwal - et il parlait à un type du nom de Gerard - je crois qu'il s'appelle Hoareau ou quelque chose comme ça. Lui et Gerard étaient chez le Colonel parce qu'il voulait me donner des instructions à transmettre à M. Sims à propos des fonds à remettre aux hommes quand ils arriveraient ici. J'ai donc été présenté à Dingwal et à ce Gerard et la seule autre réunion à laquelle j'ai assisté remonte à la date de mon retour ici, c'est-à-dire au 21. Je pensais qu'il apportait sa contribution à la cause et il m'a fait visiter quelques endroits, par exemple, le quartier général de l'armée que je connaissais d'ailleurs pour l'avoir vu à mon premier voyage, en visitant les lieux.

Q : Cet homme était de passage en Afrique du Sud au moment où vous vous y trouviez?

R : Dingwal est un homme d'affaires installé ici et il participait à cette sorte de chose interne - donnez lui le nom que vous voudrez - et je sais que Gerard faisait des enregistrements sur bandes magnétiques car c'était essentiellement ce que nous devons faire en arrivant ici ... une station de radio. C'est exactement comme ça que je voyais le déclenchement de l'opération : on s'emparerait d'une station de radio, on diffuserait les messages enregistrés sur les bandes pour faire savoir à la population que son gouvernement allait revenir.

Q : Est-ce que Hoare vous a laissé entendre d'où venaient les fonds?

R : Je ne sais rien à ce sujet. Je ne sais même pas combien d'argent il avait. Il en avait manifestement beaucoup. Il a remis d'avance à tous ceux qui se sont présentés ici 1 000 rands, plus tous les billets d'avion aller et retour, le séjour à l'hôtel - et les hôtels ici sont plutôt chers comme je m'en suis rendu compte en voyant leurs tarifs - et il a affrété un avion. Oui, il avait beaucoup d'argent.

Q : Vous dites qu'il a "affrété un avion"; combien pensez-vous que cela a coûté?

R : C'était l'avion de Swazi Air par lequel il a fait transporter les hommes.

Q : Je comprends. L'appareil avait-il été affrété?

R : Je crois que oui.

Q : Mais vous, bien sûr, vous n'avez pas voyagé sur cet avion?

R : J'étais déjà ici.

Q : Votre rôle dans le transport du fusil - le voyage d'essai avec le fusil - Est-ce que Hoare vous a personnellement remis l'arme et le sac nécessaire?

R : Oui, il me les a remis à l'aéroport de Durban.

Q : Et quand vous êtes arrivé à l'aéroport de Durban, saviez-vous qu'on allait vous demander de vous en charger?

R : Non, pas tout à fait. Il m'a dit : "Je veux que vous transportiez quelque chose pour moi" ... et ce quelque chose, c'était le fusil.

Q : Il vous a demandé, avez-vous dit je crois, de lui faire savoir si c'était un moyen possible de faire passer des fusils?

R : Oui.

Q : Qu'est-ce que vous lui avez dit à ce sujet?

R : Je lui ai dit que ça marchait comme sur des roulettes, parce que je n'ai eu qu'à déposer l'arme et le sac au comptoir d'enregistrement des bagages à Durban. J'ai récupéré le tout à la fin du voyage. Il n'y avait pas de contrôle de sécurité au point de destination, c'est-à-dire à l'arrivée ici. J'avais ma propre valise et ce sac, une bouteille de whisky hors douane, et c'était tout.

Q : Il n'y a pas eu de contrôle douanier?

R : Il y a eu un contrôle douanier. Ils m'ont dit : "Qu'est-ce qu'il y a là-dedans?" J'ai répondu : "Mon whisky", et on m'a laissé passer.

Q : Avez-vous jamais assisté à une réunion en Afrique du Sud où on vous a montré des armes?

R : Une fois à Durban. Il y avait une quinzaine de personnes, je crois, et quelqu'un montrait comment on assemble cette arme. Personne ne connaissait grand-chose au AK-47 et on a seulement montré comment il avait été démonté et mis dans le sac, et comment il fallait le réassembler pour qu'il soit en état de fonctionnement.

Q : Est-ce que vous avez une formation militaire?

R : Je n'ai jamais été dans l'armée.

Q : Vous vous êtes entretenu avec Hoare ou vous l'avez vu à la réunion; avez-vous assisté à une seule réunion ou à plusieurs?

R : J'ai rencontré Hoare deux fois à Durban et deux fois à Pietermaritzburg ou à la sortie de Pietermaritzburg où il m'a reçu chez lui.

Q : Vous avez donc été chez lui à deux reprises; vous vous êtes trouvé à deux reprises dans son appartement?

R : A Durban, oui.

Q : Est-ce qu'à une de ces réunions, quelqu'un a jamais parlé de ce que le Gouvernement sud-africain pensait de ce que vous faisiez ou vous êtes-vous fait une idée à ce sujet?

R : J'ai posé la question au colonel Hoare. Je lui ai dit : "A quoi faut-il s'attendre de la part des Sud-Africains?". Il a répondu : "S'ils apprennent ce que je suis en train de faire, ils me déporteront dans les 48 heures."

Q : Il vous a dit cela?

R : C'est ce qu'il m'a dit textuellement.

Q : D'autres gouvernements ont-ils été mentionnés au cours de vos discussions?

R : Non.

Q : Il ne vous a jamais dit qu'un certain nombre de gouvernements appuyaient l'opération?

R : Il n'a jamais dit que quelqu'un me cautionnerait. Il n'a jamais rien dit de tel.

Q : Cet homme nommé Dolinschek - ou Lubic - l'avez-vous rencontré ici?

R : On me l'a présenté la deuxième fois que je suis venu ici, oui.

Q : En tant que membre du groupe?

R : Pardon?

Q : Vous l'a-t-on présenté en tant que membre du groupe?

R : Quand je suis arrivé ici, M. Sims me l'a en fait présenté à l'aéroport. Apparemment, d'après ce qu'il m'a dit, il devait être le chauffeur du colonel, à son arrivée, ou quelque chose comme ça.

Q : Connaissez-vous sa profession ou son activité?

R : Non, j'ai seulement trouvé que c'était un type très très curieux : vous savez, il était terriblement bavard. Je ne savais pas comment m'y prendre avec cet homme, et puis il me disait qu'il faisait en courant 10 km par jour dans l'île, qu'il faisait 10 km à la nage et bien d'autres choses. En fait, je ne l'ai guère vu pendant les quatre jours qui ont précédé l'arrivée du colonel et je ne m'en plains pas.

Q : Pourriez-vous simplement redire - je n'ai pas bien saisi - quand vous avez rencontré Mike Hoare pour la première fois et dans quelles circonstances?

R : C'est quand je m'apprêtais à entreprendre ces voyages organisés, le long de la côte, par exemple; il a pensé que je pourrais probablement organiser le voyage jusqu'ici.

Q : Mais il vous a contacté comme ça tout d'un coup?

R : Oui, j'ai reçu un coup de téléphone. Il n'a pas dit : "Je suis Mike Hoare". Il a dit : "Je suis Mike James". Je l'ai effectivement rencontré en tant que Mike James, mais j'ai fini par découvrir son nom.

Q : Et connaissiez-vous d'autres participants à l'opération avant qu'elle soit lancée?

R : Non, pas à cette époque.

Q : Et les hommes que vous aviez ici, qui sont avec vous, vous ne les connaissiez pas jusque-là, n'est-ce pas?

/...

R : Non, on m'a présenté à Sims la veille de mon arrivée - parce qu'il prenait le même avion que moi le 31 - et à Sue, sa femme. Dolinschek, je l'avais rencontré ici la deuxième fois, à mon arrivée. Brooks, je l'avais rencontré à Durban, aux réunions seulement. Je ne l'avais pratiquement pas rencontré avant d'être présenté à Hoare.

Q : Vous dites que vous n'avez vécu en Afrique du Sud que 10 mois. Etes-vous arrivé en Afrique du Sud de Grande-Bretagne?

R : Du Royaume-Uni, ... de Londres.

Q : Aviez-vous déjà vécu en Afrique australe?

R : J'y étais déjà allé parce qu'à un moment, j'ai vécu au Kenya. C'est quand j'étais à l'école, et puis je suis retourné en Angleterre. Ma famille - ma mère et mon père - sont partis pour l'Afrique du Sud et je suis allé là-bas quelque temps avant de repartir pour l'Angleterre. Et pendant les huit dernières années que j'ai passées en Angleterre, je dirigeais un pub.

Q : Et à quel moment Hoare vous a-t-il proposé de l'argent pour participer à l'opération?

R : Eh bien, au moment de cette opération test, c'était ... il a dit en substance que ma participation était terminée pour le moment et j'ai effectivement reçu 200 rands.

Q : Tous frais payés?

R : Oui. Il a payé mon hôtel. Puis, quand je suis revenu, il a dit : "Seriez-vous intéressé par la phase 2?", je crois que c'est comme ça qu'il l'a appelée et il a dû me payer le 14. Il m'a donné 1 000 rands.

Q : Etant entendu qu'une somme supplémentaire vous serait versée plus tard?

R : 9 000 rands de plus.

Q : Où la somme devait-elle être versée?

R : Je lui ai demandé de la déposer à Genève.

Q : C'est une possibilité qu'il vous a offerte?

R : Il a dit : "Je peux vous payer ici ou faire déposer la somme où vous voulez". Je ne tenais pas à être payé en Afrique du Sud : il est très difficile de faire sortir de l'argent d'Afrique du Sud.

Q : Aviez-vous une idée du nombre de personnes qui allaient participer à l'ensemble de l'opération?

R : Entre 50 et 70, d'après lui. Mais il se trouve qu'il n'y en a eu que 50.

Q : Quand vous êtes arrivé la seconde fois que vous êtes venu ici, saviez-vous déjà que l'équipe arriverait avec l'avion de Swazi Air?

R : Le 25. J'allais rencontrer le colonel et le ramener à sa résidence parce qu'il m'avait demandé de découvrir où elle se trouvait exactement et de le déposer.

Q : Et avez-vous dit aux autres que tels étaient les plans?

R : En fait, il a dit que tout le monde serait à l'aéroport pour attendre le vol.

Q : Qui le leur a dit?

R : Le colonel. Le colonel a demandé à tous de l'attendre à l'aéroport.

Q : Mais certains d'entre eux étaient ici depuis un certain temps. La question que je vous pose est celle-ci : je sais qu'il vous l'a dit, mais vous a-t-il demandé de le dire aux autres?

R : Oui. Il m'a donné une petite liste qu'il avait écrite et a dit : "Dites à Bob de venir à l'aéroport; dites à Anton et Martin" - ou un autre nom qu'il se donnait - "et aux autres d'attendre à l'aéroport".

Q : Donc, les personnes qu'il vous a demandé de contacter étaient, pour la plupart, membres de votre équipe dont l'objectif était de s'emparer, le moment venu, de l'émetteur radio. Est-ce exact?

R : C'était notre seule fonction - pour le groupe d'avant-garde.

Q : Mais cela s'appliquait-il à Anton?

R : Non, apparemment il devait servir de chauffeur au colonel et il a parlé d'interpréter des rapports de services de renseignements ou quelque chose comme ça.

Q : Vous avez dit qu'il y avait eu une réunion. Quand cette réunion a-t-elle eu lieu? Vous avez dit qu'il y avait environ 15 personnes?

R : Je pense que c'était le 14. Ce devait être une semaine avant notre arrivée ici.

Q : Pouvez-vous vous rappeler lesquels de ces 15 hommes vous accompagnaient?

R : Tous. Il y a Brooks, England et moi-même; Dolinschek était là, Sims était là; Sue était là. Puren, je ne l'ai rencontré que depuis que je suis en prison. Je n'avais jamais rencontré Puren.

Q : Mais, à cette réunion, vous ne connaissiez pas leurs noms?

R : Seulement celui de Brooks. J'avais rencontré certains des autres qui étaient là. Il y avait Dalgliesh, qui nous a rejoints; Des Botes, le Sud-Africain;

Dukes, un Américain; un Anglais du nom de Webb; Willar, un autre Anglais; Hean, un autre Sud-Africain. Je connaissais plus ou moins la plupart d'entre eux. A l'origine, nous devions être 10 le 21, mais le colonel a ramené le nombre à six. J'ai donc eu des contacts avec ces quatre autres, mais ils ont ensuite été écartés.

Q : Saviez-vous pourquoi il a ramené le nombre à six?

R : Il pensait que 10, c'était trop. Dix types, ça aurait pu se remarquer, sans doute.

Q : Et n'avez-vous trouvé curieux qu'il vous demande, à vous qui n'avez pas d'expérience militaire, de participer à son entreprise?

R : C'est-à-dire que, d'après lui, ça ne devait rien avoir d'une opération militaire. Pour moi, ça me paraissait une opération sans aucun problème. Il disait qu'au total, environ 95 p. 100 de la population, y compris l'armée, nous soutiendraient sans réserve, de sorte qu'il n'y aurait pas ... il a dit : "Vous n'entendrez même pas un coup de feu".

Q : Avez-vous dit qu'il n'y avait pas de véritable structure de commandement, mais que vous aviez un rôle de coordination en ce qui concerne...

R : Il avait avec lui des types qui avaient plus ou moins une formation militaire.

Q : Cependant, il était prévu que vous et cinq autres deviez vous emparer...

R : Oui.

Q : Et vous aviez un rôle de coordination dans ce groupe?

R : Je devais, en principe, dire quelles bandes il fallait utiliser. Je sais qu'il y avait trois bandes.

Q : Vous deviez vous occuper des bandes?

R : Oui - quelles bandes passer, quand et pourquoi.

Q : Mais en ce qui concerne l'opération proprement dite, la prise de possession, qui était une sorte d'opération militaire...

R : Pas vraiment, parce qu'apparemment, il n'y avait pas de garde.

Q : Mais il y avait une caserne au-dessus?

R : Quelqu'un d'autre allait s'en emparer.

Q : Vous n'aviez pas à vous occuper de la caserne?

R : Non, pas la caserne. Une autre section ou un autre groupe, détaché du groupe principal, devait y être amené. La caserne donne sur la station de radio, par conséquent, il y aurait évidemment quelqu'un qui s'occuperait de nous là-bas, en bas. Il fallait donc que ce soit un groupe différent.

Q : Auriez-vous attendu que la caserne soit prise avant d'agir?

R : Certainement.

Q : Ainsi, à votre avis, il n'y aurait pas eu d'action militaire dirigée contre la station de radio proprement dite?

R : Nous serions entrés directement.

Q : Avez-vous entendu parler de troupes venant d'un autre pays pour appuyer le groupe en provenance du Swaziland?

R : Vous voulez dire, est-ce qu'on aurait attendu un autre groupe?

Q : A cette réunion, est-ce qu'on a dit quelque chose à ce propos?

R : Il n'a pas été question d'un autre groupe. On ne nous a jamais dit que quelqu'un d'autre se joindrait à nous.

Q : Ni que vous aviez l'appui, par exemple, de certains gouvernements?

R : Non. Comme je vous l'ai dit, on ne m'en a pas parlé à la réunion; la participation de quelqu'un d'autre ou d'un autre gouvernement n'a jamais été mentionnée.

Q : Puis-je vous poser encore une fois cette question : est-ce que tous ceux qui faisaient partie de votre groupe d'avant-garde ont participé à cette réunion?

R : Deux à Durban. Mais j'ai été deux fois chez lui.

Q : Je crois, en suivant l'ordre chronologique, que nous sommes arrivés au point où l'on vous a demandé de venir à l'aéroport avec les autres pour l'arrivée du vol Swazi. Pouvez-vous décrire ce qui s'est passé pour vous à partir de ce moment-là?

R : Oui. J'attendais à l'extérieur, et Mike Hoare a été en fait le premier à sortir du terminal. J'allais l'amener à sa résidence. J'ai donc porté ses bagages, je les ai mis à l'arrière de la voiture que j'avais pendant qu'il me racontait une bagarre qu'ils avaient eue à Johannesburg. Un des types a perdu les pédales. Il s'est mis à se bagarrer et il y a eu un peu de pagaille dans le terminal, et nous avons vu tous ces types qui sortaient leurs armes. "Ca y est, ça va barder", et moi, sans une arme. Alors, il a dit : "Attendez là une minute, je vais voir ce qui se passe." Ensuite, quelques minutes plus tard, il m'a appelé et j'ai amené la voiture juste à la sortie du terminal; on m'a dit que quelqu'un avait des fruits ou quelque chose de ce genre dans ses bagages

et l'avait déclaré, et apparemment, ce n'est pas permis d'en apporter dans un pays; alors, ils ont commencé à fouiller tous les bagages et ont fini par trouver les armes. Pendant ce temps-là, un des types a été tué, un des nôtres. C'est un de nos gars à nous qui lui a tiré dessus, et personne d'autre, et Mike Hoare a dit : "On ferait mieux d'aller vers la caserne au bout de la piste d'atterrissage." Et England, Brooks et Dalgliesh et Dukes sont allés en avant, et un des cars aussi, avec une vingtaine de gars à bord. Je les ai suivis avec le colonel Hoare. Il m'a dit : "Conduisez-moi là-bas." Quand nous sommes arrivés, ça tirait de tous côtés. Ça avait déjà commencé et, d'après ce que j'ai entendu en tout cas, England et Dukes étaient déjà entrés, ou avaient franchi la grille de la caserne, et avaient dit : "Ne tirez pas, ne bougez pas." Mais quelqu'un a fait feu et deux de nos gars ont été touchés. Au bout de cinq minutes, Hoare a dit : "C'est ridicule, retournons à l'aéroport."

J'ai laissé ma voiture là; nous avons mis tous les bagages dans un des cars. Je suis retourné à pied. Plusieurs autres sont aussi retournés à pied et le car a démarré. A ce moment-là, on ne tirait pas. Personne n'est rentré en car. Il a simplement rappelé les gars et a dit : "C'est ridicule. Nous ne sommes pas venus pour tuer qui que ce soit." C'était vraiment son idée fixe. Il ne voulait pas de sang. Quand nous sommes revenus à l'aéroport, nous avons vu que la route était barrée des deux côtés du terminal. Certains des gars qui étaient restés derrière nous avaient pris la tour de contrôle et ils avaient installé des sortes de petits barrages aux deux bouts de la piste; plusieurs fois, le véhicule blindé est venu et a tiré dans le terminal, mais, en fait, il ne se passait pas grand-chose. Ensuite, le blindé a suivi la piste et a tiré sur la tour de contrôle.

Q : Il a tiré sur la tour de contrôle?

R : Oh, oui. Alors, les gars qui s'y trouvaient en sont sortis en courant, toutes lumières éteintes, et sont revenus au terminal, et c'est tout ce qui s'est passé pendant à peu près deux heures; Hoare téléphonait à un militaire local dans un des bureaux du terminal pour essayer d'obtenir un cessez-le-feu, parce que, eux, avaient commencé à tirer sur le bâtiment avec un "75".

Q : C'était le bâtiment principal?

R : Oui. Mais ils n'ont pas touché le bâtiment proprement dit à ce moment-là; tous les projectiles passaient au-dessus du toit. C'était plutôt effrayant. Et Hoare parlait à ce militaire pour obtenir un cessez-le-feu; parce que Air India avait déjà atterri et les deux pilotes ont été amenés. Deux types étaient allés garder l'avion et Mike essayait d'obtenir un cessez-le-feu pour qu'il puisse décoller de nouveau; en attendant, il faisait le plein. Mike a demandé aux pilotes jusqu'où ils pourraient aller avec des réservoirs pleins, et la première chose qu'ils ont dite était Bombay. Mais les gars n'avaient aucune envie d'aller là-bas; il restait deux possibilités : Oman ou Durban. Ils ont dit que Durban serait le mieux.

Q : On n'a pas suggéré Nairobi?

R : Pas du tout. C'était seulement Durban ou Oman. Ils partaient apparemment d'une base de RAF. Un des types a dit qu'il avait servi un certain temps là-bas. De toute manière, ils ont obtenu le cessez-le-feu. Je ne sais pas avec qui ils ont parlé. Je pense que le gars ne tenait pas à donner son nom. Je ne sais pas si depuis on a appris qui c'était. Je n'ai parlé à personne à ce sujet. On a aussi dit que les deux pilotes inspecteraient la piste parce que les obus étaient tombés un peu partout et ils voulaient être sûrs qu'elle n'était pas endommagée. Et c'est tout. Une fois qu'ils ont reçu l'ordre, tous les hommes ont commencé à monter à bord et Mike Hoare m'a dit "Préparez-vous à monter"; mais je savais que Brooks était resté et j'ai décidé d'aller le chercher. J'ai dit "Je reste ici" et je suis allé à sa recherche.

Je ne savais pas s'il était gravement touché et je me suis dit qu'il fallait que j'aie l'aider, lui donner un coup de main. Et l'avion a décollé. Malheureusement, quand je traversais la route, Roger England qui cherchait une valise ou quelque chose comme ça m'a dit "Où vas-tu?" J'ai répondu "Je reste ici; je vais chercher Brooks, puis je retournerai à l'hôtel." Il m'a dit "Je vais rester aussi". Il ne se l'est jamais pardonné depuis.

Après, j'ai cherché Brooks toute la nuit. Apparemment, il s'était évanoui et ne pouvait pas m'entendre l'appeler. J'ai dépassé la caserne, puis je suis revenu, j'ai fait et refait le chemin toute la nuit, jusqu'à ce qu'il commence à faire jour. Alors je me suis mis à remonter du côté des collines pour être mieux à couvert, de façon à pouvoir attendre pendant la journée et retourner de nouveau le chercher dans la soirée. J'étais très bien placé pour voir ce qui s'est passé le matin quand ils ont attaqué le terminal. Ils ont fait sortir les otages. Ils ont réussi une belle attaque de commando contre le bâtiment vide, ils l'ont mitraillé à mort; ils ont bien dû envoyer 30 à 40 obus dans le bâtiment et l'ont complètement détruit.

Q : Avez-vous une idée de l'heure qu'il était?

R : Je dirais qu'ils ont commencé vers 7 heures du matin et qu'ils n'ont pas fini avec 11 heures. Ils l'ont vraiment pilonné. Naturellement, j'étais un peu inquiet. J'étais à mi-chemin de la colline et on tirait au-dessus de ma tête aussi. Il fallait donc que je reste là où j'étais. Je ne pouvais pas descendre, parce qu'ils étaient au-dessous de moi, et aussi au-dessus. Alors, vers la fin de l'après-midi, quand ça s'est calmé, je me suis faufilé et j'ai pensé : "Je vais essayer de traverser et je vais voir si je peux trouver Brooks". En marchant je suis tombé sur tous ces gens en tenues camouflées et ils avaient tous des armes. Ils ont dit "Haut les mains" et je suis descendu. Je suis tombé en plein sur eux.

Q : Quelle heure était-il?

R : Environ 6 heures du soir.

Q : Donc vous n'êtes jamais rentré à l'hôtel?

R : Non.

Q : J'ai encore une question à vous poser : lorsqu'ils discutaient de l'endroit où ils pourraient aller, vous avez dit qu'ils ont mentionné Durban et Oman. Quelles raisons donnaient-ils pour l'un ou pour l'autre?

R : La majorité des gars - en fait tous - venaient d'Afrique du Sud, un mélange d'Anglais, d'Australiens, un peu de tout. La seule raison pour laquelle Oman a été mentionné était que Mike Webb avait servi dans l'armée de l'Oman et a dit "On pourrait peut-être être plus ou moins en sécurité là-bas". Ils n'étaient pas sûrs d'être bien reçus à Bombay, je crois. Vous savez, Durban était le seul endroit possible. Oman était une solution de remplacement. S'ils n'avaient pas pu aller à Durban, je crois qu'ils auraient choisi Oman. Je ne pense pas qu'ils connaissaient les distances.

Q : Est-ce qu'ils ont parlé d'une installation de la RAF à Oman?

R : Il a dit qu'il y avait une ancienne base de la RAF. Je ne sais pas si elle y est encore. Je ne sais pas si c'est encore une installation de la British Air Force.

Q : Je crois que c'est une base britannique.

R : Mais c'était autrefois une base de la RAF.

Q : Est-ce qu'on a dit qu'il serait possible d'obtenir un meilleur traitement à Durban qu'ailleurs?

R : Pardon?

Q : Dans vos discussions sur le choix d'une destination, est-ce qu'on a dit qu'une serait préférable, et que vous obtiendriez un appui ou un meilleur traitement dans une de ces villes?

R : Ils venaient de Durban et la plupart habitaient l'Afrique du Sud. Je pense donc qu'ils voulaient simplement retourner là-bas et tenter leur chance avec le gouvernement.

Q : Je vous demanderai encore ceci : vous avez dit que vous avez quitté l'aéroport en sachant que vous ne pouviez pas prendre l'avion d'Air India. Où espériez-vous pouvoir retourner à temps?

R : Non, je savais que je n'avais aucune chance de retourner.

Q : Vous êtes resté à cause de Brooks?

R : Oui.

Q : C'était votre seul motif?

R : Je n'avais aucun autre motif.

Q : C'était à cause de l'amitié que vous aviez pour Brooks?

R : Je ne le connaissais pas depuis plus de 15 jours.

Q : C'est pourquoi je vous ai posé cette question. Beaucoup trouveraient que c'était là un acte très noble pour quelqu'un que vous ne connaissiez pas depuis très longtemps, d'autant plus que vous n'aviez pas d'expérience militaire.

R : Ce n'est pas une question d'expérience militaire. Je pense que si on m'avait laissé derrière, j'aurais espéré que quelqu'un viendrait m'aider. C'est au fond la nature humaine. Si je n'avais pas pu l'aider personnellement, j'aurais peut-être trouvé quelqu'un pour l'aider. Qui sait?

Q : Auriez-vous pu vous servir d'un fusil AK-47?

R : Je n'ai jamais tiré avec un AF-47. En fait, je n'en ai jamais même monté un ici. J'ai remis mon sac à Sims et c'est lui qui l'a monté. C'est-à-dire il l'a emporté chez lui, et je ne l'ai jamais revu.

Q : Si le plan s'était déroulé comme prévu et si vous étiez entré dans la station de radio, pensez-vous que vous auriez eu un fusil à ce moment-là?

R : C'est bien possible, mais d'après les informations que j'ai, je ne pense pas que j'aurais eu à m'en servir de toute manière.

Q : Donc vous l'auriez porté uniquement pour les apparences?

R : Oui, c'est au fond ce qu'on nous a dit, pour démontrer notre force.

Q : Merci.

Annexe VII

LISTE DESCRIPTIVE DES ARMES ET MUNITIONS PRISES AUX MERCENAIRES

	Pays d'origine	Numéro de série	Chargeur	Cartouches (30 cartouches)	Propriétaire	Lieu où les armes et munitions ont été trouvées	Trouvées par	Date	
AKM	Hongrie	272969	-	-	-	Aéroport	Armée	26 nov. 81	
AKM	Hongrie	831989	-	-	-	Aéroport	Armée	26 nov. 81	
AKM	Hongrie	982392	-	-	-	Aéroport	Armée	26 nov. 81	
AKM	Hongrie	854092	-	-	-	Aéroport	Armée	26 nov. 81	
AKM	Hongrie	446685	-	-	-	Aéroport	Armée	26 nov. 81	
AKM	Hongrie	682643	1 1	30 30	Sims Sims	Maison de refuge Maison de refuge	Police	28 nov. 81	Sims en détention
AKM	Roumanie	034813	1 1	30 7	England	Buisson près de Pt. Larue	Police	20 jan. 82	England en détention
AKM	Roumanie	019384	1		Puren(?)	Près de la station shell de l'aéroport	Police	11 déc. 81	Puren en détention
AKM	Roumanie	568781	1	27	Brooks	Anse aux Pins	Police	27 nov. 81	Brooks en détention
AKM	Roumanie	047728	1 1	30 30	Dukes ou Dalgliesh	Dans un voiture louée près de la caserne	Police	26 nov. 81	
AKM	Roumanie	248247	1 1	30 30	Sims Sims	Maison de refuge Maison de refuge	Police	28 nov. 81	Sims en détention
AKM	Roumanie	502651	-	-	-	Aéroport	Armée	26 nov. 81	
AKM	Roumanie	328575	-	-	-	Aéroport	Armée	26 nov. 81	
AKM	Roumanie	566957	-	-	-	Aéroport	Armée	26 nov. 81	
AKM	Roumanie	701631	-	-	-	Aéroport	Armée	26 nov. 81	
AKM	Roumanie	902321	-	-	-	Aéroport	Armée	26 nov. 81	
AKM	Roumanie	659616	-	-	-	Aéroport	Armée	26 nov. 81	
AKM	Roumanie	892854	-	-	-	Aéroport	Armée	26 nov. 81	
AKM	Roumanie	080437	1 1	30 30	Sims Sims	Maison de refuge Maison de refuge	Police	28 nov. 81	Sims en détention
			1	30		Aéroport	Armée	26 nov. 81	
			1	30		"	"	"	
			1	30		"	"	"	
			1	30		"	"	"	
			1	30		"	"	"	
			1	30		"	"	"	
				18 (éparpillées)		"	"	"	

Annexe VIII

RAPPORT ETABLI A L'INTENTION DES AUTORITES SEYCHELLOISES CONCERNANT
LES VIOLATIONS DE L'ESPACE AERIEN DES SEYCHELLES

Lettre d'envoi datée du 18 novembre 1981, adressée au Ministre de la
jeunesse et de la défense par le Directeur par intérim de l'aviation
civile, avec copie au Ministre des transports et de l'aviation civile

AVION NON IDENTIFIE ENTENDU DANS LE VOISINAGE DE L'AEROPORT INTERNATIONAL DES
SEYCHELLES LE 15 NOVEMBRE 1981

Comme suite à la conversation téléphonique que j'ai eue avec vous à propos de
cet incident le lundi 16 novembre, veuillez trouver ci-joint les rapports officiels
sur cette affaire établis par le Contrôleur principal de la circulation aérienne,
le Contrôleur de service* et le responsable des prévisions météorologiques de service.

Je suis assez préoccupé par l'affaire de cet avion volant à basse altitude
en particulier parce que l'incident s'est produit au moment même où un appareil
effectuait un vol international régulier passait au même endroit et approximativement
à la même altitude pour atterrir à l'aéroport international des Seychelles. Par
ailleurs, compte tenu de la situation actuelle dans notre région et d'un incident
précédent survenu le mercredi 11 novembre à 18 heures (heure locale) lorsque mon
père et moi-même avons entendu un son semblable provenant d'un appareil se dirigeant
vers le nord-ouest à une altitude d'environ 3 000 m, je peux raisonnablement
supposer qu'il pourrait fort bien s'agir d'un P3B Orion de l'armée de l'air des
Etats-Unis. Depuis que les Etats-Unis ont des bases en Afrique de l'est, des
aéronefs de ce type ont survolé les Seychelles à plusieurs reprises. Toutefois,
nos avions étaient tenus de voler à une altitude allant d'environ 6 000 à 9 000 m
et ne survolaient pas directement Mahé.

Nous continuons à faire preuve de vigilance à l'aéroport et j'espère
que ces renseignements vous seront utiles dans l'enquête que vous menez pour
identifier cet appareil.

RAPPORT DU CONTROLEUR PRINCIPAL DE LA CIRCULATION AERIENNE

A 18 h 4 TU (22 h 4, heure locale), j'ai entendu un avion à turbopropulseur
qui, d'après le bruit qu'il faisait, passait à peu près au-dessus de moi
(je me trouvais à mon domicile à Anse aux Pins). J'ai regardé en direction de
la mer et j'ai aperçu les phares d'atterrissage d'un appareil qui s'apprêtait à

* Les rapports du Contrôleur de service et du responsable des prévisions
météorologiques de service ont été d'abord présentés au Contrôleur principal de la
circulation aérienne qui les a incorporés dans son propre rapport au Directeur par
intérim de l'aviation civile.

atterrir sur la piste 31. Il s'est avéré par la suite qu'il s'agissait d'un B747 (AF 464). Le son du moteur que j'ai entendu était incontestablement celui d'un turbopropulseur. J'ai immédiatement téléphoné au Contrôleur adjoint de la circulation aérienne à l'aéroport et je lui ai signalé ce fait. A ce moment-là, le bruit que j'avais entendu n'était plus audible, l'avion ayant manifestement mis le cap sur le sud.

Le Contrôleur adjoint m'a indiqué que seul le vol AF 464 était pris en charge par la tour de contrôle et qu'il n'avait connaissance d'aucun autre vol. Il m'a alors demandé de rester à l'appareil car il recevait un autre appel à ce sujet. J'ai demandé au Contrôleur adjoint, M. W. Fock Tave de me rappeler à mon domicile afin de me communiquer des précisions ainsi que les résultats de son enquête préliminaire sur cette affaire.

On trouvera ci-après une retranscription sous forme abrégée des enregistrements magnétiques de la tour de contrôle de la circulation aérienne portant sur la période durant laquelle cet avion a été entendu.

- 18 h 1 - L'AF 464 amorce un virage conventionnel et s'apprête à atterrir sur la piste 31.
- 18 h 3 - L'AF 464 en approche finale, survolant la piste. Autorisé à atterrir.
- 18 h 4 - Appel du Contrôleur principal sur la ligne privée demandant des renseignements au sujet d'un avion à turbopropulseur. Le Contrôleur adjoint donne une réponse négative, n'étant au courant de rien et ne voyant rien.
- 18 h 5 - Appel du responsable des prévisions météorologiques, G. Sauzier, qui a fait savoir au Contrôleur adjoint qu'il a entendu un avion à hélice et confirme qu'il ne s'agissait pas du vol AF 464 car il avait vu cet avion opérer son approche finale alors que l'appareil non identifié passait en sens inverse. Sauzier a déclaré qu'aucun feu de navigation n'était visible et que l'on pouvait seulement entendre le bruit du moteur.
- 18 h 7 - L'officier militaire de service, Camp Pointe Larue, sur la ligne directe. Demandé au Contrôleur adjoint si un autre avion était pris en charge par la tour de contrôle. Des sentinelles militaires avaient repéré un "petit avion à hélice" volant à basse altitude en direction de l'ouest. Le Contrôleur adjoint déclare que hormis le vol AF 464 il n'est en contact avec aucun autre avion et qu'il n'a aucune information à ce sujet. L'officier militaire le remercie et raccroche.

- 18 h 10 - Le Contrôleur adjoint téléphone au responsable des prévisions météorologiques G. Sauzier, pour obtenir de plus amples renseignements. G. Sauzier répète ce qu'il avait dit précédemment et estime que l'appareil en question volait à une altitude d'environ 1 200 à 1 800 m. Il réaffirme que le vol AF 464 était en vue alors que l'appareil non identifié survolait l'aéroport.
- 18 h 12 - Le Contrôleur adjoint fait rapport au Contrôleur principal. Vérifie que le Merlin SY005 se trouve dans le hangar. Le Contrôleur principal lui conseille de noter tout ce qui se passe et demande au capitaine du vol AF 464 s'il a vu un autre avion. Le Contrôleur principal prie le Contrôleur adjoint de demander à l'armée de fournir au moins trois ou quatre véhicules supplémentaires pour bloquer la piste étant donné qu'il n'en avait été fourni que deux.
- 18 h 25 - L'officier de l'armée de service informe le Contrôleur adjoint qu'aucun véhicule n'est disponible et lui dit "d'utiliser les deux qu'il a". Le Contrôleur adjoint a déclaré qu'il informerait l'armée avant de commencer à bloquer la piste.

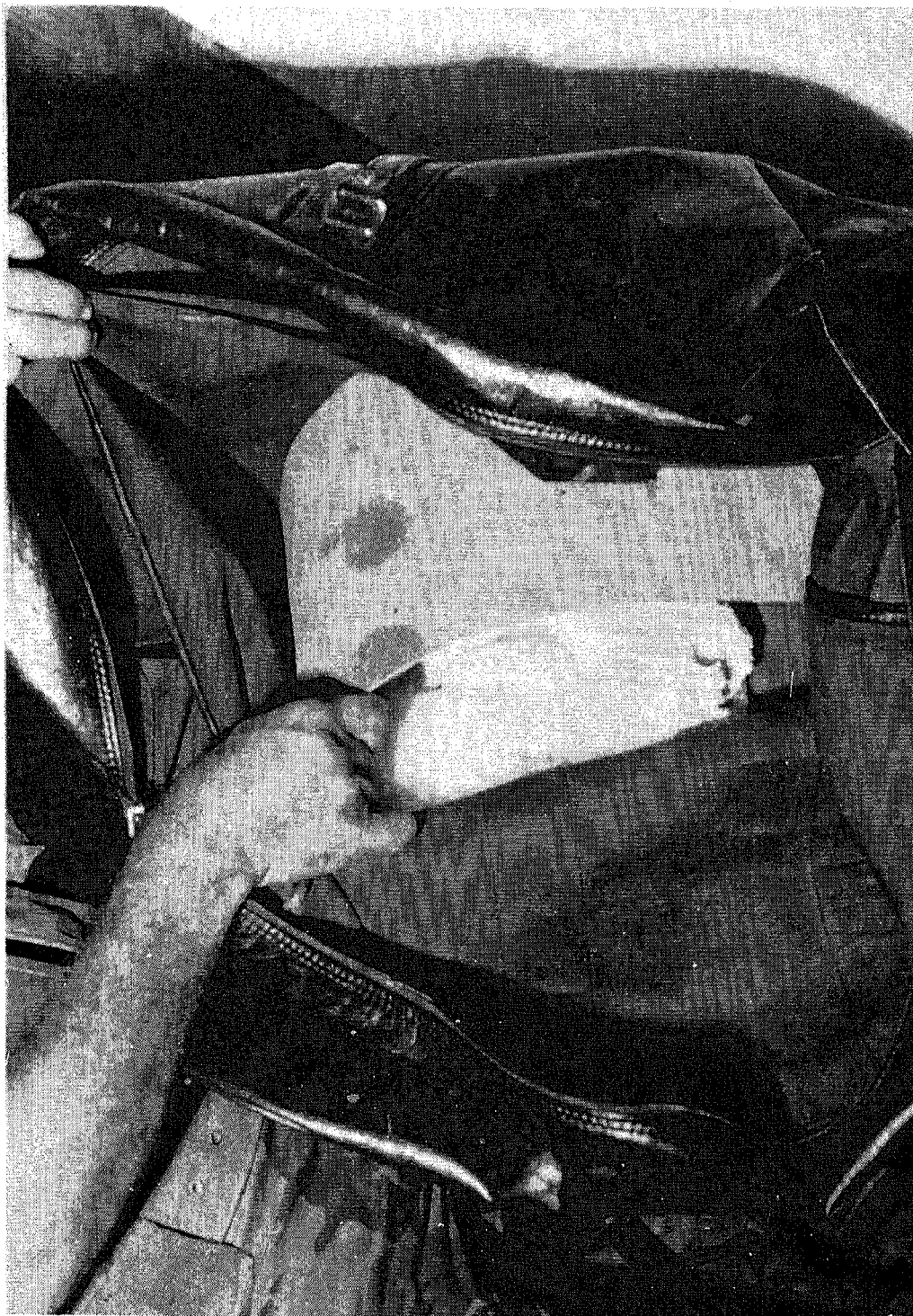
Une conversation avec l'agent de service ce soir-là, C. Benoiton, a révélé qu'il avait lui aussi entendu un avion survoler l'aéroport alors qu'il se trouvait sur l'aire de trafic en attendant l'arrivée du vol AF 464.

Le Directeur par intérim de l'aviation civile a été informé de ces événements le lendemain, le lundi 16 novembre. Des rapports supplémentaires ont été présentés par le Contrôleur adjoint W. Fock Tave et le responsable des prévisions météorologiques, G. Sauzier. (Le rapport de ce dernier contient une annotation du chef de service des prévisions météorologiques, M. R. Marpole).

Annexe IX

SERIE DE PHOTOGRAPHIES FOURNIES A LA COMMISSION PAR LES
AUTORITES SEYCHELLOISES

1. Sac de voyage à double fond



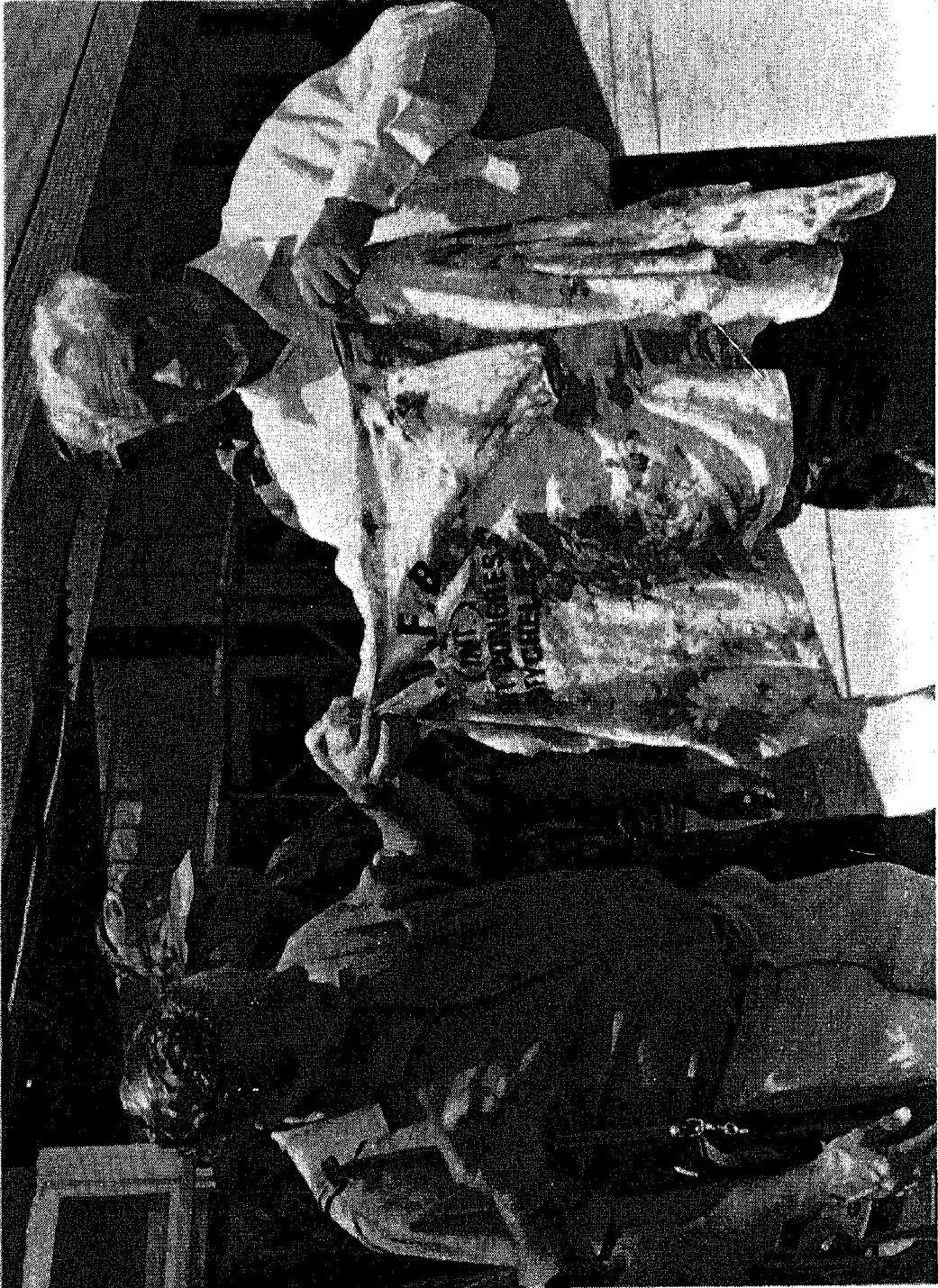
2. Sacs de voyage des mercenaires



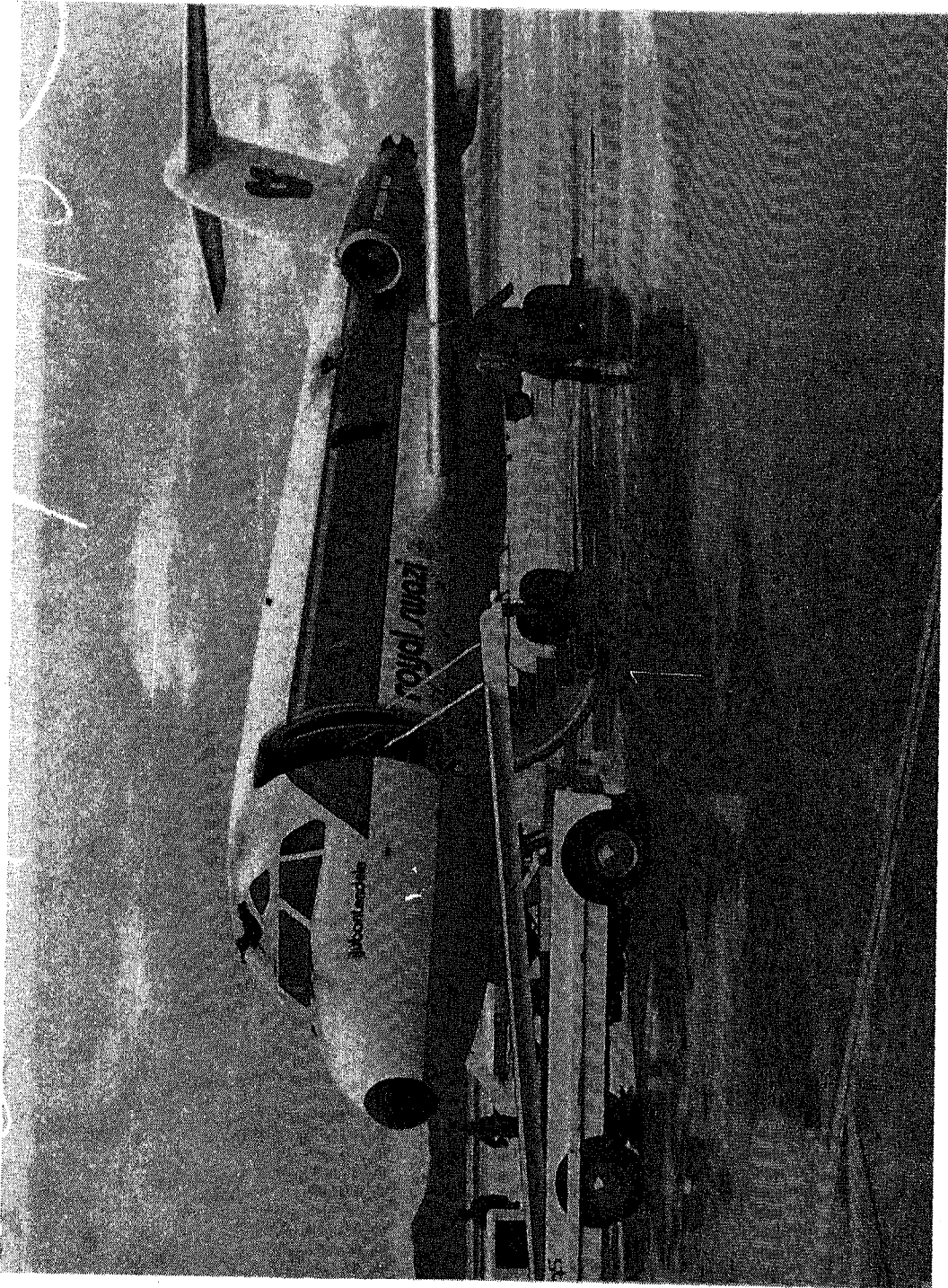
3. Armes abandonnées par les mercenaires



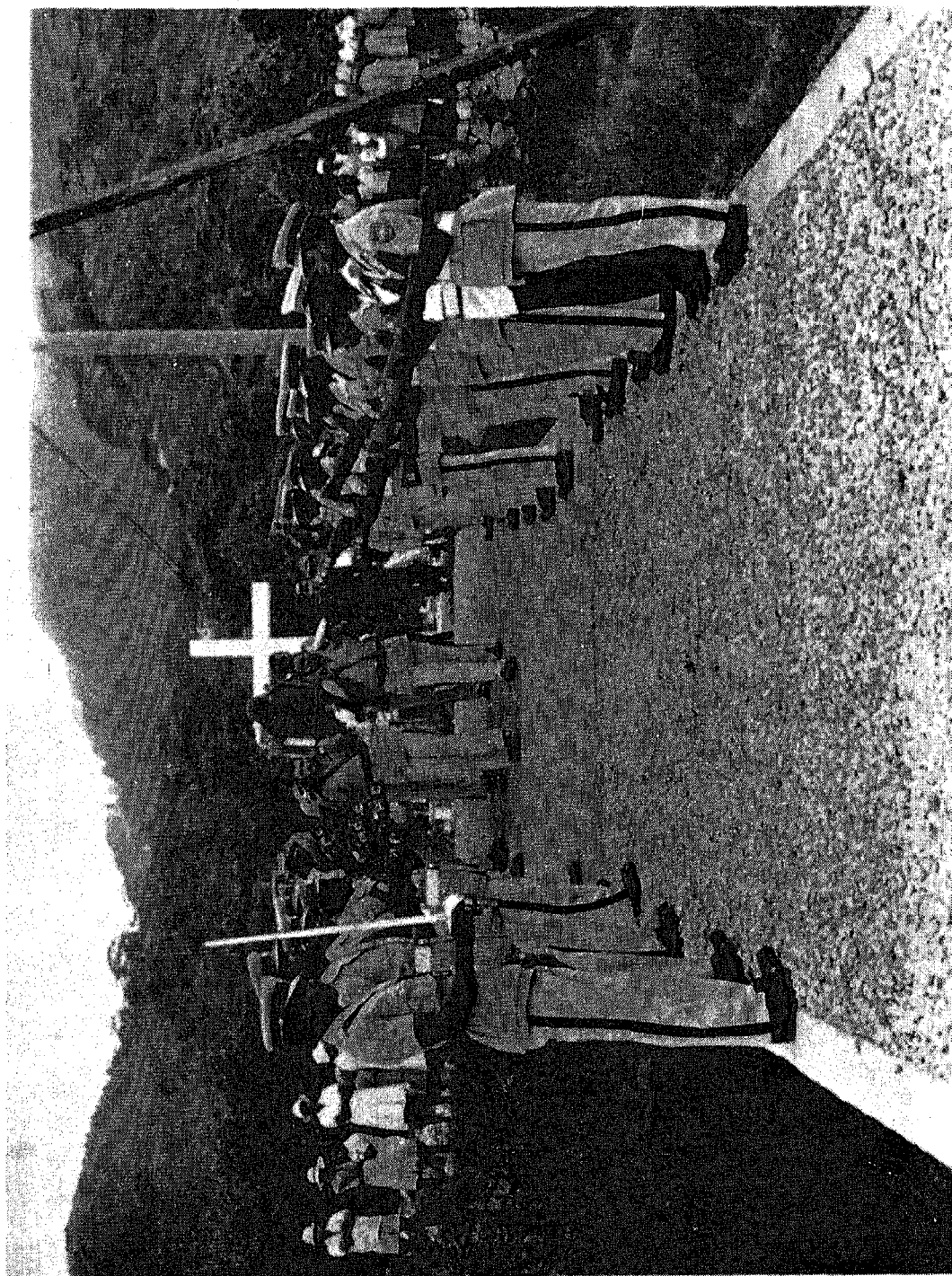
4. Le Président et M. Ferrari, ministre, inspectant
l'aéroport accompagnés par des militaires



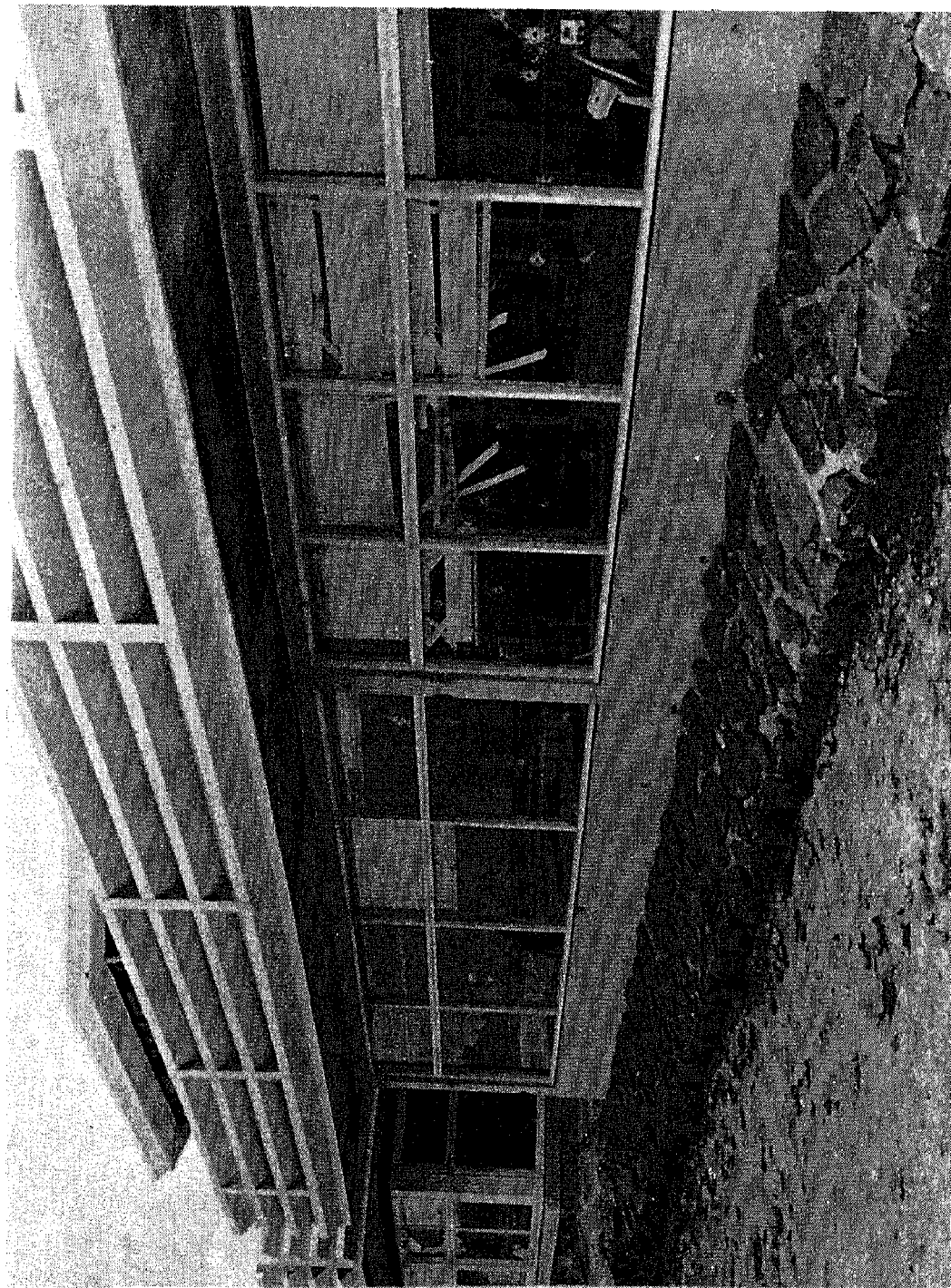
5. Appareil de Royal Air Swazi



6. Les obsèques du sous-lieutenant David Antat



7. Les dégâts à l'aéroport



8. Les dégâts à l'aéroport (la tour de contrôle)

